

# HISTOIRE ARCHÉOLOGIE HISTOIRE DE L'ART MASTER

**Dominic Moreau • Esther Dehoux • Alban Gautier • Claire Barillé (dir.)**

Avant-propos de **Claude Gauvard**

## **Monde romain**

Maëlle LE BIVIC

Quentin SAUNIER

## **Archéologie**

Louis BRUGE

Rémy CHORON

Nicolas REVERT

## **Contemporaine**

Julien DESSEINT

Julien SAINT-POL

Léonore DUFOUR

Julien RYCX

Anouk VALETTE-PHILIPPOT

## **Moderne**

Jérémy CUNDEKOVIC

Clotilde LOMPRES

Caroline LEGRAND

Madeleine TIEGHEM

Toïnon LEDOUX

Jérôme CARON

## **Art médiéval**

Léna LERMUSEAU

## **Médiévale**

François-Xavier CAILLET

Matthieu DELECROIX

François LENHOF

Morgane BON



# 2016

## La collection

Actes des Colloques des étudiants de master  
en Sciences historiques et artistiques de Lille  
Suivez-nous sur Facebook et <https://colloqueshap.univ-lille3.fr>

# MASTER 2016

## HISTOIRE • ARCHÉOLOGIE • HISTOIRE DE L'ART

**Dominic Moreau • Esther Dehoux • Alban Gautier • Claire Barillé (dir.)**

Avant-propos de **Claude Gauvard**

Illustration de couverture :

Pierre tombale, dame et enfant esclave  
(Grèce, vers 100 av. J.-C.), Villa Getty.



Ouvrage disponible au format  
papier en vente directe aux  
Presses universitaires du  
Septentrion et au format  
numérique en open access.

**Septentrion**  
PRESSES UNIVERSITAIRES

ISBN : 978-2-7574-2937-2  
ISSN-L : 2679-117X  
Maquette Nicolas Delagrillière.

On l'oublie trop souvent – paradoxalement, les étudiants eux-mêmes –, mais le deuxième cycle universitaire dans le domaine des Sciences historiques et artistiques est, fondamentalement, celui dont l'objet est d'introduire le candidat à la recherche et à son monde.

Le présent volume découle d'un colloque qui s'inscrit pleinement dans cette optique, car il permet à des étudiants de master et, dans une moindre mesure, de troisième année de licence de se soumettre à une première expérience de communication dans un cadre scientifique formel (une pratique qui est encore rare en France).

Les contributions ont été sélectionnées par un comité scientifique formé d'enseignants-chercheurs et les articles qui en émanent ont aussi été soumis à la critique, via une relecture par le comité éditorial. Pour autant, celui-ci a fait le choix de respecter au maximum l'expression et la pensée de leurs auteurs qui sont, il faut le rappeler, des chercheurs en herbe.

En outre, le lecteur relèvera peut-être l'absence d'unité des diverses contributions ici réunies. Celle-ci a été délibérément voulue. L'idée n'était pas d'offrir un volume sur un thème cohérent, mais de rendre compte de la diversité et de la richesse des études en Sciences historiques et artistiques menées par les étudiants de Lille et d'ailleurs.

**Dominic Moreau** est maître de conférences en Antiquité tardive à l'Université de Lille, **Esther Dehoux** est maître de conférences en histoire du Moyen Âge à l'Université de Lille, **Alban Gautier** professeur d'histoire du Moyen Âge à l'Université de Caen, **Claire Barillé** est maître de conférences en histoire contemporaine à l'Université de Lille.

### Contributeurs :

- Morgane Bon • Louis Bruge • François-Xavier Caillet • Jérôme Caron
- Rémy Choron • Jérémy Cundekovic • Matthieu Delecroix
- Julien Deseint • Léonore Dufour • Maëlle Le Bivic • Toinon Ledoux
- Caroline Legrand • François Lenhof • Léa Lermuseau
- Clotilde Lompre • Nicolas Revert • Julien Rycx • Julien Saint-Pol
- Quentin Saunier • Madeleine Tieghem • Anouk Valette-Philippot.

Les différentes contributions qui composent cet ouvrage  
découlent de communications qui ont préalablement été évaluées  
par un comité scientifique composé de :

Loup Bernard,  
Université de Strasbourg

Delphine Bière,  
Université de Lille

Matthieu De Oliveira,  
Université de Lille

Jean-Paul Deremble,  
Université de Lille

Xavier Deru,  
Université de Lille

Benjamin Deruelle,  
Université du Québec à Montréal

Isabelle Enaud,  
Université de Lille

Gabriel Galvez-Behar,  
Université de Lille

Marc Gil,  
Université de Lille

Daphné Gontika,  
Université du Littoral Côte d'Opale

Elisabetta Interdonato,  
Université de Lille

Sylvain Janniard,  
Université de Tours

Christine Jéhanno,  
Université du Littoral Côte d'Opale

Sylvie Joye,  
Université de Reims

Denis Lacambre,  
Université de Lille

Élodie Lecuppre-Desjardin,  
Université de Lille

Marie-Laure Legay,  
Université de Lille

Pauline Lemaigre-Gaffier,  
Université de Versailles Saint-Quen-  
tin-en-Yvelines

Julien Léonard,  
Université de Lorraine

Laure Machu,  
Université Paris-Nanterre

Sébastien Martin,  
Université du Littoral Côte d'Opale

Marjorie Meiss-Even,  
Université de Lille

Laurence Montel,  
Université de Caen

Pauline Prevost-Marcilhacy,  
Université de Lille

Chang-Ming Peng,  
Université de Lille

Sophie Raux,  
Université de Lille

Emmanuelle Rosso,  
Sorbonne Université

Giorgios Sanidas,  
Université de Lille

Laurianne Sève,  
Université de Lille

Suivez-nous sur Facebook et <https://colloqueshap.univ-lille3.fr>






---

## Les Presses universitaires du Septentrion

sont une association de cinq universités :

- Université de Lille,
- Université du Littoral – Côte d'Opale,
- Université Polytechnique des Hauts-de-France,
- Université Catholique de Lille,
- Université de Picardie Jules-Verne.

La politique éditoriale est conçue dans les comités éditoriaux. Cinq comités et la collection « Les savoirs mieux de Septentrion » couvrent les grands champs disciplinaires suivants :

-  • Acquisition et Transmission des Savoirs,
-  • Arts et Littératures,
-  • Savoirs et Systèmes de Pensée,
-  • Sciences Sociales,
-  • Temps, Espace et Société.

Publié avec le soutien de l'Université de Lille  
et de la Région Hauts-de-France.

© Presses universitaires du Septentrion, 2019  
[www.septentrion.com](http://www.septentrion.com)  
Villeneuve d'Ascq – France

Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, de la présente publication, faite sans l'autorisation de l'éditeur est illicite (article L. 122-4 du Code de la propriété intellectuelle) et constitue une contrefaçon. L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie doit être obtenue auprès du Centre Français d'Exploitation du Droit de Copie (CFC) 20 rue des Grands-Augustins à Paris.



Dominic Moreau, Esther Dehoux,  
Alban Gautier et Claire Barillé (dir.)

*avec les contributions de*

Morgane Bon, Louis Bruge, François-Xavier Caillet, Jérôme Caron, Rémy Choron,  
Jérémy Cundekovic, Matthieu Delecroix, Julien Desseint, Léonore Dufour, Maëlle Le Bivic,  
Toinon Ledoux, Caroline Legrand, François Lenhof, Léa Lermuseau, Clotilde Lompré,  
Nicolas Revert, Julien Rycx, Julien Saint-Pol, Quentin Saunier,  
Madeleine Tieghem, Anouk Valette-Philippot

# **HISTOIRE – ARCHÉOLOGIE – HISTOIRE DE L'ART**

## **Master 2016**

---

**Actes du II<sup>e</sup> Colloque des étudiants de master  
en Sciences historiques et artistiques de Lille  
(Villeneuve d'Ascq, 24-25 mai 2016)**

Publié sous le patronage de la Faculté des Sciences historiques,  
artistiques et politiques de l'Université de Lille,  
en collaboration avec le Département d'histoire  
de l'Université du Littoral Côte d'Opale  
et les UMR 8164 – HALMA (CNRS, Univ. Lille, MC)  
et 8529 – IRHiS (CNRS, Univ. Lille)

---

**Presses universitaires du Septentrion**

2019

## Politique de diffusion des livres numériques aux Presses universitaires du Septentrion

---

Les Presses universitaires du Septentrion mettent à la vente les livres numériques sur leur site internet sans appliquer de DRM (Digital Rights Management), ceci afin de ne pas réduire les usages de ses lecteurs. Leurs livres numériques n'en restent pas moins soumis au droit d'auteur.

En conséquence, les Presses universitaires du Septentrion demandent à leurs lecteurs de ne pas diffuser leurs livres numériques sur des plates-formes de partage ni de procéder à de multiples copies privées (> 5).

La violation des droits d'auteurs est constitutive du délit de contrefaçon puni d'une peine de 300 000 euros d'amende et de 3 ans d'emprisonnement (CPI, art. L. 335-2 s.).

Le code de la propriété intellectuelle entend par contrefaçon tous les actes d'utilisation non autorisée de l'œuvre.

La loi incrimine au titre du délit de contrefaçon :

- « toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur, tels qu'ils sont définis et réglementés par la loi » (CPI, art. L. 335-3).
- « le débit [acte de diffusion, notamment par vente, de marchandises contrefaisantes], l'exportation et l'importation des ouvrages "contrefaisants" » (CPI, art. L. 335.2 al. 3).

Source : <http://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Propriete-litteraire-et-artistique>.

Pour plus d'informations, consultez le site internet des Presses universitaires du Septentrion [www.septentrion.com](http://www.septentrion.com).

## Table des matières

---

Avant-propos .....	11
--------------------	----

**Claude Gauvard**

Introduction .....	13
--------------------	----

**Dominic Moreau, Esther Dehoux, Alban Gautier, Claire Barillé**

### SESSION :

#### HISTOIRE DU MONDE ROMAIN

La construction d'une figure du barbare : le cas de la <i>Guerre des Gaules</i> de César.....	19
--	----

**Maëlle Le Bivic**

L'usage des <i>donativa</i> dans les années 68-69 de notre ère.....	35
---	----

**Quentin Capriolo Saunier**

### SESSION :

#### ARCHÉOLOGIE DES MONDES ANCIENS

L'industrie lithique du site néolithique récent de Bouchain, « R. Darthois » (Nord) .....	53
--	----

**Louis Bruge**

Trophées et monuments commémoratifs de victoire romains en Grèce : les exemples des monuments érigés suite aux victoires de Sylla sur Mithridate .....	73
--	----

**Rémy Choron**

Entre continuité et ruptures .....	95
------------------------------------	----

**Nicolas Revert**

### SESSION :

#### HISTOIRE CONTEMPORAINE (I)

Brevetage et inventions des objets chirurgicaux en France de 1743 à 1847 .....	111
---	-----

**Julien Deseint**

L'université de Lille en 1895 : entre particularisme et universalisme ..... 125

**Julien Saint-Pol**

La pauvreté dans le Nord de la France, 1943-1965 :  
mise en place d'œuvres de solidarité ..... 137

**Léonore Dufour**

### **SESSION :**

#### **HISTOIRE MODERNE (I)**

La mode du noir en Espagne : une origine bourguignonne à revoir ?  
L'exemple de la cour de Castille au temps  
d'Isabelle la Catholique (1490-1504) ..... 151

**Jérémy Cundekovic**

Les pratiques d'écriture d'Adrien Brunck  
lors de son voyage en Italie (1797-1798) ..... 167

**Clotilde Lompré**

La construction du mythe de Rubens  
et sa réception en Belgique de 1840 à 1910 ..... 183

**Caroline Legrand**

### **SESSION :**

#### **HISTOIRE CONTEMPORAINE (II)**

La franc-maçonnerie et la crise boulangiste (1886-1891) ..... 199

**Julien Rycx**

De la bande dessinée à l'histoire,  
l'intégration des immigrés algériens en France ..... 215

**Anouk Valette-Philippot**

### **SESSION :**

#### **HISTOIRE MODERNE (II)**

Célébrité et honneur dans les Causes célèbres  
de l'espace septentrional sous le règne de Louis XVI ..... 231

**Madeleine Tieghem**

La justice au travail : la préparation des audiences  
d'après l'exemple de Foacier de Ruzé, avocat général  
au Conseil Provincial d'Artois (1760-1790) ..... 241

**Toinon Ledoux**

La « cueillette des pièces d'Inde » au début  
du XVIII<sup>e</sup> siècle d'après les journaux de bord  
du navire négrier l'Annibal (1723-1724) ..... 253

**Jérôme Caron**

**SESSION :**  
**HISTOIRE DE L'ART MÉDIÉVAL**

La cathédrale Notre-Dame de Tournai.  
Analyse du corpus architectural et datation .....269

**Léna Lermuseau**

**SESSION :**  
**HISTOIRE MÉDIÉVALE**

Que peut apporter le texte dit « de Farfa » (ms. Rome BN 341, IX<sup>e</sup> -X<sup>e</sup> s.)  
à l'histoire du culte des saints Trijumeaux de Langres ? ..... 287

**François-Xavier Caillet**

« Sacrifie aux dieux ou je te ferai souffrir les pires supplices » :  
supplices et peines de chair dans la *Légende dorée* .....299

**Matthieu Delecroix**

La place des *hommes de trait* dans les armées françaises,  
bourguignonnes et anglaises (v. 1415-v. 1477) ..... 315

**François Lenhof**

L'entrée de Charles VII à Rouen en 1449  
d'après la Chronique de Gilles le Bouvier .....323

**Morgane Bon**





## Avant-propos

---

**Claude Gauvard**

Professeure émérite d'Histoire médiévale  
de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

LES ACTES DE CE DEUXIÈME COLLOQUE des étudiants de master en Sciences historiques et artistiques reflètent la variété des communications entendues lors des rencontres qui se sont tenues les 24 et 25 mai 2016. À une intervention souvent passionnée devant l'auditoire, succède ce qui constitue pour beaucoup un premier article, et il faut signaler l'originalité et l'utilité de l'initiative prise par les enseignants de l'Université de Lille – Sciences humaines et sociales et de l'Université du Littoral Côte d'Opale. En effet, les vingt et une contributions publiées ici frappent par leur qualité et par la diversité de leurs centres d'intérêt, chronologique et thématique, mais aussi par leur adéquation avec l'historiographie de notre temps.

Passer au crible un texte pour le déconstruire et s'interroger sur les pratiques d'écriture de son auteur, s'inquiéter d'un monument dans sa globalité plutôt que d'en extraire les détails, faire entrer la mode dans le champ des comportements sociaux, revoir l'exercice de la justice à l'aune des praticiens et de l'opinion plutôt que des seules institutions relèvent d'une approche neuve. Une vision plus classique n'est pas moins efficace et on peut saluer la permanence de centres d'intérêt qui prennent en compte l'industrie et le commerce, prouvant ainsi que l'histoire économique sait se renouveler, avec son pendant social qu'est la pauvreté, ou encore la mise en valeur des territoires, en particulier côtiers. Dans tous les cas, les sources sont bien ciblées et obligent parfois, et fort heureusement, à transgresser les coupures académiques entre les quatre périodes de l'histoire. Le but est donc atteint : il s'agit bien, au niveau du master, de montrer l'intérêt et la faisabilité d'une éventuelle recherche en doctorat.

Une seule inquiétude : parmi ces vingt-quatre communications, dix seulement sont le fait d'étudiantes, et plutôt pour les périodes moderne et contemporaine. Sont-elles plus timorées, moins enclines et peut-être moins favorisées pour permettre que s'épanouisse leur passion pour la recherche ? Souhaitons que ce comptage ne soit que le fait du hasard de la cuvée 2016 et que tous puissent, dans l'avenir, goûter à ce plaisir incomparable de faire partager leurs découvertes en construisant l'Histoire.

## Introduction

---

**Dominic Moreau**

Université de Lille

**Esther Dehoux**

Université de Lille

**Alban Gautier**

Université de Caen Normandie

**Claire Barillé**

Université de Lille

**L**A PREMIÈRE ÉDITION DU Colloque des étudiants de Master en Sciences historiques et artistiques, tenue en 2015, a été un véritable succès, ce qui a incité les organisateurs à réitérer l'expérience en 2016. En outre, ce même succès a amené des enseignants-chercheurs du Département d'histoire de l'Université du Littoral Côte d'Opale à proposer d'associer officiellement cette dernière à l'activité, ce que les créateurs lillois de l'événement ont accepté avec le plus grand plaisir<sup>1</sup>. Le nombre de candidatures s'en est retrouvé multiplié, y compris en dehors des établissements organisateurs. En outre, le « nouveau » consortium institutionnel est aussi celui qui a chapeauté les troisième (16-17 mai 2017) et quatrième (29 et 30 mai 2018) éditions, et qui est impliqué dans l'organisation de la cinquième édition (printemps 2019), si bien que l'on peut dès maintenant affirmer que le Colloque est en passe de devenir une activité pérenne. Cette pérennité sera toutefois conditionnée à la bonne volonté des enseignants-chercheurs qui voudront, dans le futur, consacrer une partie de leur temps à l'entreprise.

Les actes paraissent avec quelques mois de retard sur le calendrier prévu. Le retard pris s'explique en partie par la lourdeur, notamment

---

<sup>1</sup> Dominic Moreau, Esther Dehoux et Claire Barillé sont tous trois maîtres de conférences à l'Université de Lille, respectivement en Antiquité tardive, en Histoire médiévale et en Histoire contemporaine. Alban Gautier était maître de conférences en Histoire médiévale à l'Université du Littoral Côte d'Opale à l'époque de la tenue du colloque ; il est aujourd'hui professeur d'Histoire médiévale à l'Université de Caen Normandie.

administrative, qui pèse de plus en plus sur le métier d'enseignant-chercheur. En outre, il n'est pas aisé d'éditer un recueil d'articles d'étudiants qui sont à la fin de leur Licence ou en cours de Master, pour en faire un volume vraiment utilisable par les chercheurs. D'une part, nous sommes ici face à des auteurs qui débutent dans le domaine de la publication scientifique, souvent sur des sujets qui ne sont pas totalement aboutis (on pense ici surtout aux étudiants de troisième année de Licence et de première année de Master); d'autre part, les sujets sont extrêmement variés et dépassent la plupart du temps le domaine de spécialité des éditeurs, si bien qu'il faut dans certains cas se référer à plusieurs reprises aux directeurs de recherche.

Pour autant, il n'a jamais été question pour les éditeurs d'abandonner le projet de publication, non seulement parce que l'expérience est importante pour le cursus des communicants, qui se sont tant investis dans la participation au colloque, mais aussi du fait que cette variété des sujets de recherche en Licence et au Master apparaît comme une véritable richesse qu'il faut rendre accessible au plus grand nombre. C'est d'ailleurs ce qu'encourage, dans sa préface, Claude Gauvard, qui nous a fait l'honneur de patronner la deuxième édition du colloque, soulignant aussi l'originalité et la variété des sujets présentés par ces chercheurs en devenir (presque toutes les périodes de l'Histoire, de l'Histoire de l'Art et de l'Archéologie sont ici représentées, de la Préhistoire à la période la plus contemporaine). Les éditeurs lui adressent leurs plus sincères remerciements. Ils désirent également remercier les Presses universitaires du Septentrion, en particulier Nicolas Delargillière, qui ont rejoint l'aventure pour aider à la mise en page finale. Nous espérons que ce nouveau partenariat sera renouvelé pour les éditions à venir, afin de poursuivre cet effort de diffusion des recherches menées par les étudiants des Hauts-de-France et d'ailleurs.

### ■ Liste des contributeurs au présent volume

Morgane BON (Licence 3, Lille)  
Louis BRUGE (Master 2, Lille)  
Francois-Xavier CAILLET (Master 2, Lille)  
Jérôme CARON (Master 1, ULCO)  
Rémy CHORON (Master 1, Lille)  
Jérémy CUNDEKOVIC (Master 2, Lille)  
Matthieu DELECROIX (Master 1, Lille)  
Julien DESSEINT (Master 1, Lille)  
Léonore DUFOUR (Master 2, Lille)

Maëlle LE BIVIC (Master 1, Lille)  
Toinon LEDOUX (Master 2, Lille)  
Caroline LEGRAND (Master 2, Lille)  
François LENHOF (Master 2, Caen)  
Léa LERMUSEAU (Licence 3, Lille)  
Clotilde LOMPRÉ (Master 1, Strasbourg)  
Nicolas REVERT (Master 2, Lille)  
Julien RYCX (Master 2, Lille)  
Julien SAINT-POL (Licence 3, Lille)  
Quentin SAUNIER (Master 2, Lille)  
Madeleine TIEGHEM (Master 2, Lille)  
Anouk VALETTE-PHILIPPOT (Licence 3, Lille)





SESSION :

HISTOIRE DU MONDE ROMAIN

---



## La construction d'une figure du barbare : le cas de la *Guerre des Gaules* de César

Maëlle Le Bivic

Master 1, Université de Lille

**Résumé** – Il s'agit, dans cette étude, de saisir l'image du barbare dans la *Guerre des Gaules* de Jules César, pour apprécier le rapport à autrui au travers d'une histoire « nationale » romaine, de sa conception antique à sa réception contemporaine. Ennemi de Rome, étranger, vaincu, autant de termes définissent les « indigènes » que César rencontre. Ce dernier construit progressivement une histoire des barbares, tout en révélant ce qui fonde pour lui la spécificité du monde romain, et de tout ce qu'il a à offrir aux hommes non romains et non romanisés.

**Abstract** – The aim of this study is to capture the image of the Barbarian in Julius Caesar's *Gallic War*, in order to understand the relationship to others through a "national" Roman history, from its ancient conception to its contemporary reception. Enemy of Rome, stranger, vanquished are among the terms used to define the "natives" that Caesar meets. He gradually built a history of the Barbarians, revealing what establishes for him the uniqueness of the Roman world, and all that it has to offer to both non-Roman and non-Romanised men.

Article issu d'un mémoire de première année de master en histoire romaine, intitulé *L'image du barbare à Rome et dans le monde romain du III<sup>e</sup> siècle av. n.-è. au III<sup>e</sup> siècle de n.-è.*, préparé sous la direction de Stéphane Benoist et soutenu en 2016 à l'Université de Lille.

**J**ULES CÉSAR EST À L'ORIGINE d'un texte fondateur en sept livres à propos de la *Guerre des Gaules* qu'il mène de 58 à 52 av. n.è.<sup>1</sup>. Cet ouvrage, rédigé de façon chronologique, correspond à l'exercice du commentaire au sens latin du terme dans son aspect factuel, même s'il

<sup>1</sup> Sauf mention contraire, toutes les dates citées dans le présent article sont à considérer comme av. n.è.

n'est pas pour autant objectif. En effet, l'œuvre est à considérer dans son contexte politique. César, alors en rivalité avec Pompée vainqueur des Daces, est autant auteur qu'acteur de la *Guerre des Gaules*<sup>2</sup>. Ce récit justifie les campagnes menées en Gaule et en Germanie auprès du Sénat dans une démarche souvent assimilée à une forme d'autocélébration<sup>3</sup>. Mais il s'agit aussi d'un récit de voyage écrit par un Romain, un témoignage sur les difficultés rencontrées par l'armée romaine au cours de son expédition, par ce qui a fasciné, choqué ou simplement intéressé les Romains. Le terme de *barbarus* apparaît régulièrement dans ce texte, parmi des ethnonymes plus précis, afin de désigner les peuples non-romains. Il est intéressant d'étudier en parallèle le traité *De diuinatione* de son contemporain Cicéron, car ce dernier a rencontré le druide éduen Diviciac et a pu s'instruire des rites religieux et sacrificiels pratiqués en Gaule au I<sup>er</sup> siècle.

De nombreuses cartes issues de manuels scolaires sont intitulées « conquête de la Gaule par César », et non pas « invasion ». Il convient ici de préciser les champs sémantiques propres à chacun de ces mots pour comprendre un choix en réalité chargé de sens. Être envahisseur suppose de prendre par la force une place occupée auparavant. Par opposition, celle de conquête renvoie l'image d'un territoire vierge, sans installations humaines, ce qui dans ce contexte bien précis nie les civilisations gauloise et germaine. Ce point de vue nous a été transmis par les historiens romains, et les sources d'origine barbare, malheureusement trop rares, nous permettent difficilement de remettre en question cet héritage. Il est intéressant alors d'étudier le texte de César dans ses aspects littéraire et ethnologique, afin de déterminer s'il participe à cette tradition, ou bien s'il est le témoin d'une curiosité sincère des Romains à l'égard des autres peuples et d'un positionnement spécifique vis-à-vis de l'usage traditionnel du mot *barbarus*.

## ■ La construction d'un imaginaire autour des terres barbares

### ● L'inconnu au-delà du monde romain ?

Au moment de l'expédition militaire connue aujourd'hui sous le nom de Guerre des Gaules, la Gaule cisalpine est déjà sous influence romaine. Ce n'est cependant pas le cas des parties les plus septentrionales du territoire. Christian Goudineau nous rappelle qu'aux II<sup>e</sup> et I<sup>e</sup> siècles, la Gaule est le meilleur client de l'Italie en ce qui concerne l'importation

<sup>2</sup> Abrégé *B.G.* (*Bellum Gallicum*).

<sup>3</sup> Barry Cunliffe, *La Gaule et ses voisins : le grand commerce dans l'Antiquité*, Paris, Éditions Picard, 1993, p. 122-124.

de vin<sup>4</sup>. Mais les échanges avec la péninsule italienne ne concernent que les populations de la confédération celte, située entre les Pyrénées, le Massif central, le Rhône et la Méditerranée<sup>5</sup>. Les textes de Strabon nous donnent une idée des limites du monde connu peu après César. Le monde nordique apparaît là encore comme mal connu.

César se voit donc confronté à l'inconnu, aussi bien concernant les terres qu'il explore que pour les peuples qu'il rencontre. On remarquera le soin tout particulier qu'il met à simplifier la géographie de la Gaule, l'explicitant de façon quasi-pédagogique à son lecteur. Les peuples rencontrés sont définis par zone géographique d'habitation, ce qui permet de se faire une carte mentale de l'expédition, mais pas de les localiser précisément. Les Germains sont installés de l'autre côté du Rhin (*trans Rhenum incolunt*<sup>6</sup>), mais il n'y a aucune précision supplémentaire. Son contemporain Poséidonios d'Apamée, ethnographe, distingue quant à lui avec plus de précisions les Germains des Belges et des voisins des Belges le long de la rive droite du Rhin<sup>7</sup>.

L'omniprésence des descriptions naturelles ou paysagères dans le texte de César ne répond pas à cette seule nécessité de lisibilité. Il s'agit aussi de la confrontation à un environnement général qui le choque par des phénomènes tels que la grisaille, les marées, l'humidité ambiante, des conditions climatiques différentes de celles qu'il connaît en Italie. Cette focalisation sur le climat donne lieu par exemple à la définition de la Gaule par le froid<sup>8</sup> (*frigus*), mais elle contient selon Christian Goudineau une part de réalité non négligeable. La Méditerranée par exemple est fermée (*mare clausum*), impraticable de novembre à mars environ, ce qui oblige régulièrement les troupes de César à hiverner en Gaule : ce sont les « quartiers d'hiver<sup>9</sup> ». On remarque une fascination pour le territoire habité par les barbares, mais qui relève davantage de la symbolique de l'antagonisme culturel<sup>10</sup> que de l'accumulation de connaissances géogra-

4 Christian Goudineau, *César et la Gaule*, Paris, Éditions Errances, 2000 [1990], p. 90.

5 Jean-Louis Brunaux, *Les Gaulois expliqués à ma fille*, Paris, Éditions du Seuil, 2010, p. 13 : l'auteur fait ici le choix de se reporter à cette définition de « celte » bien que le mot ait aujourd'hui plusieurs significations (indigènes de l'Âge de Bronze précédant les Gaulois, peuples de langue celtique ou encore civilisation d'Europe occidentale avant l'instauration de l'Empire romain).

6 *B.G.*, I, 1 (trad. Nathalie Desgrugillers, *Campagnes contre les Helvètes, les Germains et les Belges, Guerre des Gaules I-II*, Clermont-Ferrand, Éditions Paleo, 2011).

7 Jean-Louis Brunaux, *Les Gaulois*, Paris, Les Belles Lettres, 2005, p. 47.

8 *B.G.*, I, 16.

9 Gérard Coulon, *Les voies romaines en Gaule*, Paris, Éditions Errance, 2013 [2007], p. 206.

10 Sur la théorie environnementaliste antique et le « protoracisme », se référer au travail de Benjamin Isaac, *The Invention of Racism in Classical Antiquity*, Princeton University Press,

priques avérées. Un lien indissociable apparaît donc entre les habitants et le territoire qu'ils habitent.

Aux ennemis viennent s'ajouter des éléments naturels hostiles au passage de l'armée romaine, les caractéristiques naturelles et humaines venant se superposer ou se compléter. Il est surprenant en ce sens que le terme de *Gallia comata*, communément traduit par Gaule Chevelue, soit absent du texte de Jules César alors même qu'il en est à l'origine. Cette image traduit en effet une comparaison sous-jacente entre l'aspect physique des habitants qui portaient alors les cheveux longs et leur territoire boisé<sup>11</sup>.

### ● **L'image mentale de la Gallia : un peuple isolé à l'image de son pays**

La symbolique de l'isolement géographique, voire physique, des barbares est récurrente chez les auteurs antiques. Dans cette conception du monde, Rome et la Grèce constituent les uniques centres de civilisation. Un éloignement géographique par rapport à ces deux points serait donc synonyme d'absence de civilisation. Mais l'image mentale va encore plus loin : la nature apparaît menaçante, hostile à l'homme.

Le texte de César participe clairement à cette tradition littéraire. Les Ménapes se retirent à plusieurs reprises dans les bois dont leur pays est couvert (*in densissimas silvas abdiderant*<sup>12</sup>), mais que César ne tarde pas à raser afin de laisser passer son armée<sup>13</sup>. Il fait aussi bâtir trois ponts pour pouvoir les atteindre<sup>14</sup>. La nature apparaît presque sans limites et vierge : les hommes ne s'adonneraient pas à l'agriculture, et ne seraient pas capables de s'approprier la terre, ils se plieraient à la volonté et aux caprices de la nature. Enfin, l'ethnonyme choisi par César dès le tout début de l'œuvre est révélateur : « la troisième par ceux que nous appelons les Gaulois, et qui dans leur langue se nomment Celtes » (*tertiam, qui ipsorum lingua Celtae, nostra Galli appellantur*<sup>15</sup>). Le nom de *Gallus*, d'origine latine, évoque une perception mentale de la Gaule. En effet, il s'agit au départ du nom donné par les Romains

---

2006, *passim*.

11 Jean-Louis Brunaux conteste cette théorie dans *op. cit.*, n. 5, nous rappelant qu'une grande partie des espaces verts a été défrichée par les Gaulois avant l'arrivée de César, l'ensemble du paysage étant dédié à l'agriculture.

12 *B.G.*, IV, 38 (trad. Nathalie Desgrugillers, *Conquête de la Bretagne et de l'Aquitaine, Guerre des Gaules III-IV*, Clermont-Ferrand, Éditions Paleo, 2011).

13 *B.G.*, III, 28-29.

14 *B.G.*, VI, 6 (trad. Nathalie Desgrugillers, *Débarquement en Grande-Bretagne. Passage du Rhin, Guerre des Gaules V-VI*, Clermont-Ferrand, Éditions Paleo, 2011).

15 *B.G.*, I, 1.



à un ensemble de peuples dont ils ont estimé que les coutumes, les comportements ou encore le physique étaient similaires, mais surtout qu'ils appartenaient à la même unité géographique parfaitement délimitée par des frontières naturelles : la Gaule<sup>16</sup>. En réalité, à l'époque de César, trois grandes confédérations forment la Gaule : les Celtes, les Aquitains et les Belges. La Gaule dans son ensemble est constituée d'une multitude de peuples qui commercent entre eux ou forment des alliances, mais qui n'ont pas conscience d'appartenir à une même communauté culturelle ou linguistique<sup>17</sup>.



Figure 1 : Carte de la Gaule au milieu du I<sup>er</sup> siècle avant J.-C.

Anne de Leseleuc, *La Gaule : architecture et civilisation*, Paris, Flammarion, 2001, p. 8.

<sup>16</sup> Jean-Louis Bruneaux, *op. cit.*, n. 5, p. 1-17.

<sup>17</sup> C.f. Annexe (fig. 1).

Sa réflexion est doublée d'un isolement social des barbares. Selon lui « les peuples germains s'enorgueillissent d'occuper des régions désertiques, car ils estiment que personne, en raison de leur grande valeur guerrière, n'ose s'installer près d'eux<sup>18</sup> ». Les barbares ne seraient pas seulement naturellement isolés du reste des hommes, il s'agirait d'un mode de vie lié à leur nature violente. Une idée très similaire est présente dans les *Annales* de Tacite. Les barbares seraient autochtones. Ils ne se mélangeraient pas aux autres du fait de leur incapacité à vivre en communauté, et préféreraient à un peuple ami ou du moins voisin la solitude<sup>19</sup>. On peut supposer que Tacite s'est ici directement inspiré du texte ci-dessous de César à propos des Suèves :

Ils tirent une grande gloire d'avoir autour de leurs territoires de grandes étendues désertiques : cela prouve aux autres peuples que les villes ne résistent jamais à leurs assauts<sup>20</sup>.

### ● Une armée de « bâtisseurs » : la symbolique de la construction des ponts

Le récit de César est rythmé par la construction d'axes de communication qui prennent sens dans le prolongement de cette symbolique de l'isolement. Il existe déjà des voies et des ponts en Gaule, c'est le cas de la voie domitienne pour ne citer qu'un exemple, qui est la mieux connue aujourd'hui. Elle tire son nom de Domitius Ahenobarbus, présent en Gaule transalpine vers 118, mais est probablement bien plus ancienne, déjà évoquée sous le nom de « voie héracléenne » lors du passage d'Hannibal en 218. Il existe donc un réseau routier carrossable au temps de César mais qui est cependant moins homogène et moins rectiligne que celui romain<sup>21</sup>. César l'avoue lui-même à propos du pont qu'il fait bâtir sur le Rhin : l'opération n'est pas nécessaire, elle est surtout symbolique :

Cependant, il jugea que les bateaux n'étaient pas le meilleur moyen pour accomplir cette entreprise ; de plus, cela ne convenait guère à sa dignité et à celle de l'armée romaine. Malgré les inconvénients que cela représentait, César ordonna la construction d'un pont [...]. Il avait décidé de faire passer ses troupes par ce moyen, sinon il renoncerait à son projet<sup>22</sup>.

---

18 B.G., VI, 23.

19 Tacite, *Annales*, XIII, 55.

20 B.G., IV, 3.

21 Gérard Coulon, *op. cit.*, n. 9, p. 45-48.

22 B.G., IV, 17.

En effet, construire des ponts, au-delà d'une utilité fonctionnelle, permet aussi aux Romains de montrer leur autorité sur la nature, et par extension sur ses habitants. C'est ainsi que les Helvètes envoient une ambassade négocier avec César en le voyant bâtir un pont sur la Saône en une seule journée, alors que le détour leur prenait vingt jours<sup>23</sup>. Le décalage technique entre les deux civilisations est évidemment mis en exergue, mais c'est dans le livre IV qu'il prend tout son sens. César nous livre une description extrêmement détaillée du pont sur le Rhin, de la technique utilisée ainsi que des contraintes posées par la configuration du terrain (profondeur du fleuve, force du courant). Le pont sur le Rhin est un véritable monument littéraire et architectural. Il s'agit pour César de matérialiser son passage au-delà du monde romain par des marqueurs physiques et visibles. La longueur de ce passage nous donne une idée de l'importance que revêt cette action pour César : montrer que l'autorité des Romains ne s'arrête pas au Rhin (« la domination du peuple romain s'arrêtait au Rhin » : *populi Romani imperium Rhenum finire*<sup>24</sup>).

## ■ La figure du *barbarus* ennemi de Rome

### ● Le prisme de la guerre dans le processus d'écriture

Ce voyage, bien qu'il soit à l'origine d'une œuvre ethnographique exceptionnelle, n'en reste pas moins une expédition militaire. Le but principal n'est pas de rencontrer de nouveaux peuples. Dès le livre I, César explique que cette guerre préventive est menée en terres ennemies afin d'épargner les provinces romaines (*provinciae nostrae*<sup>25</sup>). Il s'agit pour lui de défendre son territoire de la menace des Germains, et plus particulièrement d'Arioviste. En effet, César obtient en 59 le proconsulat pour la Gaule transalpine et par là même la possibilité d'y mener une armée. Ses *commentarii* envoyés à chaque fin de campagne lui permettent d'entretenir son autorité, même à distance, tout en justifiant son action auprès du sénat romain<sup>26</sup>. Il s'agit d'un ensemble de remarques, d'observations relativement brèves.

Un long passage est ainsi entièrement dédié à l'étude de la stratégie germaine de la cavalerie et du binôme instauré avec les fantassins légers<sup>27</sup>. Dans une idée similaire, César nous décrit le champ de bataille

23 B.G., I, 13.

24 B.G., IV, 16.

25 B.G., I, 7.

26 Barry Cunliffe, *op. cit.*, n. 3, p. 122.

27 B.G., I, 48.

de la Sambre et toutes les difficultés qu'il a eues pour déployer l'armée romaine sur un terrain en pente et sans visibilité<sup>28</sup>. Finalement, les rivalités existantes au sein du « peuple gaulois » et leur propension à l'autodestruction sont étudiées, sans doute en vue d'exploiter ce type de guerres intestines et de semer la zizanie<sup>29</sup> :

En Gaule, les villes, les cantons, les sous-cantons et pour ainsi dire les familles sont partagés en groupes rivaux<sup>30</sup>.

Jean-Louis Brunaux soutient l'idée d'une « romanisation élitiste »<sup>31</sup> du territoire : de la même façon que les Romains acceptent de négocier la paix avec les Éduens et le druide Diviciac et refusent ce même privilège aux Arvernes, César flatte les grandes familles gauloises. Il leur promet la citoyenneté ou une place au sénat, créant des inégalités de traitements selon les peuples et les individus, et exacerbant les tensions préexistantes. L'exemple le plus probant est celui des deux chefs rivaux trévires Cingétorix et Indutionarus. Le premier se présente comme ami du peuple romain tandis que le second fait rassembler son armée pour affronter César. Finalement ce dernier demande à l'ensemble des Trévires de se soumettre au seul Cingétorix, en hommage à ses qualités diplomatiques et à son dévouement envers son peuple<sup>32</sup>.

### ● **Un portrait mitigé, en décalage avec la tradition péjorative du barbarus**

Se crée donc un concept du barbare autour de notions-clés : il est éloigné des centres de civilisation, isolé géographiquement du reste des hommes, incapable de vivre en communauté, ennemi de Rome, en somme un portrait largement hérité de la tradition grecque. Le système de l'ambassade intervient à ce stade comme pour nuancer la barbarie comportementale et linguistique : il est possible de communiquer pacifiquement par le biais de délégations. La paix doit alors être à l'initiative des barbares comme dans le cas de Divico. Les Helvètes sont à l'origine des pourparlers après avoir vu César jeter un pont sur la Saône<sup>33</sup>. De nombreux peuples, tels que les Bretons, se rendent sans même qu'il n'y ait d'affrontements. Il s'agit d'après César d'une preuve de sagesse.

28 B.G., II, 18-22.

29 Barry Cunliffe, *Les Celtes*, Éditions Errance, 2001 [1997], p. 10-18 : ce passage aurait aussi une autre fonction, celle de montrer aux Romains la nécessité de mener cette guerre afin de pacifier une situation instable aux frontières.

30 B.G., VI, 11.

31 Jean-Louis Brunaux, *op. cit.*, n. 7, p. 52.

32 B.G., V, 3.

33 B.G., I, 13.

Au contraire, les peuples n'ayant jamais cherché à faire la paix avec lui se voient refuser tout traitement de faveur. C'est le cas des Trévires, témoins du massacre de leurs familles et de la destruction de leurs maisons par le feu<sup>34</sup>. Les négociations de paix se font selon une procédure bien particulière. Lors de la soumission des Suessions, ce sont les anciens qui viennent traiter avec les Romains en tant que représentants de leurs peuples. Ils leur livrent leurs armes mais aussi des otages royaux, les fils du roi Galba, pendant que les habitants « tendent les mains pour demander aussi la paix<sup>35</sup> ». Les barbares sont donc capables de respecter des règles et de négocier la paix, et plus encore ils sont des adversaires honorables, d'une grande noblesse guerrière, c'est le cas par exemple de Vercingétorix.

Le portrait de Vercingétorix nous livre de précieuses informations sur la conception littéraire d'un personnage-type, celui du chef de guerre, d'un héros national gaulois comparable à Jules César. Il répond sans doute davantage aux critères de la fiction romaine qu'à la réalité. Il est ici décrit comme un chef suprême (*summus dux*<sup>36</sup>, *imperator*<sup>37</sup>), fédérant autour de lui tous les peuples gaulois, ce qui est sous-entendu par sa généalogie même. En effet, il est présenté comme le « fils de Celtilos », on retrouve aisément dans le nom de ce dernier la racine du mot celte. Enfin, il incarne la *communis liberta*<sup>38</sup>, une valeur honorable d'un point de vue romain. Le récit du sacrifice de Vercingétorix prend sens dans un objectif similaire. Selon le modèle de la *deuotio*, il fait don de sa personne dans le but ultime de sauver son peuple. César n'évoque que brièvement la reddition des chefs gaulois, il ne cite même pas leur nom à l'exception de celui de Vercingétorix, chef arverne. Cependant, ces quelques lignes suffisent à créer une image mentale très forte. La puissance militaire romaine y est éclatante, à la hauteur de la valeur du vaincu dont les principes moraux sont rappelés, à nouveau : il se bat pour le bien de son peuple. Cependant, comme nous l'avons vu précédemment, les rivalités persistent entre clans gaulois, et la résistance ultime et unanime décrite par César est largement idéalisée. Le personnage de Vercingétorix apparaît comme un pendant à son propre statut de chef de guerre : le texte joue de ces figures adverses et pourtant sensiblement proches,

---

34 B.G., VI, 5.

35 B.G., II, 13.

36 B.G., VII, 21 (trad. Nathalie Desgrugillers, *Vercingétorix et le soulèvement général des Gaules, Guerre des Gaules VII*, Clermont-Ferrand, Éditions Paleo, 2011).

37 B.G., VII, 63.

38 B.G., VII, 4.

s'affrontant d'égal à égal. C'est le cas lorsque Vercingétorix fait détruire tous les ponts de l'Allier tandis que César marche sur Gergovie, annulant ainsi les traces matérielles du passage de l'armée romaine en Gaule<sup>39</sup>.

## ■ Construction et transmission d'une mémoire du barbare

### ● Écrire, plaire et intéresser

Ce texte, dans sa dimension politique, a pu être qualifié de « propagande procésarienne ». Même s'il s'agit ici d'une compilation de notes et d'observations, la *Guerre des Gaules* s'inscrit dans une tradition littéraire gréco-romaine en convoquant certains *topoi*, des éléments inscrits dans la mémoire collective. C'est ce qui a pu amener César à des simplifications parfois contestables, comme sur le plan de la géographie. Un effort réel se fait sentir pour expliquer le chemin parcouru par l'armée romaine, probablement dans le but d'insister sur son efficacité<sup>40</sup>, mais les peuples ne sont jamais situés précisément. Christian Goudineau nous fournit une reconstitution de la carte mentale de la Gaule d'après les indications du texte. On remarquera l'aspect très schématique de celle-ci<sup>41</sup>.

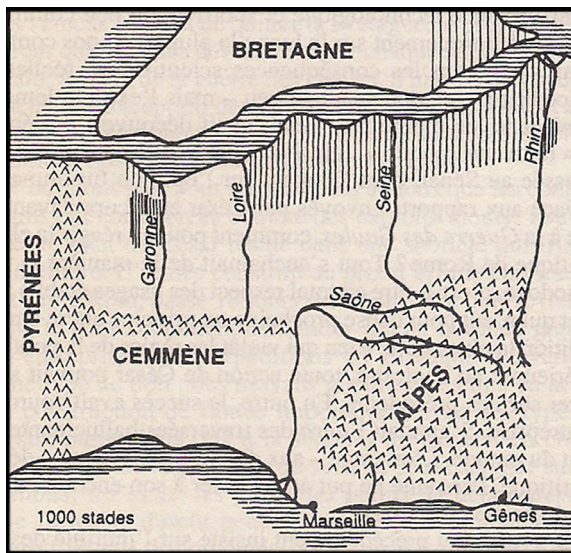


Figure 2 : carte de la Gaule d'après les indications de César dans la *Guerre des Gaules*.

Christian Goudineau, *César et la Gaule*, Paris, Éditions Errance, 2000 [1990], p. 336.

39 *B.G.*, VII, 34.

40 Gérard Coulon, *op. cit.*, n. 9, p. 45 : les légions romaines auraient parcouru en moyenne 40 à 70 kilomètres par jour.

41 *C.f.* Annexe (fig. 2).



Les Romains ne s'intéressent pas à la géographie précise en dehors du monde romain. De la même façon, César offre aux druides gaulois une place prépondérante aussi bien dans les affaires juridiques que sacrées<sup>42</sup>. Or des auteurs tels que Diodore de Sicile ou encore Strabon évoquent d'autres fonctionnaires du sacré : les bardes, chantres chargés de fixer les actes des hommes illustres dans l'histoire, et les vates, sacrificateurs divins<sup>43</sup>. Enfin, l'exemple le plus marquant est la « scène cinématographique<sup>44</sup> » du sacrifice humain chez les Gaulois, selon le terme de Christian Goudineau. César nous décrit avec beaucoup de précisions une scène violente, choquante et visuellement très forte :

Certains de ces peuples construisent de grands mannequins d'osier (*simulacra*) dans lesquels ils enferment un homme encore vivant. On met le feu à ces poupées gigantesques et l'homme à l'intérieur meurt par les flammes<sup>45</sup>.

Cette affirmation a donné lieu à de nombreux débats et a exercé une véritable fascination pour tous ceux qui se sont penchés sur cette question pendant des siècles. Mais Jean-Louis Brunaux nous rappelle, à travers la place qu'il donne dans son livre au sacrifice humain, derrière les sacrifices animaux et matériels, que les preuves archéologiques d'une telle pratique sont aujourd'hui inexistantes<sup>46</sup>. Les *simulacra* évoqués ci-dessus auraient en fait une fonction de boucanage, c'est-à-dire de préparation *post mortem* des corps des ennemis tombés au combat<sup>47</sup>. De plus, Christian Goudineau note que Cicéron garde le silence sur ces « pratiques inhumaines »<sup>48</sup> bien qu'il ait rencontré en personne le druide éduen Diviciac<sup>49</sup>. Cependant, une telle précision corrobore parfaitement les récits antérieurs : soit César se trompe sur le véritable usage des objets

42 B.G., VI, 13-14.

43 Jean-Louis Brunaux, *op. cit.*, n. 7, p. 175.

44 Christian Goudineau, *op. cit.*, n. 4, p. 24.

45 B.G., VI, 16.

46 Jean-Louis Brunaux, *Les religions gauloises, Nouvelles approches sur les rituels celtiques de la Gaule indépendante*, Paris, Éditions Errance, 1996 [2000], p. 150-171 : seul le sanctuaire de Gournay-sur-Aronde pourrait laisser supposer l'existence de rituels pratiqués sur des non-guerriers au sein d'une enceinte sacrée, mais aucune trace de mise à mort violente ou sacrificielle n'a été retrouvée à ce jour.

47 Id., *Guerre et religion en Gaule : essai d'anthropologie celtique*, Paris, Éditions Errance, 2004 [2003], p. 114.

48 Christian Goudineau, *op. cit.*, n. 4, p. 91.

49 Jean-Louis Brunaux, *op. cit.*, n. 44, p. 157-158 : il convient de mettre à l'écart le *Pro Fonteio* de Cicéron car il mentionne le sacrifice humain, entre autres exactions commises par les Gaulois, mais dans le seul but de décrédibiliser l'adversaire de ce dernier lors du procès. Il s'agit d'un argumentaire caricatural et purement vindicatif.

qu'il voit en les interprétant d'après ses propres lectures, entre autres les poèmes de Sopatros et de Callimaque, soit il cherche par là à répondre à l'attente de ses lecteurs par la récupération de lieux communs, et l'établissement d'une connivence.

● **Un classement selon une « échelle de barbarie »**

Finalement, malgré la subjectivité et le phénomène de reconstruction littéraire, il n'existe pas chez César un barbare universel et inhumain. Il est difficile pour lui de définir cet autre qu'il rencontre autrement que par son apparence, et plus précisément son habit, ce qui pose le problème des troupes auxiliaires. En effet, des populations indigènes intègrent progressivement l'armée romaine, conservant leur équipement : il devient parfois difficile pour les soldats romains de distinguer leurs nouveaux alliés de leurs ennemis<sup>50</sup>. Classer les peuples est alors nécessaire et cette distinction s'effectue par une comparaison sous-jacente avec les Romains. Le critère principal est celui de l'éloignement géographique : les Belges seraient les plus braves de tous (*horum omnium fortissimi sunt Belgae*) car plus éloignés des provinces romaines, et donc moins exposés à la civilisation<sup>51</sup>. De la même façon, les Gaulois seraient plus faibles que les Germains car habitués au confort à la romaine<sup>52</sup>. Au-delà de cette catégorisation, César propose une approche quasi-anthropologique des peuples gaulois, à travers l'étude de trois éléments : leurs langues, leurs coutumes et leurs lois (*linguae, instituta, leges*<sup>53</sup>).

Un réel effort se fait donc sentir dans l'appréhension des populations rencontrées au cours de la guerre. Il s'agit de les distinguer, de les individualiser, parfois dans un but purement stratégique et militaire. C'est ainsi que Michel Rambaud interprète l'étude comparée des Germains et des Gaulois par César<sup>54</sup> : selon lui l'auteur, en plus d'inventer un clivage ethnique, invente aussi une frontière littéraire qui n'aurait aucune réalité sociale, le Rhin, et ce dans le but de mettre en valeur sa propre action sur le territoire. En effet, la Gaule aurait un intérêt économique à être conquise, ce qui explique le portrait plus « policé » qui en est dressé, afin de rassurer les futurs colons.

---

50 *B.G.*, I, 22.

51 *B.G.*, I, 1.

52 *B.G.*, VI, 24.

53 *B.G.*, I, 1.

54 Michel Rambaud, *L'art de la déformation historique dans les commentaires de César*, Paris, Les Belles Lettres, 1953, passim.

La comparaison des panthéons gaulois et romain participe de cette idée : « le culte de Mercure est le plus répandu [...]. Viennent ensuite Apollon, Mars, Jupiter et Minerve » (*deum maxime Mercurium colunt [...]. Post hunc, Apollinem, et Martem, et Jouem, et Mineruam*<sup>55</sup>). César établit clairement une superposition des divinités selon leurs attributs, il met donc ici en exergue les points de contact entre les deux civilisations. On remarquera toutefois, au-delà d'un discours de préparation mentale à la conquête romaine, une conscience aiguë des similitudes entre lui-même et ceux qu'il rencontre.

### ● Une réflexion originale sur l'antagonisme Romain / Barbare

Une question demeure finalement : celle du langage adopté par César. En cherchant à définir une réalité qui lui est étrangère, parfois même incompréhensible, l'auteur choisit de procéder sur le mode comparatif avec une société qui lui est bien familière : la société romaine. Il devient alors possible d'établir des équivalences entre divinités, entre chefs de guerre gaulois et stratèges romains, entre les « rennes » de la forêt hercynienne et les cerfs romains<sup>56</sup>. La description de l'*urus* germain est un exemple très représentatif de cette méthode d'analyse, en comparaison avec des objets connus de lui et de son lecteur : « Ces animaux sont un peu plus petits que les éléphants et ressemblent, en couleur et en forme, au taureau<sup>57</sup> ». Cette quête des points communs traduit bien l'ambiguïté de la définition de l'autre, et sa proximité avec le Romain. César a conscience de la diversité des peuples qu'il rencontre, il cherche d'ailleurs à les classer sur une échelle fictive de la barbarie, à les nommer (le *barbarus* n'est pas omniprésent) et se procure un interprète gaulois afin de pouvoir communiquer<sup>58</sup> avec eux. Il n'existe donc pas dans ce texte un antagonisme définitif Romain / Barbare.

Finalement ce texte est nourri de la définition traditionnelle du *barbarus*, dans sa dimension comportementale, à travers la récupération de *topoi* littéraires. Mais il propose aussi un questionnement renouvelé quant à la définition même de ce terme. César nous propose ici une étude comparative des peuples qu'il rencontre, avec la société romaine pour modèle de référence. Ce qui l'intéresse est

55 B.G., VI, 17 : il s'agit en fait ici de Teutatès, Bélénos, Esus et Taranis. L'équivalent gaulois de Minerve n'a pas encore été déterminé.

56 B.G., VI, 25 : « On y trouve un bœuf semblable au cerf, qui porte au milieu du front une corne ».

57 B.G., VI, 28.

58 Christian Goudineau, *op. cit.*, n. 4, p. 71.

donc davantage la recherche des points de contact entre les populations que l'étrange absolu. Il est possible de trouver des similitudes entre Romains et Barbares, ou du moins non-Romains. La motivation première de la *Guerre des Gaules* n'est bien sûr pas de créer une histoire barbare, mais cette œuvre y participe clairement. Le monde barbare ne prend sens qu'à travers le monde romain, il en est son pendant. Finalement, il s'agit ici d'un témoignage littéraire exceptionnel sur l'effort d'un Romain pour définir sa propre civilisation, malgré toutes ces similitudes. Selon la théorie de Jean-Paul Sartre, c'est la confrontation avec autrui, en particulier son regard, qui permet une prise de conscience de sa propre personne<sup>59</sup>. Le monde romain s'articule donc selon César autour de plusieurs notions qui sont la capacité de vivre en communauté et la conscience d'appartenir à un ensemble plus large, le peuple, qui est régi par des lois communes.

## ■ Bibliographie

### ● Sources

Caius Julius César, *Campagnes contre les Helvètes, les Germains et les Belges, Guerre des Gaules I-II*, trad. Nathalie Desgrugillers, Clermont-Ferrand, Éditions Paleo, 2011.

Caius Julius César, *Conquête de la Bretagne et de l'Aquitaine, Guerre des Gaules III-IV*, trad. Nathalie Desgrugillers, Clermont-Ferrand, Éditions Paleo, 2011.

Caius Julius César, *Débarquement en Grande-Bretagne. Passage du Rhin, Guerre des Gaules V-VI*, trad. Nathalie Desgrugillers, Clermont-Ferrand, Éditions Paleo, 2011.

Caius Julius César, *Vercingétorix et le soulèvement général des Gaules, Guerre des Gaules VII*, trad. Nathalie Desgrugillers, Clermont-Ferrand, Éditions Paleo, 2011.

### ● Études

Brunaux, Jean-Louis, *Les Gaulois expliqués à ma fille*, Paris, Éditions du Seuil, 2010.

Brunaux, Jean-Louis, *Les Gaulois*, Paris, Les Belles Lettres, 2005.

Brunaux, Jean-Louis, *Guerre et religion en Gaule : essai d'anthropologie celtique*, Paris, Éditions Errance, 2004 [2003].

Brunaux, Jean-Louis, *Les religions gauloises, Nouvelles approches sur les rituels celtiques de la Gaule indépendante*, Paris, Éditions Errance, 1996 [2000].

<sup>59</sup> Jean-Paul Sartre, *La transcendance de l'Ego*, Paris, Éditions Vrin, 2003 [1936], *passim*.

Coulon, Gérard, *Les voies romaines en Gaule*, Paris, Éditions Errance, 2013 [2007].

Cunliffe, Barry, *Les Celtes*, Éditions Errance, 2001 [1997].

Cunliffe, Barry, *La Gaule et ses voisins : le grand commerce dans l'Antiquité*, Paris, Éditions Picard, 1993.

Goudineau, Christian, *César et la Gaule*, Paris, Éditions Errances, 2000 [1990].

Isaac, Benjamin H., *The Invention of Racism in Classical Antiquity*, Princeton University Press, 2006.

Rambaud, Michel, *L'art de la déformation historique dans les commentaires de César*, Paris, Les Belles Lettres, 1953.

Sartre, Jean-Paul, *La transcendance de l'Ego*, Éditions Vrin, Paris, 2003 [1936].



## L'usage des *donativa* dans les années 68-69 de notre ère<sup>1</sup>

---

**Quentin Capriolo Saunier**

Master 2, Université de Lille

**Résumé** – Les *donativa*, dons d'argent du prince à destination de ses soldats, remontent à Sylla et apparaissent clairement lors de la guerre civile qui voit s'affronter les césariens et les partisans de la République, puis dans le duel entre Octavien et Marc-Antoine. Sous le Haut-Empire, entre 27 avant notre ère et 235 de notre ère, elles deviennent de véritables institutions. Leur versement pouvait motiver les soldats et créer un consensus autour du prince ou de l'usurpateur, mais les monnaies mobilisées pour ce don témoignent aussi du message politico-militaire adressé à ses soldats. L'étude des *donativa* durant cette période de guerre civile permettra de saisir les enjeux de ce type de largesses impériales.

**Abstract** – The *donativa*, donations of money from the prince to his soldiers, go back to Sylla and appear clearly during the Civil War, when the Caesareans and the partisans of the Republic clashed, then in the duel between Octavian and Mark Antony. Under the High Empire, between 27 BC and 235 AD, the *donativa* became a real institution. Their payment could motivate the soldiers and create a consensus around the prince or the usurper, but the monies mobilised for this donation also testify to the politico-military message addressed to his soldiers. The study of the *donativa* during this period of civil war will help to understand what was at stake in this type of imperial largesse.

---

Article issu d'un mémoire de deuxième année de master en histoire romaine, intitulé *Les donativa d'Auguste aux Sévères (I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> siècles de n.-è.)*, préparé sous la direction de Stéphane Benoist et de Christine Hoët-Van Cauwenberghe, et soutenu en 2016 à l'Université de Lille.

---

<sup>1</sup> Pour l'obligeance de leurs observations et leurs discussions éclairées, je remercie à cette occasion C. Hoët – van Cauwenberghe, S. Benoist et J.-M. Doyen, sans qui cette publication n'aurait jamais vu le jour. Ces quelques pages constituent la synthèse d'une partie du mémoire de Master intitulé *Les donativa d'Auguste aux Sévères* effectué sous la direction des deux premiers à l'Université de Lille.

Sous l'Empire, nous définissons le *donativum* comme un don d'argent du prince à ses soldats<sup>2</sup>. Alors qu'il est exceptionnel à la fin de la République, étroitement lié au contexte de guerre civile, Salluste nous rapportant que Sylla fut le premier à en avoir versé à ses troupes, il se pérennise sous l'Empire et devient un don régulier. Aussi faut-il le distinguer d'une part du *stipendium*, solde du soldat romain, versée en trois ou quatre annuités, et des *dona militaria*, qui sont des objets honorifiques offerts aux soldats s'étant distingués sur le champ de bataille. Le *donativum* n'est pas un simple don d'argent puisqu'une cérémonie existe à l'occasion de la remise de ce don. Il s'agit d'une cérémonie pendant laquelle le prince en personne, ou l'un de ses représentants, après avoir harangué ses troupes à partir d'un promontoire, appelle chaque soldat devant la tribune pour lui remettre en personne une bourse de monnaies, comme en témoigne la colonne Trajane<sup>3</sup>. Cette somme est au moins en partie versée avec des pièces spécialement frappées pour l'occasion, et notamment des *aurei* qui sont l'expression même de la générosité impériale<sup>4</sup>. Le revers, mais aussi l'avvers de ces monnaies sont alors le reflet du discours impérial adressé pour l'occasion aux soldats. Cette cérémonie autour du versement du *donativum* illustre en fait la relation idéale entre le prince et ses soldats : l'empereur, reconnaissant pour leur action sur le champ de bataille, se montre généreux à leur égard. En contrepartie, le soldat réitère son serment de loyauté envers le prince, et assiste à des sacrifices en faveur de ce dernier. Ces *donativa* ont fait l'objet de deux publications, l'une pour l'Antiquité tardive, la seconde pour la fin de la République<sup>5</sup>. Pour le début du Principat, seuls quelques ouvrages traitant de l'armée romaine s'arrêtent, en quelques pages, sur ces largesses : on peut citer Y. Le Bohec, mais aussi J.-B. Campbell, ou encore G. R. Watson<sup>6</sup>. Ces *donativa* sont rapportés par nos sources littéraires de manière très brève : nous en connaissons généralement

2 Nous excluons donc de notre étude les intailles, mais aussi la vaisselle en métaux précieux et les lingots qui se développent à partir du III<sup>e</sup> siècle de notre ère.

3 S. Settis, « La colonne Trajane : invention, composition, disposition » in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 40<sup>e</sup> année, n° 5, 1985, p. 1151-1194, scène XLIV.

4 S. Mrozek, « *Salarium in auro* », *BSFN*, 1973, p. 335 ; X. Lorient, « À propos des *vota decennialia* de Sévère Alexandre », *BSFN*, 1970, p. 466.

5 P. Bastien, *Monnaie et donativa au Bas-Empire*, Wetteren, Éditions numismatique romaine, 1988 ; R. Laignoux, « Des guerres à prix d'or : multiplication et cérémonialisation des distributions exceptionnelles à la fin de la République » in M. Reddé (dir.), *De l'or pour les braves ! Soldes, armées et circulation monétaire dans le monde romain*, Bordeaux, Ausonius, 2014, p. 199-227.

6 Y. Le Bohec, *L'armée romaine sous le Haut-Empire*, Paris, Picard, 2002 ; J.-B. Campbell, *The Emperor and the Roman army*, Oxford, Clarendon Press, 1984 ; G. R. Watson, *The Roman*



l'occasion, mais bien souvent la somme n'est pas mentionnée, les bénéficiaires incertains. Nous remarquons toutefois une concentration de leur mention sur une période de moins de deux ans, du milieu de l'année 68 à la fin de l'année 69 de notre ère, et c'est sur cette période que nous souhaitons nous arrêter dans le cadre de cette étude. Nous sommes en pleine période de guerre civile, durant laquelle plusieurs prétendants à la pourpre s'affrontent : nous assistons de fait à la multiplication de ces *donativa*. Dans un ouvrage récemment publié sur la période, P. Cosme reconnaît que le *donativum* est un fil conducteur de cette guerre civile<sup>7</sup>. Il s'agit donc de montrer en quoi la période est révélatrice de la place qu'occupent ces *donativa* dans l'histoire de l'Empire. Pour ce faire, nous allons nous concentrer sur trois périodes. D'abord les premiers événements de l'année 68, puis spécifiquement ceux de janvier 69, pour enfin poursuivre jusqu'à la fin de cette même année.

## ■ Mars-juillet 68 : des *donativa* qui s'inscrivent dans trois soulèvements

### ● La révolte de Vindex

Les événements débutent par la révolte de Caius Iulius Vindex, probablement légat d'Auguste propréteur de la province de Gaule Lyonnaise, lorsqu'il convoque en mars 68 le conseil des trois Gaules à Condate. Dans un discours rapporté par Dion Cassius, il énumère les griefs contre Néron en terminant par ces propos : « levez-vous donc enfin, secouez-vous vous-mêmes, secouez les Romains et délivrez le monde entier »<sup>8</sup>. Les monnaies émises durant la période, à partir d'un ou de plusieurs ateliers gaulois, à l'exception de Lyon qui reste fidèle à Néron<sup>9</sup>, ont la particularité de ne comporter aucun portrait à leur avers. De plus, Vindex n'est pas acclamé *imperator*, ses objectifs restant flous au vu des informations qui nous sont parvenues<sup>10</sup>. Vindex doit en tout cas enrôler de nouveaux soldats, et se vantant de pouvoir compter sur plus de 100 000 hommes, avant d'affronter les légions de Germanie venues mater la révolte : dans ce contexte d'enrôlement massif et de préparatifs au combat, il est logique que des *donativa* soient versés<sup>11</sup>. Ainsi, le

*soldier*, New York, Cornell University Press, 1969. Citons également P. Cosme, *L'armée romaine : VIII<sup>e</sup> s. av. J.-C. – V<sup>e</sup> s. ap. J.-C.*, Paris, Colin, 2007.

7 P. Cosme, *L'année des quatre empereurs*, Paris, Fayard, 2012, p. 57.

8 Dion Cassius, LXIII. 22.

9 M. C. Kraay, « The coinage of Vindex and Galba, A. D. 68, and the continuity of the Roman Principate », *NC*, 1977, p. 135.

10 *Ibidem*, p. 133.

11 P. Cosme, *op. cit.*, p. 16.

discours de Vindex à Condate est complété par la présence sur des *aurei* de la mention SALVS ET LIBERTAS et par la représentation d'une Minerve à droite drapée, casquée et vêtue d'une cuirasse, tenant une lance de la main droite, avec un bouclier à ses pieds<sup>12</sup>. Cette figure est complétée au revers par une couronne de chêne à l'intérieur de laquelle est inscrit S(ENATVS) P(OPVLVS)Q(VE) R(OMANVS). Sur deux autres *aurei* apparaissent le G(ENIVS) P(OPVLI) R(OMANI) illustré par un buste du Génie et les SIGNA P(OPVLI) R(OMANI), un *aquila* entre deux étendards reposant sur un autel, référence au culte de ces enseignes<sup>13</sup>. La motivation des soldats, insufflée par Vindex, repose donc sur un combat juste, celui visant de fait la défense des intérêts du Sénat et du peuple Romain face à un Néron accusé d'avoir pillé l'univers entier<sup>14</sup>. Mais c'est surtout la figure de MARS VLTOR qui monopolise la moitié du monnayage en or<sup>15</sup>. La présence de la divinité n'est pas anodine, car elle reprend un thème monétaire initié sous Auguste<sup>16</sup> : cette référence au modèle augustéen est clairement signifiée par la présence d'*aurei* à l'effigie du premier des princes dans ce monnayage du début de la guerre civile de 68-69, tant en Gaule qu'en Espagne<sup>17</sup>.

### ● Galba engagé à accepter l'Empire

Vindex engage en effet le *legatus Augusti pro praetore provinciae Tarraconensis* à accepter l'Empire<sup>18</sup>. Le légat, à qui la pourpre impériale a déjà été proposée en 41<sup>19</sup>, est proclamé *imperator* par ses troupes le 2 avril 68 à Carthago Nova, mais, signe de cette hésitation, refuse les titres de *Caesar* et d'*Augustus*, et préfère se présenter comme *legatus senatus ac populi Romani*<sup>20</sup>. Cette hésitation trouve aussi un écho dans les premières émissions monétaires d'ateliers de la province qui sont marquées, comme en Gaule, par l'absence de l'effigie du personnage. Apparaît sur l'avvers d'*aurei Libertas*, héritée du monnayage de Brutus et de Cassius au lendemain de l'assassinat de Jules César<sup>21</sup>. Cette *libertas* du peuple et du

12 RIC I, Monnayage de la guerre civile, 65 = BMC 28. [1], chaque numéro entre crochet renvoyant aux annexes en fin d'article.

13 Respectivement RIC I, Monn., 47 & RIC I, Monn., 50 = BMC 38.

14 Dion Cassius, LXIII.22.

15 Mars au revers : RIC I, Monn., 50 = BMC 38. [2]. Mars à l'avvers : RIC I, Monn., 47. [3].

16 Par exemple, BMC I, Auguste, 367.

17 RIC I, Monn., 81 = BMC 44. RIC I, Monn., 112 = BMC 58.

18 Plutarque, *Galba*, IV.

19 Suétone, *Galba*, VII. 1.

20 Suétone, *Galba*. X. 1.

21 RIC I, Monn., 26 = BMC 8. [4] & RSC, Brutus, 15.

Sénat romain, comme le souligne au revers la couronne de chêne avec la mention S(ENATVS) P(OPVLVS)Q(VE) R(OMANI), est dite RESTITVTA, but ultime de la révolte. Représentée sous la forme d'un buste féminin à l'avant, la divinité *Eventus* doit conduire à la ROM(A) RENASCE(NS)<sup>22</sup>. Nous constatons donc que le discours de Galba est similaire à celui de Vindex. Comme ce dernier, Galba se présente comme le défenseur du Sénat et du peuple romain auprès de ses soldats, et notamment ceux de la *legio VII Victrix* auquel il doit son élévation à l'Empire. La reconnaissance de Galba en tant que prince légitime par l'assemblée des pères conscrits est officialisée lorsque l'usurpateur rencontre une délégation sénatoriale au début du mois de juillet 68<sup>23</sup>. Entre-temps apparaît sur des monnaies à destination certaine des soldats le portrait de Galba, accompagné d'une titulature qui est encore incomplète, GALBA IMPERATOR : le prince insiste donc sur le titre d'*imperator* proposé par les troupes cantonnées dans la péninsule. Le général a en effet dû ordonner la frappe de nouvelles monnaies pour lever de nouvelles troupes et notamment constituer la *legio VII Gemina* qui va l'accompagner dans son voyage jusqu'à Rome<sup>24</sup>. Nous remarquons sur les *aurei* la persistance du thème de la *Roma Renascens* complété par celui de la *Roma Victrix*<sup>25</sup> : encore une fois, la référence est augustéenne<sup>26</sup>. Surtout, une série d'*aurei* présente un prince sur le départ<sup>27</sup>. À l'avant, Galba est représenté sur un cheval galopant à droite, afin d'induire une idée de mouvement<sup>28</sup>. Au revers, un buste d'*Hispania*, lauré et drapé à droite ; sous le buste, deux lances et un bouclier. Deux lances pour les deux légions qui soutiennent Galba, d'autant que la forme du bouclier fait penser à un *umbo* de type circulaire retrouvé dans la région<sup>29</sup>. Ainsi, l'émission révèle un *donativum* versé aux deux légions à l'occasion du voyage du prince en direction de l'*Urbs*.

22 RIC I, Monn., 8 = BMC 9. [5].

23 D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmast, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1990, p. 102.

24 P. Le Roux, *L'armée romaine et l'organisation des provinces ibériques d'Auguste à l'invasion de 409*, Paris, De Boccard, 2000, p. 387.

25 Respectivement RIC I, Galba, 40 = BMC 178. [6]. RIC I, Galba, 44 = BMC 185. [7].

26 J. Sella, « Rupture dynastique et mémoire des empereurs romains (68-69) », *RH*, 2015, p. 15.

27 RIC I, Galba, 1 = BMC 172. [8].

28 Qui n'est pas sans rappeler les *profectiones* et *adventi* du prince. Voir par exemple sur le sujet S. Benoist, *Rome, le prince et la Cité. Pouvoir impérial et cérémonies publiques (I<sup>er</sup> s. av. – début du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)*, Paris, PUF, 2005.

29 Feugère, *Les armes des Romains de la République à l'Antiquité tardive*, Paris, Errance, 1993, p. 109-110.

### ● Clodius Macer en Afrique

L'arrivée de Galba à Rome à l'automne 68 correspond d'ailleurs au meurtre de Lucius Clodius Macer, élevé à l'Empire par la *legio III Augusta*, probablement à Cirta en Numidie<sup>30</sup>. *Legatus legionis III Augustae* en Numidie, sa motivation est le retour à la tradition sénatoriale<sup>31</sup>. Une levée de troupes et la constitution d'une seconde légion, la *legio I Macriana Liberatrix*, lui permettent d'envahir l'*Africa* et de contrôler Carthage. Lucius Clodius Macer met donc la main sur une place forte régionale, abritant un atelier monétaire, en y installant son commandement<sup>32</sup>. Sa proximité directe avec la Sicile permet à l'usurpateur de jouer sur une possible invasion de l'île<sup>33</sup>, et sa mainmise sur l'Afrique de gêner l'approvisionnement en blé de Rome<sup>34</sup>. La prise de Carthage est donc un événement capital, et les deniers émis permettent en premier lieu à Clodius Macer de gratifier ses soldats pour cette victoire. En effet, plusieurs monnaies portent les mentions des deux légions à l'avvers, tandis qu'au revers apparaît toujours un aigle romain entre deux enseignes. Cette image d'une *aquila* posée entre deux *signa* n'est pas inédite : il s'agit de la résurgence d'un thème introduit par Marc-Antoine peu avant la bataille d'Actium<sup>35</sup>. Pour la *legio I Mariana Liberatrix*, il existe trois avers distincts : un buste de l'Afrique<sup>36</sup>, une tête de lion<sup>37</sup>, la figure de la *Libertas*<sup>38</sup>. Pour la *legio III Augusta Liberatrix*, un buste de Carthage<sup>39</sup>, de la Victoire<sup>40</sup>, une tête de lion<sup>41</sup>. La légende de l'avvers est toujours la même : L(VCI) CLODI MACRI (ex) S(ENATVS) C(ONSVLTO). Ainsi, quelle que soit la divinité représentée à l'avvers, c'est la prise de Carthage, la libération de l'Afrique qui sont sous-entendues. H. V. Kewitt suggère que ces monnaies ont servi à payer les soldats. Or, si entre 1/2 et 3/4 millions de monnaies honorant les légions ont été frappées dans une période de six mois, ils n'ont pu être tous destinés au versement d'une solde mensuelle sur la base de 225 deniers par an

30 Dion Cassius, LX. 15. 3.

31 I. Burian, « L. Clodius Macer, *dominus minor Africae* », *Klio*, 1960, p. 167-173.

32 A. Kunisz 1994, *L'insurrection de Clodius Macer en Afrique du Nord en 68 de notre ère*, Wrocław, Ossolineum p. 14.

33 *RIC I*, Clodius Macer, 22-29 = *BMC* 5-12.

34 J.-M. Lassère, *Africa quasi Roma, 256 av. J.-C. – 711 ap. J.-C.*, Paris, CNRS, 2015, p. 142.

35 J. Sella, *op. cit.*, p. 12.

36 *RIC I*, Clodius Macer, 5-6.

37 *RIC I*, Clodius Macer, 12.

38 *RIC I*, Clodius Macer, 19-21 = *BNC* 5. [9]

39 *RIC I*, Clodius Macer, 1-3 = *BMC* 5. [10].

40 *RIC I*, Clodius Macer, 13-17 = *BMC* 4var.

41 *RIC I*, Clodius Macer, 7-10 = *BNC* 3.

pour un légionnaire, qui aurait nécessité 350 000 deniers<sup>42</sup>. Ces monnaies sont donc plutôt à considérer comme l'indice d'une solde dont le montant est plus important que d'usage, donc comme des *donativa* à part entière. La mort du personnage ordonnée par Galba ne marque toutefois pas le retour à la stabilité, car le prince commet une erreur d'où va découler une seconde usurpation, celle de Vitellius.

## ■ Une promesse de *donativum* non honorée qui détermine les événements de janvier 69

### ● L'usurpation de Vitellius

En effet, lorsque Galba est en passe d'entrer dans l'*Urbs*, une cohorte prétorienne vient à sa rencontre et lui réclame un *donativum*. Galba leur répond par la négative : il n'a pas coutume d'acheter les soldats<sup>43</sup>. Or cette réclamation découle d'une promesse qui a été faite au nom de Galba par le préfet du prétoire, Nymphidius Sabinus, promesse qui avait permis en juin 68 le ralliement de la garde prétorienne à Galba et causé le suicide de Néron quelques jours plus tard<sup>44</sup>. Il s'agit en fait d'un *donativum* d'avènement que verse chaque prince lors de son accession à l'Empire dès Claude : la somme est en principe de 20 000 sesterces par prétorien, mais dans le cas de Galba, elle s'élève à 30 000 sesterces. De plus, les autres soldats de l'Empire ne sont pas oubliés dans cette promesse, ces derniers devant recevoir la somme de 5 000 sesterces. Le refus obstiné de Galba crée un profond malaise au sein de la garnison de Rome, mais aussi dans l'armée et notamment dans celle de Germanie : le prince s'aliène le soutien des troupes, en quelque lieu qu'elles fussent cantonnées<sup>45</sup>. Le 3 janvier 69, les légions de Germanie Supérieure refusent l'allégeance à Galba, élevant à l'Empire Vitellius dans la foulée<sup>46</sup>. Aucun *donativum* ne semble avoir été versé pour l'occasion, selon nos sources littéraires : on sait toutefois que Vitellius paie en revanche les exemptions de service des centurions et des légionnaires<sup>47</sup>. Pourtant, à la même période, des pièces sont frappées en Germanie supérieure. À l'image de Clodius Macer, ce sont uniquement des deniers, et, comme pour le monnayage

42 En plus des frais liés à l'administration de la province, frais davantage associés à la frappe d'autres émissions monétaires. Voir K. V. Hewitt, «The coinage of L. Clodius Macer», *NC*, 1966, p. 74-77.

43 Tacite, *Histoires*, I, 5 ; Dion Cassius, LXIII, 3 ; Suétone, *Galba*, XVI, 2 ; Plutarque, *Galba*, XVIII, 3.

44 Plutarque, *Galba*, II ; Suétone, *Galba*, XVI, 2.

45 Suétone, *Galba*, XVI, 2.

46 Tacite, *Histoires*, I, 55-57 ; Plutarque, *Galba*, XXII.

47 Tacite, *Histoires*, I, 56.

de Vindex et les prémices de celui de Galba, l'avvers ne représente pas le portrait du général. Les types s'inscrivent pourtant parfaitement dans le contexte d'usurpation du pouvoir par Vitellius. En effet, à l'avvers, la FIDES EXERCITVM est associée à un appel à la FIDES PRAETORIANORVM au revers<sup>48</sup>. La représentation d'une *dextrarum iunctio* à l'avvers comme au revers sur la majorité des monnaies de Germanie Supérieure reprend le thème de Galba, et montre que ce thème trouve un formidable écho auprès des soldats<sup>49</sup>. L'armée, privée du *donativum* qu'elle attend pour avoir écrasé la révolte de Vindex<sup>50</sup>, de celui lié à l'avènement de Galba à l'image de la garnison de Rome, envoie une dépêche aux prétoriens pour leur demander de choisir un autre prince, capable d'avoir le soutien de toutes les armées<sup>51</sup> : les légions de Germanie supérieure proposent justement ce *capax imperii*.

### ● L'avènement d'Othon

Mais entre-temps, les prétoriens ont désigné un nouveau prince. Othon doit son avènement à l'assassinat de Galba, le 14 janvier 69<sup>52</sup> : l'acte est motivé par plusieurs harangues de proches d'Othon et d'Othon lui-même aux prétoriens, qui insistent tous sur le *donativum* non versé pourtant promis<sup>53</sup>. Othon affirme d'ailleurs aux prétoriens avoir déjà fait preuve de générosité à l'égard de la cohorte de gardes lorsqu'il accompagnait Galba jusqu'à l'*Urbs*, montrant par là qu'il est capable de verser le *donativum* que Galba s'obstine toujours à refuser<sup>54</sup>. En revanche, si la générosité de Galba à ces mêmes prétoriens est aussi mentionnée dans ces discours, c'est pour dénoncer un favoritisme certain. Ainsi, lorsque Galba demande un sursis aux soldats venus l'assassiner, il est déjà trop tard : les prétoriens ont pris le parti d'Othon, jugé plus apte à verser cette largesse. L'avènement d'Othon et le ralliement de la garde sont donc clairement motivés par le versement d'un *donativum*, largesse propice à la diffusion d'un message politique face à un Vitellius élevé à l'Empire par ses troupes au début du mois et dont la nouvelle parvient à Rome peu avant la mort de Galba<sup>55</sup>. Le monnayage en or de la période othonienne

48 RIC I, Monn., 121-125 = BMC 65-69. [11]. Variante du revers avec la CONCORDIA PRAETORIANORVM : RIC I, Monn., 118 = BMC 61. [12].

49 J. Sella, *op. cit.*, p. 30.

50 Suétone, *Galba*, XVI. 3.

51 Suétone, *Galba*, XVI. 5.

52 D. Keinast, *op. cit.*, p. 103.

53 Plutarque, *Galba*, XX. 7; Tacite, *Histoires*, I. 24 & 37.

54 Plutarque, *Galba*, XXIII. 4; Suétone, *Galba*, XVII. 1; Tacite, *Histoires*, I. 18.

55 P. Cosme, *op. cit.*, p. 84.

est donc essentiellement dédié aux prétoriens. En premier lieu, Othon se pose comme garant de la paix, rétablie après les usurpations de l'année 68, et notamment après la mort de Galba dont l'arrivée à Rome avait été marquée par des exécutions au sein de l'armée<sup>56</sup>. Au revers, *PAX ORBIS TERRARVM* : Pax, drapée à gauche, tient un rameau de sa main droite et de la gauche un caducée<sup>57</sup>. L'émission illustre la reconnaissance de la loyauté de l'Orient à son égard, et est aussi un appel en direction de l'Occident, hostile et du côté de Vitellius : Othon prône un règlement de la situation sans combat<sup>58</sup>. Est illustrée sur d'autres *aurei*, comme le souligne la légende du revers, la *Victoria Othonis*<sup>59</sup>. La Victoire annonce les futurs exploits militaires du parti othonien sur le parti de Vitellius. Elle prépare les soldats à l'affrontement, inévitable, qui a lieu à Bedriacum le 14 avril 69. Elle peut aussi s'insérer dans un épisode, donnant lieu selon nos sources littéraires à un *donativum*. Afin de riposter contre Vitellius, Othon conçoit un plan d'attaque en Narbonnaise, qui implique le transfert de la XVII<sup>e</sup> cohorte urbaine stationnée à Ostie. L'ouverture, en pleine nuit, de l'arsenal de la caserne des prétoriens pour équiper ces nouvelles troupes accrédite l'idée d'un coup d'État contre Othon. Les prétoriens prennent les armes, courent jusqu'au Palais pour protéger Othon qui parvient, non sans difficulté, à les renvoyer dans leur camp<sup>60</sup>. Le lendemain, le prince se rend auprès des prétoriens et leur promet un acompte sur le *donativum* de 5 000 sesterces<sup>61</sup>. L'épisode témoigne de la fidélité des prétoriens à l'égard d'Othon, et s'inscrit donc dans un contexte de départ imminent en direction des troupes de Vitellius : ainsi, cette *Victoria Othonis* trouve un écho particulier chez ces prétoriens.

## ■ Avril-décembre 69 : le *donativum*, de la victoire du parti vitellien à l'ultime confrontation

### ● La parade de Lyon

Les premières émissions monétaires à l'effigie de Vitellius apparaissent en Tarraconaise et à Lyon. Dans cette cité a lieu une parade fin avril 68, en présence de Vitellius, pour marquer la victoire des troupes de

<sup>56</sup> Suétone, *Galba*, XII.

<sup>57</sup> *RIC I*, Othon, 1 = *BMC* 1. [13].

<sup>58</sup> Tacite, *Histoires*, XX. 4; Suétone, *Otho*, VIII. 2.

<sup>59</sup> *RIC I*, Othon, 13-17 = *BMC* 21-23. [14].

<sup>60</sup> Sur cet épisode, Tacite, *Histoires*, I. 80.

<sup>61</sup> Plutarque, *Othon*, III. 12; Tacite, *Histoires*, I. 82.

l'usurpateur sur Othon à la bataille de Bedriacum le 14 du même mois<sup>62</sup>. La cité frappe alors des *aurei* à destination claire des soldats, pour célébrer la victoire du parti vitellien. Les thèmes frappés en Germanie lors de l'avènement de Vitellius sont repris : Il en va ainsi de la FIDES EXERCITVM avec représentation de deux mains jointes au revers<sup>63</sup>, et du CONSENSVS EXERCITVM accompagné de la figure de Mars à droite, casqué, nu, tenant une lance<sup>64</sup>. Plus remarquable, la *Victoria Augusti* au revers d'un autre *aureus* : la Victoire, drapée, à gauche, tient de sa main droite un bouclier sur lequel est inscrit SPQR<sup>65</sup>. Cette dernière émission marque le statut de Vitellius en tant que seul prétendant à la pourpre impériale que le Sénat reconnaît le 19 avril, après le suicide d'Othon probablement le 16 avril<sup>66</sup>. Bien qu'il soit devenu prince légitime, Vitellius ne porte pas encore la titulature complète de l'empereur, comme le souligne la légende à l'avvers de la monnaie, A(VLVS) VITELLIVS IMP(ERATOR) GERMAN(ICVS). Cette titulature insiste en revanche clairement sur le titre de *Germanicus* et sur celui d'*imperator* : ici, Vitellius se montre avant tout comme le prince des légions de Germanie. Ce titre de *Germanicus* est revêtu par Vitellius dès son acclamation, jouant ainsi sur un rappel de la figure de Germanicus et donc sur son rattachement aux Julio-Claudiens. Par ces *aurei*, le prince fait de ses troupes les actrices mêmes de sa victoire et de sa reconnaissance par le Sénat, marquant la fin de son usurpation.

### ● Un facteur de ralliement... et de défection

Quant au monnayage en or de l'usurpateur en Tarraconaise, ce dernier connaît clairement deux périodes de frappe, l'une marquée par la légende à l'avvers A(VLVS) VITELLIVS IMP(ERATOR) GERMANICVS et l'autre par la légende A(VLVS) VITELLIVS IMP(ERATOR) GERMAN(ICVS), alors que celui de Lyon connaît presque uniquement ce dernier développement<sup>67</sup>. On peut penser que la première est la plus ancienne. L'abréviation du titre de *Germanicus* en GERMAN(ICVS) peut se situer entre la parade de Lyon, en avril 68, durant laquelle ce titre est conféré au fils de Vitellius<sup>68</sup>, et ainsi préparer l'arrivée sur les monnaies de la titulature impériale officielle que le désormais prince légitime revêt en juillet. Le revers

62 D. Keinast, *op. cit.*, p. 106.

63 RIC I, Vitellius, 49 = BMC 113. [15].

64 RIC I, Vitellius, 49 = BMC 112. [16].

65 RIC I, Vitellius, 62 = BMC 125. [17].

66 P. Cosme, *op. cit.*, p. 131-132.

67 À l'exception en effet de deniers célébrant, là encore, la FIDES EXERCITVM. RIC I, Vitellius, 47 = BMC 117.

68 Dion Cassius, LXV. 1.



d'un *aureus*<sup>69</sup>, marqué par l'inscription CLEMENTIA IMP(ERATORIS) GERMAN(ICI), permet de penser que ce type monétaire est à destination première des soldats que Galba avait laissés en garnison dans la province, dont la *legio VII Victrix*, celle-là même qui l'avait élevé à l'Empire un an plus tôt. En effet, nous savons que cette légion a hésité avant de se joindre à la cause vitellienne<sup>70</sup> : l'image de la *Clementia*, drapée, assise à gauche tenant un rameau de sa main droite et un sceptre de la gauche, illustre la clémence du prince face à ces soldats et sa reconnaissance. Réapparaît également le thème de la LIBERTAS RESTITVTA déjà connu, nous l'avons vu, des soldats cantonnés dans la province<sup>71</sup>. Mais Vitellius semble avoir négligé les soldats restés en garnison à la frontière de la Germanie, qui ne reçoivent pas le *donativum* versé à l'occasion de la parade de Lyon, provoquant finalement la défection de la cohorte batave qui se rallie à Civilis en décembre 69. Lorsque le *donativum* arrive enfin à *Novaesium*, le *legatus Germaniae Superioris* Hordeonius Flaccus le verse au nom de Vespasien, provoquant la colère des soldats qui l'assassinent<sup>72</sup>. Face à l'urgence de la situation sur le Rhin, c'est Vocula qui parvient à raisonner les légions lors d'une harangue<sup>73</sup>.

### ● L'apparition d'un nouvel enjeu : la mise en avant successorale

Apparaît, avec la reconnaissance par le Sénat de Vitellius, un autre aspect : celui de la mise en avant d'une dynastie. L'intérêt est de montrer aux soldats qu'ils se battent pour un général capable, par ses descendants, d'assurer une stabilité politique. Ainsi, Vitellius a tout intérêt à ne pas reproduire l'erreur de Galba, qui avait présenté Pison aux prétoriens sans leur verser aucune largesse pour l'occasion, ce qui est rapporté de manière unanime par nos sources littéraires, preuve que l'événement choque profondément ses contemporains<sup>74</sup>. Après avoir présenté peu avant son fils à ses troupes lors de la parade de Lyon, le prince a pu le présenter aux prétoriens une fois son arrivée dans l'*Urbs*, en juillet 69, afin de s'assurer de leur soutien alors que l'usurpation de Vespasien est déjà connue<sup>75</sup>. Au revers, les bustes drapés de ses deux enfants se font face, accompagnés de l'inscription LIBERI IMP(ERATORIS) GERM(ANICI)

69 *RIC I*, Vitellius, 17 = *BMC* 78. [18].

70 Tacite, *Histoires*, I. 75.

71 *RIC I*, Vitellius, 8 = *BMC* 89.

72 Tacite, *Histoires*, IV. 36.

73 Tacite, *Histoires*, I. 58.

74 Plutarque, *Galba*, XXIII. 4 ; Suétone, *Galba*, XVII. 1 ; Tacite, *Histoires*, I. 18.

75 D. Kienast, *op. cit.*, p. 106.

AVG(VSTI)<sup>76</sup>. Vitellius se montre comme un prince respectant les institutions et capable d'assurer une transmission paisible de ses pouvoirs, ayant revêtu la titulature impériale complète présente à l'avers, A(VLVS) VITELLIVS GERM(ANICVS) IMP(ERATOR) AVG(VSTVS) TR(IBVNICIA) P(OTESTATE), restitué la liberté au Sénat et au peuple romain face à un Vespasien mettant en danger ce retour à la stabilité. En effet, l'élévation à la pourpre impériale de Vespasien provoque la renaissance de la guerre civile alors que l'Empire avait retrouvé un semblant de calme depuis le suicide d'Othon. Vespasien sait que ses jours sont en danger : doté d'un prestige militaire plus important que le prince régnant, il se sent menacé, à l'image d'un Corbulon<sup>77</sup>. L'une des premières émissions en or de Vespasien met en avant son fils et futur empereur Titus, et provient de l'atelier d'Antioche<sup>78</sup>. À l'avers, la légende IMP(ERATOR) CAESAR VESPASIANVS AVG(VSTVS) accompagne le portrait de Vespasien à gauche. Le revers est marqué par la présence du portrait de Titus, à droite, et lauré, avec la légende T(ITVS) FLAVI(VS) VESPASIANVS CAESAR. Le titre d'Auguste, que Vespasien revêt en août 69<sup>79</sup>, et l'absence au revers de celui d'*imperator* pour Titus, qui correspond à sa première acclamation par les troupes lors de la prise de Jérusalem en 70<sup>80</sup>, permettent de dater l'émission. Cet *aureus* s'inscrit donc dans une période où, d'une part, les troupes du parti flavien, avec à leur tête Mucien, se dirigent vers Rome. Il correspond aussi au moment où Titus ajoute à sa titulature le titre de *Caesar* et prend la direction des opérations de Judée, tandis que Vespasien se prépare à un séjour en Égypte<sup>81</sup>. Cette monnaie illustre donc la présentation de Titus aux troupes, qui combattent désormais sous la direction de ce dernier en Judée, mais aussi à celles qui se dirigent vers Rome. Ainsi, les soldats sont conscients de se battre pour une dynastie en devenir et pour deux hommes qui ont déjà su s'illustrer dans la guerre contre les Juifs, dès 66. Enfin, c'est Domitien qui verse en personne un acompte sur le *donativum* d'avènement aux prétoriens dès son arrivée à Rome<sup>82</sup>.

76 RIC I, Vitellius, 72 = BMC 8. [19].

77 B. Levick, *Vespasian*, Londres, Routledge, 1999, p. 58.

78 RIC I, Vespasien, 352 uniquement. Similaire à RIC I, Vespasien, 351 = BMC 496, mais plus tardif. [20].

79 D. Kienast, *op. cit.*, p. 108.

80 Suétone, *Titus*, V. 2 ; Orose, VII. 9 ; Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, VI. 313.

81 P. Cosme, *op. cit.*, p. 164-166.

82 Dion Cassius, LXV. 22.

Durant les périodes de guerre civile, l'utilisation massive de *donativa* est évidente, tant du côté des usurpateurs que de celui du prince. Cette multiplication des *donativa* s'explique d'une part par le contexte de guerre civile, mais elle est surtout révélatrice d'une tradition déjà ancrée au milieu du I<sup>er</sup> siècle qui prévoit le versement de ce type de largesses lors d'occasions spécifiques. Par le versement de *donativa*, l'usurpateur et le prince alimentent un *consensus* autour de leur personne, en se montrant non seulement capable de subvenir aux besoins de leurs troupes, mais aussi en faisant preuve de générosité à leur égard. Ces gratifications permettent au nouvel élu de justifier sa proclamation à l'Empire *via* des monnaies comportant un message politique clair, à l'image des *donativa* qui sont versés à chaque nouvel avènement au cours du Principat. Il est également indispensable pour un prince qui souhaite se maintenir : son non-versement provoque le mécontentement des soldats, leur défection, et devient même une raison suffisante pour l'assassiner. Enfin, ils sont indissociables de toute entreprise militaire : lors de préparatifs, du départ du prince en campagne, puis lors de la célébration de la victoire. C'est pourquoi, au cours de la période qui nous a retenus dans cette étude, le *donativum* est capable de faire et de défaire des princes et autres prétendants à l'Empire, assurant néanmoins la perpétuité d'un régime impérial, notamment lorsque celui-ci est versé à l'occasion de la présentation de l'*heres* aux troupes.

### Annexes : figures



1.

2.



3.

4.



5.



6.



7.



8.



9.



10.



11.



12.



13.



14.



15.



16.



17.



18.



19.



20.



SESSION :  
ARCHÉOLOGIE DES MONDES ANCIENS

---





## L'industrie lithique du site néolithique récent de Bouchain, « R. Darthois » (Nord)<sup>1</sup>

**Louis Bruge**

Master 2, Université de Lille

**Résumé** – Le site ici étudié se situe sur la commune de Bouchain, « Rue R. Darthois », dans le département du Nord, sur la rive gauche de l'Escaut, à 17 km au sud-ouest de Valenciennes. Daté de la transition entre la fin du IV<sup>e</sup> millénaire et le tout début du III<sup>e</sup> millénaire av. J.-C., le site, fouillé sur 150 m<sup>2</sup>, a livré des mobiliers en matières dures animales et en bois (pirogues monoxyles, manches d'outils, arcs et planches) abondants et bien conservés. Cette étude vise à caractériser l'industrie en silex produite et utilisée sur le site par l'identification des matières premières, la reconnaissance des chaînes opératoires de production d'éclats et de lames, ainsi que la typologie de l'outillage, pour une meilleure compréhension générale du Néolithique récent, encore méconnu à ce jour dans la région.

**Abstract** – The site here studied is located in the town of Bouchain, "Rue R. Darthois", in the Nord department, on the left bank of the Scheldt, 17 km south-west of Valenciennes. Dated from the transition between the end of the 4<sup>th</sup> millennium and the very beginning of the 3<sup>rd</sup> millennium BC, the site, excavated on a surface of 150m<sup>2</sup>, has delivered abundant and well-preserved artifacts in hard animal matter and wood (dugout canoes, tool handles, bows and planks). This study aims to characterise the industry in flint produced and used on the site, by the identification of raw materials, the recognition of the production chains of fragments and blades, as well as the typology of the range of tools, for a better general understanding of the recent Neolithic, still poorly understood in the region.

Article issu d'un mémoire de deuxième année de master en archéologie protohistorique, intitulé *Étude technotypologique*

<sup>1</sup> Article issu d'un mémoire de deuxième année de master en préhistoire et protohistoire, intitulé *Étude Techno-Typologique préliminaire de l'industrie lithique du site Néolithique récent de Bouchain, « Rue R. Darthois » (Nord)*, préparé sous la direction d'Anne Lehoërf et Emmanuelle Martial, soutenu en 2016 à l'Université de Lille – SHS.

*préliminaire de l'industrie lithique du néolithique récent de Bouchain, « Rue R. Darthois » (Nord), préparé sous la direction d'Emmanuelle Martial (INRAP) et d'Anne Lehoërff, et soutenu en 2016 à l'Université de Lille.*

---

## ■ Introduction<sup>2</sup>

L'étude de l'industrie lithique du site de Bouchain a permis d'apporter des éléments nouveaux à la compréhension de l'industrie lithique du Néolithique récent, dans le nord de la France.

Après une présentation succincte du contexte historique, géologique et chronologique du site, l'industrie lithique exhumée fera l'objet d'une analyse. Les différentes chaînes opératoires d'exploitation des matières premières présentes sur le site seront déterminées, ainsi que les caractéristiques principales de l'outillage lithique<sup>3</sup>.

## ■ Historique des recherches archéologiques

Le site de Bouchain, « Rue Roger Darthois » est situé dans le département du Nord, au sud-est de la ville actuelle de Valenciennes. L'occupation est localisée en bas de versant, sur la rive gauche de l'Escaut (fig. 1)<sup>4</sup>.

En 2012, un diagnostic archéologique est réalisé par Ph. Feray, de l'Institut national de recherches archéologiques préventives, dans le cadre d'un projet de construction de lotissements, « Rue Roger Darthois et Rue Pépin d'Héristal », dans la commune de Bouchain. Du mobilier lithique, attribué d'abord au Mésolithique, ainsi que des vestiges médiévaux et modernes ont été mis au jour. Néanmoins, la première datation radiocarbone a livré une date de la fin du Néolithique récent<sup>5</sup>. L'année suivante, en 2013, le projet de lotissement est aban-

2 Je tiens à remercier Gilles Leroy pour m'avoir permis d'étudier la série, Emmanuelle Martial et Anne Lehoërff pour l'encadrement de mes travaux universitaires ainsi que Jean-Philippe Collin, pour l'identification des matières premières du Bassin de Mons.

3 Je tiens à remercier Gilles Leroy pour m'avoir permis d'étudier la série, Emmanuelle Martial et Anne Lehoërff pour l'encadrement de mes travaux universitaires ainsi que Jean-Philippe Collin, pour l'identification des matières premières du Bassin de Mons.

4 Gilles Leroy, « Bouchain, Rue Roger Darthois », dans DRAC/SRA Nord-Pas-de-Calais, *Bilan scientifique 2014*, Lille, Ministère de la Culture et de la Communication, 2015, p. 44 : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Ressources-documentaires/Actualite-des-parutions/Bilan-scientifique-regional-2014>.

5 Philippe Feray, *Bouchain, Nord, Rue Roger Darthois et rue Pépin d'Héristal : Occupations médiévale/moderne et mésolithique*, Amiens, Inrap Direction interrégionale Nord-Picardie, 2012; *Id.*, « Bouchain, Rue Roger Darthois et rue Pépin d'Héristal », dans DRAC/SRA Nord-Pas-de-Calais, *Bilan scientifique 2012*, Lille, Ministère de la Culture et de la Communication,

donné<sup>6</sup>. L'année suivante, G. Leroy du Service régional de l'archéologie du Nord – Pas-de-Calais entreprend un sondage programmé pour affiner le contexte archéologique du site, à proximité des tranchées du diagnostic (fig. 2). Cette opération a révélé la présence de nombreux vestiges du Néolithique récent, notamment une pirogue monoxyle<sup>7</sup>.

Suite à ces découvertes, une campagne trisannuelle de fouilles programmées a été planifiée. Les deux premières campagnes se sont déroulées au cours des mois de juin et de juillet 2015 et 2016.

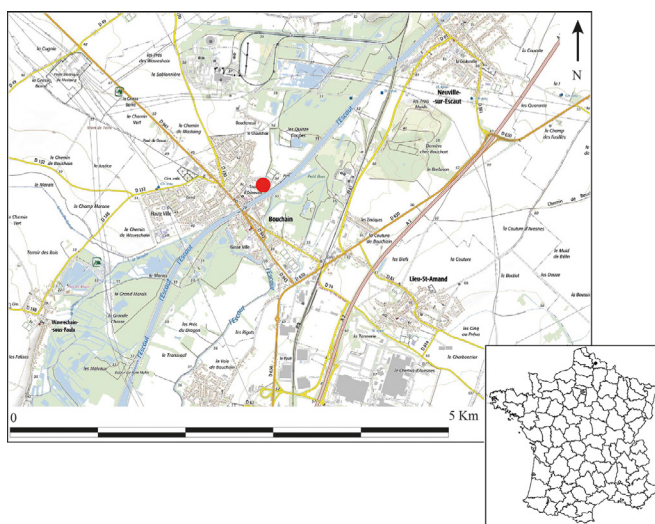


Figure 1 : Localisation géographique et topographique du site de la « Rue Roger Darthois » à Bouchain (Nord) sur fond de carte au 1/25000 e.

© IGN.

## ■ Contexte géologique

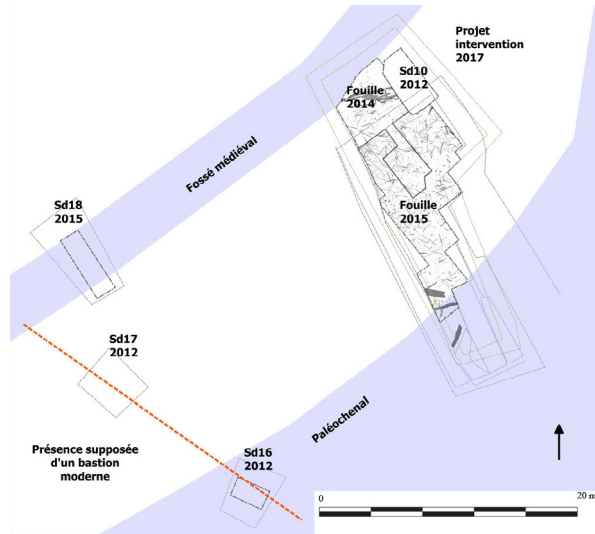
Le site est situé en bord de berge de l'Escaut, à la jonction entre le bas de versant et la plaine humide. Les vestiges néolithiques sont présents au sommet du substrat limoneux et argileux, l'unité stratigraphique 13 (US 13) et au sein d'un niveau limoneux à graviers crayeux de quelques centimètres d'épaisseur (US 12) (fig. 3)<sup>8</sup>.

2013, p. 36 : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Ressources-documentaires/Actualite-des-parutions/Bilan-scientifique-regional-2012>.

6 Gilles Leroy, *Bouchain (59) « rue Roger Darthois » : L'occupation d'une berge de l'Escaut/Sensée à la fin du Néolithique récent : Éléments généraux et présentation préliminaire des résultats de la campagne de 2015. 1<sup>er</sup> rapport Intermédiaire de fouille programmée Pluri-annuelle 2015/2017*, Lille, DRAC/SRA Nord-Pas-de-Calais, 2016, p. 14.

7 *Ibid.*, p. 51.

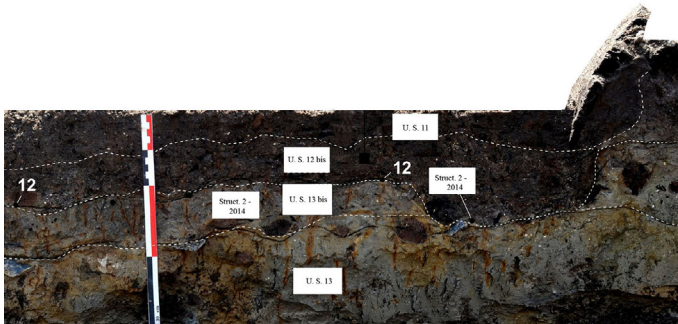
8 Pierre-Gil Salvador, « Données stratigraphiques sur le site de Bouchain », dans G. Leroy (dir.), *Bouchain (59) « rue Roger Darthois » : L'occupation d'une berge de l'Escaut à la fin du Néolithique récent. Résultats de la campagne de 2014*, Lille, DRAC/SRA Nord-Pas-de-Calais, 2015, p. 26.



**Figure 2 : Plan général des opérations réalisées et à venir sur le site de la « Rue Roger Darthois » à Bouchain (Nord).**

G. Leroy, Bouchain (59), 2015, cit.

La position du site et le milieu humide ont permis la conservation exceptionnelle de vestiges organiques, dont une pirogue monoxyle, un arc et du mobilier en matières dures animales. La céramique est peu présente, mais deux perles en terre cuite ont été découvertes. D'autres éléments de parure ont été découverts, deux canines percées et une perle dont la matière première (jadéite ?) est en cours d'analyse<sup>9</sup>.



**Figure 3 : Coupe stratigraphique 13 montrant la position des US 12 et 13.**

G. Leroy [dir.], *op. cit.*

<sup>9</sup> Ivan Praud, «Examen préliminaire de la production en terre cuite», dans *ibid.*, p. 64-65; G. Leroy, Bouchain (59)... 2015..., cit., p. 47, 50-51 et 54.

## ■ Datation du site

Les dates radiocarbone s'étalent entre 3625 av. J.-C. et 2506 av. J.-C., avec une concentration marquée à la transition entre le IV<sup>e</sup> millénaire et le III<sup>e</sup> millénaire (entre 3347 et 2770 av. J.-C.) (fig. 4). Cette période correspond à la phase de transition entre le Néolithique récent et le Néolithique final<sup>10</sup>. Le Néolithique récent débute vers 3600 et 3500 av. J.-C. et s'achève vers 2900 av. J.-C.<sup>11</sup>. Dans notre région, la première phase du Néolithique final correspond au groupe « Deûle-Escaut », entre 2900 et 2200 av. J.-C.<sup>12</sup> (fig. 4).

À ce jour, le site de Bouchain « Rue Roger Darthois » et la sépulture collective de Masnières les « Hauts de Masnières »<sup>13</sup> sont les seuls sites du Néolithique récent connus au sein de l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais. Le présent article propose une analyse des modalités d'exploitation des différentes matières premières présentes et les caractéristiques de l'outillage lithique présent sur le site.

## ■ Analyse de la série lithique

Une partie seulement du mobilier lithique, qui provient de la zone la plus dense et des US 12 et 13, a été sélectionnée pour l'étude. La zone d'étude, d'environ 53 m<sup>2</sup>, englobe à la fois le mobilier découvert lors du sondage de 2014 et celui issu de la première campagne de fouille (fig. 5). Au total, 997 pièces lithiques ont été analysées. Le poids total de cet échantillon est d'environ 23 kg (23307 g) (fig. 5).

<sup>10</sup> P.-G. Salvador, *op. cit.*, p. 28 ; G. Leroy, *Bouchain (59)...2015... cit.*, p. 44.

<sup>11</sup> Laure Salanova *et al.*, « Du Néolithique récent à l'Âge du Bronze dans le centre nord de la France : les étapes de l'évolution chrono-culturelle », dans F. Bostyn, E. Martial et I. Praud (dir.), *Le Néolithique du Nord de la France dans son contexte européen. Habitat et économie aux 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> millénaires avant notre ère. Actes du 29<sup>e</sup> Colloque interrégional sur le Néolithique* (Villeneuve d'Ascq, 2-3 octobre 2009), Amiens, Revue Archéologique de Picardie, 2011, p. 7 ; Caroline Renard, *L'industrie lithique à la fin du Néolithique dans le bassin de la Seine de la deuxième moitié du IV<sup>e</sup> millénaire à la fin du III<sup>e</sup> millénaire av. J.-C.*, Lille, Atelier national de reproduction des thèses, 2012, p. 9.

<sup>12</sup> Emmanuelle Martial et Ivan Praud, « Une approche pluridisciplinaire des sites du Néolithique final entre Deûle et Escaut : Premiers résultats et perspectives », dans F. Bostyn, I. Praud et E. Martial (dir.), *op. cit.*, p. 578.

<sup>13</sup> Denis Gaillard, Michelle Gustiaux et Ghislaine Billand, *Une occupation humaine du Néolithique à l'époque gallo-romaine dans la vallée de l'Escaut à Masnières, les Hauts de Masnières*, Amiens, Inrap Direction interrégionale Nord-Picardie, 2014.

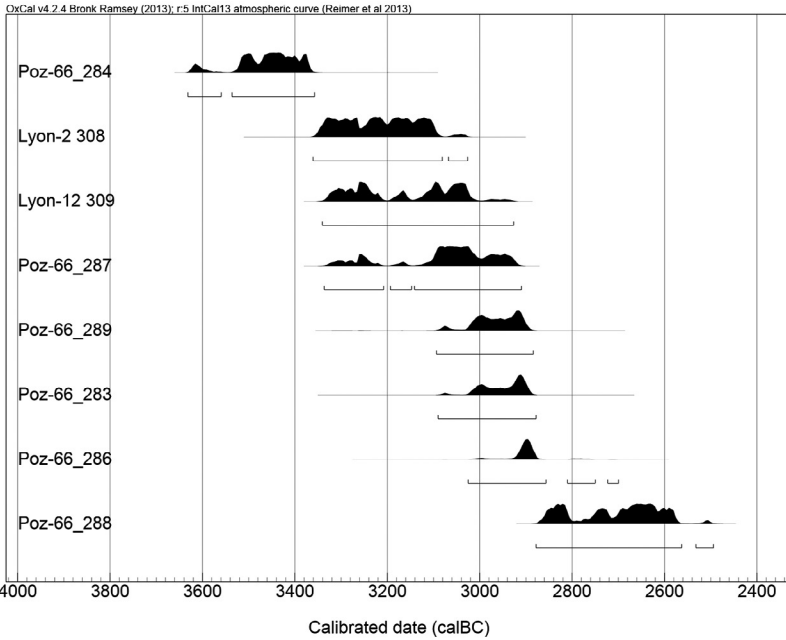


Figure 4 : Dates radiocarbone calibrées à 2 sigma.

Oxcal, en ligne, v. 2,4.

Produits / Matières premières		Silex turonien supérieur du bassin de l'Escaut	Silex coniacien	Silex landénien	Silex crénacé local indéfini	Silex crénacé à faciès foncé et homogène	Silex crénacé à faciès à structures imbriquées	Silex campanien de la région de Sprennes	Matières premières indéterminées	Silex altérés par une action thermique	Silex patinés	Total	
brut	Galets			2								2	
	Blocs de matière première	1			1							2	
	Blocs gélifs de matière première				6						1	8	
Débitage	Débris	3	1		9					78		91	
	Débris gélifs	3			47						3	53	
	Nucleus	7	3	3	48					2		63	
	Eclats non corticaux	1	6		144		1	2	7	10	1	172	
	Eclats avec moins de 50 % de cortex	65	19	23	152				3	18	3	283	
	Eclats avec plus de 50 % de cortex	32	9	7	21					5	1	75	
	Eclats corticaux	8	1	3	2							14	
	Lames				10		2	1			1		14
	Tablettes de ravivage de plan de frappe			1	4								5
	Eclats de retaille de hache polie							2					2
Outillage	Outils sur débris				3							4	
	Outils sur éclat	31	14	9	89	3	4	3	2	1	3	159	
	Outils sur lame		2		14			2				18	
	Perceurs	1			8							10	
	<b>Total</b>	<b>152</b>	<b>56</b>	<b>46</b>	<b>558</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>116</b>	<b>13</b>	<b>973</b>	
<b>Pourcentage</b>		<b>13,62%</b>	<b>5,76%</b>	<b>4,73%</b>	<b>57,33%</b>	<b>0,31%</b>	<b>0,72%</b>	<b>1,03%</b>	<b>1,23%</b>	<b>11,92%</b>	<b>1,34%</b>	<b>100,00%</b>	

Tableau 1 : Décompte des pièces attribuées au Néolithique récent selon la matière première.

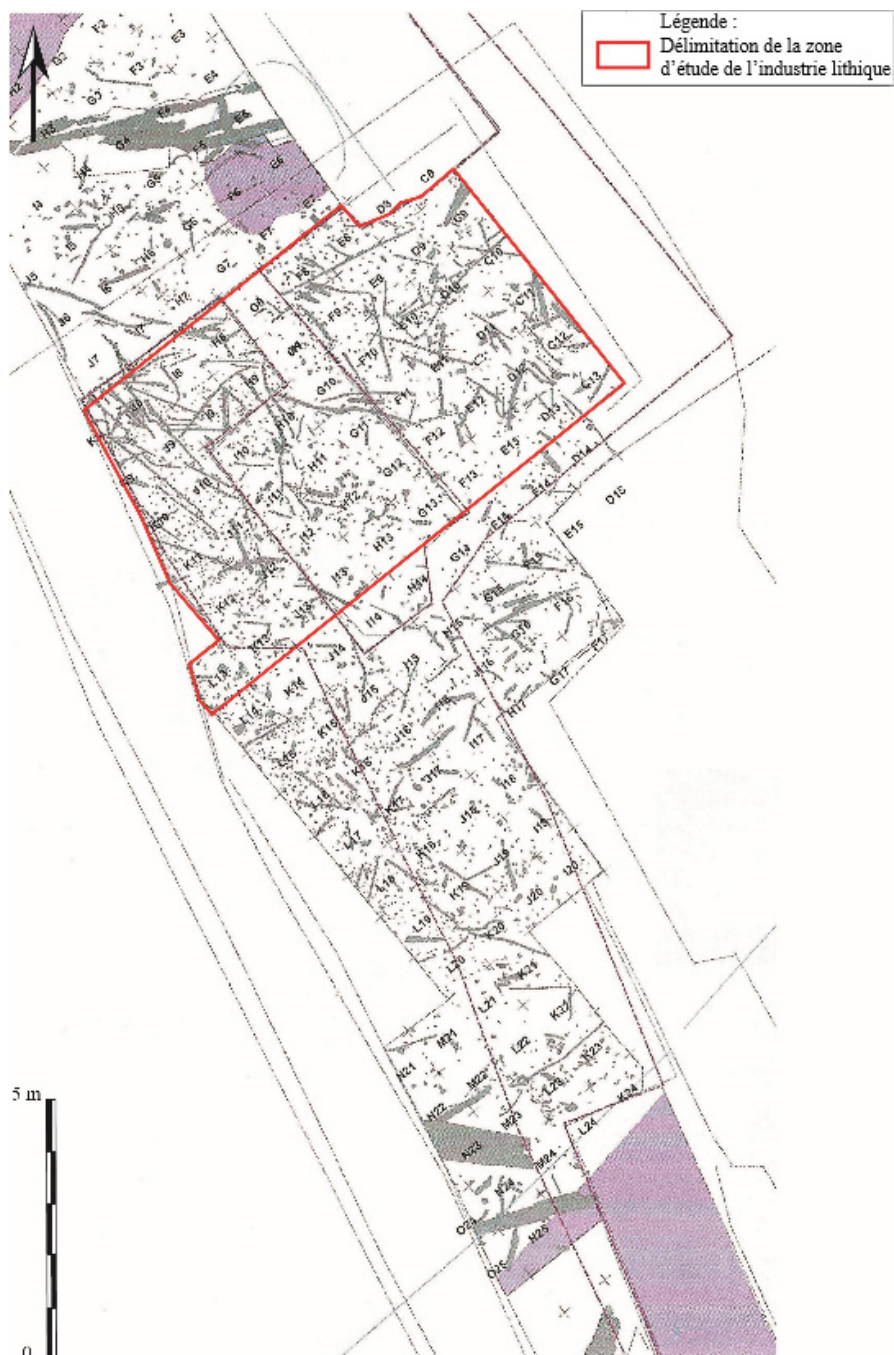


Figure 5 : Plan général des campagnes de fouilles 2014 et 2015, avec la matérialisation de la zone d'étude de l'industrie lithique.

G. Leroy [dir.], *op. cit.*



Au sein de la série étudiée, 24 pièces intrusives, de périodes chronologiques antérieures, ont été identifiées.

Deux lames patinées sont attribuées au Paléolithique. Plusieurs pièces sont attribuées au Mésolithique sur la base de critères technologiques et typologiques. La part réelle des pièces mésolithiques reste difficilement quantifiable, notamment pour les productions laminaires et quelques outils ubiquistes (grattoirs, denticulés, burins, perçoirs...) qui se différencient peu de certaines productions néolithiques<sup>14</sup>.

Cependant, l'assemblage attribuable au Néolithique récent, constitué de 973 pièces, présente une grande homogénéité (tableau 1).

## ■ Exploitation des ressources lithiques locales

La matière première dominante sur le site est d'origine locale. Plusieurs faciès ont pu être différenciés sur la base de critères macroscopiques et d'un examen à la loupe binoculaire, d'après les travaux du Programme collectif de recherche sur la géo-archéologie du silex de la craie dans le nord-ouest de la France (Nord-Picardie), entre 2002 et 2006<sup>15</sup>.

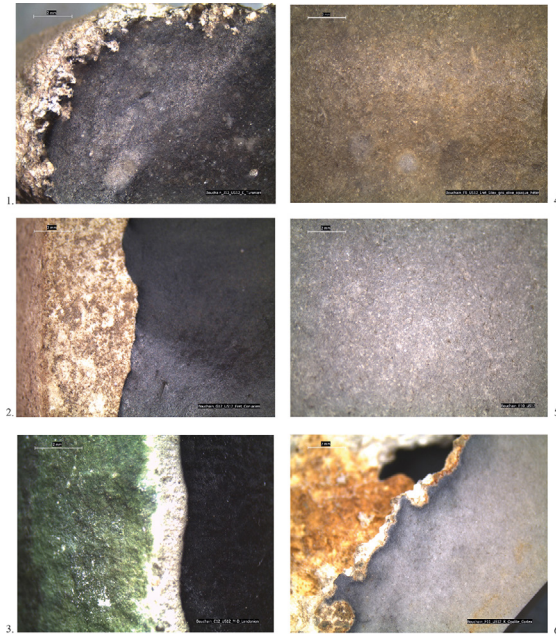
Outillage / Matières premières		Silex tunisien supérieur à l'Escaut	Silex comtois	Silex hainautien	Silex crétacé local indifférencié	Silex crétacé à faciès foncé et homogène	Silex crétacé à faciès à structures lambeuses	Silex campanien de la région de Soissons	Matières premières indifférenciées	Silex altérés par une action thermique	Silex patinés	Total
Pièces utilisées / fonctionnelles	Eclat retouché	15	7	3	40	1	4	2			1	73
	Lame retouchée	1	1		5			2				8
	Débris retouchés				3							3
	Eclat utilisé	10	5	5	26	1					1	48
	Lame utilisée		1		7							8
	Débris utilisés										1	1
	Grattoir	2			10	1		1	1	1		16
	Burin	1			3							4
	Denticulé	1	1		1							3
	Coche				2							2
	Grattoir denticulé				2							2
	Microdenticulé			1	1							2
	Perçoir		1		1							2
	Bord Abattu				1							1
	Eclat de retouche				1							1
	Pièce lustrée				1							1
	Racloir à esocoches				1				1			1
	Racloir				1							1
	Tranchet				1							1
	Autres matières premières	Armature tranchante				2						
Armature foliacée					1							1
<b>Total</b>		<b>29</b>	<b>16</b>	<b>9</b>	<b>109</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>181</b>
<b>Pourcentage</b>		<b>16,02%</b>	<b>8,84%</b>	<b>4,97%</b>	<b>60,22%</b>	<b>1,66%</b>	<b>2,21%</b>	<b>2,76%</b>	<b>1,10%</b>	<b>0,55%</b>	<b>1,66%</b>	<b>100,00%</b>

**Tableau 2 : Inventaire typologique de l'outillage attribué au Néolithique récent selon la matière première.**

14 David Delassus *et al.*, « La culture matérielle », dans M. Deckers et D. Delassus, *Valenciennes, Vallée de l'Escaut, Un site du Néolithique final*, Valenciennes, Service archéologique de Valenciennes, 2009, p. 84.

15 Jacques Fabre, « L'économie du silex dans la moyenne vallée de la Somme au Néolithique final : l'exemple de la minière d'Hallencourt et des sites périphériques », *Revue archéologique de Picardie*, n° 3, 1, 2001, p. 5-80 ; *Id.*, « Géoarchéologie du silex de la Somme », dans *Les Matières premières lithiques en Préhistoire. Table-ronde internationale* (Aurillac, 20-22 juin 2002), Cressensac, Association de préhistoire du Sud-Ouest, 2003, p. 169-175 ; Pierre Allard, Jacques Fabre et Françoise Bostyn, « Origine et circulation du silex durant le Néolithique en Picardie. Des premières approches ponctuelles à une systématique régionale », *Revue archéologique de Picardie*, n° Spécial 22, 2005, p. 49-74.





**Figure 6 : Photographies macroscopiques des différentes matières premières locales (n° 1 à 3) et exogènes (n° 4 à 6).**

1. Silex secondaire turonien à cortex scoriacé et matrice hétérogène avec un microfaciès chargé en inclusions ; 2. Silex secondaire coniacien à cortex lisse et matrice homogène avec un microfaciès peu chargé en inclusions ; 3. Silex tertiaire landénien à cortex verdi et matrice homogène avec un microfaciès peu chargé en inclusions ; 4. Silex secondaire campanien de la région de Spiennes à matrice hétérogène et à microfaciès chargé en inclusions ; 5. Matière première indéterminée à matrice homogène, avec un microfaciès chargé en inclusions ; 6. Matière première indéterminée à matrice un peu hétérogène, avec un microfaciès légèrement chargé en inclusions.

Le faciès le plus présent est le silex turonien supérieur de la vallée de l'Escaut qui représente environ 15 % de l'effectif total (tableau 1). Il se caractérise par un mince cortex rugueux et scoriacé, dont la couleur varie entre le beige et le blanc. La liaison entre le cortex et la matrice est floue. La matrice, de couleur noire à gris-noir, est hétérogène, avec des inclusions inframillimétriques et isométriques (fig. 6,1)<sup>16</sup>.

<sup>16</sup> Cf. Pierre Allard, Françoise Bostyn et Emmanuelle Martial, « Les matières premières siliceuses exploitées au Néolithique moyen et final dans le Nord et la Picardie (France) », dans C. Billard et M. Legris (dir.), *Premiers Néolithiques de l'Ouest. Cultures, réseaux, échanges des premières sociétés néolithiques à leur expansion. 28<sup>e</sup> colloque interrégional sur le Néolithique* (Le Havre, 9-10 novembre 2007), Rennes, PUR, 2010, p. 355-383.

Cette matière première est présente à proximité immédiate du site où quelques affleurements sont connus (fig. 7)<sup>17</sup>. La présence d'un bloc et de plusieurs débris suggère l'importation de la matière première sous la forme de blocs sur le site. La présence d'un rognon testé et abandonné suite à l'apparition d'éclats réfléchis laisse supposer que les blocs sont acheminés à l'état brut sur le site. En outre, ladite matière première intervient dans une chaîne opératoire de production d'éclats peu corticaux, détachés à partir de nucléus, parfois gélifs, à débitage unipolaire, avec un ou plusieurs plans de frappe successifs. L'emploi de blocs gélifs est perceptible par l'existence de surfaces gélives sur environ 20 % des éclats. La longueur des enlèvements n'excède pas 60 mm et la largeur atteint rarement plus de 40 mm. Ces éclats sont généralement plus épais, avec une moyenne de 9,4 mm d'épaisseur. La majorité des éclats ont un talon lisse et sont détachés par percussion directe au percuteur dur. Une partie de cette production a été employée pour la confection d'éclats retouchés ou utilisés, ainsi que deux grattoirs, un burin et un denticulé (tableau 2).

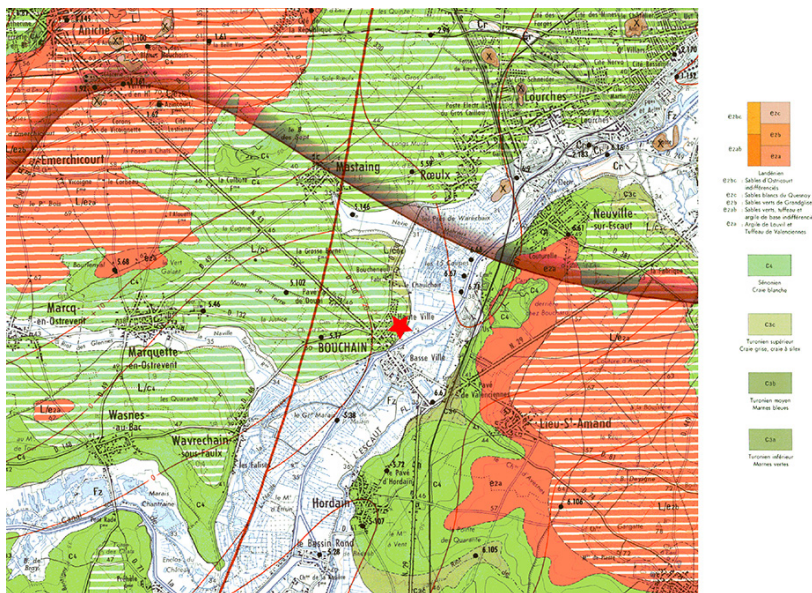


Figure 7 : Extrait de la feuille de Valenciennes de la Carte géologique au 1/50 000<sup>e</sup> (© BRGM).

17 Gilles Leroy, Emmanuelle Martial et Philippe Feray, « Le mobilier lithique et macrolithique », dans G. Leroy (dir), *op. cit.*, p. 45.

Le faciès du silex coniacien est nettement moins présent. Il constitue 5,7 % de la série. Le cortex est lisse et de couleur blanche à beige. Son épaisseur est variable et peut atteindre jusqu'à 10 mm. La liaison, nette, entre le cortex (parfois polyphasé) et la matrice, est parfois matérialisée par un mince liseré. La matrice, de couleur sombre, est homogène et translucide, avec un microfaciès peu chargé en inclusions blanches (fig. 6,2). Le site est implanté directement sur des niveaux crayeux du Coniacien (fig. 7)<sup>18</sup>. Il est possible qu'une partie de la matière première ait été acheminée sous la forme de blocs bruts débités sur le site. La chaîne opératoire principale est la production d'éclats, détachés par percussion directe au percuteur dur<sup>19</sup>. Leur talon est principalement lisse, rarement linéaire, dièdre ou punctiforme. Une partie d'entre eux ont été débités à partir de nucléus unipolaires. Cette chaîne opératoire est mise en œuvre pour la fabrication d'outils, notamment des éclats retouchés, utilisés, d'un denticulé et un perçoir. Deux outils sur lames, une lame retouchée et une lame utilisée, ont été recueillis. Aucun autre témoin d'une chaîne opératoire de production de lames *in situ* n'a été mis en évidence sur le site.

Le silex landénien, présent marginalement au sein de la série, se caractérise par un cortex « verdi », dont l'épaisseur atteint rarement plus de deux millimètres. La liaison entre le cortex et la matrice est nette. La matrice, de couleur sombre, est homogène, avec un microfaciès peu chargé en inclusions (fig. 6,3). Ce silex est présent à proximité du site de Bouchain sous la forme de rognons ou de galets, remaniés lors de la transgression thanétienne (fig. 7)<sup>20</sup>. Deux de ces galets ont été ramassés et acheminés sur le site. La seule chaîne opératoire exploitant ce silex est la production d'éclats de faibles dimensions détachés principalement par percussion directe dure<sup>21</sup>. En effet, ces pièces n'excèdent pas 45 mm de longueur. Leur largeur est inférieure à 34 mm. Les talons lisses, linéaires et corticaux dominent la série sans se départager. Les éclats sont principalement unipolaires et peu corticaux. Bien qu'aucun nucléus unipolaire n'ait été identifié, un nucléus bipolaire opposé et deux fragments de nucléus multipolaires sont attestés. Ils sont les supports d'éclats retouchés ou utilisés et d'un microdenticulé.

La majorité des pièces en silex local a été regroupée au sein du groupe générique dit « silex créacé local indifférencié », lorsque l'étage

18 *Ibid.*, p. 45.

19 Majoritairement DD (9 contre 4 DT et 14 IND).

20 G. Leroy, E. Martial et P. Feray, *op. cit.*, p. 45.

21 Majoritairement DD (6 contre 10 IND et 4 DT).

géologique d'origine n'a pu être précisé. Ce groupe représente environ 57,2 % de la série totale. Le cortex, d'épaisseur variable, est de couleur blanche à beige clair. Son aspect est variable, souvent lisse, parfois rugueux, voire scoriacé. La limite avec la matrice est généralement bien marquée. La matrice opaque est de couleur sombre, entre le gris et le noir. L'homogénéité est variable, de même que la granulométrie. Le macro-faciès est plus ou moins chargé en inclusions blanches, centimétriques à millimétriques et de morphologies variables. La présence de quelques blocs et de débris suggère l'apport de la matière première directement sur le site, parfois sous la forme de blocs gélifs. En outre, une partie marginale de ces débris intervient dans la production d'outils, avec trois débris retouchés. La production d'éclats, souvent unipolaires, est dominante<sup>22</sup>. D'une longueur moyenne de 36,3 mm, ces supports bruts excèdent rarement plus de 60 mm de longueur. Leur largeur moyenne est de 30,1 mm. L'épaisseur de la majorité des éclats bruts est inférieure ou égale à 15 mm. Ces pièces sont principalement débitées par percussion directe au percuteur dur. Le talon est généralement lisse, les éclats à talon linéaire ou dièdre sont marginaux. Les éclats sont détachés à partir de nucléus qui ont fait l'objet d'un débitage unipolaire, avec l'exploitation successive de plusieurs plans de frappe. Ces derniers sont aménagés à partir de surfaces de gel ou d'anciennes tables de débitage. Les nucléus gélifs se caractérisent par leurs dimensions souvent plus importantes que celles des nucléus non gélifs. Ces derniers sont plus petits, suite à une exploitation plus intense. Une partie des nucléus, notamment gélifs, a fait l'objet d'une courte réutilisation comme percuteur. Une autre partie a servi de support pour l'aménagement d'éclats retouchés et utilisés, de grattoirs, de trois armatures, de burins, éclat à bord abattu, coche, denticulé, grattoir-denticulé, microdenticulé, perçoir, racloir et tranchet.

Aucune production laminaire en silex crétacé local *in situ* n'a été identifiée avec certitude dans le secteur étudié. Quelques lames brutes, tablettes de ravivage de plan de frappe et outils (lames retouchée ou utilisée, burin) sur lames sont présents dans la série. L'attribution chronologique de ces pièces reste incertaine. Une partie appartiendrait à des productions mésolithiques. Au sein des lames brutes en silex crétacé, deux groupes de lames peuvent être différenciés. Le premier groupe rassemble des lames à talon lisse, larges et régulières. Ces

22 132 DD (74 ? et 27 DT). Les talons lisses dominent l'ensemble (100 individus), mais les éclats à talon linéaires (21 individus) et les éclats à talon dièdre (13 individus) sont également présents, dans des proportions moins importantes.

lames sont systématiquement débitées lors de phases unipolaires. À l'inverse, les lames à talon linéaires sont, en moyenne, moins larges et moins régulières. Certaines lames sont issues de phases de débitage bipolaire. Certaines lames ont été utilisées brutes, d'autres retouchées. Une de ces lames a servi de support pour la confection d'un burin.

La présence d'un éclat de façonnage de pièce bifaciale, probablement de lame de hache, a été mise en évidence. Cette pièce atteste l'existence à proximité immédiate ou *in situ* d'une activité de façonnage de pièces bifaciales<sup>23</sup>. D'après les caractéristiques de l'éclat, une partie ou la totalité de cette activité est réalisée au percuteur tendre. Néanmoins, aucune activité d'ébauchage de pièce bifaciale n'a été démontrée sur le site. Il est probable qu'une partie ou la totalité des pièces bifaciales soit importée sous la forme d'ébauche sur le site, pour être ensuite régularisée *in situ*.

### ■ Exploitation des ressources lithiques allochtones

À la différence des matières premières locales ou régionales, les pièces en matières premières non locales sont peu nombreuses, mais bien attestées.

La détermination des différents faciès a été réalisée par Jean-Philippe Collin, dans le cadre de sa thèse<sup>24</sup>. Deux catégories de silex crétacé non local ont été déterminées. Ces deux faciès sont probablement d'origine régionale, mais les gisements n'ont pu être déterminés.



**Figure 8 : Photographies macroscopiques de pièces en silex régional.**

1. Silex crétacé à faciès foncé homogène ;
2. Silex crétacé à structures imbriquées.

23 À mettre en relation avec la présence d'ébauche, de fragment de lame de hache dans les secteurs hors étude.

24 *De la mine à l'habitat : économie des productions minières du Bassin de Mons au Néolithique (4400-2200)*, effectuée conjointement à l'Université de Namur et à l'Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne.

Le silex crétacé à faciès homogène et foncé se caractérise par un cortex blanc ou jaune, lisse et d'épaisseur variable. La transition entre le cortex et la matrice est nette. La matrice est de couleur sombre, de granulométrie fine et est homogène. Le microfaciès est peu chargé, en petites inclusions inframillimétriques, de couleur blanche (fig. 8,1). Le silex crétacé à faciès homogène et foncé semble être importé directement sur le site sous la forme de produits finis (grattoir, éclats retouchés), voire peut-être sous la forme de produits semi-finis, en vue d'une utilisation ultérieure sur le site, avec un éclat utilisé brut.

Le cortex du silex crétacé à structures imbriquées est de faibles épaisseurs et de couleur blanche. La matrice est opaque et de couleur variable, entre le gris, le brun et le vert. Le grain est systématiquement fin à très fin. Le macro-faciès est systématiquement chargé en inclusions centimétriques, à millimétriques, blanches à noires (fig. 8,2). Ce silex est présent sur le site sous la forme de produits finis ou semi-finis. C'est probablement sous ces formes qu'il a été importé sur le site de Bouchain. Le support dominant est l'éclat, le plus souvent retouché. Néanmoins, deux lames brutes à deux pans et à bords réguliers ont été identifiées. La fracture de ces lames ne permet pas d'estimer la longueur initiale de ces produits. Leur largeur et leur épaisseur n'excèdent pas respectivement 19 mm et 8 mm.

Dix pièces en silex campanien de Spiennes ont été identifiées. Le cortex est lisse et de couleur gris clair à crème. La couleur de la matrice varie entre le gris clair et le gris moyen. La matrice est systématiquement opaque. Elle est hétérogène avec un macrofaciès et un microfaciès très chargés en structures inframillimétriques, isométriques et hétérométriques. Le silex est moyennement grenu (fig. 6,4)<sup>25</sup>. Plusieurs productions peuvent être distinguées parmi les vestiges en silex de Spiennes. Les éclats dominent légèrement avec deux éclats bruts et deux outils sur éclats (grattoir et éclat retouché). Les éclats bruts témoignent de l'importation de la matière première sous la forme de produits semi-finis sur le site de Bouchain. Trois lames, dont deux retouchées ont été découvertes. Une activité de régularisation de hache en silex de Spiennes à proximité du site est suggérée par la présence d'un éclat de façonnage. La matière première étant probablement importée sous la forme d'ébauches. Pour le moment, aucun vestige lié aux premières

---

25 P. Allard, F. Bostyn et E. Martial, *op. cit.*, p. 361-362; Emmanuelle Martial et N Cayol, « L'industrie lithique : approche technique et fonctionnelle », dans I. Praud (dir.), *Le Néolithique final dans la vallée de la Deûle. Le site d'Houplin-Ancoisne, le Marais de Santes*, Paris, Inrap et CNRS, 2015, p. 176.

phases de production (décortilage, préforme) n'a été identifié. Une partie des haches polies en silex de Spiennes, brisées en cours d'utilisation, ont fait l'objet d'un débitage. Certains éclats de retaille sont retouchés pour confectionner des outils.

La matière première d'une dizaine de pièces n'a pu être déterminée. Il s'agit principalement d'éclats ou de fragment d'éclats de faibles dimensions. Deux matières premières se démarquent cependant. La première est de couleur gris sombre. Son grain moyen. La matrice, opaque, est très homogène avec un microfaciès chargé en inclusions inframillimétriques blanches (fig. 6,5). Cette matière première a été importée directement sur le site, sous la forme d'un grattoir de grande dimension. La seconde matière première, représentée par un raclor à encoche, est de couleur grise, homogène, avec des zones légèrement plus sombres, mais très diffuses, un grain fin et une cavité rugueuse de couleur blanche à jaune, voire ocre, en partie distale de la pièce. La limite proximale est soulignée par un petit liseré bleuâtre inframillimétrique et dans l'épaisseur de la pièce, au niveau de la fracture, des veines mal délimitées ocre sont présentes. Le microfaciès est très légèrement chargé en inclusions noires (fig. 6,6).

### ■ Pièces altérées

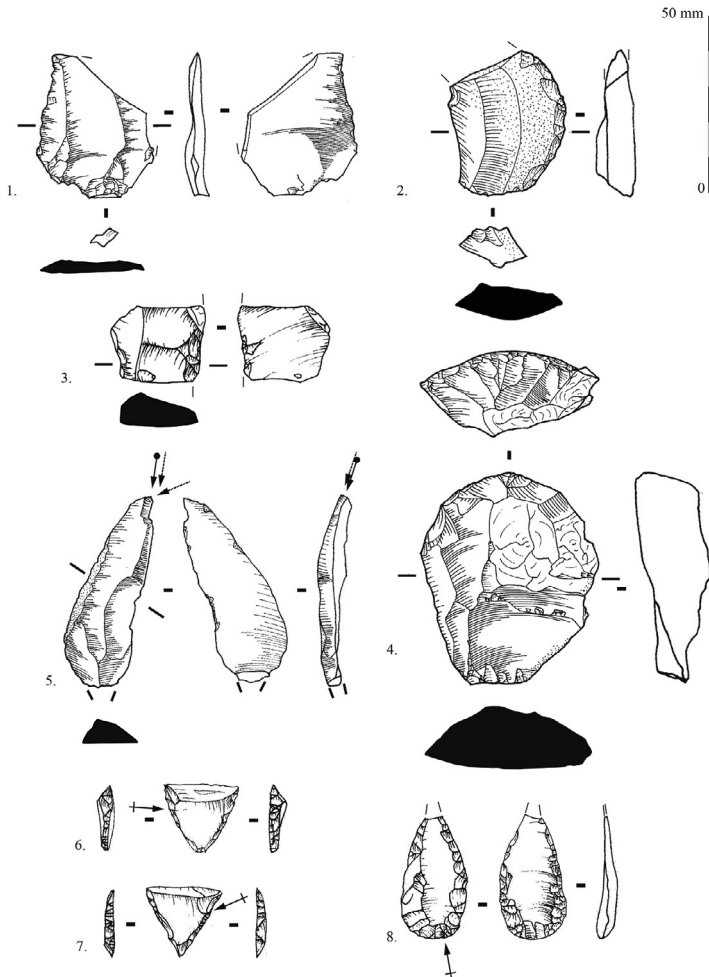
Environ 12 % des pièces lithiques<sup>26</sup> de la série, principalement des débris, ont subi une altération, par action thermique, empêchant l'identification de la matière première. Quelques pièces liées à la production d'éclat sont concernées (nucléus, éclats, percuteur, grattoir) ainsi qu'un fragment de lame. De rares pièces sont affectées par le dépôt d'une patine : quelques blocs ou débris gélifs et de rares éclats, parfois utilisés ou retouchés.

### ■ Outillage

L'outillage est dominé par les matières premières locales. La part des matières premières exogènes est faible. Typologiquement, l'outillage est principalement constitué de pièces retouchées ou utilisées. Les grattoirs sont également bien représentés tandis que les autres catégories ne regroupent que trois pièces au maximum (tabl. 2).

---

26 Un tri a été réalisé par le fouilleur. La part réelle des pièces altérées par le feu est sous-estimée. Sur le terrain, un taux important de pièces brûlées a été observé (information tirée d'une communication orale de G. Leroy).



**Figure 9 : Outillage lithique.**

1. éclat utilisé ; 2. éclat retouché ; 3. lame retouchée ; 4. grattoir ; 5. burin ;  
6. et 7. armatures tranchantes ; 8. armature foliacée.

Le support privilégié des pièces utilisées est l'éclat (fig. 9,1). Quelques lames utilisées brutes, ainsi qu'un débris utilisé ont été identifiés. Les pièces sont souvent peu corticales ou dépourvues de cortex. La retouche est majoritairement unilatérale, avec des enlèvements marginaux. À l'instar des pièces utilisées, le support privilégié des pièces retouchées est l'éclat (fig. 9,2), avec la sélection des éclats les plus longs et les plus larges. L'ensemble de ces pièces sont peu ou non corticales. La retouche est principalement unilatérale, marginale



et directe. Quelques lames de plein débitage ont été retouchées. Dans la majorité des cas, la retouche est soit unilatérale, soit bilatérale, avec des enlèvements indifféremment directs, inverses ou alternants. La retouche est souvent marginale, régulière, abrupte à oblique. Un petit fragment de lame en silex de Spiennes à retouche couvrante et bifaciale (fig. 9,3) pourrait appartenir à une lame de poignard.

Les grattoirs sont systématiquement réalisés sur des éclats. Bien que de dimensions variables, les éclats sélectionnés sont trapus et massifs (fig. 9,4). Généralement, le support est peu cortical ou non cortical. Le front de grattoir, semi-circulaire, est aménagé, dans la majorité des cas, en partie distale. Les enlèvements sont directs, abrupts à obliques. Les burins sont aménagés sur des supports en silex local étroits et minces (fig. 9,5). Le nombre d'enlèvements est variable, ainsi que leur position.

Deux armatures tranchantes triangulaires sont aménagées par des bitroncatures abruptes (fig. 9,6-7). Une armature foliacée est également présente (fig. 9,8). Elle se caractérise par une retouche bifaciale, envahissante, oblique et régulière. Ces pièces sont systématiquement façonnées sur des éclats allongés, de faible épaisseur (fig. 10).

Les denticulés sont confectionnés sur des supports larges et massifs (fig. 10,1). La denticulation est caractérisée par un faible nombre de coches directes, plus ou moins envahissantes. Les grattoir-denticulés se distinguent par l'emploi de supports larges et trapus, peu corticaux (fig. 10,2). Le front est aménagé en partie distale, par une retouche directe, plus ou moins envahissante et continue. En revanche, les microdenticulés (fig. 10,4) sont aménagés sur des éclats semi-corticaux à corticaux. La microdenticulation est localisée sur une section concave du support. Les enlèvements sont marginaux et directs. Sur la face opposée, un lustré est visible sur les deux pièces. Les coches sont caractérisées par l'emploi d'un éclat épais en silex local. Les coches sont formées par une retouche directe, marginale et abrupte (fig. 10,3). De même, les deux perçoirs sont aménagés sur des éclats. Leurs dimensions sont variables, ainsi que la part de cortex, mais la pointe est systématiquement aménagée sur une extrémité appointée du support (fig. 10,5).

L'unique racloir double (fig. 11,1) est confectionné sur un éclat issu d'une phase de plein débitage. Le support est peu épais. La retouche est bilatérale, envahissante à marginale. Au contraire, des éclats plus épais sont privilégiés pour la confection d'un éclat à bord abattu et d'un tranchet (fig. 11,2-3). L'éclat à bord abattu est caractérisé par une retouche directe, envahissante, abrupte et régulière. Le tranchet, de

forme trapézoïdale, est réalisé sur un éclat transversal, épais et peu cortical. La partie active est aménagée par un coup de tranchet, tandis que les bords de la pièce sont retouchés par des enlèvements directs, plus ou moins envahissants. Le racloir à encoche (fig. 10,4) est confectionné sur un éclat de plein débitage, dont la matière première n'a pas été identifiée et se distingue par ses dimensions importantes. Le bord actif est légèrement retouché avec des enlèvements marginaux et lustrés. Le dos convexe est aménagé par des retouches directes, écailleuses et abruptes. La partie proximale est manquante.

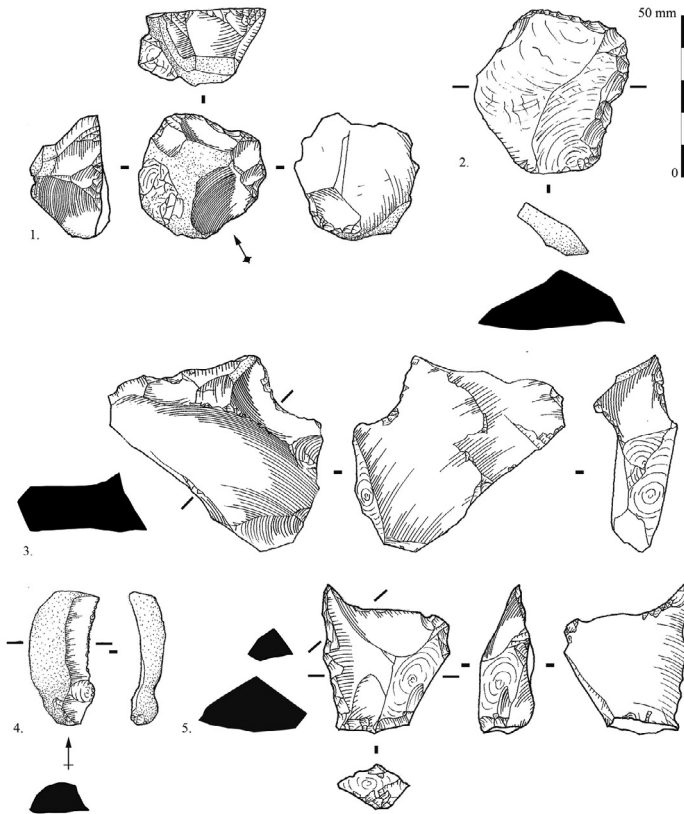


Figure 10 : Outillage lithique.

1. denticulé ; 2. grattoir-denticulé ; 3. coche ; 4. microdenticulé ; 5. perceur.

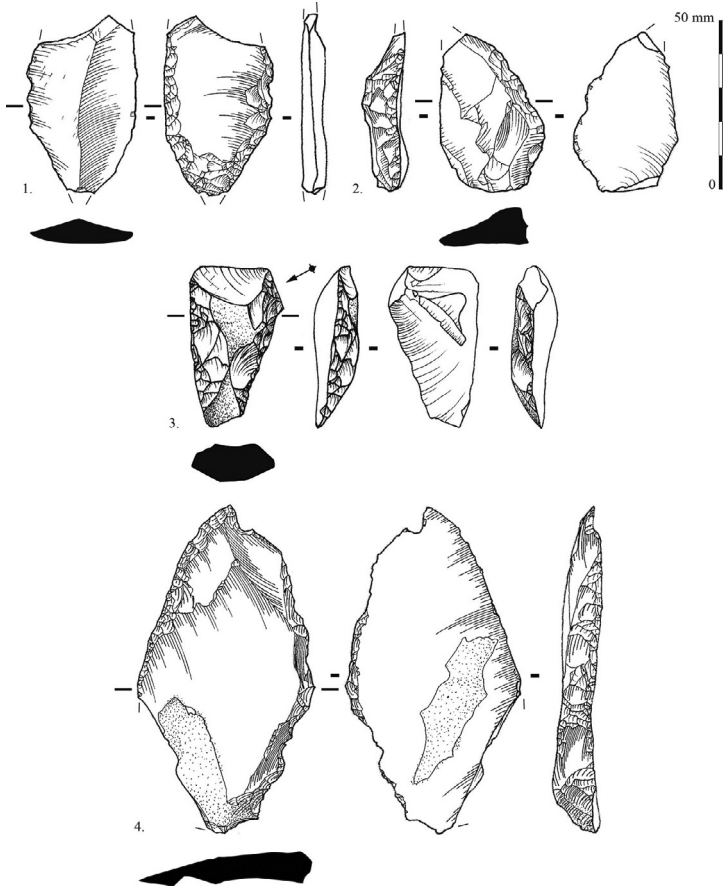


Figure 11 : Outillage lithique.

1. racloir double ; 2. bord abattu ; 3. tranchet ; 4. racloir à encoche.

## ■ Conclusion

L'étude de l'industrie lithique du site de Bouchain a permis de caractériser l'exploitation des différentes matières premières, ainsi que leur modalité d'approvisionnement.

L'approvisionnement en matières premières sur le site de Bouchain est dominé par les ressources locales. Ces dernières sont exploitées *in situ* ou à proximité du site pour la production d'éclats, peu corticaux et de module peu allongé. Ces éclats constituent le support principal employé pour la confection d'outils. La présence de quelques lames en silex local a été mise en évidence, sans pour autant attester d'une production de lames sur le site. Le façonnage *in situ* de lames de

haches, vraisemblablement à partir d'ébauches importées sur le site, a été observé lors de l'étude. La présence de matières premières non locales est avérée, avec deux faciès probablement régionaux et de plusieurs matières premières exogènes, dont le silex de Spiennes. Ces matériaux ont fait l'objet d'importation principalement sous la forme de produits semi-finis, éclats, lames et probablement d'ébauches de hache. Néanmoins, ces matières premières sont principalement importées sous la forme de produits finis.

L'occupation du site de Bouchain est principalement caractérisée par un outillage dominé par les supports retouchés ou utilisés bruts, mais également les grattoirs sur éclats. Les autres catégories d'outils sont peu présentes au sein de l'outillage.

Les modalités d'exploitations des matières premières et l'outillage lithique partent des éléments nouveaux pour la compréhension de la période du Néolithique récent dans le nord de la France, jusqu'à présent peu connue, qui doivent être mis en relation avec les sites du Néolithique récent du Bassin Parisien.

# Trophées et monuments commémoratifs de victoire romains en Grèce : les exemples des monuments érigés suite aux victoires de Sylla sur Mithridate<sup>1</sup>

**Rémy Choron**

Master 1, Université de Lille

**Résumé** – Rome se livra à une véritable reconquête après les succès de la politique militaire de Mithridate VI Eupator roi du Pont. Consul en 88 av. J.-C., Sylla obtint du Sénat d'être chargé de cette guerre. Sa première victoire majeure fut la bataille de Chéronée en 86 av. J.-C., suivie de l'érection de plusieurs trophées. En 1990, sur la colline d'Isoma, furent retrouvés les restes d'une base en pierre mesurant originellement 85 cm de côté dont le fragment principal porte sur la face antérieure une inscription en dialecte béotien. À la lumière des découvertes archéologiques récentes, l'on cherchera à voir ici si ce trophée est ou non le deuxième trophée mentionné par les sources littéraires.

**Abstract** – Rome engaged in a true reconquest after the successes of the military policy of Mithridates VI Eupator, King of Pontus. Consul in 88 BC, Sylla got the Senate to put him in charge of this war. His first major victory was the battle of Chaeronea in 86 BC., after which he erected several trophies. In 1990, on the hill of Isoma, were found the remains of a stone base measuring 85 cm on the side of which the main fragment bears on the front surface an inscription in the Boeotian dialect. In the light of recent archaeological discoveries, we will see here whether or not this trophy is the second trophy mentioned by the literary sources.

Article issu d'un mémoire de première année de master en archéologie grecque, intitulé *Trophées et monuments commémo-*

<sup>1</sup> Je remercie Monsieur J. Arce qui m'a fourni les photographies du torse de Skripiou et de la base de Livadia m'ayant permis une meilleure approche des monuments étudiés dans cet article. Je remercie également Madame F. Burkhalter qui a relu et commenté mon manuscrit ainsi que Madame E. Dehoux, Madame C. Barillé, Monsieur A. Gautier et Monsieur D. Moreau, organisateurs du colloque m'ayant permis de m'exprimer sur ce sujet. Je suis bien sûr seul responsable des hypothèses présentées dans ce travail.

*ratifs de victoire romains en Grèce*, préparé sous la direction de Fabienne Burkhalter et soutenu en 2016 à l'Université de Lille.

---

**E**N 86 av. J.-C., la cité grecque de Chéronée est témoin de la première victoire majeure de Sylla sur l'armée du Pont dirigée par Archélaos, général de Mithridate VI Eupator. La bataille de Chéronée s'inscrit dans la première Guerre de Mithridate qui dura de 89 à 85 av. J.-C. Les prémices de cette guerre sont multiples, mais il s'agit principalement de faire face aux succès de la politique militaire de Mithridate VI Eupator, roi du Pont. En effet, dès le début du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., ce dernier se rapprochait dangereusement de la province romaine de Macédoine et de la Bithynie de Nicomède III où les financiers italiens avaient de gros intérêts. En janvier 88 av. J.-C., les Romains chargèrent le consul Sylla de chasser Mithridate de Grèce et d'Asie car il consolidait son alliance avec un certain nombre de cités hellènes. L'enjeu véritable est alors le contrôle de l'Asie Mineure mais les intrigues de Marius désireux d'être chargé de cette guerre retardèrent le départ de Sylla de plus d'une année. Mithridate eut donc les mains libres pour écraser toute résistance et fit massacrer à la fin du printemps plusieurs milliers de Romains résidant en Asie. À cette période, les Romains sur la défensive ne tenaient plus que la Macédoine. En mars 86 av. J.-C., Sylla s'empara d'Athènes, obligeant peu après Archélaos à évacuer le Pirée. Tous deux remontèrent vers la Thessalie où d'autres troupes les attendaient, mais l'affrontement direct eut lieu en Béotie, à Chéronée, au cours de l'été 86 av. J.-C. où Sylla remporta une victoire écrasante malgré l'infériorité numérique des troupes romaines. Les conséquences de cette bataille furent terribles pour Archélaos, les pertes en hommes étant très importantes. Tandis que Sylla repartait vers la Thessalie à la rencontre de Flaccus, homme du parti opposé au sien ayant été élu consul, de nouvelles troupes pontiques ravagèrent une nouvelle fois le territoire de Béotie. Peu de temps après la bataille de Chéronée, un autre conflit éclata dans la plaine d'Orchomène, à quelques centaines de mètres du premier (fig. 1). L'issue favorable de ces deux batailles avait été annoncée au dire de Plutarque par Trophonios, oracle de Livadia<sup>2</sup>.

Dans sa biographie de Sylla, Plutarque dit que deux trophées furent érigés suite à la bataille de Chéronée, l'un dans la plaine et l'autre sur le mont Thourion. Il nous donne certaines informations complémentaires telles que la dédicace de ces trophées, l'endroit précis où ils avaient été

---

<sup>2</sup> Plutarque, *Sylla*, XVII, 1-2 (annexe 1).

érigés ainsi que le contenu de l'inscription présente sur l'un d'entre eux<sup>3</sup>. Pausanias, dans sa *Description de la Grèce*, mentionne également deux trophées érigés dans le territoire de la cité de Chéronée, mais de façon plus concise<sup>4</sup>. Quels renseignements l'archéologie nous apporte-t-elle sur ces trophées? Afin de répondre à cela, nous étudierons plusieurs vestiges découverts dans la région et les comparerons aux informations fournies par les sources littéraires : l'un est situé sur la colline d'Isoma, l'autre à Livadia et un troisième découvert plus récemment entre Orchomène et Pyrgos.

### ■ Le trophée du mont Thourion

Les restes d'une base en marbre de couleur gris-blanchâtre ont été découverts en février 1990 sur la colline d'Isoma en Béotie, à 500 m à l'ouest de Chéronée (fig. 2). Cette découverte a été réalisée par une équipe d'archéologues américaine dirigée par John Camp.

La base, de forme rectangulaire, porte une inscription sur l'une de ses faces (fig. 3). Le devant est entièrement préservé, mais le bloc est brisé de façon inégale à l'arrière de sorte qu'un peu moins de la moitié est conservée (fig. 4). Sa longueur est de 85 cm et sa hauteur maximale s'élève à 39,2 cm. La profondeur maximale préservée est de 55 cm. Le bord inférieur du bloc est orné de deux feuillures (7,5 cm) sur les trois faces encore présentes<sup>5</sup>.

Dans la partie supérieure se trouve une cavité circulaire profonde de 3,3 cm avec un diamètre d'environ 42 cm. Autour de cette cavité court un rebord surélevé large de 11,5 cm cassé au sommet (fig. 5). Deux fragments montrent que ce rebord est tout ce qu'il reste d'un tore haut de 7,2 cm et large de 14 cm entourant la découpe centrale, sculpté dans la même pièce de marbre que le reste de la base. Le diamètre de la cavité correspond de près à un fragment de fût de colonne non cannelée d'un matériau similaire trouvé à proximité, dont le diamètre a été estimé à 40 cm. Ce fragment comporte une extrémité finie avec une cavité de 3 cm de diamètre en son centre permettant une fixation. Comme il n'y a pas trace correspondante dans la base, le fragment provient apparemment de la partie supérieure de la colonne qui devait se tenir dans la cavité circulaire. L'emplacement de cette cavité à égale distance de la face avant et des côtés semble indiquer que la base était à l'origine

3 Plutarque, *Sylla*, XIX, 9-10 (annexe 2).

4 Pausanias, *Description de la Grèce*, IX, 40, 7 (annexe 3).

5 René Ginouvès; Roland Martin (dir.), *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine*, I, Rome, École française de Rome, 1985, p. 156.

carrée, mesurant 85 x 85 cm. Cela est confirmé par le dessous du bloc où le seul trou de fixation préservé se trouve à 42,5 cm de la face avant, ce qui correspond à la moitié de la profondeur restaurée (85 cm) (fig. 6).

L'inscription, dont trois lignes sont conservées, se trouve sur la face avant du monument : Ομολώιχος Φανα[ξ]ίδαμος ἀρ[ισ]τῆς (fig. 7). Les deux premières lignes sont soigneusement gravées, contrairement à la troisième ligne qui est moins soignée. À la fin de la ligne 1 les lettres sont plus rapprochées ; à la ligne 2 elles sont très proches au début, mais espacées à la fin. À titre de comparaison, les 11 lettres de la ligne 2 prennent moins de place que les 9 lettres de la ligne 1. Cette irrégularité indique que la disposition du texte n'a pas été planifiée. À la ligne 1, où toutes les lettres sont visibles, nous lisons aisément Ομολώιχος qui est un nom fréquent en Béotie<sup>6</sup>. À la ligne 2, toutes les lettres sauf la cinquième sont lisibles. Celle-ci a été restituée comme étant un *xi*. Φανα[ξ]ίδαμος désigne donc le nom Anaxidamos également fréquent en Béotie avec ou sans *digamma*. La restitution de la ligne 3 dépend quant à elle en grande partie du texte de Plutarque<sup>7</sup>. L'*alpha* et le *rhô* sont visibles, mais les deux lettres suivantes manquent, viennent ensuite le *taû*, le *iôta* et le *sigma* final. Le *sigma* est disproportionné par rapport aux deux premières lignes et toutes les lettres de la ligne 3 sont réalisées avec des traits plus minces que ceux de la ligne 1 et 2.

Ces différences semblent indiquer que l'inscription a été gravée lorsque la base était déjà en place et que la ligne la plus basse, du fait de sa position, a été plus difficile à graver. La double feuillure présente sur le bord inférieur du bloc suggère qu'il était situé sur une plinthe ce qui a dû créer un obstacle pour la personne chargée de graver la dédicace. Une autre hypothèse a été avancée par John Camp concernant la troisième ligne : selon lui cette différence pourrait être la conséquence d'une gravure par une autre personne à une date ultérieure<sup>8</sup>.

La topographie du lieu correspond étroitement à la description que fait Plutarque dans la *Vie de Sylla*. Le biographe, natif de Chéronée, connaît parfaitement la région et donne des indications précises. La colline actuelle a très vite été identifiée comme étant le mont Thourion. Il s'agit d'un mont de forme conique, rocheux à son sommet. Le sommet de la colline est presque plat au sud et la pente est très douce au nord.

6 Jeanne et Louis Robert, « Bulletin épigraphique », *Revue des études grecques*, 1961, vol. 74, n° 349, p. 133.

7 Plutarque, *Sylla*, XIX, 9-10.

8 John Camp et alii. « A Trophy from the Battle of Chaironeia of 86 B. C. », *American Journal of Archaeology*, 1992, vol. 96, n° 3, p. 447.



Il peut être approché facilement par-devant et par-derrrière, le long de la crête qui court vers l'ouest de Pétrarque, l'acropole rocheuse de Chéronée. Plutarque précise que les deux Chéronéens Homoloichos et Anaxidamos connaissaient un sentier inconnu des ennemis leur permettant d'aller de Pétrarque au mont Thourion sans être vus<sup>9</sup>. C'est d'ailleurs ce qui leur permet de prendre les ennemis par surprise, ce qui joua un rôle déterminant dans la bataille. Leur connaissance du terrain donna à Sylla les clés de la victoire, un avantage nécessaire face à une armée pontique occupant une position supérieure sur le mont Thourion. De plus, selon Plutarque, au pied du mont Thourion se trouvait un cours d'eau appelé Morius et à proximité le temple d'Apollon Thourien<sup>10</sup>. Ces éléments ont aujourd'hui été identifiés grâce à l'archéologie.

Le terme ἀρ[ισ]τις présent sur la dernière ligne de l'inscription doit être l'équivalent en béotien du terme ἀριστείας célébrant le courage et la bravoure exceptionnelle des deux hommes. Le fait que les inventeurs de la base aient restitué cette ligne grâce au récit de Plutarque semble alors logique. En effet, le lieu de la découverte ainsi que les deux premiers mots de la dédicace correspondent étroitement au récit du biographe. En raison de ces éléments, nous serions donc en présence de la base d'un trophée érigé après la bataille de Chéronée, là où Homoloichos et Anaxidamos avaient chassé les ennemis. Grâce à eux, une partie des forces de Sylla se mit dans une position avantageuse, jetant les soldats pontiques dans une panique telle qu'ils semèrent frayeur et confusion au sein de leur propre phalange<sup>11</sup>. L'inscription rappelle en caractères grecs qu'ils ont joué un rôle majeur dans la bataille.

Ce bloc identifié comme une base de trophée d'après la description de Plutarque ne se réfère cependant ni à Sylla ni aux divinités Arès, Nikè et Aphrodite mentionnées par le biographe<sup>12</sup>. En effet, l'utilisation du datif pluriel (τοῖς τροπαίοις) indique bien que l'inscription était présente sur les deux trophées érigés après la bataille. Pour l'expliquer, John Camp avance deux hypothèses : il est possible que le reste de l'inscription ait été gravé sur la moitié manquante du bloc. Il est plus probable cependant que les autres noms aient été sculptés sur un bloc inférieur aujourd'hui disparu. L'existence d'un bloc inférieur est rappelons-le suggérée par un trou servant à la fixation d'un autre élément présent sur le dessous de la base. L'utilisation d'un second bloc permettrait à

<sup>9</sup> Plutarque, *Sylla*, XVII, 11 (annexe 4).

<sup>10</sup> Plutarque, *Sylla*, XVII, 7 (annexe 5).

<sup>11</sup> Plutarque, *Sylla*, XVIII, 3 (annexe 6).

<sup>12</sup> Plutarque, *Sylla*, XIX, 9.

toutes les informations d'être visibles en une fois en se tenant devant le monument. Il est toutefois surprenant de l'aveu même de l'auteur que les noms des deux Chéronéens aient été placés au-dessus d'une possible référence à Sylla et aux divinités. Cette disposition aurait simplement l'avantage d'utiliser un plus grand bloc qui aurait été situé sous celui-ci pour les noms les plus longs. Par ailleurs, il y aurait selon lui une autre possibilité moins vraisemblable : les noms des divinités et de Sylla seraient sur une partie située plus haut. Plusieurs auteurs ont rejeté la première hypothèse de John Camp. Pierre Assenmaker considère que, même en resserrant l'écriture au maximum, il est impossible que la face manquante de la base contienne les noms de Sylla et des divinités<sup>13</sup>. Christopher S. Mackay avance quant à lui le fait que les deux noms des Chéronéens présents sur la base sont au nominatif. D'après lui, cela signifie qu'ils sont les dédicants du monument<sup>14</sup>. Les discussions autour de cette base posent alors le problème de son attribution, a-t-elle été réalisée par Sylla ou ultérieurement par les Chéronéens voulant commémorer la bravoure dont avaient fait preuve Homoloichos et Anaxidamos lors de la bataille de Chéronée ?

La question de la restitution de ce monument se pose également. Celui-ci semble correspondre à l'image traditionnelle du trophée, c'est-à-dire un tronc d'arbre sur lequel est accrochée une panoplie ou une simple cuirasse de l'ennemi vaincu. Un monument commémorant la victoire de Sylla sur Jugurtha situé à Rome sur le Capitole nous donne un exemple de la forme que pouvait revêtir le trophée à cette époque (fig. 8)<sup>15</sup>. La base et les fragments liés à celle-ci peuvent être utilisés pour restaurer un trophée avec une colonne de marbre non cannelée et un tore entourant le pied de cette colonne. Comme John Camp l'avait lui-même noté, on pourrait rapprocher de notre monument une cuirasse en pierre découverte en 1860 dans le monastère de Skripiou à Orchomène (fig. 9)<sup>16</sup>. Cette panoplie est posée directement sur une base

13 Pierre Assenmaker, « Les trophées syllaniens de Chéronée : une relecture de Plutarque, *Sylla*, XIX, 9-10 à la lumière des découvertes archéologiques », *Latomus*, 2013, vol. 72, n° 4, p. 950.

14 Christopher S. MACKAY, « Sulla and the Monuments: Studies in his Public Persona », *Historia*, 2000, vol. 49, n° 2, p. 168.

15 Tonio Hölscher, *Monumenti statali e pubblico*, Roma, « L'Erma di Bretschneider », 1994, p. 60-74.

16 Alexander Conze ; Adolf Michaelis, « Rapporto d'un viaggio fatto nella Grecia nel 1860 », *Annali dell'Instituto di corrispondenza archeologica*, 1861, vol. 33, n° 8, p. 81 ; John Camp et alii. « A Trophy from the Battle of Chaironeia of 86 B. C. », *American Journal of Archaeology*, 1992, vol. 96, n° 3, p. 448, fig. 6.

en forme de tronc d'arbre ce qui permet de l'identifier comme étant un trophée. La hauteur totale de cet ensemble s'élève à 1,40 m.

Néanmoins, le diamètre plus petit de la cavité circulaire et de la colonne dont un fragment a été trouvé à proximité de la base (0,40 m) empêche que ce torse puisse être celui qui se trouvait sur le trophée. La panoplie qui devait se trouver sur le trophée du mont Thourion devait donc être plus petite que celle de Skripiou.

### ■ La base de Livadia

Une autre base réalisée dans un bloc unique de marbre local de couleur grise est exposée dans le jardin du musée archéologique de Chéronée. Celle-ci a été retrouvée en 1937 à Livadia, à environ 5 km à vol d'oiseau de l'antique Chéronée dans un terrain privé au nord-est de la ville (fig. 1). D'une hauteur de 77 cm, elle a une forme trapézoïdale effilée, sa longueur maximale est de 57,5 cm et sa largeur maximale est de 58 cm. L'une de ses faces est décorée d'un bas-relief sculpté (fig. 10). Au centre de ce bas-relief est représenté un trophée composé d'un tronc d'arbre sur lequel sont posés un casque et une cuirasse. En haut, deux *Nikai*, les ailes déployées, se rapprochent du trophée en volant. Avec leur main droite, elles posent une couronne sur le casque. Toutes deux tiennent une palme dans leur main gauche. Leurs ailes sont amples et débordent du champ figuré en occupant une partie des cadres latéraux. À la base du trophée, aux côtés du tronc d'arbre sont représentés deux captifs de sexe masculin, les mains liées derrière le dos. Sur la face supérieure de la base se trouvent quatre cavités, chacune dotée d'un canal d'écoulement (fig. 11). Jusqu'en 2011 et l'article de Margherita Bonanno-Aravantinos, l'attention des chercheurs s'était limitée à la publication en 1966 d'une photographie dans le volume VII de *l'Enciclopedia dell'Arte Antica* où le monument est d'ailleurs défini comme étant une stèle<sup>17</sup>. Il a été mentionné en 1968 par Cornelius Clarkson Vermeule et plus récemment, en 2008, par Britta Rabe<sup>18</sup>.

Dans un article récent, M. Bonanno-Aravantinos propose d'interpréter cette base comme un monument commémorant les victoires de Sylla au cours de la Première Guerre de Mithridate. Son analyse repose sur divers éléments stylistiques et sur le lieu de la découverte. C'est en effet à Livadia que l'oracle de Trophonios, héros légendaire fondateur

17 Wilhelm Koehler, « Vittoria », *Enciclopedia dell'arte classica*, 1966, VII, p. 1191-1192.

18 Cornelius Clarkson Vermeule, *Roman Imperial Art in Greece and Asia Minor*, Cambridge, « Belknap press of Harvard university Press », 1969, p. 410 ; Britta Rabe, *Tropaia*, Rahden, V. M. Leidorf, 2008, p. 143.

de la cité, avait prédit à Sylla une seconde victoire après Chéronée<sup>19</sup>. Tandis que Margherita Bonnano Aravantinos considère que les cavités présentes sur la base datent d'une phase de remploi, Cornelius Clarkson Vermeule et Britta Rabe pensent qu'ils étaient présents à l'origine. Leur analyse diffère et je ne ferai ici que citer les hypothèses avancées par chacun d'entre eux. Britta Rabe date le monument de la période « flavio-trajane » soit de la fin du I<sup>er</sup> siècle – début du II<sup>e</sup> siècle et Cornelius Clarkson Vermeule de la période des Antonins (96-192) tous deux se basant sur une étude des *Nikai* et de la cuirasse. Bien que différentes, leurs interprétations sont corroborées par la découverte, à proximité de la base, de vingt-trois documents archéologiques, dont une statue de Cybèle datée du II<sup>e</sup> siècle et une base de statue dédiée par la cité de Livadia aux empereurs Trajan et Hadrien.

### ■ Le trophée de Pyrgos

Alors que les raisons de l'élévation de la base de la colline d'Isoma laissent peu de place au doute et que la datation de la base de Livadia n'est pas encore claire, une découverte plus récente apporte un élément archéologique majeur dans la bonne compréhension des trophées érigés après les batailles de Sylla face aux troupes de Mithridate. En décembre 2004, un agriculteur labourant son champ a découvert les fragments d'un monument antique près de la petite ville de Pyrgos, au nord-est d'Orchomène (fig. 12). Pyrgos correspond à l'antique Tégyre. Les autorités grecques ont conclu qu'il s'agissait d'un trophée de Sylla, érigé après 86 av. J.-C. Des fragments de la dédicace ont survécu et ont servi à l'identification définitive des vestiges archéologiques. La fouille de sauvetage a révélé un monument constitué d'une base étagée rectangulaire, d'une plateforme verticale, de fragments de panneaux de façade sculptés et d'une partie de cuirasse. La position dans laquelle était placé le trophée fait qu'il devait être visible à plusieurs kilomètres à la ronde. Une grande partie de la base a été trouvée et laissée sur place par l'équipe (fig. 13)<sup>20</sup>. Les archéologues n'ont déplacé que les vestiges les plus exposés tels que les restes de la cuirasse en pierre, les panneaux décorés et l'inscription. La base rectangulaire est réalisée dans un calcaire local et a été retrouvée *in situ*. Deux niveaux ont été dégagés, mais il est fort probable

<sup>19</sup> Plutarque, *Sylla*, XVII, 2 (annexe 7).

<sup>20</sup> Álvaro Ibarra, *Legions and Locals: Roman Provincial Communities and their Trophy Monuments*, thèse de doctorat de l'University of Texas at Austin, 2009, fig. 19, p. 240 ; voir également la photographie présente sur le site internet de l'École française d'Athènes : <http://chronique.efa.gr/index.php/fiches/voir/3052/>.

qu'il en existait d'autres. Les limites mêmes de la base n'ont peut-être pas été atteintes par les archéologues, la fouille s'étant déroulée dans l'urgence. Sa longueur est estimée à 2,25 m et sa hauteur 2,80 m sans le mannequin. Celui-ci a également été réalisé dans un calcaire local et se trouve actuellement à côté du théâtre d'Orchomène. Il se situe à environ 1,5 m de hauteur, sur une colonne imitant un arbre et est mal conservé<sup>21</sup>. Le fragment comporte seulement la zone du bas du torse. La hauteur totale du monument s'élèverait donc à plus de 6 m avec ce mannequin. Nous pouvons identifier le bas des *ptéryges* ainsi qu'une paire de cnémides sur la colonne. En plus des restes de ce mannequin en armure, les archéologues ont récupéré un certain nombre de panneaux sculptés. Ces panneaux contiennent des représentations d'armes ainsi qu'une représentation de char.

La preuve la plus importante servant à l'identification de ce monument est l'inscription. Celle-ci est rédigée en grec. Bien que fragmentaires, les noms de Sylla et de Mithridate ont été identifiés. Elle correspond parfaitement à la description faite par Plutarque : les noms d'Arès, *Nikè* et Aphrodite y sont présents.

Il semble alors évident que ce trophée fut érigé après la victoire de Sylla sur les troupes de Mithridate. Cependant, en raison de sa localisation (rappelons que la base a été trouvée *in situ*), il n'a sûrement pas été élevé après la bataille de Chéronée comme celui du mont Thourion mais après la bataille d'Orchomène qui eut lieu quelque temps plus tard. En effet, Plutarque permet de penser que le camp d'Archélaos, au cours de cette seconde bataille, était situé à proximité de l'emplacement où le trophée a été retrouvé.

Cependant, le matériel étant inédit, il est difficile d'en dire davantage pour le moment.

## ■ Signification de ces monuments

Les trophées dressés à la suite de victoires militaires véhiculent un message particulier, tant pour les vainqueurs que pour les vaincus. Concernant le trophée du mont Thourion, Christopher S. Mackay conteste les théories de John Camp quant à l'attribution de ce monument à Sylla. Se basant sur l'emploi du nominatif voulant selon lui désigner les dédicants du monument, il avance également le fait que l'inscription est rédigée en grec. Cela va à l'encontre de la tradition romaine de l'utilisation du latin pour les dédicaces sur les monuments à

21 Álvaro Ibarra, *op. cit.*, 2009, p. 63.

l'étranger. Plus précisément, il se réfère au pilier de Paul-Émile à Delphes après sa victoire sur le roi de Macédoine Persée (168 av. J.-C.) et à l'inscription d'Auguste sur son propre trophée près d'Actium (29 av. J.-C.). Nous pouvons également ajouter l'inscription gravée sur le trophée de Pompée à Panissars (71 av. J.-C.), le trophée de César à Zéla (47 av. J.-C.), le trophée d'Auguste à la Turbie (9 av. J.-C.) et le trophée de Trajan à Adamklissi (109). En réalité, l'auteur nie le potentiel du monument pour la diffusion de nombreux messages. En effet, le but recherché par les Romains était différent des monuments que nous venons de citer : il ne s'agit pas d'exposer sa domination sur un peuple vaincu. Le trophée du mont Thourion véhiculait un message qui était compréhensible à la fois des Grecs et des Romains. Le trophée de Pyrgos met fin à toute discussion d'attribution prenant en compte le fait que l'inscription ait été gravée en grec. Afin de comprendre les messages véhiculés par les trophées de Sylla, il nous faut prendre en compte à la fois la réception de ces trophées par les Romains mais aussi par les Grecs.

La région de Béotie a été témoin de plusieurs batailles dont notamment celle menée en 338 av. J.-C. par Philippe II de Macédoine, déjà à Chéronée, face à une coalition de cités grecques. Plus de 250 ans après, une autre force impériale a combattu sur ce même champ de bataille au cours de la Première Guerre de Mithridate. Bien que les Béotiens n'eussent apparemment pas fait serment d'allégeance aux troupes pontiques, la démonstration de force a servi comme un rappel de la domination romaine dans la région. De plus, la bataille de Chéronée est venue après la conquête et l'occupation d'Athènes par Sylla. La cité grecque avait rejoint le camp de Mithridate, pensant échapper à la domination romaine. La prise d'Athènes et du Pirée, comme un symbole, fut riche de sens pour les cités hellènes. Concernant les forces de Sylla qui marchaient en Grèce en 87 av. J.-C., nombreux étaient ceux qui avaient participé à la guerre sociale. En plus des vétérans de cette guerre, les Italiens du nord du Pô, privés de leurs droits, ont probablement trouvé refuge et la promesse de la citoyenneté dans l'armée ; les mêmes droits qu'ils désiraient obtenir avec la guerre sociale. L'historien grec Appien offre un aperçu des caractéristiques culturelles de l'armée d'Archélaos : Thraces, Scythes, Cappadociens, Bithyniens, Galates et Phrygiens composaient l'armée de Mithridate<sup>22</sup>. Les troupes de Sylla étaient principalement composées d'Italiens aidés par quelques Grecs et Macédoniens. Il est difficile de savoir si la totalité de la population de Béotie appuya l'intervention romaine. Nous avons vu que deux

22 Appien, *Guerre de Mithridate*, XLI, 158 (annexe 8).

Chéronéens, Homoloichos et Anaxidamos, jouèrent un rôle déterminant dans la bataille de Chéronée mais Plutarque mentionne bien que ce sont les Chéronéens qui servaient dans l'armée de Sylla qui l'ont supplié de ne pas laisser leur cité aux troupes pontiques, celle-ci risquant d'être pillée<sup>23</sup>. Quoi qu'il en soit, les régions environnantes telles que l'Achaïe, la Lacédémonie, l'Eubée et l'Attique s'étaient rangées du côté de Mithridate, celui-ci se basant sur une solide propagande, se présentant comme une sorte de synthèse des Grands Rois orientaux et d'Alexandre, multipliant également les dons aux cités. Bien que le pourcentage d'Italiens, de Grecs et de Macédoniens composant les troupes de Sylla ne soit pas connu, il est certain que son armée était multiculturelle, au même titre que celle d'Archélaos. Par conséquent, les formes et les messages véhiculés par les trophées érigés après les batailles de Chéronée et Orchomène devaient être compris par tous, tant par les Béotiens que par l'ensemble des troupes. L'inscription du trophée découvert en 1990 sur la colline d'Isoma nous fournit des informations précieuses sur le public visé par le message véhiculé et son mode de transmission. En Béotie, les trophées ont un passé important remontant à la bataille de Leuctres en 371 av. J.-C. Les Béotiens et particulièrement les Thébains érigèrent un trophée sur le champ de bataille après leur victoire sur les Spartiates. Trente-trois ans plus tard, Philippe de Macédoine érige également un trophée après sa victoire à Chéronée probablement sur le champ de bataille. Bien qu'aucune preuve architecturale n'ait été retrouvée, la mention d'un trophée se trouve chez Diodore de Sicile<sup>24</sup>. À Ibarra souligne que Pausanias ne se trouve pas d'accord avec Diodore de Sicile, celui-ci avançant le fait que les Macédoniens n'érigaient pas de trophées. En effet, après avoir mentionné les trophées dressés par Sylla en Béotie, le périégète signale que Philippe de Macédoine ne dressait aucun trophée après ses victoires, car les Macédoniens n'avaient pas l'habitude de cet usage<sup>25</sup>. Si le trophée élevé plus tôt à Leuctres signifiait l'hégémonie thébaine, celui de Philippe symbolisait sa propre consolidation du pouvoir. Les trophées de Sylla ne sont pas simplement une déclaration ouverte de la conquête romaine, mais le triomphe de deux forces alliées ayant des intérêts communs : les Chéronéens défendaient leurs propres territoires et Rome reprenait le contrôle de sa province. L'action militaire était justifiée des deux côtés.

---

23 Plutarque, *Sylla*, XVI, 14 (annexe 9).

24 Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique* XVI, 86, 6 (annexe 10).

25 Pausania, *Description de la Grèce*, IX, 40, 7 (cf. annexe 3) ; Álvaro Ibarra, *op. cit.*, 2009, p. 80.

En conclusion, l'étude archéologique de ces monuments soulève plusieurs questions : le trophée du mont Thourion a-t-il été érigé par Sylla ou par les Chéronéens en l'honneur d'Homoloichos et d'Anaxidamos, ayant eu un rôle déterminant dans la bataille de Chéronée ? Nous sommes cependant certains, concernant ce monument, qu'il s'agit du trophée mentionné par Plutarque dans son récit de la *Vie de Sylla*, les indices topographiques sont éloquents et la mention de la dédicace ne laisse pas de place au doute. Il serait intéressant d'établir une restitution de la forme originelle de ce monument. La base de Livadia ne semble pas quant à elle correspondre à une base de trophée érigé après les victoires de Sylla en 86 av. J.-C. Il paraît plus sage de l'attribuer à une période plus récente comme l'ont fait Cornelius Clarkson Vermeule et Britta Rabe. La question est ici de savoir à quelle victoire cette base se réfère. Enfin, nous avons avec le monument retrouvé à Pyrgos en 2004 une découverte tout à fait exceptionnelle. Celui-ci doit constituer le trophée majeur de Sylla dressé après la Première Guerre de Mithridate, après les batailles de Chéronée et Orchomène. Ses dimensions importantes font qu'il devait être visible à des kilomètres à la ronde, ce qui est très important pour un trophée. Néanmoins, son emplacement ne coïncide pas avec la description précise de Plutarque concernant le trophée érigé selon lui après Chéronée, lors de la première phase du conflit. La question qui se pose alors est de savoir combien de trophées ont été érigés. Si l'archéologie a permis d'en identifier deux, un seul, celui du mont Thourion, correspond de près au texte de Plutarque. À en croire le biographe, un autre trophée érigé après Chéronée se trouverait dans la plaine proche du sanctuaire d'Apollon Thourien. Si tel est le cas, deux trophées auraient été érigés après la bataille de Chéronée et un autre dont l'archéologie nous prouve qu'il est important de par ses dimensions, après la bataille d'Orchomène qui mit fin au conflit entre Sylla et Mithridate. Le texte de Pausanias ne nous donne pas plus d'informations ; tout ce que l'on peut en déduire c'est qu'à son époque, deux trophées étaient visibles associés de façon globale aux affrontements entre Sylla et Mithridate. La longueur de la base du trophée de Pyrgos (2,25 m) laisse penser qu'elle supportait plusieurs mannequins. Le torse de Skripiou n'ayant jusqu'alors trouvé sa place sur aucun monument peut très bien appartenir à celui-ci. Étant néanmoins plus petits (1,35 m) que l'estimation de la hauteur de la colonne de Pyrgos (1,50 m), nous pouvons supposer que 3 mannequins se trouvaient sur le monument. Le plus grand, celui dont environ la moitié a été retrouvée devait être encadré par deux plus petits dont le torse de Skripiou. Cette forme de trophée où 3 mannequins sont situés côte à côte est connue par les monnaies, dont une déjà mentionnée où



Vénus est représentée à l'avert (fig. 14). Ce motif ne doit pas faire référence à plusieurs batailles remportées par un général, mais à un monument précis, nous pouvons dans ce cas imaginer un trophée semblable à celui de Pyrgos.

## ■ Figures



Figure 1 : Carte de la Bœtie localisant les cités de Chéronée, d'Orchomène et de Livadia.

Strabon, *Géographie*, IX, 2.

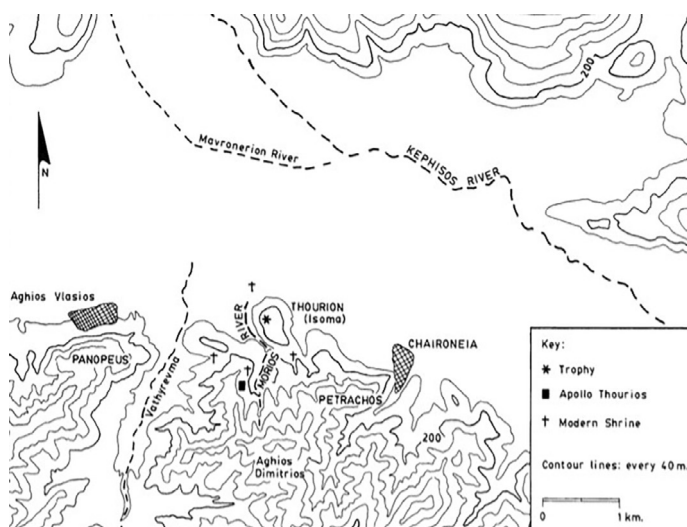


Figure 2 : Plan de la vallée du Céphise localisant le mont Thourion.

CAMP 1992, p. 444.



Figure 3 : Face inscrite de la base.

Camp 1992, p. 446.

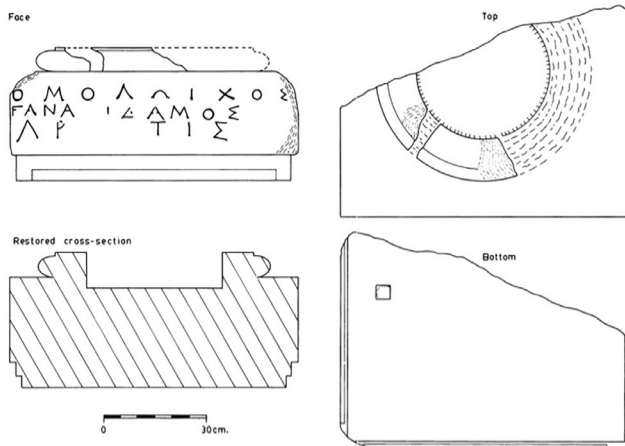


Figure 4 : Face inscrite de la base, face du dessus, section restaurée et face du dessous.

Camp 1992, p. 445.



Figure 5 : Vue du dessus du bloc montrant la découpe circulaire et les restes du tore.

Camp 1992, p. 446.



Figure 6 : Vue du dessous du bloc faisant état de la conservation.

Camp 1992, p. 446.

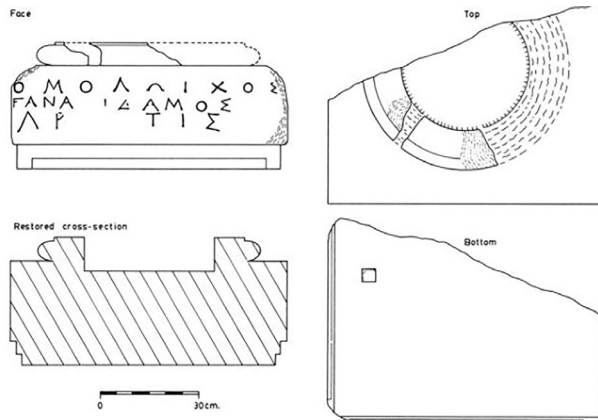


Figure 7 : Restitution de la face inscrite de la base du mont Thourion.

Camp 1992, p. 445.

Ομολώγος  
 Φανα[ξ]ίδαμος  
 ἀρ[ισ]τίς.



Figure 8 : Vue de l'une des faces latérales du monument élevé par Bocchus en l'honneur de Sylla.

Planche 4, Holschër 1994.



Figure 9 : Torse de Skripiou.

Photographie Javier Arce.





Figure 10 : Base de Livadia, vue de face.

Photographie Javier Arce.

Figure 11 : Base de Livadia, vue du dessus.

Photographie Javier Arce.

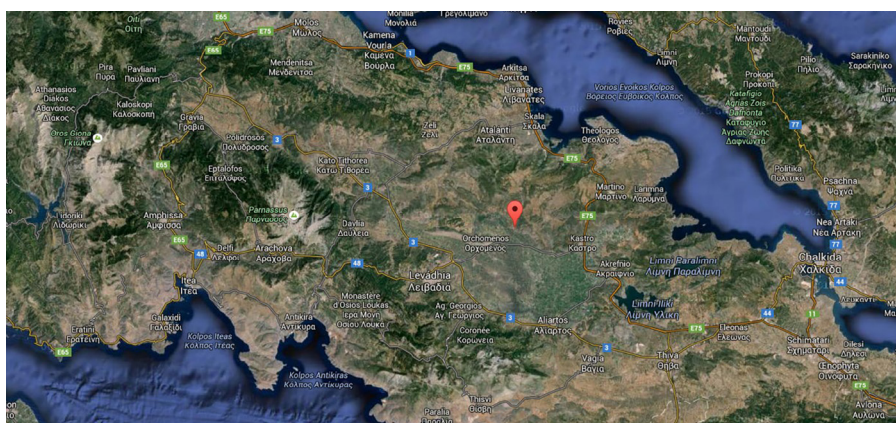


Figure 12 : Localisation actuelle de Pyrgos.

Google Maps.



Figure 13 : Photographie des restes de la base de Pyrgos.

Fig. 19 Ibarra 2009, p. 240.



Figure 14 : Denier d'argent.

Avers : tête ornée d'un diadème de Vénus,  
un sceptre sur l'épaule.

Revers : trois trophées semblables portant chacun  
un bouclier côté gauche, 56 av. J.-C.

<http://www.sacra-moneta.com/denier/Denier-de-la-republique-romaine-revers-3-trophees.html>

## ■ Annexes

### ● Annexe 1

Plutarque, *Sylla*, XVII, 1-2 (trad. R. FLACELIÈRE et E. CHAMBRY)

Ἐκ δὲ Λεβαδείας καὶ τοῦ Τροφωνίου φῆμαί τε χρησταὶ καὶ νικηφόρα μαντεύματα τοῖς Ῥωμαίοις ἐξεπέμποντο. Περὶ ὧν οἱ μὲν ἐπιχώριοι πλείονα λέγουσιν· ὡς δὲ Σύλλας αὐτὸς ἐν δεκάτῳ τῶν ὑπομνημάτων γέγραφε, Κόϊντος Τίτιος, οὐκ ἀφανῆς ἀνὴρ τῶν ἐν τῇ Ἑλλάδι πραγματευομένων, ἤκε πρὸς αὐτὸν ἤδη τὴν ἐν Χαιρωνείᾳ νενικηκότα μάχην, ἀπαγγέλλων ὅτι καὶ δευτέραν ὁ Τροφώνιος αὐτόθι μάχην καὶ νίκην προσημαίνει ἐντὸς ὀλίγου χρόνου.

De Lébadée et de l'autre de Trophonios parvenaient aux Romains des présages favorables et des prédictions de victoire. Les habitants du pays en rapportent un grand nombre, mais Sylla lui-même, au dixième livre de ses Mémoires, se contente d'écrire que Quintus Titius, homme d'affaires en vue parmi ceux qui avaient des intérêts en Grèce, vint le trouver aussitôt après sa victoire de Chéronée et lui dit que Trophonios annonçait pour un très proche avenir une seconde victoire au même endroit.

### ● Annexe 2

Plutarque, *Sylla*, XIX, 9-10 (trad. R. FLACELIÈRE et E. CHAMBRY)

Διὸ καὶ τοῖς τροπαίοις ἐπέγραψεν Ἄρη καὶ Νίκη καὶ Ἀφροδίτην, ὡς οὐχ ἤττον εὐτυχία κατορθώσας ἢ δεινότητι καὶ δυνάμει τὸν πόλεμον. Ἄλλὰ τοῦτο μὲν τὸ τρόπαιον ἔστηκε τῆς πεδιάδος μάχης ἢ πρῶτον ἐνέκλιναν οἱ περὶ Ἀρχέλαον παρὰ τὸ Μόλου ρεῖθρον, ἕτερον δὲ ἐστὶ τοῦ Θουρίου κατὰ κορυφὴν βεβηκὸς ἐπὶ τῇ κυκλώσει τῶν βαρβάρων, γράμμασιν Ἑλληνικοῖς ἐπισημαῖνον Ὁμολόιχον καὶ Ἀναξίδαμον ἀριστεῖς.

Aussi fit-il inscrire sur ces trophées les noms d'Arès, de Niké et d'Aphrodite, persuadé qu'il devait sa réussite à sa chance non moins qu'à son habileté et à son armée. Le trophée de la bataille livrée dans la plaine se dresse à l'endroit où les troupes d'Archélaos commencèrent à lâcher pied en direction du Morios; un autre, placé sur la cime du Thourion pour commémorer l'encerclement des barbares, désigne en caractères grecs Homoloichos et Anaxidamos comme les auteurs de ce fait d'armes.

### ● Annexe 3

Pausania, *Description de la Grèce*, IX, 40, 7 (trad. M. MOGGI)

Χαιρωνεῦσι δὲ δύο ἐστὶν ἐν τῇ χώρᾳ τρόπαια, ἃ Ῥωμαῖοι καὶ Σύλλας ἔστησαν Ταξίλον καὶ στρατιὰν τὴν Μιθριδάτου κρατήσαντες. Φίλιππος δὲ οὐκ ἀνέθηκεν ὁ Ἀμύντου τρόπαιον οὔτε ἐνταῦθα οὔτε ὅποσας μάχας

ἄλλας βαρβάρους ἢ καὶ Ἑλληνας ἐνίκησεν: οὐ γάρ τι Μακεδόσιν ἰστάναι τρόπαια ἦν νενομισμένον.

Nel territorio di Cheronea ci sono due trofei, che furono eretti dai Romani e da Silla per aver vinto Tassilo e l'esercito di Mitridate. Invece Filippo, figlio di Aminta, non eresse alcun trofeo né in questo luogo né in occasione di tutte le altre battaglie vinte contro i barbari o contro i Greci, dal momento che i Macedoni non hanno l'abitudine di erigere trofei.

#### ● Annexe 4

Plutarque, *Sylla*, XVII, 11 (trad. R. FLACELIÈRE et E. CHAMBRY)

[...] ἀτραπὸν γὰρ εἶναι τοῖς βαρβάροις ἄδηλον, ἀπὸ τοῦ καλουμένου Πετράχου παρὰ τὸ Μουσεῖον ἐπὶ τὸ Θούριον ὑπὲρ κεφαλῆς ἄγουσαν, ἢ πορευθέντες οὐ χαλεπῶς ἐπιπεσεῖσθαι καὶ καταλεύσειν ἄνωθεν αὐτοὺς ἢ συνώσειν εἰς τὸ πεδῖον.

[...] car il y avait, disaient-ils, hors de la vue des Barbares, un sentier qui menait du lieu-dit Pétrarchos, le long du sanctuaire des Muses, jusqu'à Thourion, au-dessus de la tête des ennemis; en prenant ce sentier, il ne serait pas difficile de tomber sur eux et de les écraser d'en haut sous les pierres ou de les refouler dans la plaine.

#### ● Annexe 5

Plutarque, *Sylla*, XVII, 7 (trad. R. FLACELIÈRE et E. CHAMBRY)

Ἔστι δὲ κορυφὴ τραχεῖα καὶ στροβιλῶδες ὄρος, ὃ καλοῦμεν Ὀρθόπαγον, ὑπὸ δὲ αὐτὸ τὸ ρεῦμα τοῦ Μόλου καὶ Θουρίου νεῶς Ἀπόλλωνος.

Il y a là la cime rocheuse et conique d'une montagne que nous appelons Orthopagos, et au pied le torrent Morient et le temple d'Apollon Thourien.

#### ● Annexe 6

Plutarque, *Sylla*, XVIII, 3 (trad. R. FLACELIÈRE et E. CHAMBRY)

Τῶν δὲ φευγόντων τοὺς μὲν εἰς τάξιν ἤδη καθεστῶς ὁ Μουρήνας ἀπετέμνετο καὶ διέφθειρεν ὑπαντιάζων, οἱ δὲ ὡσάμενοι πρὸς τὸ φίλιον στρατόπεδον καὶ τῇ φάλαγγι φύρδην ἐμπεσόντες ἀνέπλησαν δέους καὶ ταραχῆς τὸ πλεῖστον μέρος, καὶ διατριβὴν τοῖς στρατηγοῖς ἐνεποίησαν οὐχ ἡκιστα βλάβασαν αὐτούς.

Parmi ceux qui voulaient s'enfuir, les uns furent interceptés par Murena, qui s'était déjà mis en ligne et qui se porta à leur rencontre pour les tailler en pièces; les autres, ayant poussé jusqu'au camp ami, se jetèrent pêle-mêle dans la phalange, dont la plus grande partie fut ainsi

remplie de frayeur et de confusion, et causèrent aux généraux un retard qui leur fut très préjudiciable.

### ● Annexe 7

Plutarque, *Sylla*, XVII, 2 (trad. R. FLACELIÈRE et E. CHAMBRY)

[...] ὡς δὲ Σύλλας αὐτὸς ἐν δεκάτῳ τῶν ὑπομνημάτων γέγραφε, Κόριντος Τίτιος, οὐκ ἀφανῆς ἀνὴρ τῶν ἐν τῇ Ἑλλάδι πραγματευομένων, ἤκε πρὸς αὐτὸν ἤδη τὴν ἐν Χαιρωνείᾳ νενικηκότα μάχην, ἀπαγγέλλων ὅτι καὶ δευτέραν ὁ Τροφώνιος αὐτόθι μάχην καὶ νίκην προσημαίνει ἐντὸς ὀλίγου χρόνου.

[...] mais Sylla lui-même, au dixième livre de ses Mémoires, se contente d'écrire que Quintus Titius, homme d'affaires en vue parmi ceux qui avaient des intérêts en Grèce, vint le trouver aussitôt après sa victoire de Chéronée et lui dit que Trophonios annonçait pour un très proche avenir une seconde bataille et une seconde victoire au même endroit.

### ● Annexe 8

Appien, *Guerre de Mithridate*, XLI, 158 (trad. P. Goukowsky)

Ἦς δ' ἐπλησίασαν ἀλλήλοις, οἱ μὲν ἐκ Θερμοπυλῶν ἄρτι μετεχώρουν ἐς τὴν Φωκίδα, Θραῖκές τε ὄντες καὶ ἀπὸ τοῦ Πόντου καὶ Σκύθαι καὶ Καππαδόκαι Βιθυνοὶ τε καὶ Γαλάται καὶ Φρύγες, καὶ ὅσα ἄλλα τῷ Μιθριδάτῃ νεόκτητα γένοιτο, πάντες ἐς δώδεκα μυριάδας ἀνδρῶν.

Lorsque les deux adversaires arrivèrent à proximité l'un de l'autre, l'armée royale venait juste de quitter les Thermopyles pour se transporter en Phocide. Elle était composée de Thraces pontiques, de Scythes, de Cappadociens, de Bithyniens, de Galates, de Phrygiens et autres peuplades nouvellement acquises par Mithridate : leur total s'élevait à environ cent vingt mille hommes.

### ● Annexe 9

Plutarque, *Sylla*, XVI, 14 (trad. R. FLACELIÈRE et E. CHAMBRY)

Ἐπεὶ δὲ ἀποκρουσθεῖς ἐκέθην ὁ Ἀρχέλαος ὤρμησεν ἐπὶ τὴν Χαιρώνειαν, οἱ δὲ συστρατευσάμενοι τῶν Χαιρωνέων ἐδέοντο τοῦ Σύλλα μὴ προσέθαι τὴν πόλιν, ἐκπέμπει τῶν χιλιάρχων ἓνα Γαβίνιον μετὰ τάγματος ἑνὸς καὶ τοὺς Χαιρωνεῖς ἀφήσι, βουλευθέντας μὲν, οὐ μὴν δυνηθέντας φθῆναι τὸν Γαβίνιον. Οὕτως ἦν ἀγαθὸς καὶ προθυμότερος εἰς τὸ σῶσαι τῶν σωθῆναι δεομένων.

Repoussé sur ce point, Archélaos partit pour Chéronée. Alors ceux des Chéronéens qui servaient dans l'armée de Sylla le suppliaient de ne pas abandonner leur cité. Il détacha un tribun militaire, Gabinius, avec

une légion, et laissa partir les Chéronéens. Ceux-ci voulurent, mais ne purent devancer Gabinus, tant il se montra dévoué et plus empressé à porter secours que ceux-là mêmes qui demandaient à être secourus.

### ● Annexe 10

Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XVI, 86, 6 (trad. P. GOUKOWSKY)

Ὅμοίως δὲ καὶ τῶν Βοιωτῶν πολλοὶ μὲν ἀνηρέθεσαν, οὐκ ὀλίγοι δ' ἐξωγήθησαν. Μετὰ δὲ τὴν μάχην ὁ Φίλιππος τρόπαιον στήσας καὶ τοὺς νεκροὺς εἰς ταφὴν συγχωρήσας ἐπινίκια τοῖς θεοῖς ἔθυσε καὶ τοὺς ἀνδραγαθήσαντας κατὰ τὴν ἀξίαν ἐτίμησεν.

Pareillement, du côté des Béotiens, beaucoup furent tués et bon nombre capturés. Après la bataille, quand il eut élevé un trophée et consenti aux funérailles des morts, Philippe offrit en l'honneur des dieux des sacrifices d'Actions de grâce et récompensa selon leur mérite les auteurs d'actes de bravoure.

## ■ Bibliographie

### ● Sources

Appien, *Histoire romaine* XII, éd. et trad. P. Gourowsky, Paris, Les Belles Lettres, 2001.

Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XVI, éd. et trad. P. Gourowsky, Paris, Les Belles Lettres, 2016.

Pausania, *Guida della Grecia* IX, La Beozia, trad. M. Moggi, Milan, Arnoldo Mondadori, 2010.

Plutarque, *Vies* VI, éd. et trad. R. Flacelière et E. Chambry, Paris, Les Belles Lettres, 1971.

### ● Études

Assenmaker, Pierre, « Les trophées syllaniens de Chéronée : une relecture de Plutarque, *Vie de Sylla* 19, 9-10 à la lumière des découvertes archéologiques », *Latomus*, 2013, vol. 72, n° 4, p. 946-955.

Camp, John *et alii*, « A Trophy from the Battle of Chaironeia of 86 B. C. », *American Journal of Archaeology*, 1992, vol. 96, n° 3, p. 443-455.

Conze, Alexander ; Michaelis, Adolf, « Rapporto d'un viaggio fatto nella Grecia nel 1860 », *Annali dell'Istituto di corrispondenza archeologica*, 1861, vol. 33, n° 8, p. 5-90.

Ginouès, René ; Martin, Roland (dir.), *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine*, I, Rome, École française de Rome, 1985.

Hölscher, Tonio, *Monumenti statali e pubblico*, Roma, «L' Erma di Bretschneider», 1994.



Ibarra, Álvaro, *Legions and Locals: Roman Provincial Communities and their Trophy Monuments*, thèse de doctorat de l'University of Texas at Austin, 2009.

Koehler, Wilhelm, « Vittoria », *Enciclopedia dell'arte classica*, 1966, VII, p. 1191-1192.

Mackay, Christopher S., « Sulla and the Monuments: Studies in this Public Persona », *Historia*, 2000, vol. 49, n° 2, p. 161-210.

Robert, Jeanne; Robert, Louis, « Bulletin épigraphique », *Revue des études grecques*, 1961, vol. 74, n° 349, p. 119-268.



## Entre continuité et ruptures

---

### L'occupation littorale en Gaule Belgique seconde durant l'antiquité tardive

**Nicolas Revert**

Master 2, Université de Lille

**Résumé** – L'occupation du territoire au Bas-Empire romain dans les cités littorales des Morins, des Boulonnais et des Ambiens peut s'expliquer par différents modèles. Deux aspects fondamentaux de ce sujet seront ici traités. Le premier concerne le système d'exploitation rurale, la *villa* classique disparaissant du territoire durant l'Antiquité tardive. Le second consiste en une mise en contexte de l'occupation dans la zone étudiée et dans les autres parties du *Litus Saxonicum*. Ils permettront, l'un et l'autre, d'évaluer non pas la « déromanisation », mais plutôt des transformations spécifiques à chaque contexte et terroir, dans un cadre culturel riche en continuités et en ruptures.

**Abstract** – The occupation of the territory of the coastal cities of the Morini, the Bononiani and the Ambiani during the Late Roman Empire can be explained by different models. Two fundamental aspects of that topic will be treated here. The first concerns the rural farming system, the classical *villa* disappearing from the territory during Late Antiquity. The second consists of a contextualisation of the occupation of that area and of the other parts of the *Litus Saxonicum*. They will both allow us to understand, not the “de -romanisation”, but rather the transformations which are specific to each context and *terroir*, in a cultural framework rich in continuities and ruptures.

---

Article issu d'un mémoire de deuxième année de master en archéologie romaine, intitulé *L'occupation du littoral de la Manche continentale au Bas-Empire*, préparé sous la direction de Xavier Deru et Javier Arce, et soutenu en 2016 à l'Université de Lille.

---

## ■ Introduction

En Gaule du Nord, et dans le territoire du littoral de la Manche continentale en particulier, le Bas-Empire est une période trouble, décrite généralement sous le spectre des invasions, des crises économiques, sociales et religieuses. Depuis les années 1980, une perspective moins catastrophiste et plus positiviste de cette époque fut développée. Les études les plus récentes héritent de ces deux courants, mais prônent davantage la primauté scientifique de la documentation archéologique<sup>1</sup>. Depuis un peu plus de vingt ans, l'archéologie de sauvetage, puis l'archéologie préventive, ainsi que les grands programmes de prospections pédestres permirent d'étudier divers territoires de la Gaule septentrionale. La nouvelle documentation, enrichie et perfectionnée par les dernières typo-chronologies céramiques, offre des datations plus fines pour toutes les périodes, que les données soient issues des prospections pédestres ou des sondages et fouilles archéologiques.

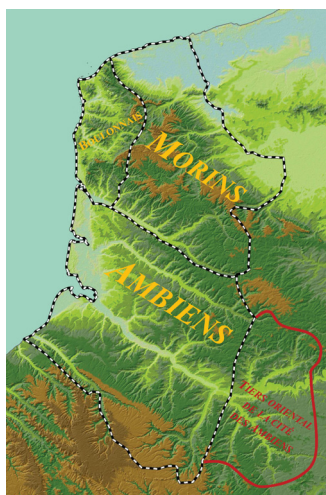
La région étudiée, englobant les cités des Morins, des Boulonnais et des Ambiens, ne fit l'objet d'aucune synthèse archéologique depuis 1992 et la publication de la thèse de Paul Van Ossel sur les établissements ruraux de l'Antiquité Tardive. La thèse de Christine Denimal,

---

<sup>1</sup> Sur la Gaule du Nord dans son ensemble on peut citer : Raymond Brulet, *La Gaule septentrionale au Bas-Empire : occupation du sol et défense du territoire dans l'arrière-pays du Limes aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles*, Trèves, [Selbstverlag des Rheinischen Landesmuseums](#), 1990 (*Trierer Zeitschrift für Geschichte und Kunst des Trierer Landes und seiner Nachbargebiete*, n° 11) ; Paul Van Ossel, *Établissements ruraux de l'Antiquité tardive dans le nord de la Gaule*, Paris, éditions du centre national de la recherche scientifique, 1992 (*Gallia* supplément, 51) ; Christine Denimal, *Dynamique du peuplement du IV<sup>e</sup> au VII<sup>e</sup> siècle dans le nord-ouest de la Gaule (Civitates Bononinsium, Morinorum, Atrebatum, Camaracensium et Turnacensium)*, Lille, Atelier national de reproduction des thèses, 2005 (Thèse de doctorat, sous la direction de François Baratte, Université Paris-Sorbonne).  
Concernant l'Île-de-France il faut se référer à : Pierre Ouzoulias (dir.), *Les campagnes de la Gaule à la fin de l'Antiquité : actes du colloque, Montpellier, 11-14 mars 1998, IV<sup>e</sup> Colloque de l'association AGER*, Antibes, éditions APDCA, 2001.  
L'Est de la France est documenté dans : Michel Kasprzyk, *Les cités des Éduens et de Chalon durant l'Antiquité tardive (v. 260-530 env.)*, Dijon (non-édité), 2005 (Thèse de doctorat, sous la direction de Gille Sauron, Université de Bourgogne) ; Pierre Nouvel, « De la ferme au palais. Les établissements ruraux antiques de Bourgogne du nord, II<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles ap. J.-C. » dans Philippe Leveau, Claude Raynaud, Robert Sableyrolles (dir.), *Les formes de l'habitat gallo-romain. Terminologies et typologies à l'épreuve des réalités archéologiques*, Actes du colloque AGER VIII Toulouse 2007, Bordeaux, Aquitania, 2009, p. 361-390 (Aquitania, suppl. 17).  
Enfin, le Kent dans le Sud-Est de l'Angleterre est couvert dans : Elizabeth Blanning, *Landscape, Settlement and Materiality: Aspects of Rural Life in Kent during the Roman Period*, Canterbury (non-publié), 2015 (PhD thesis, sous la direction de Steeve Willis et Ellen Swift, University of Kent).

publiée en 2005, ne touche pas la cité des Ambiens et la plupart des publications de sites de fouilles préventives de notre étude n'étaient alors pas encore disponibles.

Les territoires antiques des trois cités nous concernant ne sont pas connus avec une certitude absolue, en particulier au niveau de leurs limites respectives<sup>2</sup>. Toutefois, par l'intermédiaire des quelques mentions des géographes latins, mais surtout grâce aux sources ecclésiastiques médiévales et modernes sur les évêchés et les *pagi*, les aires principales de ces cités peuvent être restituées par un processus régressif<sup>3</sup> (fig. 1).



**Fig. 1.**

Étendue des trois cités de l'aire d'étude (en trait gris continu : la partie non-étudiée de la cité des Ambiens).

© ABG.

Le tiers oriental de la cité des Ambiens n'est pas inclus dans l'aire d'étude, car il ne participe pas à la problématique du littoral, tant climatiquement qu'historiquement. La cité des Ménépiens (cité des Tournaisiens après les réformes tétrarchiques) est également ignorée, puisqu'elle est presque totalement dépourvue de sites au Bas-Empire<sup>4</sup>.

2 Pour le territoire des Ambiens, voir : Didier Bayard, Jean-Luc Massy, *Amiens romain : Samarobriua Ambianorum*, Amiens, Revue archéologique de Picardie, 1983 (*Revue archéologique de Picardie*, n° spécial 2), p. 15-24; Tahar Ben Redjeb, *La Somme*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 2013 (*Carte archéologique de la Gaule*, 80-2), p. 105-108.

Pour la cité des Morins et celle des Boulonnais : Roland Delmaire, *Le Pas-de-Calais*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 1994 (*Carte archéologique de la Gaule*, 62-1 et 2).

3 Ce travail fut réalisé au sein du programme ABG par Xavier Deru et Christine Hoët-Van Cauwenberghe, fournissant la base de la cartographie des cités du Bas-Empire proposée dans le cadre de cette communication.

4 C. Denimal, *op. cit.*, p. 50; Joseph Mertens, « La fin de l'Antiquité dans le nord-ouest de la Gaule Belgique. Quelques réflexions » dans Marc Lodeweyckx (éd.), *Archaeological and Historical Aspects of West European Societies*. Album Amicorum André Van Doorselaer,

Cela peut être dû d'une part aux raids des Francs et des Saxons<sup>5</sup> sur les côtes de la Manche et de la mer du Nord, mais aussi à la croissance de l'influence maritime, dont on donne communément le nom de transgression Dunkerque II<sup>6</sup>. Cette théorie désormais obsolète laisse la place à plusieurs modèles explicatifs, impliquant la rupture des cordons dunaires littoraux sous l'effet de fortes tempêtes, lesquelles sont responsables de dépôts vaseux et sableux sur de vastes zones des plaines maritimes<sup>7</sup>.

Il convient désormais de préciser dans quel cadre chronologique se place notre recherche. En ce qui concerne la Manche continentale, le début du Bas-Empire pourrait être placé en 260 : l'usurpation de Postume et la fondation de « l'empire des Gaules ». Au niveau archéologique, c'est à partir de cette date que le numéraire des « empereurs gaulois » et ses usurpations, de très faibles valeurs, abondent dans tous les sites de Gaule du nord ; ils fournissent le meilleur *terminus post quem* pour dater les sites de la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle. Comme fin du Bas-Empire, la conquête progressive des Francs saliens marque un tournant décisif dans la région, toutefois assez difficile à dater plus précisément que vers le milieu du V<sup>e</sup> siècle.

À partir des nouvelles données archéologiques et environnementales, la problématique principale de notre communication concerne la caractérisation des continuités et des ruptures dans l'occupation du territoire au cours du Bas-Empire. À différents moments de cette

---

Louvain, Leuven university press, 1995, p. 229-236 (Acta Archaeologica Lovaniensis Monographiae, 8) ; Wim De Clercq, « Roman rural settlements in Flanders. Perspectives on a "non-villa" landscape in *extrema galliarum* » dans Nico Roymans, Ton Derks (dir.), *Villa Landscapes in the Roman North: Economy, Culture and Lifestyles*, Amsterdam, Amsterdam university press, 2011 (Amsterdam Archaeological Studies, 17), p. 240.

5 Christian Bonnet, Bertrand Lançon, *L'Empire romain de 192 à 325 : du Haut-Empire à l'Antiquité tardive*, Gap, Ophrys, 1997 (Documents Histoire), p. 20.

6 Sur l'hypothèse traditionnelle, voir : Abel Briquet, *Le littoral du nord de la France et son évolution morphologique*, Orléans, Imprimerie Henri Tessier, 1930, p. 396.

7 Voir les études les plus récentes : Emmanuel Gandouin *et alii*, « Analyse en haute résolution de l'enregistrement de la transgression holocène dans un secteur subsident du littoral français : le bassin-marais de Saint-Omer (Pas-de-Calais, France) », *Géologie de la France*, 1, 2007, p. 27 ; Murielle Meurisse-Fort *et alii*, « Complexes dunaires et tourbeux holocènes du littoral du Nord de la France », *Géoscience*, 337, 2005, p. 683 ; Michel Magny, « Variations du niveau des lacs du Jura et des Alpes du nord et leur signification pour une histoire du climat aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles de notre ère » dans Pierre Ouzoulias (dir.), *Les campagnes de la Gaule à la fin de l'Antiquité : actes du colloque, Montpellier, 11-14 mars 1998, IV<sup>e</sup> Colloque de l'association AGER*, Antibes, éditions APDCA, 2001, p. 361 ; Anton Ervynck *et alii*, « Human Occupation Because of a Regression, or the Cause of a Transgression? A Critical Review of the Interaction Between Geological Events and Human Occupation in the Belgian Coastal Plain During the First Millenium AD », *Probleme der Küstenforschung im südlichen Nordseegebiet*, 26, 1999, p. 106-107.

période, assiste-t-on à une persistance des caractères de l'occupation du Haut-Empire, ou bien à des réoccupations, à des reconstructions, à des fréquentations ou à des abandons ?

Afin de fournir des modèles explicatifs, il convient d'étudier l'ensemble des sites d'occupations : les établissements ruraux, les cimetières, les agglomérations, les sanctuaires et les fortins. Cette communication se concentre toutefois sur les établissements ruraux, à travers les approches quantitative, qualitative et spatiale. Une mise en contexte des données permet ensuite de démontrer les difficultés inhérentes à la documentation archéologique du Bas-Empire et les tendances générales que l'on peut caractériser.

### ■ Évolution quantitative de l'occupation

Notre aire d'étude comporte 1230 sites d'occupation de la période romaine, dont seulement 290 sont datables de la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle (tableau 1). Les 806 autres sites sont donc soit abandonnés avant le Bas-Empire, soit dépourvus d'élément de datation. L'évolution quantitative générale des sites montre une diminution générale, tout particulièrement entre la première moitié du III<sup>e</sup> siècle et la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle, et surtout entre le IV<sup>e</sup> siècle et la première moitié du V<sup>e</sup> siècle.

**Tableau 1 : Nombre de sites par catégorie en fonction des périodes.**

L'occupation, toutes opérations confondues	Première moitié du III <sup>e</sup> siècle	Seconde moitié du III <sup>e</sup> siècle	IV <sup>e</sup> siècle	Première moitié du V <sup>e</sup> siècle
Établissements ruraux	324	181	163	23
Cimetières	42	67	67	25
Agglomérations	41	42	32	5

Afin d'affiner la compréhension des abandons, il est important de concentrer l'analyse sur les établissements ruraux. Ceux-ci sont classables en cinq classes hiérarchiques<sup>8</sup> (tableau 2).

8 Cette classification des établissements ruraux est celle développée au sein du programme Atlas des provinces romaines de Belgique et de Germanie (ABG) du laboratoire Halma UMR 8164 de l'Université de Lille SHS.

**Tableau 2 : Nombre d'établissements par classe hiérarchique par période.**

Sites ruraux par classe hiérarchique	Première moitié du III <sup>e</sup> siècle	Seconde moitié du III <sup>e</sup> siècle	IV <sup>e</sup> siècle	Première moitié du V <sup>e</sup> siècle
Classe 4 : grande villa de plus de 2 ha, pourvue d'un système de chauffage par hypocauste et de mosaïques	2	2	1	0
Classe 3 : grande villa de plus de 2 ha, pourvue d'un système de chauffage par hypocauste et de mosaïques	20	19	19	3
Classe 2 : villa pourvue d'un système de chauffage par hypocauste	72	59	55	7
Classe 1 : établissement rural maçonné ou couvert de tuiles	207	91	78	13
Classe 0 : établissement rural en matériaux périssables	23	10	9	0

Les établissements ruraux subissent un fort abandon durant la première moitié du III<sup>e</sup> siècle, touchant principalement les sites de classe 1 et 0, ce qui montre soit la persistance des sites les plus riches, soit un effet de source dû à l'abondance de mobilier datant sur les sites privilégiés. La seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle est une période de continuité relative, mais le IV<sup>e</sup> siècle voit l'abandon de presque tous les sites, y compris les plus privilégiés. Durant tout le Bas-Empire, le domaine funéraire est assez original dans son évolution quantitative car il manifeste un phénomène de déplacement et de création des sites.

### ■ La représentativité des sites et ses biais

Malgré les multiples constats établis à partir de l'analyse quantitative des sites, il convient d'évoquer plusieurs explications et critiques devant être appliquées à ces données. Le nombre de sites documentés n'est en aucun cas exhaustif et subit des biais importants. Premièrement, les grandes villas, les agglomérations, les sanctuaires et les fortins sont surreprésentés, du fait que ces occupations présentent systématiquement des structures maçonnées sur une surface moyenne ou élevée, ainsi que de grandes quantités de mobilier. Ce sont par conséquent les sites les plus facilement détectés par les prospections pédestres ou les découvreurs du XIX<sup>e</sup> siècle. Les établissements ruraux plus modestes sont en revanche souvent construits en matériaux périssables, en particulier à partir du IV<sup>e</sup> siècle, ce qui amoindrit considérablement

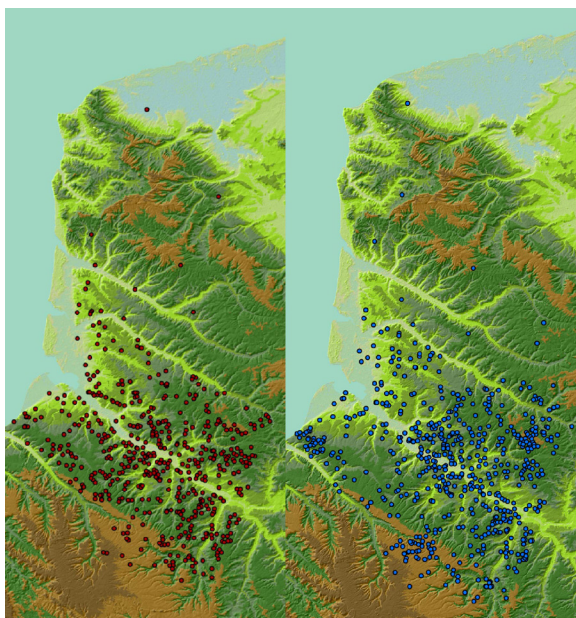




**Fig. 2.**

Répartition des établissements ruraux, de haut en bas et de gauche à droite : dans la première moitié du III<sup>e</sup> siècle, dans la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle, au IV<sup>e</sup> siècle et au V<sup>e</sup> siècle.

© ABG.



**Fig. 3.**

Sites romains ayant fait l'objet de prospections aériennes (à gauche) et aériennes (à droite) au sein de l'aire d'étude.

© ABG.

notre faculté à les détecter, d'autant plus que le mobilier y est nettement moins fréquent, voire absent.

Il est à noter que l'augmentation du nombre de cimetières à partir de la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle s'explique par l'intérêt des érudits du XIX<sup>e</sup> siècle envers les inhumations tardives, tout particulièrement dans le Pas-de-Calais<sup>9</sup>. La majorité des incinérations – pourtant encore présentes jusqu'au IV<sup>e</sup> siècle – n'intéressèrent guère ces derniers. Ce n'est donc qu'une part infime du nombre de sépultures qui est pour l'instant répertoriée.

### ■ La répartition spatiale des sites

Au-delà des biais présentés précédemment, il est important d'analyser la répartition spatiale des sites, laquelle traduit essentiellement celle des prospections pédestres et des aménagements contemporains. Ainsi, la répartition des établissements ruraux (fig. 2) reproduit celle des prospections pédestres réalisées dans la Somme, découlant en grande partie des prospections aériennes de Roger Agache<sup>10</sup> (fig. 3), celles-ci étant réparties de façon plus homogène, mais ne fournissant aucune chronologie.

Ensuite, les découvertes anciennes, les fouilles et les diagnostics archéologiques sont répartis selon des critères démographiques et économiques contemporains : la métropole d'Amiens concentre ainsi de nombreuses fouilles récentes, tout comme les régions densément peuplées du Pas-de-Calais : la plaine de la Lys, le Bassin minier, les basses vallées de la Canche, de l'Authie et de la Liane. Les aménagements routiers constituent des vecteurs importants d'opérations archéologiques, tout comme les travaux d'aménagement du tunnel sous la Manche et de zones d'activités commerciales.

Malgré ces effets de source non-négligeables, quelles informations pouvons-nous tirer de la répartition des sites ? Il apparaît que l'évolution chronologique cette dernière indique que la zone à proximité de l'agglomération secondaire d'Eu est quasiment dépourvue de sites dès la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle, ce qui doit être mis en lien avec l'abandon définitif de cette ville au milieu du III<sup>e</sup> siècle. Ainsi, les établissements ruraux au Bas-Empire restent tributaires du réseau urbain et commercial mis en place au Haut-Empire.

<sup>9</sup> R. Delmaire, *op. cit.*, p. 54.

<sup>10</sup> T. Ben Redjeb, *op. cit.*, p. 93 ; Roger Agache, *La Somme pré-romaine et romaine : d'après les prospections aériennes à basse altitude*, Amiens, Société des antiquaires de Picardie, 1978.

Les plaines maritimes picarde et flamande comportent quelques rares îlots habitables : les foraines, ces cordons de galets issus de l'érosion des plateaux de la Caux, accueillent des villages de pêcheurs, puis des agglomérations secondaires ou des lieux d'implantation de militaires à Quend, Nempont-Saint-Firmin, Étaples et Marquise. Ces sites pourraient constituer un rideau de défense littorale mis en place en parallèle du *litus saxonicum* britannique et il est possible que des fédérés germaniques y soient mis en poste. Le cordon dunaire de Marck-Calais, dans la plaine maritime flamande, constitue le seul barrage derrière lequel quelques occupations subsistent au début du III<sup>e</sup> siècle, avant que la plupart ne soient recouvertes de dépôts maritimes vers la fin du III<sup>e</sup> siècle.

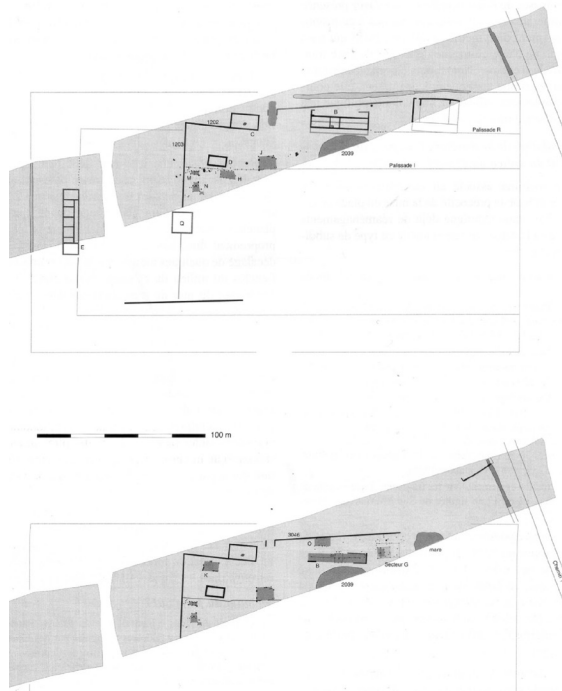
### ■ Le témoignage des villas fouillées

Complémentaire aux approches quantitative et spatiale, l'approche qualitative dévoile une réalité matérielle assez différente des constats précédemment fournis. Un corpus de trente-sept sites de référence fut établi dans le cadre de notre mémoire de master afin de déterminer la nature de l'occupation au Bas-Empire<sup>11</sup>. Concernant les établissements ruraux, la première moitié du III<sup>e</sup> siècle est essentiellement marquée par le système de la villa à deux cours quadrangulaires et alignées<sup>12</sup>, laquelle est d'ailleurs souvent reconstruite en pierre au début du III<sup>e</sup> siècle ou au II<sup>e</sup> siècle, comme à Dury (fig. 4) et Pont-de-Metz.

11 Nicolas Revert, *L'occupation du littoral de la Manche continentale au Bas-Empire*, Lille (non-publié), 2016 (Mémoire de Master, sous la direction de Xavier Deru, Université de Lille SHS).

12 Pour plus de détails sur le développement de la villa dans la Somme, voir : Tahar Ben Redjeb, Laurent Duvette, Pascal Quérel, « Les campagnes antiques : bilans et perspectives », *Revue Archéologique de Picardie*, 3/4, 2005, p. 177-222 (Journée d'études « La recherche archéologique en Picardie : Bilans et Perspectives », Amiens, 21-22 mars 2005), p. 196 ; Didier Bayard, Jean-Luc Collart (dir.), *De la ferme indigène à la villa romaine : actes du 2<sup>e</sup> colloque de l'association AGER, tenu à Amiens, Somme du 23 au 25 septembre 1993*, Amiens, Revue archéologique de Picardie, 1996 (*Revue Archéologique de Picardie*, n° spécial 11), p. 168-172 ; R. Agache, *op. cit.*, p. 130-168.

Notre propos se restreint ici à la définition des éléments structurels les plus caractéristiques dans la Manche continentale. Les définitions socio-économiques assez variées sont en revanche traitées au sein du mémoire de master. Pour celles-ci, consulter les plus récentes publications : Diederick Habermehl, « Exploring Villa Development in the Northern Provinces of the Roman Empire » dans Nico Roymans, Ton Derks (dir.), *Villa Landscapes in the Roman North: Economy, Culture and Lifestyles*, Amsterdam, Amsterdam university press, 2011 (Amsterdam Archaeological Studies, 17), p. 235-257 ; Nico Roymans, Ton Derks, « Studying Roman villa landscapes in the 21st century. A multi-dimensional approach » dans Nico Roymans, Ton Derks (dir.), *Villa Landscapes in the Roman North: Economy, Culture and Lifestyles*, Amsterdam, Amsterdam university press, 2011 (Amsterdam Archaeological Studies, 17), p. 2.



**Fig. 4.**

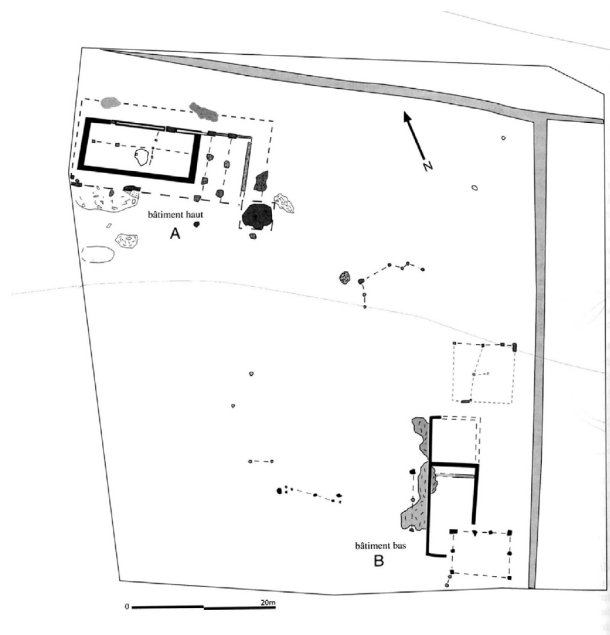
Plan général du site du « Camp Rolland » à Dury, à la fin du II<sup>e</sup> siècle en haut et au IV<sup>e</sup> siècle en bas.

Quérel 2000, p. 38.

Dans la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle et au début du IV<sup>e</sup> siècle, aucun nouvel aménagement maçonné n'est attesté dans la *pars urbana*. À l'inverse, cette période correspond plutôt au démantèlement des structures résidentielles : ainsi en est-il à Beutin, Zouafques, Frémontiers et Fréthun où un séchoir à grain est d'ailleurs par la suite implanté.

Parfois, des indices indirects – par exemple le comblement d'une cave abandonnée de la *pars urbana* à Zouafques – comportent un mobilier abondant qui atteste d'une occupation sans qu'aucun vestige n'en soit conservé. D'autres sites montrent quelques traces de réfections et de réoccupations de la *pars rustica*. À Pont-de-Metz, un bâtiment sur poteaux est bâti à la fin du III<sup>e</sup> siècle, tandis que Dury présente une forte continuité architecturale : certains bâtiments sont reconstruits, cette fois-ci sur poteaux et sablières basses, notamment un grand grenier (fig. 4). Ainsi, jusqu'au milieu du IV<sup>e</sup> siècle, les villas sont soit totalement démantelées et abandonnées, soit partiellement réoccupées au niveau de la *pars rustica*, dans des modalités très variables, mais employant très majoritairement des structures périssables.

À partir de la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle et surtout au V<sup>e</sup> siècle, très peu de nouvelles structures sont décelables : on note deux petits bâtiments sur solins de silex à Martainneville; des fonds de cabanes ponctuent parfois les sites, comme à Frémontiers. Les bâtiments en matériaux périssables bâtis avant le milieu du IV<sup>e</sup> siècle sont d'ailleurs en général déjà abandonnés. Toutefois, contrastant avec les sites précédents, une réoccupation originale est attestée à Attin, où, à environ 75 m à l'ouest des thermes, un nouvel enclos fossoyé encadre dès la première moitié du IV<sup>e</sup> siècle plusieurs bâtiments, fondés par des solins de craie damée (fig. 5). L'un d'eux est ensuite pourvu d'une petite galerie supportée par des plots calcaires, à laquelle est peut-être accolée une tourelle d'angle. Un second bâtiment est également pourvu d'une petite galerie supportée cette fois-ci par des poteaux. Cette réoccupation se démarque nettement dans notre corpus par la variété des matériaux de construction employés, réutilisant en partie les matériaux de la villa voisine et aboutissant à des structures semblant relativement pérennes (fig. 5).



**Fig. 5.**

Plan du site des « Trente » à Attin.

Routier 2007, p. 92.

Au final, les établissements ruraux fouillés mettent en exergue plusieurs faits importants : alors que les statistiques générales montrent

une forte continuité entre la première moitié du III<sup>e</sup> siècle et la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle, il apparaît que cette dernière constitue une période de rupture sur tous les sites. Le début du IV<sup>e</sup> siècle participe au même phénomène d'abandon de la *pars urbana*, tout en manifestant la mise en place de nouveaux bâtiments, voire une reconstruction en bois sur certains sites. En revanche, la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle voit la disparition définitive des ensembles architecturaux désignés comme villas, peut-être remplacés par de nouvelles structures, lesquelles sont pour l'instant très peu attestées. Le V<sup>e</sup> siècle ne présente pour l'instant qu'un nombre extrêmement restreint de structures, lesquelles ne permettent pas de restituer avec fiabilité l'occupation du territoire.

### ■ Mise en contexte

Il convient désormais d'évoquer la place de l'occupation de la Manche continentale dans un contexte géographique plus large. Comme le nota très justement Christopher Wickham, il convient de délimiter les provinces de l'Empire selon une limite de partage nord-sud, laquelle n'est pas encore placée avec précision<sup>13</sup>. Le devenir des villas en particulier permet de distinguer les deux aires : dans la partie méridionale, elles subsistent durant tout le Bas-Empire, voire sont améliorées ou créées. Dans la partie septentrionale, elles sont à l'inverse partiellement ou totalement abandonnées et remplacées par des établissements dont la nature précise est rarement caractérisable.

Les régions pouvant constituer la frontière entre ces deux aires sont celles du centre de la Gaule, entre les Lyonnaises première et quatrième et les Aquitaines première et seconde. Toutefois, il doit exister une « zone tampon » assez large, où il est possible que les villas subsistent assez longtemps, à l'instar de la cité des Suessions<sup>14</sup>.

13 Christopher Wickham, « Un pas vers le Moyen Âge ? Permanences et mutations » dans Pierre Ouzoulias (dir.), *Les campagnes de la Gaule à la fin de l'Antiquité : actes du colloque, Montpellier, 11-14 mars 1998, IV<sup>e</sup> Colloque de l'association AGER*, Antibes, éditions APDCA, 2001, p. 556.

14 Xavier Deru, *La Gaule Belgique*, Paris, Picard, 2016, p. 116 ; Edith-Mary Wightman, *Gallia Belgica*, Londres, B.T. Batsford, 1985, p. 244-245.

Si le IV<sup>e</sup> siècle marque l'apogée de la villa palatiale en Bourgogne du Nord, dans l'ouest de l'Angleterre<sup>15</sup> ou chez dans la région de Trèves<sup>16</sup>, le V<sup>e</sup> siècle voit la disparition complète de ce système d'exploitation et d'habitat. Toutefois, tandis qu'en Bourgogne du Nord, des réoccupations pérennes font place après ces abandons, les provinces les plus septentrionales manifestent un hiatus important avant qu'une nouvelle occupation n'apparaisse. Il faut en effet attendre la seconde moitié du V<sup>e</sup> siècle pour que des occupations – au caractère germanique prédominant – soient établies en Belgique et dans les Pays-Bas, voire plus tard encore, à la fin du V<sup>e</sup> siècle ou au VI<sup>e</sup> siècle dans notre aire d'étude et en Angleterre<sup>17</sup>.

Quelles sont les régions les plus proches de la nôtre en termes d'évolution générale de l'occupation ? La Belgique seconde présente des disparités particulièrement importantes d'une cité à une autre. Celle des Tournaisiens manifeste des abandons plus précoces et définitifs que dans notre aire d'étude<sup>18</sup>, tandis que les Rèmes<sup>19</sup> et les Suessions semblent présenter une bien meilleure continuité. En revanche, les autres cités de la province témoignent d'une évolution relativement homogène, aboutissant au V<sup>e</sup> siècle à la disparition de la villa, remplacée par de rares habitats modestes en bois, de même que l'habitat urbain y périclité beaucoup plus intensément qu'au Sud. À cet ensemble doit être ajoutée la cité des *Cantiaci*, présentant des similitudes frappantes avec notre aire d'étude dans son développement morphologique et chronologique.

## ■ Conclusion

On constate qu'à l'heure actuelle, l'occupation romaine en général est tributaire des programmes de prospections et de l'histoire de la

15 Kenneth Rainsbury Dark, « The Late Antique Landscape of Britain, AD 300-700 » dans Christie N. (dir.), *Landscapes of Change: Rural Evolutions in Late Antiquity and the Early Middle Ages*, Aldershot, Ashgate, 2004, p. 286 ; Simon Esmonde-Cleary, « The Countryside of Britain in the 4<sup>th</sup> and 5<sup>th</sup> centuries, an archaeology » dans Pierre Ouzoulias (dir.), *Les campagnes de la Gaule à la fin de l'Antiquité : actes du colloque, Montpellier, 11-14 mars 1998, IV<sup>e</sup> Colloque de l'association AGER*, Antibes, éditions APDCA, 2001, p. 25.

16 Michel Polfer, « Occupation du sol et évolution de l'habitat rural dans la partie occidentale de la cité des Trévires au Bas-Empire (4<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> siècles) » dans Pierre Ouzoulias (dir.), *Les campagnes de la Gaule à la fin de l'Antiquité : actes du colloque, Montpellier, 11-14 mars 1998, IV<sup>e</sup> Colloque de l'association AGER*, Antibes, éditions APDCA, 2001, p. 75-89.

17 E. Blanning, *op. cit.*, p. 191 ; K. R. Dark, *op. cit.*, p. 289.

18 W. De Clercq, *op. cit.*, p. 240 ; C. Denimal, *op. cit.*, p. 126 ; J. Mertens, *op. cit.*, p. 232-233.

19 Raphaëlle Chossenot, *La Marne 51-1*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 2004 (Carte archéologique de la Gaule, 51-1), p. 105-113 ; E. M. Wightman, *op. cit.*, p. 257.

recherche, spécifiques à chaque région. Toutefois – en particulier en ce qui concerne le Bas-Empire – la fouille des sites d'occupation permet d'affiner la chronologie, et surtout de tempérer les hypothèses de continuité pouvant découler de l'analyse quantitative des sites de prospection.

La difficulté de l'archéologie à identifier les vestiges et les fossiles directs de la fin du IV<sup>e</sup> siècle et du V<sup>e</sup> siècle explique une partie du paysage quasiment vide qui apparaît dans la documentation. Néanmoins, une véritable déprise, encore plus prononcée que celle du III<sup>e</sup> siècle, ne peut être niée par les approches qualitative et quantitative. Seuls de très rares sites – en particulier de petits cimetières disséminés dans tout le territoire – présentent les indices d'une installation humaine durable, alors que l'habitat rural et urbain n'est constitué que par des structures modestes et temporaires. Il est certain qu'à partir de la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle, l'occupation prend tous les traits d'un *non-villa landscape*.



SESSION :

HISTOIRE CONTEMPORAINE (I)

---



## Brevetage et inventions des objets chirurgicaux en France de 1743 à 1847

---

**Julien Deseint**

Master 1, Université de Lille

**Résumé** – En 1770, Antoine Portal a écrit : « M. Morand est un de ceux qui ont le plus contribué à cette révolution heureuse [de la Chirurgie du XVIII<sup>e</sup> siècle] ». Cette étude considère la manière de s'approprier les techniques, nouvelles ou anciennes, au carrefour d'une histoire des techniques, d'une histoire économique et sociale et, enfin, d'une histoire du droit. Les questions de propriété devinrent centrales au moment où un nouvel acteur, le chirurgien professionnel, apparut. Il s'agira donc d'interroger les privilèges royaux d'invention des instruments et appareils de chirurgie, en considérant la qualité des acteurs, la nature des lieux de décision et des préoccupations des inventeurs pour saisir les enjeux de pouvoir liés à l'appropriation d'instruments visant l'amélioration de la santé publique.

**Abstract** – In 1770, Antoine Portal wrote: "M. Morand est un de ceux qui ont le plus contribué à cette révolution heureuse [de la Chirurgie du XVIII<sup>e</sup> siècle]". This study considers the appropriation of new and old techniques, at the crossroads of a history of technology, an economic and social history, and finally a history of law. Property issues became central when a new actor, the professional surgeon, appeared. We will thus question the royal privileges of invention of surgical instruments and apparatus, by considering the quality of the actors, the nature of the places of decision and the concerns of the inventors, in order to understand the power stakes related to the appropriation of instruments for improving public health.

---

Article issu d'un mémoire de première année de master en histoire contemporaine, intitulé *Brevetage et inventions des objets chirurgicaux en France de 1743 à 1847*, préparé sous la direction de Gabriel Galvez-Behar et soutenu en 2016 à l'Université de Lille.

---

**A**UX XVIII<sup>e</sup> ET XIX<sup>e</sup> SIÈCLES, les questions d'appropriation et de protection des inventions sont omniprésentes. Les instruments de chirurgie pourraient être des cas à part au premier abord. En effet, l'importance de la santé et les devoirs des chirurgiens laissent croire que l'invention d'un instrument ne devrait pas être protégée individuellement mais appartenir au collectif. Mon but est d'étudier les liens entre les brevets, c'est-à-dire, la mise en priorité d'une invention et les instruments de chirurgie.

L'historiographie de la chirurgie est un sujet relativement neuf. La médecine et la santé sont des sujets actuellement bien défrichés par les historiens mais les relations entre droit, techniques et appropriation chirurgicale ont été moins étudiées. En 1743, lors de la séparation des chirurgiens et des barbiers, qui faisaient jusqu'alors corporation commune, les chirurgiens ont hérité de la mission de préserver la santé en France. En conséquence, les questions de propriété deviennent centrales. Alors que le XIX<sup>e</sup> siècle est considéré comme le siècle de la propriété industrielle, nous nous demanderons si le siècle des Lumières n'est pas aux origines de cette dynamique. En effet, la césure de 1789 ou celle de 1815 ne semble pas être révélatrice.

Le sujet que je souhaite développer dans cette communication analyse donc la question du brevet et de ce qui l'entoure en intégrant les problématiques des techniques, des pratiques, des inventions et innovations, de la santé et de la sociologie. On tiendra naturellement compte, sur une période qui embrasse les périodes moderne et contemporaine, du contexte révolutionnaire. De plus, il paraît évident que la pratique du brevet n'est pas la seule pratique utilisée en chirurgie, ainsi la place de l'invention et de l'innovation doit être évaluée dans ce processus d'évolution des objets chirurgicaux.

Nous allons donc nous demander quels sont les différents foyers de chirurgie ? Les chirurgiens souhaitent-ils œuvrer pour le bien des patients ou pour leur propre intérêt ? Est ce que le marché du brevet est le même que celui de l'invention et de l'innovation ? Quelle pratique est la plus utilisée en chirurgie ? Et qui sont les acteurs de cette appropriation ?

Envisager l'historiographie de la chirurgie par les savoirs et les techniques par l'intermédiaire des instruments et appareils permet d'appréhender sous un nouvel angle l'histoire de la chirurgie. Les ouvrages de Liliane Hilaire Pérez<sup>1</sup> et de Gabriel Galvez-Behar<sup>2</sup> se complètent parfaite-

<sup>1</sup> Liliane Hilaire-Perez, *Invention, culture et entreprise entre France et Angleterre au XVIII<sup>e</sup> siècle* (Thèse), Paris, 2008.

<sup>2</sup> Gabriel Galvez-Behar, *La République des inventeurs*, Rennes, PUR, 2008.

ment chronologiquement et m'autorisent à envisager un siècle d'inventions et de protection. En ce qui concerne la chirurgie, les travaux de Christelle Rabier sont les plus novateurs dans le domaine<sup>3</sup>.

Les sources principales pour cette étude ont été les divers bulletins et mémoires de plusieurs institutions médicales afin d'identifier les différents protagonistes, les nouveautés et les évolutions des différents instruments. Ainsi a-t-on pu constituer deux bases de données : l'une sur les inventions et les innovations, l'autre sur les brevets, en utilisant les ressources de l'INPI<sup>4</sup>.

Nous allons donc étudier la stratégie d'appropriation des objets chirurgicaux au XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle. Dans un premier temps, nous allons nous demander si le brevetage est nécessairement synonyme et dans un second temps, nous étudierons les protagonistes de l'histoire du brevet et des inventions en chirurgie.

## ■ La place du brevet d'invention en chirurgie

Il est important de définir ce qu'est un brevet pour comprendre la stratégie d'appropriation du XVIII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle. Ce brevet est le commencement de la stratégie d'appropriation. En effet, un brevet d'invention en chirurgie implique l'existence d'un objet inventé par un individu ou une collaboration d'individus, qui obtient de la part d'une autorité compétente le monopole de son invention. Il existe quatre types brevets pratiqués en chirurgie : le brevet d'invention, celui de perfectionnement, celui d'addition et celui d'importation.

L'usage du brevet est une pratique assez courante à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, même s'il faut tout de même nuancer les résultats de ce tableau car les brevets en chirurgie ne sont pas non plus sur-représentés. En chirurgie, l'utilisation du brevet a également connu une application lente comme dans les autres domaines. Seulement 2 brevets sont déposés en chirurgie pour la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. En effet, entre 1791 et 1801, il n'y a que 15 brevets qui sont déposés en moyenne par an en France.

3 Christelle Rabier, «La disparition du barbier chirurgien : Analyse d'une mutation professionnelle au XVIII<sup>e</sup> siècle», *Annales : Histoire, sciences sociales*, 65<sup>e</sup> année, EHESS, 3/2010, p. 679-711 ; *Id.*, «Une révolution médicale ? Dynamiques des professions de santé entre révolution et empire», *Annales historiques de la Révolution française*, Numéro 359, 2010, p. 141-159 ; *Id.*, «Le "service public" de la chirurgie administration des premiers secours et pratiques professionnelles à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle», *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Belin, 2011, p. 101-127.

4 INPI [en ligne], <http://bases-brevets19e.inpi.fr> (page consultée le 10/12/2015).

5 Ce qui est conforme avec ce que démontre G. Galvez-Béhar dans son ouvrage sur la république des inventeurs.

C'est à partir de la Restauration, en 1814 que les brevets vont cesser de stagner et c'est sous le règne de Charles X qu'ils vont commencer à être en nette progression. 270 brevets en moyenne étaient déposés de 1825 à 1829 alors que de 1809 à 1824, 144 brevets étaient déposés en moyenne par an. Durant cette première période, en chirurgie, 21 brevets ont été obtenus par leurs inventeurs. Ce chiffre va dans le sens d'une évolution de la pratique du brevet : sur la période 1791-1801 la moyenne était de 0,2 brevet déposé par an, elle monte ensuite à 1,7 sur la période 1810-1825. Cette évolution tout de même faible pour la chirurgie reste en accord avec les propos de Gabriel Galvez-Behar. Selon lui, les années de 1825 à 1829 donnent un nouvel élan aux brevets en général, ce qui se vérifie également pour les brevets de chirurgie : en moyenne 3 brevets de chirurgie étaient déposés par an sur cette dernière période. Après 1829, le brevet en chirurgie ne cesse de progresser malgré le commencement d'un travail sur la législation des brevets d'invention. Cette progression se poursuit jusqu'en 1844. En effet, la chirurgie a atteint une moyenne de 17,6 brevets déposés par an de 1840 à 1844. Le dépôt de brevet n'a donc pas subi de restriction dans la première partie du XIX<sup>e</sup> siècle. Cependant, cette progression prend fin en 1844. Après une quinzaine d'années de discussions, une nouvelle législation se met en place en 1844. La loi est votée le 18 juin et promulguée le 5 juillet, non sans répercussions sur les dépôts de brevets chirurgicaux qui connaissent une véritable chute.

Période	Brevets déposés en moyenne par an	Brevets de chirurgie déposés en moyenne par an	Nombres de brevets en chirurgie déposés dans la période	Phase d'évolution
1791 - 1801	17,7	0,2	2	Lente
1810 - 1824	130	1,7	21	Démarrage
1825 - 1829	355	3	15	Progression
1830 - 1834	376	8,4	42	
1835 - 1839	408,4	13,6	68	
1840 - 1844	1541,6	17,6	88	
1845 - 1847	2784,3	3,6	11	Pratique fortement ralentie.

Tableau 1 : Comparatif entre l'évolution du brevet et du brevet chirurgical.

### ■ Une pratique qui favorise plutôt le brevet ou l'invention pour tous ?

Afin de déterminer l'importance du brevet en chirurgie, il faut évidemment déterminer la place de l'invention également. C'est pour cette raison que nous allons établir un tableau comparatif.

Période	Brevets déposés en chirurgie	Brevets déposés en chirurgie en moyenne par an	Inventions et innovations	Inventions et innovations en moyenne par an
1743 - 1750			6	0,75
1751 - 1760			23	2,3
1761 - 1770			5	0,5
1771 - 1780			11	1,1
1781 - 1790				
1791 - 1801	2	0,2		
1810 - 1824	21	1,7	37	2,5
1825 - 1829	15	3	28	5,6
1830 - 1834	42	8,4	8	1,6
1835 - 1839	68	13,6	37	7,4
1840 - 1844	88	17,6	74	14,8
1845 - 1847	11	3,6	47	15,7
Total	247	6,8	276	5,2

Tableau 2 : Comparatif entre brevets déposés en chirurgie et inventions et innovations non brevetées en chirurgie.

Avant tout, il est nécessaire d'évoquer les limites des sources sur les inventions et les innovations. Tout d'abord, en ce qui concerne la datation, il est rarement précisé l'année exacte de l'invention. De plus, contrairement aux brevets, le nombre d'objets chirurgicaux inventés n'est pas répertorié dans une liste officielle, il faut donc les retrouver grâce à d'autres sources qui sont bien moins fournies au XVIII<sup>e</sup> siècle qu'au XIX<sup>e</sup> siècle.

La période allant de 1743 à 1780, est une période qui subit l'influence des Lumières et malgré le manque de sources, de nombreux objets chirurgicaux sont inventés ou améliorés durant cette période. Les inventions reprennent à partir de 1810, le temps que les différentes institutions de santé se reforment et se stabilisent. Les institutions ont permis à des esprits savants de se concerter et de travailler ensemble afin d'innover et inventer. La lecture de ce deuxième tableau permet d'affirmer que les brevets ont eu du mal à progresser alors que les inventions et innovations étaient déjà courantes dans la période (1810-1829). À partir

de 1830, moment où les brevets progressent nettement, les inventions et les innovations régressent, jusqu'en 1840 où les deux dépôts sont au même niveau. Enfin, la dernière période, celle d'un changement de législation dans les brevets d'invention, a découragé les dépôts de brevets en chirurgie, alors qu'on constate pourtant une volonté de poursuivre les améliorations en chirurgie.

Les conclusions que l'on peut en tirer sont que la dynamique du brevet et de l'invention évoquent un marché assez paradoxal car le brevet ne semble corrélé avec l'invention et vice-versa. Afin de pouvoir confirmer cette impression première, il convient de poursuivre par l'étude des différents objets brevetés et inventés.

### ■ Les différents types d'instruments brevetés et inventés

Afin de pouvoir affirmer que le marché des brevets et des inventions n'est pas similaire et qu'ils concernent deux types bien définis d'objets tout en facilitant le rapport entre les chirurgiens et l'invention et l'innovation, nous utilisons un tableau comparatif (tableau 3).

L'analyse de ce tableau démontre que les principaux instruments qui ont été brevetés sont des objets chirurgicaux peu concernés par l'innovation et l'invention. En effet, si on prend le cas des seringues de toutes sortes, 40 brevets ont été déposés pour des seringues durant cette période alors que seulement 2 seringues ont été inventées sans brevet. À l'inverse, 18 lithotriteurs ont été inventés ou innovés alors que seulement 6 instruments pour l'opération de la taille ont été brevetés. Il y a donc deux types d'objets en chirurgie, ceux qui sont brevetés et ceux qui ne le sont pas. Certains objets ont donc un rôle si important pour la chirurgie qu'ils ne peuvent être brevetés ou seulement en très petite quantité car les chirurgiens en ont besoin pour leurs opérations. En effet, on remarque que ce sont principalement des objets qui sont en lien avec la chirurgie mais qui ne sont pas nécessairement obligatoires pour toutes les opérations. Concernant les inventions en revanche, il s'agit principalement d'instruments dont on ne peut se passer pendant les opérations. De plus, ce sont bien souvent des instruments qui ont su se perfectionner au fur et à mesure des siècles. Ne pas les breveter a ainsi permis aux chirurgiens successifs, par exemple comme dans l'obstétrique avec le forceps, de les perfectionner et de rendre leur utilisation de plus en plus efficace et facile.

On peut donc en conclure que les objets chirurgicaux brevetés par les chirurgiens ne sont pas similaires aux objets qu'on cherche



sans cesse à perfectionner dans le but d'atteindre forme de perfection. Ce sont globalement des objets indispensables dans le cadre de certaines opérations. Les brevets, à l'inverse, ont donc une importance moindre car ce sont des objets chirurgicaux qui aident dans les opérations qui n'ont pas une place aussi déterminante que l'instrument qui permet l'opération.

Objets chirurgicaux	Nombres de brevets déposés	Nombres d'objets inventés ou innovés
Seringues de toutes sortes	40	2
Forceps	2	14
Membres et dents artificielles	8	5
Scarificateurs	4	1
Bandages (Bandages herniaires incl.)	43	14
Bandages herniaires	36	9
Lithotriteurs	6	18
Instruments pour éliminer les cors	9	
Corsets orthopédique pour la taille	17	
Appareils et papiers pour désinfecter.	4	
Spéculums		9

**Tableau 3 : Comparatif entre les objets chirurgicaux qui sont brevetés et ceux qui sont inventés ou innovés entre 1791 et 1847.**

Les chirurgiens semblent donc se préoccuper plutôt du bien-être des individus plutôt que de leurs propres intérêts car sans brevets, ils permettent aux autres chirurgiens d'utiliser leurs inventions ou innovations et prennent ainsi le risque de s'en voir dépossédé par un autre – chirurgien ou charlatan –, qui pourrait le faire breveter à leur place autre chirurgien ou charlatan. Une nouvelle fois comme c'est le cas avec la cause indigente, les chirurgiens œuvrent avant tout pour les autres avant leur propre intérêt. Cependant, comme c'est le cas avec les pauvres, lorsqu'ils peuvent s'enrichir, ils n'hésitent pas à le faire.

### ■ Des chirurgiens qui œuvrent pour l'évolution de la chirurgie

Il semblerait cohérent que la place du chirurgien dans le dépôt de brevet en instrument de chirurgie soit majoritaire. En effet, les individus travaillant dans le domaine des brevets chirurgicaux semblent être les plus susceptibles et les plus aptes à inventer des objets chirurgicaux. Un chirurgien utilisant au quotidien d'autres inventions, ou cherchant

à résoudre un problème pour une opération devrait être forcément plus innovant qu'un individu éloigné de toutes ces situations problématiques que connaît sans cesse le chirurgien. Cependant, est-ce que cette logique qui semble cohérente est respectée ou existe-t-il une autre dynamique dans le secteur du brevet ? Pour répondre à cette question, l'usage d'un tableau des professions qui brevettent en chirurgie permettra de répondre à cette dernière.

Principales professions ayant déposés des brevets.	Nombres de brevets déposés par cette profession.
Docteur en médecine	43
Chirurgiens toutes spécialités	36
Docteur en chirurgie	4
Chirurgien herniaire	4
Chirurgien dentiste	16
Chirurgien accoucheur	4
Chirurgien orthopédiste	8
Fabricant d'instruments élastiques et de chirurgie	14
Bandagistes de toutes spécialités	21
Pharmacien	12
Mécanicien et mécanicien orthopédique	26
Coutelier	5
Horloger	6
Potier d'étain	16
<b>Total</b>	<b>215</b>

**Tableau 4 : Les professions ayant déposé des brevets pour des objets chirurgicaux entre 1791 et 1847.**

À l'analyse de ce tableau, on peut établir deux dynamiques. Les métiers qui brevettent en chirurgie appartiennent donc à deux types de professions distinctes. Il y a les professions de santé d'un côté qui sont les plus représentées et qui sont les plus proches des innovations et des inventions en chirurgie. De l'autre, on trouve des artisans d'une petite industrie mécanique comme la confection d'objets en étain ou même en horlogerie. Ils sont moins représentés mais eux aussi ont tout de même un certain talent dans cette confection d'objets. En effet, même si les chirurgiens peuvent avoir des idées novatrices et sont les mieux à même d'en saisir l'utilité, ces artisans possèdent une certaine maîtrise des techniques de fabrication et des différentes mécaniques. Entre ces deux types de professions, il est probable qu'il existe une certaine complémentarité dans la formation de l'objet à breveter. Si la conception d'un objet demande une certaine mécanique pour la fabrication, le chirurgien a besoin d'un spécialiste en conception d'objet car pour obtenir un

brevet, l'individu doit fournir la forme de l'objet et ainsi que la manière de le concevoir. Établir à nouveau un comparatif entre les inventions et les brevets semble alors nécessaire.

Profession	Nombres d'individus ayant inventés ou innovés entre 1743 et 1791	Nombres d'individus ayant inventés ou innovés entre 1805 et 1847
Chirurgiens de toutes spécialités	26	23
Anatomiste	1	
Médecin	1	21
Apothicaire	1	
Bandagiste		1
Officier de santé		2
Sage-Femme		1
Docteur sans la moindre précision		32
Fabricant d'instruments		11
Coutelier		1
Serrurier		1
Mécanicien		1
Étudiant		5
Potier-d'étain		1
Taillleur de pierre		1
Total dont la profession est définie par la source	29	101
Total d'objets chirurgicaux inventés ou innovés	51	231

**Tableau 5 : La profession des individus qui inventent ou innovent entre 1743 et 1847.**

Le XVIII<sup>e</sup> siècle semble être le siècle des chirurgiens en ce qui concerne l'invention et l'innovation des objets de chirurgie. En effet, durant ce siècle, ce sont quasiment exclusivement des chirurgiens qui apportent leur savoir afin de faire évoluer leur art. La faible présence des médecins et des anatomistes peut tout de même surprendre. En effet, les médecins étaient tout de même la principale corporation de santé au XVIII<sup>e</sup> siècle malgré la montée en puissance des chirurgiens. En ce qui concerne les anatomistes, selon Antoine Portal qui est un contemporain du XVIII<sup>e</sup> siècle, les anatomistes ont joué un véritable rôle essentiel dans l'évolution de la chirurgie au siècle des Lumières<sup>6</sup>. Les chirurgiens œuvraient donc durant cette période probablement seuls pour l'évolution des objets chirurgicaux en inventant et en innovant.

À partir du XIX<sup>e</sup> siècle, intervient une modification majeure. Il s'agit du rôle que commencent à jouer les médecins et des fabricants

<sup>6</sup> Antoine Portal, *Histoire de l'anatomie et de la chirurgie, contenant l'origine & les progrès de ces sciences*, 1, Didot le jeune, Paris, 1770.

d'instruments dans les objets inventés et innovés comme le démontre la diapo ci dessus.

Le développement de l'industrie a donné aux fabricants d'instruments un nouvel élan. Cela a permis à la chirurgie de passer à un nouveau stade : celui de la diffusion des nouveautés, et qui, malgré la stratégie économique employée, a apporté un certain bénéfice à la chirurgie car les chirurgiens pouvaient ainsi se fournir en matériel considéré comme le plus performant. Cela étant, les chirurgiens restent globalement les individus qui innovent et inventent le plus dans leur domaine, ce qui témoigne d'une certaine cohérence car ils sont les mieux placés pour connaître leurs besoins comme ceux des patients.

Si on fait une comparaison entre la dynamique des brevets et des inventions, on constate donc une nouvelle fois une différence. Une domination des médecins sur les chirurgiens, ce qui signifie que ce sont principalement des médecins qui fabriquent et brevettent des objets qui ne sont pas essentiels lors d'une opération de chirurgie. D'autre part, on observe une domination des chirurgiens qui inventent et innovent des objets primordiaux pour la réalisation de certaines opérations et donc œuvrent pour leurs propres intérêts et celui des patients. Pour conclure, on peut donc affirmer que la Révolution Française a eu des répercussions sur les professions qui ont inventé, innové, voir breveté car c'est la Révolution qui a fait naître cette révolution industrielle et donc cette nouvelle vision de la fabrication d'objets avec le rôle que les fabricants ont dans cette dernière.

### ■ Paris, le berceau de l'innovation

En ce qui concerne les lieux d'appropriation. Gabriel Galvez-Behar écrit à propos des brevets que « le poids de Paris et de sa région apparaît écrasant »<sup>7</sup>. On peut donc se demander si la chirurgie est concernée par cette affirmation ? L'utilisation d'un tableau permettra d'affirmer ou d'infirmer cette assertion tout en soulignant une certaine dynamique.

Les individus qui obtiennent des brevets résident principalement à Paris et plus particulièrement dans l'arrondissement de la Seine. Le tableau ci-dessus démontre que le brevetage d'objets de chirurgie est principalement Parisien. À noter aussi que ce phénomène de brevetage d'instruments n'est pas exclusif à des habitants résidant en France. En effet, il y a quelques individus venant d'autres pays d'Europe et

---

<sup>7</sup> Gabriel Galvez-Behar, *La République des inventeurs*, Rennes, PUR, 2008, p. 26.

principalement d'Angleterre mais aussi des Pays-Bas qui obtiennent des brevets en France mais c'est aussi le cas pour quelques États-Uniens.

Lieux de résidence	Dépôts de brevets entre 1789 et 1809	Dépôts de brevets entre 1810 et 1819	Dépôts de brevets entre 1820 et 1829	Dépôts de brevets entre 1830 et 1839	Dépôts de brevets entre 1840 et 1847	Total des dépôts de brevets
Paris – Seine ( Collaborations entre parisiens incluses )	8	7	14	73	66	168
Angers				3	1	4
Bordeaux				4		4
Amiens				1	9	10
Lille					1	1
Reste de la France		1	4	14	15	34
Angleterre			3	3		6
Europe ( Angleterre exclus )			1			1
États-Unis				2		2
Collaboration entre un individu résidant à Paris et un autre du reste de la France		1	2	8	4	15
Collaboration entre un individu résidant à Paris et un autre individu d'Europe		1	2	1	2	6
Collaboration entre un individu résidant à Paris et un autre individu États-Uniens					1	1

**Tableau 6 : Les lieux de résidence des individus ayant déposés un brevet pour un objet chirurgical.**

L'affirmation de Gabriel Galvez-Behar s'applique donc aussi à la chirurgie. Cette situation prioritaire de Paris s'applique depuis 1791 et ne cesse de progresser tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle.

En ce qui concerne les objets inventés, les informations disponibles dans les sources ne sont pas assez précises et ne contiennent pas assez de détails sur les villes pour pouvoir émettre une analyse sur cette question. Cependant, une hypothèse se dessine. En effet, les sources utilisées sont des sources qui proviennent de Paris et principalement des grands chirurgiens membres des grandes académies de santé. Il est

donc probable que si les lieux d'inventions ne sont pas mentionnés, c'est parce que ces inventions sont le fait d'un parisien. Et que le peu d'informations données sur les villes concerne principalement la ville de Paris.

Les deux dynamiques semblent donc similaires sur ce point contrairement aux deux dernières analyses effectuées. En effet, Paris semble être le foyer majeur de l'innovation. C'est la ville qui diffuse et réceptionne également les idées nouvelles en chirurgie. Elle participe activement à l'innovation des objets chirurgicaux.

### ■ **Charrière, l'exemple du coutelier, fabricant d'instruments chirurgicaux**

On a précédemment évoqué la question de la fabrication des instruments de chirurgie qui est une question majeure pour la chirurgie et qui nécessite donc un examen de la sociologie de la chirurgie. Les objets chirurgicaux sont en effet confectionnés par certains chirurgiens mais quelques spécialistes – les fabricants d'instruments – jouent un rôle majeur dans la création d'instruments.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle est pour la coutellerie aussi important qu'il l'est pour la chirurgie. En effet, le siècle des Lumières a eu une grande influence sur la coutellerie. Il a fait émerger des savants comme Jean Jacques Perret qui, avec son ouvrage, a permis à la coutellerie d'atteindre un grand degré de perfection<sup>8</sup>.

Le fabricant d'instruments est un coutelier qui maîtrise à la perfection son art comme en témoigne M. Labarraque dans son rapport sur la Fabrique de M. Greiling : « M. Greiling a acquis, dans l'art du bijoutier et du constructeur d'instruments de précision, une habileté d'exécution et une connaissance des moyens de la mécanique, qui lui ont permis d'entrer avec succès dans la fabrication des instruments de chirurgie »<sup>9</sup>.

Frédéric Charrière est l'exemple type de ces fabricants d'instruments au XIX<sup>e</sup> siècle. Il s'est imposé comme le maître en coutellerie chirurgicale. Il s'est mis à la disposition des chirurgiens, en particulier de Guillaume Dupuytren, afin de pouvoir réfléchir aux difficultés qu'ils rencontrent dans l'utilisation de leurs instruments lors de leurs opérations. En observant les opérations que pratiquaient les grands chirurgiens, il était donc au contact de toutes les grandes innovations du XIX<sup>e</sup> siècle. De plus, il a ainsi développé une certaine connaissance de l'art. Cette pratique confirme donc la proximité entre les fabricants et les chirurgiens qui se poursuit au long du XIX<sup>e</sup> siècle et qui explique l'évolution des objets

8 Jean Jacques Perret, *L'Art du coutelier*, 1, Paris, F. Delatour, 1771.

9 *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, Paris, Imprimerie M<sup>me</sup> Huzard, 1838, p. 435.

chirurgicaux. Ainsi la proximité de Frédéric Charrière avec Dupuytren et les autres chirurgiens lui permettait d'accéder très rapidement aux nouvelles inventions réalisées. C'est d'ailleurs le cas pour le célèbre lithotome double de Guillaume Dupuytren.

Frédéric Charrière a donc eu une véritable influence sur ces chirurgiens comme l'évoque le Docteur Alain Ségal, « ces chirurgiens ne pouvaient progresser et même réussir sans la collaboration géniale de ce coutelier fabricant d'instruments »<sup>10</sup>.

En conclusion, le brevet et l'invention en chirurgie ne semblent pas s'inscrire dans la même dynamique. En effet, les objets visés dans les brevets ne sont pas les mêmes que ceux qui sont simplement inventés pour tous les chirurgiens et dans le but d'œuvrer pour les individus. Ces deux dynamiques regroupent d'un côté les objets qui ne sont pas décisifs dans une opération chirurgicale et qui sont parfois soumis à l'appropriation, et de l'autre des objets nécessaires et qu'il faut améliorer pour le bien-être des individus. Les chirurgiens sur ce point n'œuvrent pas dans le but de s'enrichir. Ils œuvrent pour faire perdurer et progresser l'art chirurgical. De plus, le processus d'évolution des objets chirurgicaux préoccupe les chirurgiens tout au long de cette période d'étude. Le berceau parisien de la chirurgie réunit donc de nombreuses conditions pour permettre cette évolution des objets grâce à la proximité des grandes institutions chirurgicales. Enfin, il faut souligner le rôle majeur des couteliers, fabricants d'instruments chirurgicaux, qui permet cette véritable émulation de réflexion autour de l'instrument.

---

<sup>10</sup> Alain Ségal, « Joseph-Frédéric Benoît Charrière et l'instrumentation chirurgicale au XIX<sup>e</sup> siècle », *Clystère*, n° 18, Octobre 2011. Disponible en ligne : *Clystère*, [En ligne], [http://clystere.pagesperso-orange.fr/numero-pdf-download/clystere\\_n18\\_mars\\_2013VA.pdf](http://clystere.pagesperso-orange.fr/numero-pdf-download/clystere_n18_mars_2013VA.pdf) (page consultée le 20/06/2016).





## L'université de Lille en 1895 : entre particularisme et universalisme<sup>1</sup>

---

**Julien Saint-Pol**

Licence 3, Université de Lille

**Résumé** – Depuis les années 1990, l'historiographie de la III<sup>e</sup> République se renouvelle notamment par l'étude des symboles républicains. C'est dans cette optique que peuvent s'étudier certains aspects des fêtes universitaires de Lille en 1895. Cette cérémonie académique, mais aussi politique réunit alors de nombreuses délégations d'étudiants et d'universitaires français et européens, ainsi que des autorités locales et nationales. L'analyse de ces fêtes peut se faire à différentes échelles, régionale et nationale, voire mondiale.

**Abstract** – Since the 1990s, the historiography of the Third Republic has been renewed particularly by the study of republican symbols. It is within this context that certain aspects of Lille's university festivities in 1895 can be studied. This academic ceremony which was also political, brought together several delegations of French and European students and academics, as well as local and national officials. The analysis of these festivities can be carried out at different scales: regional and national, even worldwide.

---

Article issu d'un travail d'études et de recherche (TER), intitulé *Les festivités universitaires de Lille en 1895* et préparé sous la direction de Sylvie Aprile, dans le cadre de la troisième année de la Licence « Histoire » de l'Université de Lille.

---

**D**EPUIS LES ANNÉES 1990, l'historiographie de la III<sup>e</sup> République se renouvelle par l'étude des symboles et des mises en scène républicaines. C'est dans cette optique que peuvent être analysées les fêtes universitaires de Lille de 1895<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Cet article est issu d'un Travail d'Étude et de Recherche (TER) mené sous la direction de Sylvie Aprile, alors professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Lille.

<sup>2</sup> Vincent Duclert, *La République imaginée : 1870-1914*, Paris, Belin, 2014, p. 747.

Les festivités furent organisées au printemps 1895 (31 mai, 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juin) pour l'inauguration des nouveaux bâtiments de l'université lilloise. Un document d'une centaine de pages en relate le déroulement<sup>3</sup>. Plusieurs éléments donnent à croire qu'il a été produit par les organisateurs des festivités, comme le lieu de l'impression, l'imprimerie Danel, basée à Lille, ce qui assure que le document provient de Lille. De même, la fin du document présente les lettres des délégations invitées à Lille, ce qui laisse penser que ce sont les organisateurs qui ont rédigé ou ont commandé ce document. Les fêtes universitaires lilloises ont été organisées par une Commission composée de quatre membres : le recteur de l'Académie, le vice-président du Conseil Général, le doyen de la Faculté des Lettres et le secrétaire du Corps des Facultés. Elles rassemblèrent des personnalités locales comme le préfet Henry Vel-Durand, des représentants de l'autorité nationale, comme le ministre du Commerce André Lebon, et de grandes figures intellectuelles françaises, telles que Gabriel Monod ou Paul Vidal de La Blache, mais aussi des délégations étrangères venues de l'université anglaise d'Oxford ou de l'université américaine de Cornell. Deux programmes distincts se sont déroulés de façon parallèle, et parfois croisés, durant ces quatre jours : entre le 1<sup>er</sup> et le 3 juin, les festivités « officielles » réunissant l'ensemble des délégations et, du 31 mai au 3 juin, des rencontres réservées aux étudiants français et étrangers, sous l'égide de l'association étudiante de Lille, avec, le 3 juin, une excursion à Dunkerque.

Le contexte de ces fêtes est celui des débuts de la III<sup>e</sup> République, quand l'enseignement est vu comme un des vecteurs de « républicanisation » des esprits, mais aussi quand où le régime connaît certaines difficultés car il doit faire face, après le scandale de Panama, il doit à l'affaire Dreyfus. Les tensions montent ; les progrès scientifiques accomplis au cours du siècle sont, pour certains, remis en cause : on peut alors s'interroger sur les enjeux à la fois locaux, nationaux, mais aussi internationaux de ces fêtes universitaires lilloises. On verra, dans un premier temps, que ce fut, pour Lille et sa région, une occasion de remercier l'État, mais aussi de justifier la création des facultés dans une cité qui semble manquer de renom universitaire, puis que ces fêtes permirent de démontrer le renouveau intellectuel français pour, enfin, nous interroger sur la place de la science durant ces quatre jours de festivités.

---

<sup>3</sup> *Fêtes Universitaires de Lille. 1<sup>er</sup>, 2 & 3 juin 1895*, Lille, L. Danel, 1895.

## ■ L'université de Lille : entre reconnaissance et légitimation

### ● La reconnaissance d'une région industrielle

Le début du document rappelle la genèse de la réunion des quatre grandes facultés du nord de la France à Lille (Lettres, Sciences, Médecine et Droit). Les facultés de Lettres et de Droit se trouvaient auparavant à Douai, qui entretenait une rivalité universitaire avec Lille, mais un décret du 22 décembre 1887 acta la réunion des quatre facultés à Lille, au détriment de Douai. Les nouveaux bâtiments furent financés par la Ville et par l'État. Les fêtes de 1895 furent l'occasion, pour la municipalité, de remercier l'État pour le « bienfait » qui lui avait été accordé. Le représentant du gouvernement et de l'État présent à ces manifestations était le ministre du Commerce André Lebon. Un passage du début du texte indique que : « Sa présence ne pouvait que cimenter la bonne harmonie si heureusement établie entre le monde industriel et le monde universitaire et savant<sup>4</sup> ». Le document mentionne aussi l'euphorie des habitants qui accueillirent le ministre sous les cris et les applaudissements. Ville bénéficiant d'un bon rayonnement industriel depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, grâce au coton et à la laine en particulier, Lille n'avait jusque-là pas de rôle universitaire très important. En effet, la ville multipliait les demandes pour voir son statut universitaire affirmé, mais l'État mettait en avant son agitation industrielle, considérée comme peu propice aux études supérieures<sup>5</sup>. Les mots ont un sens. Ils ne sont pas choisis au hasard. Derrière l'expression « bonne harmonie si heureusement établie », il y a un véritable sentiment de reconnaissance pour la cité industrielle. L'argument industriel est même désormais avancé pour justifier la création d'un pôle universitaire à Lille : on estime que cela va permettre des avancées parallèles qui vont accroître le rayonnement de la cité lilloise.

C'est aussi une région entière qui semble se réjouir de l'arrivée des facultés à Lille. Le document souligne l'engouement de la population de toute la région, précisant que lors du trajet en train vers Dunkerque, le 3 juin, des personnes se seraient pressées sur les bords du chemin de fer pour saluer et montrer leur enthousiasme<sup>6</sup>. Il ne faut cependant pas oublier que la réunion des facultés à Lille se fit aux dépens de Douai. Lille l'a emporté, mais Douai a résisté, comme en témoigne l'affiche intitulée

---

4 *Fêtes Universitaires...*, op. cit., p. 4.

5 Louis Trénard, *De Douai à Lille... Une université et son histoire*, Villeneuve d'Ascq, Université de Lille III, 1978.

6 *Fêtes Universitaires...*, op. cit., p. 58.

« Il faut en finir » placardée dans les rues de la ville en 1887<sup>7</sup>. Cette affiche parle de Douai comme de « l'Athènes du Nord » et réclame une « agitation légale ininterrompue » pour protester contre le projet lillois. Tout un discours de valorisation culturelle fut donc développé à Douai et montre les tensions et les réticences à la réunion des facultés à Lille. Cela permet de nuancer les propos du document selon lesquels il y aurait eu une mobilisation unanime de toute la région.

On pourrait donc déceler une certaine forme de propagande dans le document relatant les fêtes universitaires. Il cache certaines réalités. Il veut montrer une population entièrement unie, dans la ville comme dans la région, passant sous silence certains aspects discordants, comme la résistance douaisienne. Les festivités parachèvent l'œuvre de légitimation de l'arrivée des facultés à Lille, en mettant en avant la mobilisation d'une population unanimement convaincue de son bien-fondé.

### ● La légitimation par les discours

L'œuvre de légitimation fut un aspect essentiel des festivités. La grandeur industrielle de Lille et de sa région est mise en avant. Lors d'un discours prononcé le premier jour des festivités, le préfet du Nord indiqua que « Nul plus que lui [le site de Lille] n'était désigné pour devenir le siège d'un grand centre universitaire. Par sa puissance de travail, par son incomparable génie industriel qui font l'admiration du monde entier, il devait attirer l'attention<sup>8</sup> ». Cette citation est importante : elle permet de s'intéresser à la vision du Nord par les contemporains et de voir de quelle façon celle-ci fut mise en avant. En effet, dans les manuels scolaires de la III<sup>e</sup> République, le Nord était présenté comme un espace remarquable par sa puissance industrielle, mais aussi par le nombre et le courage de ses travailleurs<sup>9</sup>. Il était ainsi présenté comme la région d'épanouissement du secteur-clé de l'économie nationale et, donc, comme le lieu d'une société moderne. Cet argumentaire fut repris par le préfet du Nord et par les organisateurs des festivités. En effet, de nombreux éléments proposés pour enseigner la « grandeur » de la région du Nord dans les manuels scolaires sont repris dans les festivités, qui auraient pu alors apparaître comme des sortes de « manuels scolaires à ciel ouvert ». La

7 Cette affiche est reproduite dans l'ouvrage de Louis Trénard, *op. cit.*, p. 81.

8 *Fêtes Universitaires...*, *op. cit.*, p. 13.

9 Philippe Marchand, « Le "Nord" à l'école de la Troisième République », *Revue du Nord*, 2005, n° 360-361, p. 473-486. Dans cet article, Philippe Marchand étudie les manuels scolaires de la III<sup>e</sup> République et s'intéresse au traitement réservé aux différentes régions, notamment le Nord. Il souligne l'attachement de la III<sup>e</sup> République à la promotion de ses différents territoires et, derrière celle-ci, sa volonté de promouvoir le régime.

puissance industrielle fut notamment illustrée le 3 juin par l'excursion à Dunkerque. Le représentant de la Chambre de Commerce locale annonça aux différentes délégations présentes qu'une « note historique et descriptive de la Ville et du port » leur serait distribuée<sup>10</sup>. Il mentionna également que Dunkerque était devenu le troisième port de France. Toute une rhétorique et une organisation furent donc mises en place pour montrer la grandeur industrielle du Nord et la force de ses travailleurs, objets de sa fierté et fondements de sa réussite, même à l'échelle nationale. Cela servait, là, à justifier la création d'un grand pôle universitaire dans le nord de la France.

Les arguments auraient cependant pu être repris par la concurrente de Lille, Douai. Ainsi, pour justifier l'implantation des facultés à Lille et non à Douai, l'attachement de la ville à la République fut souligné. La résistance lors du siège de la ville en 1792 fut rappelée<sup>11</sup>, le Nord, et plus particulièrement Lille, incarnant la défense de la République et de la patrie. Le Doyen honoraire de la Faculté des Sciences mentionna aussi qu'« en 1877, on crut enfin avoir une solution favorable [à propos des projets concernant l'arrivée des facultés à Lille] [...] La Ville, marchant de l'avant, vota les fonds, établit des projets, mais les événements politiques vinrent tout remettre en question. Cependant la Ville ne se rebuta pas et, mettant à profit la période d'inaction que lui imposaient les événements politiques du 16 mai, elle adopta les propositions du Doyen de la Faculté des Sciences<sup>12</sup> ». Lille, là encore, faisait figure de défenseur des valeurs républicaines en ne renonçant pas à ses projets de développement de l'enseignement malgré la crise politique et les menaces monarchistes. Une figure « locale » fut aussi mise en avant : Louis Pasteur. En effet, on profita de ces festivités pour rappeler l'action de Pasteur à Lille, « les premiers travaux qui ont popularisé son nom dans le monde entier<sup>13</sup> » (l'étude sur la fermentation en 1856). Le doyen de la Faculté des Sciences rappelait l'action fondatrice de son prédécesseur pour en faire une sorte d'argument d'autorité : quoi de plus normal que de créer un pôle universitaire dans une cité où les travaux de Pasteur profitèrent à l'humanité entière ? Louis Pasteur commençait alors à être élevé au rang de figure héroïque de la nation et la science, notamment dans les universités parisiennes où il était représenté sur de

---

10 *Fêtes Universitaires...*, op. cit., p. 59.

11 Bénédicte Grailles, « Le Nord, rempart de la France. Images publicitaires, chansons et monuments de 1870 à 1914 », *Revue du Nord*, 2005, n° 360-361, p. 613-632.

12 *Fêtes Universitaires...*, op. cit., p. 17.

13 *Ibid.*

nombreux monuments<sup>14</sup>. Les organisateurs des festivités s'inscrivaient donc dans ces pratiques tout en se les réappropriant pour justifier l'implantation des facultés à Lille. Ainsi, ces festivités furent aussi, au-delà de la reconnaissance et de la volonté de légitimation d'une cité industrielle, l'occasion pour la France de montrer son renouveau.

## ■ Une cérémonie de propagande à la gloire de la France

### ● Une promotion du système universitaire français

Les facultés françaises étaient, à cette époque, encore assez proches du modèle révolutionnaire qui avait dispersé les grandes universités médiévales. Ce que l'on déplorait alors, et qui se retrouve dans ces fêtes, était la faiblesse de l'université française, due à son éclatement, et ce qui dominait dans l'opinion universitaire était une volonté de modernisation<sup>15</sup>. On exalta, de ce fait, encore plus la réunion des facultés à Lille. Ainsi le Recteur déclara lors de l'inauguration de la Porte de Paris, le 2 juin, que « les bâtiments que nous inaugurons, Messieurs, sont séparés, indépendants les uns des autres, mais ils sont voisins, situés dans un même quartier, ils ont un centre commun, la Bibliothèque. Cette disposition répond aux conditions modernes du travail scientifique<sup>16</sup> ». En effet, pour lui et les concepteurs des lieux, la disposition des bâtiments avait été réfléchi. Les bâtiments inaugurés en 1895 s'articulaient autour de la rue Jean Bart et, réunis dans un même quartier, ils encourageaient l'émulation des différentes sciences dans un objectif de perfectionnement de l'enseignement supérieur français. Ces bâtiments étaient la preuve matérielle du renouveau et des efforts faits par les gouvernants et les universitaires pour accueillir et moderniser l'enseignement supérieur français.

Parallèlement, les fêtes lilloises sont aussi vues comme une promotion du système universitaire français. Lors des festivités, le Doyen honoraire de la Faculté des Sciences indiqua que « la Ville [...] chargea une Commission de faire un voyage d'études à l'étranger afin d'y chercher des modèles pour les projets locaux<sup>17</sup> ». Ce genre de commission, attesté dans tout le pays, était souvent envoyé en Allemagne après

14 Christian Hottin, « Un grand homme dans le petit monde des grandes écoles », *In Situ*, 2009, n° 10. [En ligne] URL : <http://insitu.revues.org/4410>.

15 Christophe Charle, *La République des universitaires, 1870-1940*, Paris, Éditions du Seuil, 1994, p. 9.

16 *Fêtes Universitaires...*, *op. cit.*, p. 34.

17 *Fêtes Universitaires...*, *op. cit.*, p. 17.

1870. Outre la volonté de se moderniser, c'était une manière de vouloir vaincre les Allemands dans un domaine où ils étaient alors à la pointe<sup>18</sup>. Les festivités de Lille furent donc peut-être une occasion de glorifier la puissance du système universitaire français. On invita, dans ce but, des représentants du Collège de France, notamment l'historien René Cagnat qui était un précurseur en matière d'épigraphie, mais aussi de l'École Normale Supérieure, avec Paul Vidal de la Blache, artisan du renouveau de la géographie française à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ou encore Gabriel Monod, fondateur de la *Revue historique* en 1876. Les plus éminents universitaires français de l'époque étaient à Lille : associés à la figure de Pasteur, ils jouèrent un rôle d'ambassadeurs, chargés de montrer la grandeur de l'université française et d'affirmer la prédominance de celle-ci sur le modèle allemand. Les Allemands, paradoxalement, étaient *a priori* absents de ces festivités<sup>19</sup>, qui, au-delà d'une réunion scientifique, étaient l'occasion de vanter les grandeurs nationales et révélaient aussi les tensions mondiales.

### ● **Célébrer le renouveau et la puissance d'une France républicaine**

Les quatre jours de fête furent aussi le moment d'une mise en scène du régime républicain. Sous la III<sup>e</sup> République, les festivités politiques ont un sens, l'action politique se faisant autant sur le terrain que dans les bureaux de vote. Cela s'intensifia avec l'arrivée au pouvoir des républicains au début des années 1880 : toutes les manifestations avaient pour but de célébrer l'idéal républicain afin de le diffuser auprès des populations<sup>20</sup>. Les fêtes de Lille ne firent pas exception. Ainsi, le 2 juin, le cortège réunissant personnalités locales, délégations françaises et étrangères passa par la place de la République<sup>21</sup>. En empruntant ce chemin, en traversant un lieu symboliquement attaché à la République, les organisateurs avaient peut-être comme objectif d'ancrer l'idée républicaine dans les esprits, dans les rites. Cela pouvait aussi être destiné aux délégations étrangères, pour leur montrer que les républicains s'affirmaient au pouvoir, mais également, peut-être, à la population lilloise pour manifester le sentiment républicain de l'université. D'autres symboles étaient encore présents, comme un buste de la République ou des drapeaux

18 Christophe Charle, *op. cit.*, p. 21.

19 Aucune des adresses présentes à la fin du document ne provient d'universités allemandes, ce qui peut laisser penser que celles-ci n'étaient pas présentes aux festivités, et n'y avait même pas été conviées.

20 Olivier Ihl, *La Fête républicaine*, Paris, Gallimard, 1996, p. 115.

21 *Fêtes Universitaires...*, *op. cit.*, p. 73.

tricolores, placés dans le Palais Rameau lors d'un banquet du 2 juin<sup>22</sup>. De même, il faut rappeler que, parallèlement aux festivités officielles, se déroulaient des festivités étudiantes qui rassemblèrent les délégations étudiantes étrangères (de Grande-Bretagne, d'Italie ou encore du Portugal) sous l'égide de l'Union des Étudiants de l'État de Lille. Les associations étudiantes avaient été encouragées par le pouvoir républicain dans les années 1880 et étaient pensées comme des relais du régime<sup>23</sup>. On pourrait donc supposer qu'en se mêlant aux délégations étrangères, l'association étudiante lilloise avait pour objectif de propager le message du renouveau républicain de la France auprès des étudiants étrangers.

La République profita aussi de ces fêtes pour affirmer l'unité et la puissance de cette « nouvelle France ». Le 1<sup>er</sup> juin 1895, le préfet du Nord avait indiqué « l'étranger pénétrant dans notre patrie, apprendra dès l'entrée que si la France a pu subir quelque diminution de son domaine territorial, elle est restée la première du monde par son activité, ses industries, par l'instruction et l'éducation de son peuple, par ses savants comme pour son dévouement à l'humanité<sup>24</sup> ». On voit, par cette référence à la perte de l'Alsace-Lorraine, que ces festivités étaient l'occasion de démontrer que la puissance française n'avait pas été diminuée pour autant. Manifester la puissance de la France après la défaite de 1870 était une des constantes de la III<sup>e</sup> République, qui s'exprime plus ou moins clairement ici<sup>25</sup>. Ainsi, l'excursion à Dunkerque servit à montrer la puissance industrielle et commerciale de la France. On mit aussi en avant le patrimoine local : « les éléments du programme [lors du banquet du 1<sup>er</sup> juin] ne comportaient que des éléments lillois<sup>26</sup> ». On voulait sûrement montrer la grandeur et la richesse de tout le territoire national au travers de l'exemple lillois, dans le but de manifester aux yeux du monde entier la puissance et la grandeur d'une France républicaine.

Les fêtes universitaires de Lille purent donc représenter une occasion pour le régime républicain de se mettre en scène. D'abord, on a pu assister à une mise en avant du système universitaire français, qui allait de pair avec la démonstration de la puissance d'une nouvelle France

22 *Fêtes Universitaires...*, *op. cit.*, p. 52.

23 Jean-François Condette, « Les associations générales d'étudiants en France et le politique (1881-1914). 2<sup>e</sup> partie : les espoirs déçus du régime républicain : limites et contestation des AGE », *Carrefours de l'éducation*, 2007, n<sup>o</sup> 24, p. 149-158.

24 *Fêtes Universitaires...*, *op. cit.*, p. 12.

25 Vincent Duclert, *op. cit.*, p. 154. On retrouvait cela dès 1878 avec l'exposition universelle de Paris qui servait, déjà, à faire retrouver sa puissance à la France après l'humiliation de la guerre franco-prussienne.

26 *Fêtes Universitaires...*, *op. cit.*, p. 73.



républicaine. Toutes ces considérations amènent à s'interroger sur le rôle de la science dans des cérémonies qui avaient l'air de dépasser les simples considérations universitaires.

## ■ Le rôle de la science dans ces festivités : entre l'universel et le particulier

### ● Un rôle social et politique de la science

Une grande place fut accordée à l'enseignement supérieur et à la science durant ces fêtes. Le contexte est à une certaine remise en cause des progrès scientifiques accomplis durant le siècle, comme le prouve notamment la querelle, au début de l'année 1895, entre Ferdinand Brunetière, qui, dans la *Revue des deux mondes*, accusait la science de ne pas avoir rempli ses objectifs, et Marcellin Berthelot, qui avait répondu, dans la *Revue de Paris*, que le but de la science n'était pas de régler tous les problèmes et qu'elle n'avait jamais eu cette prétention<sup>27</sup>. Les festivités lilloises ont donc pu aller dans le sens d'une revalorisation de la science, à laquelle on accorda volontiers un rôle politique. Ainsi, Raymond Poincaré, ministre de l'Instruction publique, absent des festivités, mais dont le discours fut lu par le ministre du Commerce, annonçait « Que la démocratie se réjouisse donc de voir naître et prospérer les Universités françaises ! C'est elles qui, en partie, décideront de son avenir, c'est à elles, peut-être, qu'elle devra le meilleur de ses destinées<sup>28</sup> ». On avait donc tout d'abord une analogie entre science et démocratie. Les contemporains, du moins ceux qui s'exprimèrent lors de ces festivités, concevaient la science comme une condition essentielle de la démocratie, ce qui pouvait aussi contribuer à améliorer l'image de la science. Cependant, alors que l'enseignement était un des piliers de la III<sup>e</sup> République et que la science était considérée comme un pilier de la démocratie, l'accès à l'enseignement supérieur, en France, était encore assez restreint. Les enseignants d'histoire de la Faculté des Lettres de Lille étaient, à cette époque, essentiellement issus de la classe moyenne et bourgeoise, ce qui vient donc nuancer quelque peu les discours prononcés lors des festivités lilloises<sup>29</sup>. Cette réalité était peut-être masquée pour mettre en avant la science et l'exalter dans des festivités qui ont pu servir à réaffirmer son rôle dans les progrès

27 Anne Rasmussen, « Critique du progrès, "crise de la science" : débats et représentations du tournant du siècle », *Mil neuf cent, revue d'histoire intellectuelle*, 1996, n° 14, p. 89-114.

28 *Fêtes Universitaires...*, *op. cit.*, p. 45.

29 Jean-François Condette, « Les enseignants d'histoire et de géographie à la faculté des Lettres de Lille sous la Troisième République (1887-1940) », *Revue du Nord*, 2001, n° 339, p. 65-100.

sociaux. Ce propos s'entendait néanmoins pour ceux qui connaissaient le contexte français, troublé à cette époque<sup>30</sup>. Le particularisme l'emportait donc ici sur l'universalisme, mais des éléments de cet universalisme peuvent cependant être trouvés, en se concentrant notamment sur les étudiants.

### ● Une union des hommes autour de l'idée de Science ?

Ces fêtes auraient également pu servir à mettre en place une union des hommes et des peuples autour de la Science. Le fait est sensible quand on considère les festivités étudiantes. D'abord, le fait que les étudiants aient bénéficié de leurs propres festivités « indépendantes » pourrait déjà témoigner d'une volonté d'unir les étudiants et de les faire se rassembler, se rapprocher pour favoriser l'union des peuples. Les étudiants auraient pu être perçus comme les véritables relais, les moteurs de cette union des peuples. Le fait est perçu avant même les festivités lilloises. Ainsi, l'adresse de l'université de Glasgow, qui fut conservée par le document, indique que c'est pour eux « un vrai bonheur de montrer avec quel plaisir ils entrent en relation avec une partie de la grande république d'Étudiants<sup>31</sup> ». De la même façon, les représentants de l'association étudiante de Turin parlèrent de « confédération internationale entre les étudiants<sup>32</sup> ». On voit bien, dans ces propos, la volonté des étudiants de se constituer en une sorte de confédération universelle. Le temps est celui des tensions qui s'intensifient, mais des volontés pacifistes et humanitaires se développent également et les étudiants y ont leur place.

La figure de l'étudiant sert de base à l'unification des peuples. Le cérémonial le montre. Ainsi, le document indique que le soir du 31 mai, « à minuit un quart, quatre à cinq cents étudiants de toutes les nations et de tous les points de la France se pressaient dans l'immense salle de la *Brasserie Universelle*<sup>33</sup> ». Était ici exprimée assez clairement la volonté, satisfaite, de rassembler les étudiants autour de l'idée d'universalité. La science servait donc de moyen unificateur, rassembleur par le biais de la figure étudiante dans ces festivités. Il ne faut cependant pas oublier que ces fêtes étudiantes se rassemblèrent sous l'égide de l'association étudiante de Lille : la France était donc présente, mise en avant, lors

30 On est en effet peu de temps seulement après l'assassinat du président de la République Sadi Carnot par un anarchiste italien, Geronimo Caserio, le 24 juin 1894.

31 *Fêtes Universitaires...*, *op. cit.*, p. 136.

32 *Ibid.*, p. 139.

33 *Ibid.*, p. 74.

de ces cérémonies, même dans le cadre de prétentions universalistes. Ainsi, le représentant de l'Association étudiante de Paris, M. Coutant, annonça lors de la soirée à la *Brasserie Universelle* que « Nous concevons seulement, en-dehors de notre patrie à tous, la patrie de tous : l'humanité. Servir celle-ci, ou au moins l'aimer, n'est pas oublier celle-là ; et même notre vénéré président d'honneur, Pasteur, a prouvé qu'en étant le plus grand bienfaiteur de l'humanité, on pouvait être [...] la plus pure gloire de son pays<sup>34</sup> ». Cela rejoignait d'abord la volonté de créer une communauté universelle, mais, en mettant en avant la figure de Pasteur, cela témoignait également de la volonté du régime français de se poser comme le garant et l'élément principal de cette unité, cette volonté s'inscrivant dans la politique de revalorisation de la France sur la scène internationale. On retrouvait cela aussi chez certaines délégations étrangères. Ces fêtes et leurs préparations auraient pu constituer une occasion de mettre en avant des intérêts propres à leur pays. Ce fut peut-être le cas pour les délégations italiennes. Lorsque l'on s'attarde sur les adresses qu'ont reçues les organisateurs des festivités de la part des universités étrangères, on remarque que, outre l'université de Padoue qui opte pour le latin, les universités de Bologne, Naples et Rome s'expriment en italien<sup>35</sup>. Cela pourrait paraître étonnant car la grande majorité des autres adresses était en français, mais l'État-nation italien se construit depuis la proclamation du royaume d'Italie en mars 1861 : c'est son unité qui s'exprime là. Jérôme Tourbeaux et Béatrice Valdés ont démontré, à partir de l'exemple du basque, que la langue était une composante essentielle de l'affirmation identitaire<sup>36</sup>. Ainsi, en utilisant l'italien dans leurs adresses, les universités italiennes se faisaient les agents de la promotion et de l'affirmation de la nouvelle nation italienne.

Ainsi, les fêtes universitaires lilloises de 1895 furent une grande cérémonie qui permit à différents acteurs de s'exprimer. Pour les acteurs locaux et régionaux, cela fut à la fois l'occasion de remercier les autorités et le moment pour justifier l'implantation des facultés à Lille. Pour les acteurs nationaux, les fêtes lilloises donnèrent une occasion de démontrer la puissance et le renouveau de la France. Enfin, certaines volontés universalistes furent affichées ici, notamment à travers la figure

---

34 *Ibid.*, p. 79.

35 *Ibid.*, p. 106 à 109.

36 Jérôme Tourbeaux et Béatrice Valdés, « Langue et constructions identitaires au Pays Basque », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2014, n° 205, p. 72-89.

étudiante, même si sont présents, en arrière-plan, des intérêts bien moins universels. Cela conduit à s'interroger sur le rôle de la science qui, prétexte de cette réunion, apparaît comme « prise en otage » tant par des considérations politiques que par des intérêts particuliers.

## La pauvreté dans le Nord de la France, 1943-1965 : mise en place d'œuvres de solidarité

---

**Léonore Dufour**

Master 2, Université de Lille

**Résumé** – L'objectif de ce travail de recherche est de s'intéresser à la question de la pauvreté en France et particulièrement dans la région Nord entre 1943 et 1965. Il s'agit de montrer comment, dans des contextes politiques et économiques différents, la solidarité, orchestrée par différents organismes, publics ou privés, a été mise en œuvre pour pallier la misère.

**Abstract** – The objective of this research is to focus on the issue of poverty in France and, particularly, in the Nord region between 1943 and 1965. It will show how, in different political and economic contexts, solidarity orchestrated by various organizations, public or private, was used to alleviate misery.

---

Article issu d'un mémoire de deuxième année de master en histoire contemporaine, intitulé *La pauvreté dans le Nord de la France, 1943-1965 : mise en place de la solidarité*, préparé sous la direction de Béatrice Touchelay et soutenu en 2016 à l'Université de Lille.

---

**L**E SUJET TRAITÉ EST « La pauvreté dans le Nord de la France, 1943-1965 : mise en place d'œuvres de solidarité ». Toutefois, dans le cadre de cet article, la situation est étudiée d'un point de vue plus général même si les exemples tiennent compte de la Région Nord. L'enjeu de ce travail de recherches est d'étudier la mise en place de différentes formes de solidarités au cours de la période 1943-1965. En effet, selon la période concernée, les problèmes sociaux et sociétaux ne sont pas perçus de la même manière ni même traités de manière identique. Il est alors plus juste de parler des solidarités plutôt que de la solidarité, dans la mesure où ce terme recouvre des réalités plurielles. Ce concept est à manier avec précaution, car il témoigne d'une « idéologie » spécifique à l'institution qui la met en place. L'objet d'étude retenu concerne plus

particulièrement la pauvreté (elle correspond à l'état, la condition d'une personne qui manque de ressources, de moyens matériels pour mener une vie décente). L'objectif est de montrer comment un problème social, présent à chaque période de l'histoire, mais soulevant des problématiques différentes selon le moment étudié, est pris en compte par diverses institutions (gouvernementales, associatives, caritatives...) et comment s'organise la solidarité autour de ce fait sociétal.

## ■ La solidarité pendant la Seconde Guerre mondiale : un instrument politique (1939-1944)

### ● Le ravitaillement

Durant la Deuxième Guerre mondiale, la pauvreté en France persiste et s'accroît à cause du conflit. La pénurie dégrade la situation des plus pauvres. Vient s'ajouter à cela une nouvelle forme de pauvreté qui accroît les difficultés. Face à cette situation de plus en plus dramatique, le ravitaillement devient nécessaire. Il est mis en place par le gouvernement de la Troisième République dès 1939<sup>1</sup>. Ce sont essentiellement les villes les plus importantes qui connaissent les plus graves difficultés. Des régimes spéciaux sont accordés aux personnes travaillant dans l'industrie lourde, aux mineurs, aux nourrissons et enfants, mais aussi à toute personne ayant une santé fragile. Les rations octroyées dépendent de différents critères tels que l'âge (cartes E pour les enfants de moins de 3 ans, cartes J<sub>1</sub>, J<sub>2</sub> et J<sub>3</sub> pour les enfants et adolescents, A pour les adultes, V pour les personnes âgées de plus de 70 ans), et pour les adultes, du travail physique et des ressources (T pour ceux exerçant des travaux pénibles, C pour les agriculteurs). Malgré la bonne volonté des pouvoirs publics, les besoins quotidiens sont loin d'être couverts. Le rationnement engendre l'amaigrissement et des carences, qui sont dus également à la détérioration de la qualité de la nourriture<sup>2</sup>. L'ensemble des civils est concerné par la précarité alimentaire, mais les populations les plus vulnérables sont

1 La loi Paul-Boncour du 11 juillet 1938 prépare la nation pour les temps de guerre. Son but est d'éviter les mêmes erreurs que pendant la Première Guerre mondiale. Cette loi suscite de nombreux débats parlementaires pendant l'entre-deux-guerres. Dans son article 46, elle prévoit la possibilité de réquisitionner, de collecter et de distribuer des denrées agricoles et alimentaires. En 1939, les pouvoirs publics disposent des moyens légaux pour appliquer le rationnement. Instauré au tout début de la Seconde Guerre mondiale, il prend fin 10 ans après, en 1949. Fabrice Grenard, « La politique du ravitaillement dans la France des années 1940 », intervention à la bibliothèque du centre d'histoire sociale du XX<sup>e</sup> siècle, 6 décembre 2012.

2 Axelle Brodiez-Dolino, *Combattre la pauvreté : vulnérabilités sociales et sanitaires de 1880 à nos jours*, Paris, CNRS Éditions, 2013, p. 180.

les personnes isolées, les malades chroniques, les vieillards, les aliénés (ils connaissent la précarité avant la guerre). Face à cette situation inquiétante, les municipalités sont sollicitées. Proches de la population, elles peuvent agir directement. Elles s'investissent alors dans la mise en place et la gestion de l'approvisionnement, même si les rations délivrées à chacun sont gérées par le ministre du Ravitaillement.

### ● Une solidarité peu à peu contrôlée par Vichy : le Secours National

Face à cette situation, des œuvres caritatives, dont certaines existaient avant la Deuxième Guerre mondiale,<sup>3</sup> viennent au secours de la population. La guerre provoque la naissance de formes spécifiques d'assistance sociale, mais Vichy se méfie de certaines œuvres caritatives traditionnelles telles que l'Armée du Salut<sup>4</sup>. Elle est dissoute le 27 juin 1942. Mais pendant la Seconde Guerre mondiale, une « association caritative » retient l'attention du gouvernement de Vichy. Il s'agit du Secours National. Créé en août 1914, il est reconnu d'utilité publique en 1915, sous la présidence de Paul Appel<sup>5</sup>. À cette époque, il sert essentiellement à recueillir des fonds auprès des particuliers au bénéfice des populations touchées par la misère, et à les répartir ensuite auprès des œuvres privées<sup>6</sup>. Il disparaît

3 C'est le cas de la Croix-Rouge qui a traversé la guerre sans encombre. Son ancêtre, la Société de Secours aux Blessés Militaires (SSBM) est fondée en France le 25 mai 1864 par Henri Dunant (1828-1910), homme d'affaires humaniste suisse et chrétien protestant. En 1879 et 1881 sont créées respectivement l'Association des Dames Françaises (ADF) et l'Union des Femmes de France (UFF). En 1907 est mis en place le Comité Central de la Croix-Rouge française. Dès la Première Guerre mondiale, les trois œuvres sont actives dans le secours aux blessés. Mobilisées dès août 1914, elles mettent en place des hôpitaux auxiliaires, des infirmeries et des cantines de gares. Elles sont au cœur du combat armé. Mais c'est le 7 août 1940 que la SSBM, l'ADF et l'UFF fusionnent au sein d'une seule et même association : la Croix-Rouge française. L'objectif premier de cette fusion est de garantir une meilleure coordination en faveur des prisonniers de guerre. La Croix-Rouge œuvre désormais en faveur des populations civiles, autres victimes de la guerre.

4 L'Armée du Salut naît à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, en pleine révolution industrielle. Fondée à Londres en 1878 par le pasteur anglais William Booth, sa mission première est de secourir les populations ouvrières de l'Est londonien qui subissent quotidiennement une terrible misère. En France, l'Armée du Salut est présente depuis 1881. Est créée par la suite l'Association des Œuvres Françaises de Bienfaisance de l'Armée du Salut, reconnue d'utilité publique en 1931. Mais elle est interdite sous l'Occupation et ne reprend ses activités qu'après la Libération.

5 Paul Appel (1855-1930), mathématicien et mécanicien, il mène également une carrière d'homme de pouvoir et de responsabilités. Lorsqu'éclate la Première Guerre mondiale, Appel est trop âgé pour participer directement au conflit, mais il souhaite ardemment le retour de l'Alsace à la France. C'est cette volonté de contribuer au conflit qui le pousse à créer le Secours National en 1914, organisme semi-officiel chargé d'apporter de l'aide aux femmes de militaires et aux victimes civiles de la guerre.

6 Axelle Brodriez-Dolino, *op. cit.*, p. 190.

à la fin du premier conflit mondial. La Troisième République le ressuscite. Le Secours National est reconstitué par un décret-loi du 19 octobre 1939. Il peut désormais recevoir des subventions de l'État et des collectivités publiques en plus des dons privés. La loi du 4 octobre 1940 en fait l'instrument principal de la politique d'entraide du régime. Le Secours National est investi d'un triple pouvoir : il a le monopole des appels à la générosité publique, de l'octroi de subventions aux œuvres de terrain. Enfin, il a la faculté de demander au Conseil d'État la dissolution d'une œuvre qui ne se soumettrait pas à ses injonctions. Le Secours National est actif dans différentes villes de France, où il fournit des aides alimentaires et vestimentaires aux réfugiés, sinistrés, familles de prisonniers et internés, personnes en difficulté sociale, écoliers.

Mais le Secours National possède une indéniable dimension idéologique et sert amplement la politique pétainiste. L'association est pourtant officiellement détachée de toute politique. Cependant, elle est officieusement dirigée par Vichy, puisque le maréchal Pétain en est son président d'honneur. Il n'hésite pas à user de la propagande pour inciter les individus (adultes et enfants) à donner et donc à participer à la « solidarité » nationale. Les tracts et affiches sont très utilisés et emploient un vocabulaire culpabilisant, qui stigmatise tous ceux qui ne veulent pas participer à cette « générosité » publique. Les tracts se montrent même catégoriques : « Vous donnerez à ses collectes, vous répondrez à ses appels<sup>7</sup> ». D'autres techniques sont utilisées pour récolter des fonds. C'est le cas du porte-à-porte qui consiste à démarcher directement des particuliers. Vichy instaure donc des mesures exceptionnelles qui restent fortement discriminatoires. Tous les individus qui ne répondent pas aux critères idéologiques du régime en sont évincés (Juifs, Tsiganes, opposants, femmes divorcées, filles-mères...). Le gouvernement choisit, selon des critères précis, les personnes à aider. Elles illustrent les valeurs prônées par Vichy, au sein desquelles la famille occupe une place fondamentale.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, Vichy met en place un système de solidarité fort discriminatoire puisque l'ensemble des individus n'y a pas accès. À la Libération, la Résistance et le Gouvernement Provisoire de la République Française (GPRF) souhaitent instaurer une solidarité beaucoup plus égalitaire et faire table rase du passé.

---

7 Archives départementales du Nord (ADN), 63 W : Fonds de la Délégation de l'Entr'Aide Française, aides générales, ravitaillement, 63 W 44845 : Secours National puis Entr'Aide Française : correspondance et propagande pour la collecte d'hiver, 1944-1945, tract « Français, le cinquième hiver de guerre est à nos portes avec son cortège de misères ».



## ■ Les pouvoirs publics : nouveaux acteurs de la solidarité en France (1944-1954)

### ● De nouvelles perspectives au sortir de la Deuxième Guerre mondiale

La période de la Libération est délicate. Le GPRF ne peut poursuivre les actions entreprises par Vichy, mais ne peut pas non plus les supprimer totalement, car en 1944, la guerre continue. La population a besoin d'un soutien et doit encore être secourue de manière exceptionnelle. Mais très vite, le Secours National est critiqué par le pouvoir gaulliste pour ses sympathies pétainistes. Il est remplacé par l'Entr'Aide Française en 1944<sup>8</sup>. Le nouvel organisme connaît une vague d'épurations et ses effectifs diminuent drastiquement (15 000 salariés en 1945 contre 5 000 début 1947). Malgré cette vague d'épurations qui peut traduire une volonté de renouveau, les objectifs de l'Entr'Aide Française restent les mêmes que ceux du Secours National : aider les populations civiles éprouvées par la guerre. L'aide discriminatoire est abandonnée au profit d'une solidarité pour tous. Cette mesure marque une véritable rupture avec le Secours National. En revanche, l'idée d'une intervention publique dans la solidarité nationale perdue avec le GPRF ; se pose alors la question du devenir de l'Entr'Aide Française. Ses restaurants et cantines continuent à fonctionner même s'ils doivent faire face à certaines modifications dans leur gestion<sup>9</sup>. L'institution poursuit ses actions sociales. Avec l'Entr'Aide Française, puis les bureaux de bienfaisance qui la remplacent lors de sa suppression à la fin des années 1940, l'aide sociale devient de plus en plus étatisée. L'État s'investit davantage dans des projets de protection sociale. C'est dans cette perspective que s'inscrivent les débats autour du système de Sécurité sociale français.

8 Selon l'ordonnance du 8 février 1944, le « Comité français de la libération nationale », sur le rapport du Commissaire aux Affaires Sociales et du Commissaire aux Prisonniers, Déportés et Réfugiés ; Vu le décret-loi du 19 octobre 1939 relatif à la reconstitution de l'œuvre du « Secours National » ; Vu le décret-loi du 29 novembre 1939 relatif aux œuvres de guerre faisant appel à la générosité publique ; Vu l'ordonnance du 3 juin 1943, portant institution du Comité français de la Libération nationale ; Le Comité juridique entendu, ordonne : Article 1<sup>er</sup>. — Sont et demeurent nuls, l'acte dit « loi du 4 octobre 1940 » et les textes subséquents relatifs à l'œuvre du « Secours National ». Échappent toutefois à cette nullité, les effets — résultant de leur application entre la date de leur mise en vigueur et celle de la présente ordonnance. Art. 2. — Dans les territoires qui sont ou seront libérés, est substitué au « Secours National » l'œuvre de l'« Entr'Aide Française pour la Libération », qui a pour objet de venir en aide aux populations civiles « éprouvées par la guerre et ses suites », *Journal Officiel* des établissements français de l'Océanie, 31 août 1944.

9 ADN, Série W, sous-série 63 W : Fonds de la Délégation de l'Entr'Aide Française, Aides générales, ravitaillement : 63 W, cote 63 W 44847 : Congrès Régional de Lille, ordre du jour, mot d'accueil du délégué et résumé des débats, 1942-1945.

L'expérience des guerres a obligé les États et notamment la France à penser l'assistance et la prise en charge des populations meurtries. Pendant la Première Guerre mondiale, les capacités d'intervention de l'État s'accroissent considérablement et les changements survenus au cours de cette période ont une influence positive sur le développement de la protection sociale<sup>10</sup>. Mais cette dernière devient plus concrète après la Seconde Guerre mondiale. La protection sociale est l'un des principes de la Constitution de 1946. Selon le préambule de cette même Constitution, l'objectif est de protéger l'homme vis-à-vis des risques de la vie en société en faisant assumer par la collectivité les charges qu'il ne pourrait supporter seul<sup>11</sup>. Dans cette même perspective et, à la suite de la Deuxième Guerre mondiale, les pouvoirs publics souhaitent éradiquer la grande pauvreté par une intervention accrue de l'État en matière sociale. Cette aspiration va dans le même sens que la volonté d'établir une nouvelle société, fondée sur les valeurs humanistes, inspirées du programme du Conseil National de la Résistance (CNR). L'État met donc en place au sortir de la guerre une série de mesures pour supprimer le phénomène de l'assistance, visant à substituer l'arbitraire d'une charité assistancielle à un réel système de protection sociale. L'ensemble de la population doit être couvert contre les facteurs d'insécurité, notamment le « risque maladie ». La Sécurité sociale est instaurée en France par les ordonnances d'octobre et novembre 1945 et, dans l'idéal, le système doit concerner l'ensemble de la population française.

### ● **L'après-guerre : un tableau nuancé**

Malgré ses volontés universalistes, le système de Sécurité sociale ne concerne pas l'ensemble de la population. Reposant tout d'abord sur un principe assurantiel, il ne s'adresse pas aux plus démunis. Les allocations familiales sont constituées en branches séparées. Le risque chômage n'est pas non plus couvert<sup>12</sup>. Certaines professions qui avaient déjà obtenu des avantages sociaux antérieurement à la mise en place de la Sécurité sociale cherchent à conserver leurs régimes spéciaux. D'autres

10 Numa Murard, *La protection sociale*, 3<sup>e</sup> édition, Paris, Éditions La Découverte, 1996, p. 33.

11 Colette Bec, *La Sécurité sociale. Une institution de la démocratie*, Paris, Gallimard, 2014, p. 105,

12 Ce n'est que le 12 mars 1951 qu'un décret se préoccupe de la question. Il établit un régime d'assistance chômage, lié à de très strictes conditions d'âge, de résidence et de ressources. Seuls les chômeurs résidant dans une commune possédant un fonds chômage peuvent recevoir une allocation. Par cette conception, le chômage reste largement appréhendé en termes d'assistance. La situation ne se modifie qu'en 1958, lorsqu'est institué le système d'assurance-chômage, après négociations entre patronat et syndicats, Pierre Rosanvallon, *L'État en France de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 1990, p. 188.

refusent de cotiser avec les salariés. C'est le cas des artisans, commerçants, professions libérales et agriculteurs. Ils constituent des régimes autonomes. Même si le système de Sécurité sociale a progressivement intégré des populations qui n'en faisaient pas initialement partie comme les étudiants en 1948, et les veuves et orphelins de guerre en 1954, le système n'est toujours pas universel. La généralisation de la couverture sociale ne se réalise que progressivement<sup>13</sup>.

D'autres urgences que le risque maladie préoccupent l'État à la fin des années 1940. La guerre n'a pas seulement meurtri les individus physiquement. Les destructions massives dues en grande partie aux bombardements ont participé à l'appauvrissement général de la nation. Le programme de reconstruction n'est réalisé qu'à 60 % en 1950<sup>14</sup>. Le parc immobilier est lui aussi très dégradé, d'autant plus que le logement connaît une crise antérieure à la Seconde Guerre mondiale, mais elle s'est dégradée avec le conflit. À la Libération, la France compte 2,5 millions d'immeubles détruits ou endommagés.<sup>15</sup> Si l'on prend l'exemple de la Région Nord, Lille a souffert de la guerre : 869 maisons, presque toutes situées dans le quartier de Fives sont rasées par les bombardements, et un millier d'autres sont jugées inhabitables au moment de la Libération<sup>16</sup>. Cette situation catastrophique de l'habitat ne concerne pas seulement les plus pauvres. Nombreux sont les individus qui ne parviennent pas à se loger correctement. En 1948, le Conseil économique estime qu'il faudrait construire 300 000 logements par an pour résoudre la crise. Il s'agit là d'un rythme minimum, mais nécessaire pendant plus de 20 ans pour assurer aux Français un toit décent. Face à cette situation dramatique, les pouvoirs publics s'impliquent davantage dans la question du logement. Pour apporter des solutions rapides et efficaces, ils privilégient la création de logements sociaux. Il s'agit de résoudre la crise du logement le plus vite possible. Dans cette politique volontariste, le ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, Eugène Claudius-Petit joue un rôle fondamental. La loi du 1<sup>er</sup> septembre 1948 tente d'assurer une rémunération pour les placements immobiliers en rétablissant la liberté des loyers des constructions neuves et en prévoyant pour les autres, de substantielles hausses. Elle institue

13 En 1953, 25,3 % des Français ne bénéficient pas de la Sécurité sociale, Pierre Rosanvallon, *op. cit.*, p. 187.

14 Pierre Lombard, *Les réseaux de transport du Nord-Pas-de-Calais (1914 au début des années 1960)*, Mémoire sous la direction de MM. Chadeau et Ménager, 1991/CHRN/IFRESI

15 « Les conséquences matérielles de la guerre », *Les Actualités Françaises*, 1945, INA Jalons.

16 Archives nationales du monde du travail (ANMT), Fonds Emmaüs International 2000 050, cotes 2000 050 936 et 2000 050 937 : revue *Faim et Soif*.

également des dégrèvements fiscaux pour stimuler la construction. Elle régleme les loyers des logements terminés et a pour ambition d'assurer une hausse régulière et raisonnable des loyers, compatible avec les ressources des occupants. Une autre loi importante dans le domaine du logement social est promulguée le 21 juillet 1950. Elle scelle le passage des Habitations à Bon Marché (HBM) aux Habitations à Loyer Modéré (HLM). Elle fixe de nouvelles normes pour les logements sociaux et reconnaît de cette manière, un droit au logement décent. Le successeur de Claudius-Petit, Pierre Courant, prolonge cette politique. En 1953, il lance le « Plan Courant » qui prévoit la construction de 140 000 logements par an en France.

Malgré la bonne volonté affichée de l'État, la crise de l'habitat se poursuit, car les objectifs fixés par les différents ministres de la Reconstruction et de l'Urbanisme sont difficilement atteints. Face à l'ampleur de la crise, des associations relaient et complètent les politiques des pouvoirs publics.

## ■ **La solidarité des associations : l'exemple d'Emmaüs et du Secours Populaire français**

### ● **Emmaüs : une association privée au service d'un problème public**

Au début des années 1950, la question de l'habitat est loin d'être résolue. L'hiver 1954 marque un véritable tournant. Bien qu'Emmaüs, association fondée par l'Abbé Pierre, voie le jour en 1949, son action est véritablement médiatisée en 1954. En février de cette même année, la France est confrontée à de terribles drames : la mort de plusieurs personnes mal ou non logées dont, parmi elles, un nourrisson de trois mois. À la suite de ces tragiques décès, l'Abbé Pierre lance son célèbre appel radiophonique le 1<sup>er</sup> février 1954. Il entraîne l'« insurrection de la bonté », grand mouvement de solidarité nationale. Cet appel est un véritable succès. Partout en France, la population se mobilise (dons en argent, en vêtements, couvertures, dons alimentaires, bénévolat...). Toutes les grandes villes françaises sont mobilisées. En cinq jours seulement, la nation toute entière est unanime et solidaire face à la situation désastreuse. Le 6 février 1954, on compte déjà cent cinquante millions d'anciens francs de dons, des centaines de tonnes de vêtements, de nourriture, de moyens de chauffage recueillis en un temps record à l'hôtel Rochester, à la Gare d'Orsay, à Neuilly-Plaisance, ou encore au Parc des Expositions. Le 8 février 1954 est ouvert au Plessis-Trévisé, le chantier de la première cité d'urgence. Deux cent cinquante logements

doivent y être construits. Dès le 16 février 1954 est achevé le premier logement. En vingt jours seulement (soit le 21 février 1954), plus de quatre cent mille millions d'anciens francs ont été versés à l'association Emmaüs définitivement constituée. On compte également près de dix mille tonnes de dons en nature ou de débarras recueillis. Deux jours plus tard, le 23 février 1954, la seconde cité d'urgence de 82 logements est en préparation à Torcy<sup>17</sup>. Mais la population française n'est pas la seule à réagir face à ce drame. Le gouvernement se mobilise également. Alors que ce même gouvernement avait repoussé un crédit d'un milliard de francs pour les cités d'urgence en janvier 1954, il décide finalement, trois jours après l'appel de l'Abbé Pierre (soit le 4 février 1954), le lancement d'un plan d'urgence de 12 000 logements (6 000 pour la région parisienne et 6 000 en province). Cette décision gouvernementale permet d'illustrer un véritable élan de solidarité et une mobilisation nationale face aux deuils de l'hiver 1954<sup>18</sup>. Le but principal de ces constructions est de reloger temporairement la population qui souffre tant du manque de logements, en attendant les constructions des HLM. Ils sont construits dans la même perspective que les cités d'urgence ou les cités de transit de l'association Emmaüs : il s'agit d'édifier avant tout des logements provisoires, en attendant la construction de logements définitifs et de meilleure qualité. Cette politique rencontre aussi des limites et les principaux opposants de l'Abbé Pierre soulèvent le problème suivant : les cités construites par Emmaüs ne risquent-elles pas, à terme, de se transformer en nouveaux taudis ? Il est vrai que, face à l'urgence, la construction rapide est préférée à la construction de qualité, plus longue à réaliser, mais aussi plus onéreuse. Les éléments préfabriqués sont très souvent utilisés.

Certes, les constructions ne sont pas d'une grande qualité et ont tendance à se dégrader assez vite. Cependant, elles ont le mérite d'exister et permettent de loger de nombreux ménages qui, sinon, seraient à la rue. De plus, même si le logement est un des principaux problèmes des années d'après-guerre, il n'est pas l'unique préoccupation de l'ensemble des associations. D'autres organisations se tournent vers d'autres difficultés.

---

17 ANMT, 2000 050 : Fonds Emmaüs International, 2 000 050 936-937 : Revue *Faim et Soif*, « On doit crier la vérité. Voici les étapes de l'insurrection de la bonté et du soulèvement contre l'absurde », n° 1, 18 juin 1954.

18 ANMT, 2010 018 : Fonds Abbé Pierre, 2010 018 325 : La guerre du logement, « Pourquoi l'Abbé Pierre a-t-il patronné l'emprunt ? ».

### ● **Le Secours Populaire français (SPF) au service des nécessiteux**

Le SPF ne fait pas de l'habitat sa priorité. Il oriente ses activités associatives vers d'autres objectifs. À partir de 1945, l'association connaît de profondes mutations, nécessaires pour s'adapter à la nouvelle société, elle aussi en mouvement, et apporter des réponses adaptées à la grande pauvreté notamment dans la Nord-Pas-de-Calais. Rien que dans la région Nord-Picardie, le SPF compte cinq fédérations. L'association s'adapte aux circonstances de l'actualité et ses fédérations n'hésitent pas à coopérer en cas de difficultés majeures, afin de répondre à leur objectif principal : venir à bout de toutes misères. En effet, malgré les bons résultats de la croissance économique française durant les décennies qui suivent le second conflit mondial, certains individus en restent exclus. Ces derniers appartiennent, pour la plupart, aux classes sociales les plus « basses ». Ces oubliés de la croissance ressentent également une injustice sociale et politique. De plus, dans les années 1950, et face à de graves problèmes sociaux tels que la crise du logement, une autre partie de la population est menacée par la misère et la précarité. Avoir un travail n'est plus une condition suffisante pour être épargné par la pauvreté. Tout le monde (excepté les individus les plus aisés socialement) peut sombrer dans la misère et cela inquiète beaucoup la population. C'est dans ce climat social tendu qu'agissent les diverses associations. Le combat contre la pauvreté est donc une tâche importante pour les œuvres. Ce phénomène est d'autant plus inacceptable que la France connaît une croissance économique positive. Le SPF souhaite donc aider les précaires à sortir le plus rapidement possible de leur situation. Or, la liste des individus concernés est longue. Nombreuses sont les personnes recevant une aide de l'association, tous âges confondus.

Le SPF fait des vieux travailleurs et des enfants défavorisés sa priorité. Il organise des journées de vacances, des sorties. Il distribue aussi divers colis aux périodes cruciales de l'année : des denrées ainsi que des jouets pour les enfants à Noël ou, autre exemple, des vêtements pour la rentrée scolaire de septembre. Les chômeurs, travailleurs immigrés, personnes malades ou handicapées sont également secourus par l'association. Comme pour Emmaüs, il est important de préciser que l'association existe aussi grâce à la générosité de nombreux donateurs. Chacun peut aider l'organisation de manière différente<sup>19</sup> : en donnant son adresse pour recevoir chez lui les dons des voisins et créer ainsi

---

19 ANMT, 1998 020 : Fonds Secours populaire français, 1998 020 0148 : Action en faveur des enfants déshérités, campagne vacances.

une «Permanence de la Solidarité»; en devenant correspondant du SPF, pour participer dans son quartier ou à son travail, aux campagnes organisées par le SPF; en aidant l'association à tenir un vestiaire; en mettant sa voiture à la disposition du SPF pour des transports de colis, de secours à des sinistrés; en participant à l'activité d'un Comité local existant ou à créer; en versant un don. Ainsi, cette chaîne de la solidarité en grandissant doit faire reculer la misère. Tout le monde peut donc aider le SPF. Ces diverses actions reflètent le fruit du dévouement et de l'aide apportée par de nombreuses personnes. L'association souhaite mettre au premier plan l'humanitaire et venir en aide à toutes les populations qui souffrent de la misère.

La pauvreté et la solidarité sont deux notions indissociables. Cependant, elles sont difficiles à cerner, car elles varient en fonction de l'institution ou de l'association qui mettent en place une manière particulière de combattre la misère. La «solidarité» discriminatoire instaurée par Vichy est abandonnée dès la Libération. Les volontés universalistes du système de protection sociale français témoignent de cette volonté d'instaurer un organisme qui souhaite englober l'ensemble de la population, indépendamment de ses idéaux politiques, confessionnels... Mais au sortir de la guerre, la seule action étatique ne suffit pas à résoudre les nombreux problèmes dont souffre la France. État et associations travaillent alors ensemble dans le but de remédier de la meilleure manière qui soit et le plus vite possible à de nombreux maux.





SESSION :

HISTOIRE MODERNE (I)

---



## La mode du noir en Espagne : une origine bourguignonne à revoir ? L'exemple de la cour de Castille au temps d'Isabelle la Catholique (1490-1504)

---

**Jérémy Cundekovic**  
Master 2, Université de Lille

**Résumé** – La mode du noir serait apparue à la cour de Bourgogne au début du XV<sup>e</sup> siècle, avant de se diffuser dans l'Europe du XVI<sup>e</sup> siècle par l'intermédiaire des royaumes espagnols dont héritent les Habsbourg. Cette idée domine dans l'historiographie, mais l'étude des sources comptables conservées pour les Pays-Bas bourguignons et le royaume de Castille, de même que des récits de voyage et de mémoires permet de la nuancer, voire de la remettre en cause, car elle montre la réalité d'un goût du noir en Europe dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle et, surtout, l'existence des modes du noir, aux codes, aux usages et aux finalités différents, mais qui ont convergé au début du XVI<sup>e</sup> siècle vers ce que l'on a alors appelé la mode « à l'espagnole ».

**Abstract** – The fashion of wearing black appeared at the court of Burgundy at the beginning of the 15<sup>th</sup> century, before spreading over 16<sup>th</sup>-century Europe through the intermediary of the Spanish kingdoms which the Habsburgs inherited. This idea is dominant in historiography, but the study of the accounts preserved for the Burgundian Netherlands and the kingdom of Castile, as well as of travel stories and memoirs allows us to nuance, even to question it, because it shows the reality of a taste for the colour black in Europe by the end of the 15<sup>th</sup> century and, above all, the existence of modes of black, with different codes, uses and purposes, but which converged at the beginning of the 16<sup>th</sup> century into what was then called the “Spanish fashion”.

---

Article issu d'un mémoire de deuxième année de master en histoire moderne, intitulé *La mode du noir en Espagne : une origine bourguignonne à revoir ? Place et pratiques vestimentaires du noir à la cour d'Isabelle la Catholique (1490 – 1504)*, préparé sous la direction de Marjorie Meiss-Even et soutenu en 2016 à l'Université de Lille.

---

«Quant aux habillements de notre courtisan [...] Il me plairoit encore que toujours ils tendissent plus sur le grave que sur le bragard<sup>1</sup>, pourquoi me semble que la couleur noire a plus grande grâce aux habillements, que nul autre, et si elle n'est noire, qu'elle tire au moins sur l'obscur [...] qu'ils montrassent le repos que la nation espagnole garde merveilleusement [...]»<sup>2</sup>.

C'est en ces termes que Baldassare Castiglione décrit, dans son célèbre *Livre du Courtisan*, l'habillement quotidien idéal de tout homme de cour. Pour lui, la couleur noire est sans aucun doute celle qui sied le mieux à un courtisan car elle incarne la gravité qui doit l'emporter sur la vanité et l'exubérance. C'est pourquoi, il donne pour exemple des habitudes vestimentaires des courtisans espagnols, véritables modèles à suivre en matière d'habillement, car porteurs réguliers d'un noir dont la mode envahit doucement l'Europe, et que l'on commence à nommer mode « à l'espagnole<sup>3</sup> ».

### ■ Un modèle diffusionniste ancien et tenace

Cette mode vestimentaire du noir, qui fut au XVI<sup>e</sup> siècle associée à l'Espagne, est en réalité l'aboutissement d'un goût croissant pour cette couleur, en Europe, qui remonterait, dans ses premières formes, au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. Dès le XIX<sup>e</sup> siècle, les historiens font de la Bourgogne des ducs Valois, par l'étude empirique des tableaux et portraits princiers et bourgeois des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, à la fois le berceau de ce phénomène vestimentaire, mais aussi l'épicentre de la diffusion de cette mode dans les cours européennes étrangères.

Apparaît alors un modèle, véritable synthèse de ce phénomène culturel et social, que l'on peut découper en trois phases simples et concises. Tout d'abord, l'apparition d'un goût du noir en Bourgogne à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et au début du XV<sup>e</sup> siècle, qui aurait véritablement pris son essor aux alentours de 1419-1420, au moment de l'arrivée au pouvoir du duc Philippe le Bon (1419-1467), et de sa décision de ne plus s'habiller qu'en noir, pour marquer le deuil de son père assassiné. Portant cette couleur quasiment toute sa vie, allant jusqu'à se faire représenter dans ses portraits officiels vêtu de cette couleur (cf. image 1), il aurait ensuite

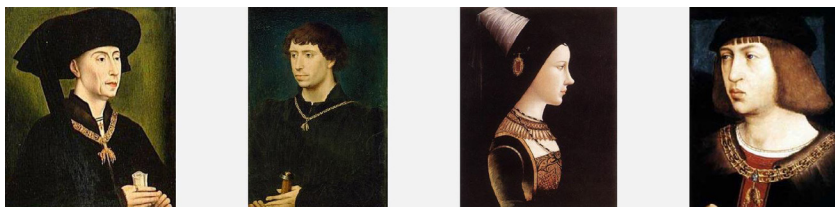
1 «Bragard» : criard, exubérant, voyant.

2 Baldassare Castiglione, *Le Courtisan*, Lyon, François Juste, 1538, fol. 91r et 91v.

3 Voir sur cette question Amadeo Quondam, *Tutti i colori del nero, moda e cultura del gentiluomo nel Rinascimento*, Costabissara, Angelo Colla Editore, 2007.

4 Michel Pastoureau, *Noir, histoire d'une couleur*, Paris, Seuil, 2008.

transmis ce goût à son fils, Charles le Téméraire (1467-1477), qui lui-même l'aurait transmis à sa descendance, et ainsi de suite.

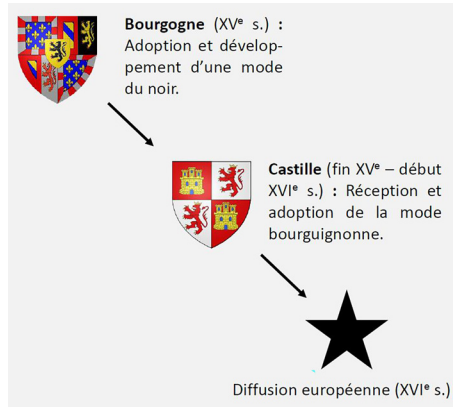


**Fig. 1 : Quelques portraits de ducs bourguignons (de gauche à droite : ROGIER VAN DER WEYDEN, *Portrait de Philippe le Bon*, v. 1450, huile sur bois, musée des beaux-arts, Dijon/ROGIER VAN DER WEYDEN, *Portrait de Charles le Téméraire*, 1460, huile sur bois, Gemaldegalerie, Berlin/MICHEL PACHER, *Marie de Bourgogne*, 1490, huile sur bois, Heinz Kisters Collection, Kreuzlingen/JEAN DE FLANDRES, *Portrait de Philippe le Beau*, 1496 – 1500, huile sur bois, Vienne, Kunsthistorisches Museum).**

À la fin du XV<sup>e</sup> siècle et au début du XVI<sup>e</sup> siècle, un événement politique et diplomatique majeur serait venu accélérer la destinée de cette couleur, à savoir l'union en 1496 du duc bourguignon Philippe le Beau (petit-fils de Charles le Téméraire et fils de l'empereur Maximilien I<sup>er</sup>) et de l'infante de Castille et d'Aragon Jeanne de Trastámara (fille des Rois Catholiques), qui amène les Habsbourg-Bourguignons sur le trône de Castille en 1504, puis d'Espagne en 1517. C'est là la deuxième phase, celle de l'acquisition de l'héritage espagnol par les Habsbourg-bourguignons, amenant la mode du noir à s'implanter largement et durablement dans le dispositif vestimentaire curial espagnol. La troisième et dernière phase de ce modèle est celle de l'accélération de la diffusion, à l'échelle européenne, de ce goût, grâce au prestige d'une cour espagnole qui sous Charles Quint et son fils Philippe II atteint son apogée.

Ce modèle, résumé par le schéma ci-joint (cf. image 2), s'il a le mérite d'être facilement compréhensible et synthétique, soulève néanmoins une question majeure : la mode du noir dite « à l'espagnole » au XVI<sup>e</sup> siècle tient-elle uniquement son origine de la mode bourguignonne du XV<sup>e</sup> siècle ? En effet, si le modèle présenté ci-dessus prend comme postulat de départ le rôle central, voire quasi unilatéral de la Bourgogne, on se rend rapidement compte, lorsque l'on se penche plus avant sur la question, qu'aucune étude, à ce jour, ne s'est véritablement penchée sur ce phénomène de mode. Bien qu'unanimement reconnue, cette mode souffre en réalité d'un manque de connaissance et de travaux, qui ne sont en rien le fait d'une absence de sources, mais bel et bien d'une

impression que tout a déjà été dit sur le sujet. On ne peut être plus en désaccord sur ce point<sup>5</sup>.



**Fig. 2 : Schématisation du modèle diffusionniste linéaire ancien de la mode du noir en Europe.**

C'est pourquoi nous avons entrepris une étude en deux temps de ce phénomène visant à répondre le plus clairement possible à cette question. Pour cela, il nous a fallu tout d'abord appréhender et comprendre les particularités et les caractéristiques tant matérielles que visuelles ou sociales de ce goût vestimentaire du noir à la cour de Bourgogne sous le principat de Philippe le Beau (1496-1506). Cette première étude faite, il s'agissait ensuite d'aller regarder du côté de l'Espagne des Rois Catholiques pour y observer les pratiques vestimentaires et chromatiques propres à cet espace, puis d'analyser les différences et les ressemblances entre l'Espagne (et plus précisément la Castille d'Isabelle I<sup>re</sup>), et la Bourgogne de Philippe le Beau, à une période que l'on peut qualifier de « transition », à mi-chemin entre la première et la deuxième phase du modèle ancien ; donc avant l'arrivée des Habsbourg sur le trône castillan.

### ■ La mode bourguignonne : caractéristiques et « visualité »

Régulièrement évoquée, mais rarement analysée, la mode bourguignonne du noir est longtemps restée difficile à cerner, tant dans ses caractéristiques que dans ses mécanismes et ses implications

<sup>5</sup> Il existe bien quelques études qui abordent la question de la mode du noir, mais toujours dans le cadre d'une étude plus globale : Sophie Jolivet, *Pour soi vêtir honnêtement à la cour de Monseigneur le duc, costume et dispositif vestimentaire à la cour de Philippe le Bon (1430-1455)*, thèse de doctorat, Université de Bourgogne, 2003 ; Michel Pastoureau, *op. cit.* ; Amadeo Quondam, *op. cit.*

socio-culturelles. Si l'on ne peut, encore aujourd'hui, considérer cette question du noir bourguignon dans son intégralité, faute d'étude variée, une première analyse des sources de la comptabilité ducale bourguignonne a permis de relever un certain nombre de caractéristiques relatives à cette mode et à l'usage de la couleur noire à la cour des ducs de Bourgogne<sup>6</sup>.

Ainsi, on peut définir la mode bourguignonne du noir en cinq critères facilement identifiables<sup>7</sup>. Tout d'abord, un critère de matérialité puisque le noir bourguignon est avant tout un noir de soie, ce qui participe au second critère, celui de « visibilité », qui sous-entend l'impact visuel, perceptif et cognitif que cette couleur a sur le spectateur. En effet, les ducs bourguignons ne portent pas un noir « banal », un noir « simple », mais bel et bien un noir brillant, précieux, profond, marqueur de leur richesse et de leur opulence. C'est un noir d'exubérance, et non de modestie, qui met en valeur la personne ducale, et le distingue sans doute des autres souverains. Le troisième critère est celui de la visibilité, c'est-à-dire son emprise dans l'univers visuel curial bourguignon. Le noir est omniprésent à la cour de Bourgogne, que cela soit par des tenues complètement noires ou bien comme décorations de tenues colorées. Cependant, il n'est pas absolu puisqu'il cohabite avec les autres couleurs, s'associant le plus souvent avec elles. Vient ensuite un critère de modalité, déterminant les moments propices au port de ce noir de mode. Le noir bourguignon est un noir voué au quotidien et au temps ordinaire de la vie et de la représentation habituelle. Ce n'est donc pas la couleur des grandes occasions, où il s'efface face au rouge ou à l'or, couleurs dont la symbolique l'emporte dans ces moments, mais sa vocation liée au quotidien en fait une couleur dont l'empreinte visuelle dans le temps et l'espace est la plus forte, ajoutant à sa visibilité. Enfin, le dernier critère est celui d'opposition. En effet, ce noir de mode s'oppose à d'autres pratiques vestimentaires du noir, et notamment le noir de deuil, qui se caractérise plutôt par un noir de laine, de nature visuelle plus sobre, avec une volonté d'effacement de la hiérarchie sociale face à la mort, et avec des modalités de port précises et limitées, tant dans le temps que dans l'espace.

L'étude des sources bourguignonnes relatives à la consommation vestimentaire permet à la fois d'affiner notre connaissance de ce

---

6 Voir Jérémy Cundekovic, *Réalité, modalités et visibilité d'une mode vestimentaire : la mode du noir à la cour des Pays-Bas bourguignons sous le principat de Philippe le Beau (1496-1506)*, mémoire de Master 1, 2015.

7 *Ibid.*, p. 64-85.

phénomène de mode par rapport à la simple étude des portraits, mais aussi de réaliser à quel point ce noir bourguignon n'est pas n'importe quel noir. Il est clairement défini et remarquable en tant que tel.

De fait, si l'on se réfère la définition du noir dit «à l'espagnole» de Castiglione et au modèle diffusionniste établi au XIX<sup>e</sup> siècle, on se rend bien compte qu'un problème apparaît. En effet, là où l'auteur du *Livre du Courtisan* parle d'une mode qui tend «plus sur le grave que sur le bragard», c'est-à-dire vers un aspect de gravité et non d'exubérance, l'étude des documents d'archive révèle quant à elle que le noir bourguignon tend plus vers le «bragard» que vers le grave. À partir de là, le modèle diffusionniste ancien se voit fortement remis en cause, car même dans l'hypothèse toujours valable d'une influence de la mode bourguignonne en Espagne, il semble clair ici qu'un changement s'est opéré entre les pratiques bourguignonnes et les pratiques espagnoles, notamment au niveau de la manière de percevoir et de concevoir ce noir vestimentaire, offrant un discours visuel différent, voire opposé.

L'ancien schéma ne permet pas d'expliquer ce changement : il nécessite donc une réécriture, partielle ou totale. C'est en cela que l'étude du dispositif vestimentaire et chromatique espagnol s'avère indispensable pour comprendre la place et le rôle de la couleur noire avant et après l'arrivée des Habsbourg, héritiers des traditions bourguignonnes.

### ■ Le noir et les couleurs à la cour de Castille

Avant d'envisager de mesurer la place du noir dans le dispositif vestimentaire castillan, il est intéressant de relever plusieurs points formant quelques particularités castillanes, et qui permettent de mieux appréhender l'étude. Tout d'abord, il est bon de noter que la cour de Castille est réputée dès le XIII<sup>e</sup> siècle pour une certaine forme d'austérité, sans doute en raison des troubles politiques qui secouent régulièrement le royaume hispanique et en affaiblissent l'économie<sup>8</sup>. Ensuite, il faut savoir que, toujours au XIII<sup>e</sup> siècle environ, la monarchie castillane adopte, à la fois comme couleur et comme textile de la royauté, l'écarlate, qui devient alors l'équivalent du bleu des rois de France ou de la pourpre des empereurs germaniques<sup>9</sup>.

Ces quelques considérations posées, on pourrait aisément imaginer que la couleur rouge (en tant que nuance colorée) l'emporterait dans

8 José Damián González Arce, « Los colores de la corte del príncipe Juan (1478-1497), heredero de los Reyes Católicos. Aspectos políticos, estéticos y económicos », *Espacio, Tiempo y Forma*, n° 26, 2013, p. 185-208.

9 *Ibid.*



les habitudes vestimentaires de cette cour, et notamment celles de la famille royale. Or l'étude de la comptabilité de la reine Isabelle, sur la période 1490-1504, nous a en réalité livré une tout autre vision de l'habillement curial castillan<sup>10</sup>.

En effet, l'étude s'est penchée sur quatre «groupes» ou «personnalités» constitutifs de la cour, et qui en forment le cœur battant, à savoir la reine Isabelle, le prince héritier don Juan, les infantes royales (Isabelle, Jeanne, Marie et Catherine), et enfin l'hôtel de la reine<sup>11</sup>. Nous nous sommes donc appliqués à relever l'ensemble des pièces vestimentaires achetées pour et/ou par ces différents groupes ou personnages, pour y repérer, entre autres, la répartition chromatique de leurs garde-robes. Les résultats ont alors montré, dès 1490 dans l'habillement curial castillan, une très forte présence du noir, qui est toujours la première couleur représentée, ce qu'illustre le tableau ci-dessous :

**Tableau 1 : Taux de pièces vestimentaires de la première et de la seconde couleur représentées dans les garde-robes de la reine, du prince, des infantes et de l'hôtel de la reine.**

	Première couleur représentée	Deuxième couleur représentée
<b>La reine</b>	Noir (38 %)	Cramoisi (15 %)
<b>Don Juan</b>	Noir (34 %)	Cramoisi (23 %)
<b>Les infantes</b>	Noir (41 %)	Cramoisi (19 %)
<b>L'hôtel de la reine</b>	Noir (40 %)	Rouge (30 %)

Ces chiffres montrent bien que le noir est déjà la couleur majoritaire et la plus portée dès 1490, et même dès 1470-1480, si l'on en croit les travaux d'Éléonore Henriot<sup>12</sup>. Cela montre que ce goût du noir, en terres hispaniques, est déjà fortement présent et ancré bien avant l'arrivée des Habsbourg. Bien entendu, cela ne remet pas en cause l'influence bourguignonne, pas plus d'ailleurs qu'elle ne l'affirme ; mais, si influence il y a eu, cela décale le curseur chronologique à un moment antérieur aux années 1470-1480, donc bien avant l'avènement de Philippe le Beau. Isabel Fernández de Córdoba Miralles, qui a travaillé sur la cour castillane

<sup>10</sup> Les comptes utilisés dans cette étude ont été édités sous le titre : Gonzalo de Baeza, *Cuentas de Gonzalo de Baeza, tesorero de Isabel la Católica*, Madrid, 1955-1956.

<sup>11</sup> Sur l'hôtel d'Isabelle la Catholique : Isabel Fernández de Córdoba Miralles, *La Corte de Isabel I : Ritos y ceremonias de una reina (1474-1504)*, Madrid, Dykinson, 2002.

<sup>12</sup> Éléonore Henriot, « Vêtements et parure à la Cour de Castille (1477-1486), d'après les comptes de Gonzalo de Baeza, trésorier d'Isabelle la Catholique », *Artefact*, n° 1, 2013, p. 61-80.

et sur l'influence bourguignonne, évoque quant à elle la fin du principat de Philippe le Bon et le début de celui de Charles le Téméraire. Elle voit d'ailleurs, dans ce goût du noir, certes une influence bourguignonne, mais aussi une influence mauresque, piste régulièrement évoquée dans les études hispaniques, mais non encore vérifiée.

Quoi qu'il en soit, les données de la comptabilité royale d'Isabelle la Catholique permettent, comme pour le cas bourguignon, de détecter différents usages et pratiques du noir vestimentaire à la cour castillane. Ainsi, trois « sortes » de noir peuvent être repérées. Tout d'abord, un noir de deuil, de plus en plus présent au fil de la décennie 1490-1500, et qui tend à se substituer à une autre couleur de deuil, le blanc<sup>13</sup>. Ensuite, un noir de mode, dont les caractéristiques semblent proches du noir bourguignon, et qui pourrait être une preuve de l'influence bourguignonne en terres espagnoles. Enfin, un noir de modestie, qui semble propre à l'espace hispanique, et qui préfigure la définition donnée par Castiglione du noir espagnol du XVI<sup>e</sup> siècle.

### ■ **Le noir à la cour de Castille : entre recherche de prodigalité et de modestie vestimentaire**

Ainsi, en dehors du noir de deuil, qui possède à la fois sa propre symbolique, ses propres caractéristiques et sa propre emprise visuelle, spatiale et temporelle, deux autres noirs semblent se partager l'espace curial castillan à l'époque d'Isabelle la catholique.

Tout d'abord, le noir de mode, dont les caractéristiques sont communes au noir bourguignon, est sans conteste celui qui est le plus facilement repérable dans la comptabilité, et le plus facilement définissable. Ce noir est avant tout porté et mis en avant par une figure centrale de la cour, celle du prince et héritier don Juan. Il est, parmi les personnes et groupes étudiés, celui qui reçoit le plus de pièces vestimentaires par an, en moyenne 53 vêtements chaque année, soit cinq fois plus que sa mère, la reine. C'est clairement ici le personnage le plus mis en avant à la cour, tant visuellement que dans le discours politique de la souveraine<sup>14</sup>. Il ne porte donc que des vêtements à la mode et au goût de son temps, le pourpoint, le sayon, les chausses

13 Sur cette question, voir Michel Pastoureau, « Les couleurs de la mort », dans Danièle Alexandre-Bidon et Cécile Treffort (dir.), *À réveiller les morts : la mort au quotidien dans l'Occident médiéval*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1993, p. 98-99.

14 Sur la place du prince Juan dans le discours politique et dynastique d'Isabelle la Catholique, voir Louis Cardillac, *L'Espagne des Rois Catholiques. Le prince don Juan, symbole de l'apogée d'un règne, 1474-1500*, Paris, Autrement, 2000.

et le bonnet. C'est là le costume masculin noble type de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, très proche de ce que porte, à la même époque, le duc de Bourgogne Philippe le Beau<sup>15</sup>. Pour en revenir à la question de la couleur, le noir représente un tiers de l'ensemble des vêtements qui sont achetés pour lui de 1490 à 1497, date de son décès. C'est chez Juan que l'écart entre le noir et la seconde couleur représentée, le cramoisi, est le plus faible (11 points de différence), mais c'est chez lui que le noir est le plus éclatant<sup>16</sup>.

En effet, les habits noirs du prince sont à hauteur de 73 % faits de soie (dont 33 % de velours). Appliqué sur des pièces vestimentaires dites « de dessus », c'est-à-dire pas ou peu couvertes d'autres vêtements, comme les pourpoints ou les manteaux, c'est là une couleur très visible dans sa vêtue. C'est aussi une couleur qu'il porte dans la vie de tous les jours, accentuant la visibilité spatiale et temporelle de ce noir. De plus, le fort pourcentage de cramoisi présent dans la garde-robe princière suggère un port régulier et combiné des deux couleurs, ce qui place ce noir au rang des couleurs du prestige. Enfin, le coût moyen de 1 023 maravédís la *varas* de soie noire en fait un des tissus les plus chers achetés pour le prince, accentuant bien entendu l'idée d'une couleur d'ostentation et de prestige, et non de modestie et de pénitence<sup>17</sup>. Toutes ces caractéristiques se retrouvent lorsque l'on étudie le



**Fig. 3 : MAÎTRE DE LA VIERGE DES ROIS CATHOLIQUES, *La Vierge des Rois Catholiques* (détail), 1490, huile sur bois, Musée du Prado, Madrid.**

15 Cundekovic, *op. cit.*

16 Dans la comptabilité espagnole, le cramoisi, dit *carmesi*, est une teinture rouge appliquée sur de la soie, par opposition à l'écarlate, dite *grana colorada* ou *grana morada*, qui est une étoffe précieuse de laine.

17 « Maravédís » : monnaie de compte espagnole; « varas » : unité de mesure équivalent à environ 0,835 mètres.

noir chez Philippe le Beau, pouvant alimenter l'idée d'une influence bourguignonne, qui fait du noir une couleur prestigieuse, qui sied parfaitement à la personne du prince.

Pour ce qui est de l'habillement de la reine, si la très grande majorité des portraits et tableaux la représentant nous laissent entrevoir l'image d'une dame de son rang, portant majoritairement le rouge (écarlate ou cramoisi), la pourpre (à différencier des deux autres rouges de par sa symbolique particulière et la haute valeur pécuniaire du matériau utilisé pour obtenir cette teinte, le *murex*), ou encore le blanc (cf. *image 3*), la réalité issue de sa comptabilité laisse voir des choix vestimentaires bien différents. En effet, comme le montre bien le tableau 1, c'est bel et bien la couleur noire qui domine, ici aussi, la garde-robe d'Isabelle la Catholique. C'est même chez elle que l'écart de pourcentage entre la première couleur (le noir) et la seconde couleur (le cramoisi) est la plus importante, avec 23 points de différence.



**Fig. 4 : JEAN DE FLANDRES, *Isabel de Castilla*, v. 1495 – 1504, huile sur bois, Musée du Prado, Madrid.**

On pourrait dès lors, connaissant la place prédominante de la reine à la cour, facilement imaginer qu'elle porte, elle aussi, le même noir que son fils, proche du noir bourguignon. Et pourtant, si le noir porté par Isabelle conserve des caractéristiques issues ou en accord avec la mode bourguignonne, il possède aussi de subtiles différences qui en font un noir à la signification tant matérielle que visuelle ambiguë.

En effet, si les habits noirs de la reine sont dans leur grande majorité faits de soie (à hauteur de 79 % de l'ensemble), dont 40 % en velours, la valeur pécuniaire de ces mêmes soieries noires atteint en moyenne 682 maravédís la *varas*, soit presque moitié moins que celles achetées pour son fils. Si la somme reste une somme élevée, que peu de personnes peuvent se permettre, elle est néanmoins bien inférieure à ce que la reine pourrait dépenser compte tenu de son rang. Elle semble donc privilégier des pièces de soie dont la valeur pécuniaire est volontairement inférieure à ce qu'une reine est en droit de porter.

Autre fait d'importance, ces vêtements noirs sont en général assez peu ornementés, et échappent le plus souvent aux ornements d'or et d'argent, qui pourtant abondent bien plus sur les tenues colorées de teintes rouges. Or, cette prédominance écrasante du noir dans la garde-robe de la souveraine indique bel et bien qu'il s'agit là d'une couleur portée régulièrement, vouée au quotidien (en tout cas, ils ne servent pas aux temps de deuil, puisque ceux-ci sont clairement définis comme tels dans la comptabilité), et donc visuellement très présente et visible sur la reine.

Pourtant, contrairement aux ducs bourguignons, dont on connaît l'abondance de portraits les représentant habillés de noir, la souveraine castillane est quasiment toujours représentée en couleur, exception faite d'un seul portrait, peint par Juan de Flandes, qui, il n'y a pas de hasard, était flamand. Ce portrait (*cf. image 4*), très sobre, et empreint d'une austérité et d'une gravité presque religieuse, dénote largement des autres représentations de la reine. Et pourtant, il s'agit sans doute là, quand on le compare aux sources comptables, de la représentation picturale la plus fidèle de la reine dans ses habits du quotidien. En comparaison de son fils, nous avons là une reine à l'habillement modeste évident.

Et pourtant, si modeste il y a bien dans cet habillement, il ne faut pas non plus croire à une modestie totalement naturelle, même si l'on sait que la reine Isabelle était, par son enfance difficile, une femme peu encline aux dépenses vaines. En effet, plusieurs indices laissent à penser que cette modestie, ou plutôt cette aura de modestie, perceptible dans l'habillement de la reine, fut en partie fabriquée, construite pour façonner l'image de la souveraine. Deux points semblent tendre vers cette hypothèse. Tout d'abord, le fait que la garde-robe d'Isabelle la Catholique corresponde, en tout point, aux recommandations d'un certain Hernando de Talavera, un homme d'Église, proche conseiller de la reine, qui édite, en 1496, un traité de morale vestimentaire intitulé *El tratado sobre el vestir y calzar, comer y beber*<sup>18</sup>. Il y recommande d'observer la modestie en toutes choses, et notamment en matière de vêtements, expliquant d'ailleurs que la figure royale se doit de donner l'exemple au peuple : or il semble que la publication de l'opuscule se fit en accord avec la souveraine, et vint appuyer une pratique vestimentaire que la reine observait depuis déjà au moins une dizaine

18 Pour plus de détails sur la question, Hernando de Talavera, «*De la demasía en el vestir y calçar, comer y beber*», dans T. de Castro, «*El tratado sobre el vestir, calzar y comer del arzobispo Hernando de Talavera*», *Espacio, Tiempo y Forma*, n° 14, 2001, p. 11-92.

d'années. De là à dire que le texte a servi à la construction de l'image d'Isabelle la Catholique, il n'y a qu'un pas, qui nécessiterait néanmoins encore quelques travaux pour en confirmer l'idée.

Autre point important, si la reine s'habille bien majoritairement de noir et de manière plutôt modeste, il ne faut pas oublier qu'elle est entourée, au sein de sa cour, d'une multitude de personnes qui, eux, portent encore majoritairement la couleur, dont le rouge. Or, il est aisé d'imaginer que si la reine est la seule, ou quasiment la seule, à porter des tenues simples et presque intégralement noire, elle n'en demeure que visuellement plus frappante à l'œil de l'observateur étranger.

Le choix du noir semble donc être une manière pour elle de se détacher et de se démarquer de l'ensemble de sa cour. Ce contraste détonnant entre la souveraine et sa cour choquera d'ailleurs certains dignitaires étrangers, notamment Antoine de Lalaing qui, dans la relation qu'il fait du premier voyage de l'archiduc Philippe le Beau en terres castillanes vers 1501, décrit les souverains espagnols de manière simple, voire presque méprisante : « Des habillemens du roy et de la royne je me tais, car ilz ne portent que draps de laine<sup>19</sup>. »

Cette dernière citation montre pour finir deux choses. Elle tend à prouver l'aspect remarquable et tranchant de l'habillement de la reine (et du roi, Ferdinand) en comparaison du reste de la cour, mais aussi les différences de perception qui existent entre les Bourguignons et les Castillans autour de la couleur noire et des rapports devant exister entre le prince, la notion de prestige et celle de modestie.

### ■ **Un différentiel chromatique et perceptif entre la Bourgogne et la Castille : l'exemple des hôtels princiers et royaux**

Jusqu'à présent, en dehors du cas de la reine, le noir semble avoir, à la cour de Castille, le même usage et la même prédominance que ce qui a pu être observé en Bourgogne. Or, si l'on pousse plus loin l'analyse vestimentaire à partir des comptabilités royales castillanes et ducales bourguignonnes, en allant observer l'habillement des différents hôtels, et en comparant les données, comme sur le tableau ci-dessous, plusieurs points et faits intéressants apparaissent.

<sup>19</sup> Antoine de Lalaing, « Voyage de Philippe le Beau en Espagne en 1501 », dans Maurice Garchard (éd.), *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*, Bruxelles, F. Hayez, 1876, p. 176.

**Tableau 2 : Comparaisons textile et chromatique des livrées des hôtels du duc Philippe et de la reine Isabelle.**

<b>Le noir dans la « livrée » des membres de l'hôtel du duc Philippe le Beau.</b>	<b>Le noir dans la « livrée » des membres de l'hôtel d'Isabelle la Catholique.</b>
<b>Taux</b> : 40 % des pièces vestimentaires sont noires.	<b>Taux</b> : 40 % des pièces vestimentaires sont noires.
<b>Matière</b> : Noir de laine et de soie (velours).	<b>Matière</b> : Noir de soie (velours).
<b>Noir visible</b> : appliqué sur les pourpoints et manteaux.	<b>Noir peu visible</b> : appliqué sur des pièces vestimentaires de « dessous ».
<b>Parements</b> : majoritairement noirs.	<b>Parements</b> : aucun relevé.
<b>Rouge</b> : très faible présence.	<b>Rouge</b> : très visible, appliqué sur des pièces vestimentaires de « dessus ».
<b>Autre</b> : forte présence du gris.	<b>Autre</b> : forte présence du violet.

En dehors des taux de pièces vestimentaires noires achetées pour les membres de l'hôtel dans le cadre de leur service, identiques des deux côtés, et de la matière de ces habits noirs, majoritairement de soie, voire de laine en Bourgogne, on remarque que la place du noir dans l'habillement des deux hôtels est très différente. Si en Bourgogne, ce noir est très visible et ornementé de parements, avec une présence du rouge très faible, en Castille, c'est tout l'inverse. Le noir, pourtant acheté en quantité proche, est très peu visible sur la vêtue de ceux qui servent la reine, et sans doute guère ornementée. À l'inverse, c'est le rouge ici qui prend le dessus, et qui est « la » couleur de l'hôtel royal castillan.

Cette comparaison montre une place et une perception du noir en fin de compte très différentes à la cour bourguignonne et à la cour castillane. En Bourgogne, le prince vêt majoritairement son hôtel de noir et de gris, deux couleurs proches, qui non seulement s'accordent avec les couleurs de sa propre vêtue, mais qui en plus caractérisent son entourage proche, mettant le noir en avant, affirmant cette couleur. On peut y voir sans doute une couleur identitaire, une couleur qui permet de rattacher l'hôtel du duc à la maison de Bourgogne.

Au contraire, la souveraine castillane offre à ceux qui la servent des tenues qui, visuellement, frappent bien plus par le rouge des vêtements de « dessus ». Ainsi, la reine se distingue-t-elle de son hôtel par le port du noir (ce qui accentue l'impression de modestie qu'elle dégage), mais en plus, elle utilise ici la veille symbolique monarchique castillane qui fait du rouge la couleur de la royauté, rattachant l'hôtel à la maison royale castillane par la couleur.

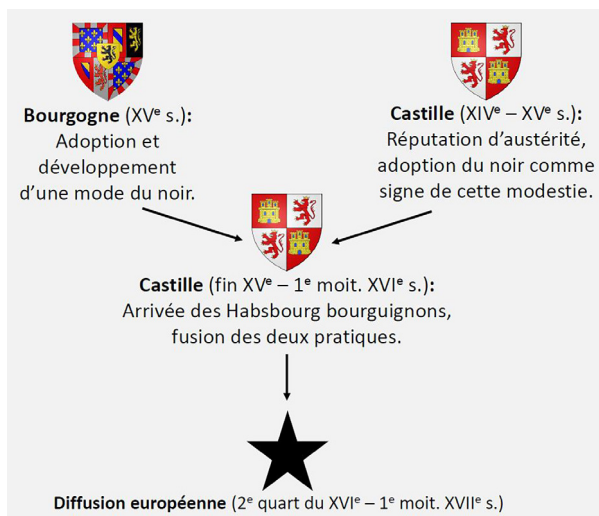
### ■ De l'analyse croisée des données à la remise en cause de l'ancien modèle diffusionniste

Il y a donc clairement, entre la cour bourguignonne et la cour castillane, une perception très différente de la couleur noire, même si l'on peut trouver des usages communs. En Bourgogne, le noir semble s'être hissé au rang de couleur du prince, représentant le duc bourguignon (ce qui se repère par l'étude des portraits, des vêtements du prince et de son entourage). En Castille, l'influence bourguignonne peut se ressentir dans la pratique vestimentaire du prince Juan, mais l'usage du noir comme signe de modestie semble être propre aux pratiques hispaniques et étrangères aux pratiques bourguignonnes.

De fait, ces différentes remarques montrent que le modèle diffusionniste linéaire du XIX<sup>e</sup> siècle, qui voit en la Bourgogne le centre de création et de diffusion unique, est trop simple, et ne prend pas en compte tout un tas de données extérieures à la Bourgogne. En réalité, la mode dite « à l'espagnole » du XVI<sup>e</sup> siècle est véritablement le résultat d'influences multiples, dont on pourrait sans doute faire remonter l'origine, au moins, jusqu'aux pratiques urbaines italiennes des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

Quoi qu'il en soit, cette étude montre que l'histoire et les mécanismes qui ont fait de cette mode un goût généralisé à l'Europe sont bien plus complexes, profonds et multiformes que ce que l'on a pu croire et admettre pendant plusieurs décennies. La mode du XVI<sup>e</sup> siècle est la concrétisation et la fusion d'une convergence de plusieurs pratiques et perceptions du noir en une seule, sorte de syncrétisme symbolique et pratique. Cela nous permet d'apporter des modifications succinctes mais essentielles au modèle de diffusion et de création de la mode « à l'espagnole », à travers un schéma qui ne se veut pas fixe, mais provisoire, et qui appelle à de nouvelles études dans l'optique de le compléter et de l'affiner (*cf. image 5*). Mais la recherche autour de cette mode, bien que riche d'enseignements et de surprises, est encore balbutiante et mériterait de noircir encore plus les pages d'une histoire en perpétuelle écriture.





**Fig. 5 : Schématisation d'un nouveau modèle à deux pôles de la création et de la diffusion d'une mode du noir en Europe.**



## Les pratiques d'écriture d'Adrien Brunck lors de son voyage en Italie (1797-1798)

---

**Clotilde Lompré**

Master 1, Université de Strasbourg

**Résumé** – Adrien Brunck, commissaire des guerres dans l'armée de Bonaparte, quitta Strasbourg et sa famille pour l'Italie le 14 mars 1797, à l'âge de 24 ans. Il rentra en France le 29 mai 1798. Les lettres adressées à son père, à son oncle maternel et à sa tante visaient à pallier l'absence et la douleur qui en découlait parfois, tandis que ses deux carnets de route servaient, eux, d'aide-mémoire pour la rédaction de sa correspondance, comme la liste indiquant le nom des villes traversées et la distance entre chacune d'elles. Avec l'aide d'Hyperbase, logiciel de comparaison textuelle, ces types d'écritures sont ici confrontés pour définir « l'art de voyager » propre à Adrien Brunck.

**Abstract** – Adrien Brunck, commissioner of wars in Bonaparte's army, left Strasbourg and his family for Italy on the 14<sup>th</sup> of March 1797, at the age of 24. He returned to France on the 29<sup>th</sup> of May 1798. The letters addressed to his father, his maternal uncle and his aunt aimed to relieve the absence and the pain that sometimes resulted from it, while his two notebooks served as a reminder for the writing of the correspondence, such as the list indicating the names of the cities traveled through and the distance between each of them. With the help of Hyperbase textual comparison software, these types of writing are compared here to define Adrien Brunck's "art of travel".

---

Article issu d'un mémoire de première année de master en histoire moderne, intitulé *Écrire à sa famille en voyage : les lettres du voyage vers l'Italie d'Adrien Brunck (1797-1798)*, préparé sous la direction d'Isabelle Laboulais et soutenu en 2016 à l'Université de Strasbourg.

---

## ■ Adrien Brunck et les raisons de son voyage

À notre connaissance, aucune étude, que ce soit sous forme de notice biographique pour un dictionnaire<sup>1</sup>, ou bien dans le cadre d'une enquête plus large sur les grandes familles strasbourgeoises d'Ancien Régime<sup>2</sup>, n'a été menée sur la figure d'Adrien Brunck de Freundeck<sup>3</sup>.

Son dossier militaire<sup>4</sup> permet de retracer son parcours professionnel, de son premier emploi à son décès. Adrien Brunck est né le 27 février 1773 à Strasbourg, il est baptisé en la paroisse Saint-Laurent de la même ville. Son acte de baptême permet aussi d'apprendre qu'il est le fils de Richard François Philippe Brunck, commissaire des guerres, et d'Anne Françoise Théophile Baron.

En 1788, à l'âge de 15 ans, le Prince Maximilien de Deux-Ponts, aussi colonel et propriétaire du régiment, lui octroie une commission de sous-lieutenant de remplacement. À l'âge de 18 ans, il s'établit dans la Garde Nationale strasbourgeoise en tant que fusilier dans la troisième compagnie du second bataillon. Il y reste jusqu'à ses 19 ans, avant de prendre, le 1<sup>er</sup> janvier 1792, la fonction d'aide commissaire des guerres sous le commandement du commissaire ordonnateur de la cinquième division, le comte de Villemanz<sup>5</sup>. Le 29 février de la même année, le général Louis-Marie de Narbonne-Lara<sup>6</sup> l'autorise à porter l'uniforme des aides commissaires des guerres. Il obtient cette autorisation

1 Par exemple, Charles Baechler et Jean-Pierre Kintz (dir.), *Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne*, Strasbourg, Éditions de la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace, 1982-2006.

2 Laure Hennequin-Lecomte, *Le patriciat strasbourgeois (1789-1830). Destins croisés et voix intime*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg (Études alsaciennes et rhénanes), 2011.

3 Par la suite nous nous permettons d'utiliser uniquement le nom Adrien Brunck.

4 La source principale est le dossier militaire conservé au Service Historique de la Défense, installé au château de Vincennes. Le dossier est classé dans les archives concernant le « personnel civil » et plus particulièrement la sous série GR 2 YG, qui correspond aux commissaires des guerres, inspecteurs aux revues et intendants militaires pour la période de 1791 à 1847. Le dossier d'Adrien Brunck porte la cote GR YG 2275. Ce fonds est intitulé « Lettres reçues et écrites au sujet de ma convalescence et de ma maladie en 1806 ».

5 Jacques-Pierre Orillard, comte de Villemanz né le 5 janvier 1751 et mort le 3 septembre 1830. Il exerce la fonction de commissaire ordonnateur à l'armée du Rhin puis à l'armée d'Italie. Après le coup d'État du 18 brumaire (9 novembre 1799), il devient inspecteur général aux revues. Il reçoit le titre de comte de l'Empire en 1810. Il soutient la déchéance de l'empereur et devient pair de France en 1814.

6 Louis-Marie de Narbonne-Lara (1755-1813) devient ministre de la guerre le 6 décembre 1791. En 1792, il rejoint l'Armée de l'Est et Luckner à Strasbourg. Le comte trouve refuge à Londres après avoir été mis hors la loi par le Comité de surveillance de la Commune en août 1792. Son nom figurant sur la liste des émigrés, il ne peut revenir en France qu'après le 18 brumaire et rentre d'Hambourg en 1801. Jean-René Surrateau, « Merlin de Thionville

suite à un courrier de son père à l'intention de Narbonne, courrier dans lequel il lui demande « d'exécuter sa promesse à admettre son fils au nombre des élèves commissaires des guerres, tout en respectant le règlement du 1<sup>er</sup> novembre 1791 ». Ce dernier exerce la fonction d'aide commissaire des guerres jusqu'au 8 mai 1792. Le 19 avril 1792, il est employé à l'avant-garde de l'armée du Rhin qu'il a suivie dans ses positions de Mayence, Francfort et Strasbourg. Il est enfermé dans la ville de Mayence lors de son blocus<sup>7</sup>. Il est alors nommé commissaire des guerres provisoire le 15 juin 1793 par et plus particulièrement par Merlin de Thionville<sup>8</sup> et Reubell<sup>9</sup>.

Il devient commissaire des guerres par l'organisation du 17 janvier 1795. Il participe aux campagnes de 1797 et 1798 au sein de l'armée d'Italie. Le 28 février 1800, il prend la fonction de sous-inspecteur aux revues de seconde classe à l'armée du Rhin. Il se marie le 28 août 1800, à l'âge de 27, avec Madeleine Élisabeth de Turckheim, âgée de 21 ans et fille de Bernard Frédéric de Turckheim et d'Anne Élisabeth Schoenmann<sup>10</sup>. Il meurt le 26 octobre 1806, à l'âge de 33 ans. Son décès est sans doute dû à une fièvre intermittente quotidienne<sup>11</sup> causée par une tumeur

---

(Antoine-Christophe Merlin dit de Thionville)», dans A. Soboul, *Dictionnaire historique de la Révolution française*, Paris, Presses universitaires de France, 1989, p. 780.

- 7 Mayence est encerclée le 14 avril 1793 par 32 000 soldats de la Première Coalition. Les Français, commandés par le lieutenant général Beauharnais, au nombre de 23 000, défendent la ville et réussissent à tenir les fortifications. Les assiégeants bombardent la ville dans la nuit du 17 juin 1793. Le 17 juillet, par manque de renforts, les Français se décident à des pourparlers avec les Prussiens. L'État-major capitule le 23 juillet. Mayence est devenue une place forte pour les Prussiens.
- 8 Antoine Merlin de Thionville (1762-1833) est député montagnard de la Moselle à la Convention nationale. Il est également commissaire aux armées du Rhin, des Vosges et de la Moselle. En janvier 1793, il est nommé avec Reubell et Haussmann représentant en mission auprès de l'armée du Rhin. Il sort avec les honneurs du siège de Mayence grâce à Barère, qui le défendit face à Robespierre et Carnot. Il est nommé en 1798 administrateur des Postes et obtient du Consulat la fonction d'ordonnateur de l'armée d'Italie. Voir Jean-René Surrateau, « Merlin de Thionville (Antoine-Christophe Merlin dit de Thionville) » dans A. Soboul, *op.cit.*, p. 741-742.
- 9 Jean-François Reubell (1747-1807) est nommé directeur exécutif de la République et Président du Directoire le 1<sup>er</sup> novembre 1795. Il suit l'Armée de Mayence dans son transfert vers Nantes où elle s'engage dans la guerre de Vendée. Il se maintient à la tête de l'État par le coup d'État de fructidor 1797, et ce jusqu'au 9 mai 1799, date à laquelle Sieyès le remplace. Lors du coup d'État de mai 1799, il devient la cible privilégiée des attaques. Voir Jean-René Surrateau, « Reubell (Jean François) » dans A. Soboul, *op.cit.*, p. 898-903.
- 10 Acte de mariage. Cote : Strasbourg, PM, An VIII, fol.102, acte n° 381.
- 11 Villemanzy en septembre 1806, dans une note au directeur général Berthier alors ministre de la Guerre, où il demande un congé d'un mois pour Adrien Brunck, donne cette indication. Il précise également que sa santé se « délabre ». Source : GRYG 2 275.

lymphatique au niveau de la gorge<sup>12</sup>. Il laisse un fils, François Richard Adrien Brunck, né le 1<sup>er</sup> janvier 1806 au domicile conjugal, 1 rue Brûlée à Strasbourg<sup>13</sup>, et une veuve, Madeleine Élisabeth de Turckheim.

C'est donc en homme de guerre – commissaire des guerres – qu'Adrien Brunck, âgé de 24 ans, quitte Strasbourg pour l'Italie, le 11 mars 1797. Le commissaire des guerres fait partie du personnel non combattant de l'armée. Il constitue une partie du personnel administratif. L'administration, pour « suppléer à sa [propre] vigilance<sup>14</sup> », lui confie des missions d'ordre logistique dans les camps militaires. Les commissaires des guerres sont chargés de diriger les services, les transports, les hôpitaux, l'habillement, les équipements, les campements et doivent s'occuper de la bonne gestion des dépenses.

L'importance de la circulation des armées et des soldats durant les guerres révolutionnaires permet aussi de comprendre pourquoi Adrien Brunck prend la route. Pour reprendre les analyses de Daniel Roche et d'Hervé Drévilion, les guerres, le service militaire « sont des facteurs de déracinement et participent à l'accroissement général des circulations<sup>15</sup> ». Adrien Brunck de plus, s'inscrit dans une tradition militaire familiale. Sa vocation militaire peut se comprendre par les professions des hommes proches de lui : son père et son oncle maternel sont commissaires des guerres et son grand-père maternel est commissaire-ordonnateur<sup>16</sup>. La guerre transforme les codes d'une simple mobilité professionnelle. Partir avec une armée bouleverse alors les connaissances du monde et crée des sphères de sociabilité propres, où le réseau personnel prend une place nouvelle.

À la faveur des guerres révolutionnaires, Adrien Brunck devient un voyageur d'un genre nouveau, un « voyageur par métier<sup>17</sup> ». Son but premier n'est pas toujours la découverte de l'Italie, à la différence des jeunes érudits du XVIII<sup>e</sup> siècle qui faisaient leur Grand Tour dans une perspective intellectuelle d'abord, puis d'instruction par la suite.

12 « Lettres reçues et écrites au sujet de ma convalescence et de ma maladie en 1806 », recto 555.

13 Acte de naissance de François Richard Adrien Brunck. Cote : Strasbourg, N, 1806, acte n° 560.

14 « Instruction pour faire suite à la loi du 28 nivôse concernant la nouvelle organisation et les fonctions des commissaires des guerres ». Source : Xr1, dossier 1.

15 Daniel Roche, *Les circulations dans l'Europe moderne (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Fayard (Pluriel), 2011, p. 265. Voir aussi Hervé Drévilion, *L'Individu et la Guerre. Du chevalier Bayard au Soldat inconnu*, Paris, Belin, 2013, p. 178.

16 Informations tirées du dossier militaire d'Adrien Brunck. Source : GR YG 2.275.

17 Gilles Bertrand, « Le regard des voyageurs et image d'Italie. Quelques réflexions autour de la campagne de Bonaparte. » dans J.-P. Barbe et R. Bernecker (éd.), *Les intellectuels européens et la campagne d'Italie, 1796-1797*, Münster, Nodus Publikationen, 1999, p. 50.

Les opérations militaires n'empêchent toutefois pas ce « marginal du combat<sup>18</sup> » de découvrir les richesses de la péninsule et de s'y intéresser, lorsqu'il dispose d'assez de temps et de liberté. Ce voyage n'en reste pas moins un voyage subi, et non pas désiré et codifié avant le départ. La sécurité psychologique n'est pas aussi assurée qu'auparavant, où le voyageur savait quand commençait et quand finissait le voyage. La guerre donne l'occasion de voyager et bouleverse la « pratique pacifique » du Grand Tour.

Le corpus qui permet l'étude du voyage d'Adrien Brunck est constitué d'une correspondance, de carnets de route et de listes. La correspondance familiale est composée de cent-quatre-vingt-seize lettres manuscrites, écrites entre le 13 mars 1797 et le 29 mai 1798. Cent-quarante-neuf sont adressées à son père, quarante à son oncle maternel et six à sa tante maternelle. Une lettre est aussi adressée à un camarade de l'armée<sup>19</sup>. Quatre autres lettres sont d'autres scripteurs et sont adressées à Richard Brunck, le père d'Adrien. Deux carnets de route sont associés à ce fonds. Le premier est rédigé par le voyageur de son départ de Strasbourg, le 11 mars 1797, à son arrivée à Rome le 21 février 1798. Il représente trente feuilles rédigées. Le deuxième carnet débute à son départ de la ville de Rome le 18 mai 1798 et se poursuit jusqu'à son arrivée à Lyon, le 25 mai 1798<sup>20</sup>. Il est composé de vingt-quatre feuilles rédigées recto-verso. Un troisième type d'écrit est conservé : des listes de noms de villes, noms auxquels sont associées des distances<sup>21</sup>. C'est en faisant de ce voyage en Italie un observatoire que nous voudrions mettre en lumière les pratiques d'écriture mobilisées par Adrien Brunck au cours de son voyage.

### ■ Les pratiques d'écriture d'Adrien Brunck

Une structure propre à la « lettre de voyage<sup>22</sup> » peut être dégagée. Les nouvelles de la guerre et de la politique y sont combinées aux descriptions des villes visitées ou seulement parcourues. Bien souvent, ce sont les nouvelles, l'actualité, qui prennent le pas sur les descriptions. Il ne

<sup>18</sup> *Ibid.*

<sup>19</sup> Lettre 20.

<sup>20</sup> Il indique être arrivé le 25 mai à Bourgoin, situé à environ 50 kilomètres de Lyon dans son carnet de route. Pourtant, il expédie une lettre de Lyon, à son oncle, à cette même date. Nous pouvons supposer qu'il a commis une erreur dans la datation de son carnet, dans lequel il ne date pas son arrivée à Lyon.

<sup>21</sup> L'ensemble du corpus est conservé à la BNUS sous la cote Turckheim 179.

<sup>22</sup> Pierre-Jean Dufief (dir.), *La lettre de voyage. Actes du colloque de Brest, 18, 19 et 20 novembre 2004*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes (Interférences), 2007.

s'agit toutefois pas de réduire le style épistolaire du voyageur à cette seule structure. En effet, d'autres manières d'écrire peuvent être identifiées. Par exemple, pour dire l'essentiel, les longues lettres n'ont pas lieu d'être, quelques mots suffisent. Dire son plaisir de recevoir les lettres, ainsi que celui de savoir que les correspondants ont bien reçu les siennes, passe au second plan lorsque le poids de l'événement l'emporte et que celui-ci doit impérativement être raconté<sup>23</sup>.

Adrien Brunck met en lumière dans son écriture le principe du « pacte épistolaire », pour reprendre la formule créée par Cécile Dauphin et ses collègues dans *Ces bonnes lettres*<sup>24</sup>, concept dérivé du « pacte autobiographique » de Philippe Lejeune<sup>25</sup>. Son désir de précision et son souci d'exhaustivité, qui amènent à de longs développements sous forme descriptive, sont justifiés par un engagement pris auprès de ses correspondants :

J'ai voulu remplir l'engagement que j'avais pris de vous rendre compte de mon voyage et j'ai trouvé trop de plaisir pour faire attention que je devenais trop long<sup>26</sup>.

L'engagement rhétorique pris par l'épistolier amène à rédiger, et à toujours répondre. Cécile Dauphin, Pierrette Lebrun-Pezerat et Danièle Pouban expliquent que le pacte épistolaire « amène la personne signataire à se saisir d'outils rhétoriques pour mener à bien la rencontre avec l'autre [...] La lettre scelle l'engagement de soi dans la relation à l'autre<sup>27</sup> ». Le pacte épistolaire implique quatre dispositifs : il comble l'absence, il développe le principe de plaisir, il évalue le coût de l'échange dans un système de don et de contre-don, et enfin il définit le rythme et le mouvement de l'échange<sup>28</sup>. L'absence et la douleur qu'elle engendre sont le premier motif récurrent dans la correspondance d'Adrien Brunck.

23 Nous pouvons mentionner la structure de la lettre 27. Elle débute par les nouvelles de soi au sein de l'armée : « Je viens de profiter de l'armistice mon cher papa pour aller aux avants postes des Autrichiens, on est comme en pleine paix mais il est défendu néanmoins de passer les avants postes. ». Puis la première partie de la lettre se clôt par ce qui fait généralement le début de la correspondance : « J'ai reçu hier la lettre que vous m'avez écrite après avoir reçu celles que je vous ai adressé de Lucerne, elle m'a fait bien du plaisir. Je vois que notre correspondance aura été suivie exactement et que vous aurez été délivré des inquiétudes que vous conceviez ».

24 Cécile Dauphin, Pierrette Lebrun-Pezerat et Danièle Pouban, *Ces bonnes lettres. Une correspondance familiale au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, p. 131.

25 Philippe Lejeune, *Le pacte autobiographique*, Paris, Seuil, 1975.

26 Lettre 6 [fol. 70].

27 C. Dauphin et al., *op. cit.*, p. 190.

28 *Ibid.*



L'absence est vécue comme une épreuve et c'est loin des siens, quand la date du retour n'est pas fixée, que le besoin d'avoir recours à l'écriture se fait le plus pressant :

Je viens de recevoir mon cher papa, la lettre que vous m'avez écrite le jour même de mon départ. Elle m'a bien vivement ému et je souffre plus que je ne puis dire en songeant à la douleur que je vous cause<sup>29</sup>.

Toutefois, il convient de ne pas exagérer ce poncif. Adrien Brunck s'assure toujours de conserver un équilibre fragile entre l'exposition de sa douleur et la contenir afin en quelque sorte de rassurer ses correspondants<sup>30</sup> :

Ne soyez pas inquiet mon cher papa de ce changement, j'aurai un service très agréable<sup>31</sup>.

L'impression de devoir rassurer son père est un élément caractéristique de la structure épistolaire. Ce besoin peut être compris comme une réponse à une demande du père (explicite ou non) – tout particulièrement lorsqu'il s'agit de la santé d'Adrien Brunck :

J'ai reçu hier mon cher papa votre lettre du 8, j'y ai vu avec peine que vous conserviez des inquiétudes sur les influences du climat pour ma santé. Soyez assuré, qu'elles ne sont nullement fondées et que je me porte mieux que jamais, je mène une vie fort réglée et quoique fort occupé je donne toujours quelques moments à la promenade<sup>32</sup>.

Le besoin de se faire comprendre par ses correspondants transparaît dans l'importance qu'Adrien Brunck dit accorder à l'écriture. L'acte d'écriture relève du geste, d'une réflexion d'ordre littéraire du style. L'écriture pourtant, lui semble vite devenir limitée dans les possibilités d'expression qu'elle offre. Pourtant, aucun autre moyen que l'écriture n'est envisagée par le voyageur, comme par exemple prendre le pinceau en complément de la plume :

[...] en voulant rendre les sensations que j'ai éprouvées, en admirant des beautés naturelles plus faciles à sentir qu'à décrire, je suis inintelligible<sup>33</sup>.

---

29 Lettre 8 [fol. 92].

30 C. Dauphin *et al.*, *op. cit.*, p. 91.

31 Lettre 36 [fol. 313].

32 Lettre 84 [fol. 447].

33 Lettre 6 [fol. 70].

Pour le même paysage, Adrien Brunck exprime la même idée dans son carnet de route, mais la formulation est différente, ce qui indique que pour ce point précis, à la différence des descriptions, il lui a semblé nécessaire de retravailler son écriture. Il pense à la possibilité d'une représentation picturale, mais sans doute pour un autre que lui, qui serait un peintre compétent :

Ce changement subtil produit une impression dont la description échappait à la plume d'un écrivain, comme au pinceau d'un peintre<sup>34</sup>.

L'écriture des lettres s'appuie sur la pratique diariste. Une réflexion sur la forme des carnets permet d'éclairer leurs usages. Adrien Brunck utilise un carnet de 10,5 cm de long à son maximum et 14 cm de hauteur, composé de plusieurs cahiers. Ces cahiers ont sans doute été cousus à la main, reliés sur le moment, même s'il est difficile d'établir avec certitude que la reliure n'a pas été faite *a posteriori*. Nous ne savons pas quand ces carnets ont été rédigés, mais compte tenu de la précision des détails donnés, nous pensons qu'ils l'ont été au fil du voyage et non pas à la fin du parcours. Toutefois, un premier jet peut avoir existé, qui aurait été détruit par Adrien Brunck sur place, après la mise au net de ses notes. De plus, leurs dimensions, qui leur permettent d'être aisément glissés dans une poche, indiquent qu'ils étaient utilisés comme premier support des choses vues et vécues. Le carnet de route sert à fixer les instants fugitifs, les sensations premières<sup>35</sup>.

L'expression de « carnet de route » permet de mettre en avant la notion de distance parcourue, de chemin et de voyage. Cela dit, Adrien Brunck utilise le terme de « journal<sup>36</sup> » pour désigner l'un de ses carnets.

Le journal est d'abord une « série de traces datées » où l'intimité n'est pas au départ la caractéristique principale<sup>37</sup>. Jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la tenue d'un journal est synonyme de partage, de diffusion avec son entourage – plus ou moins proche. En France, c'est plus précisément dans les années 1760 qu'une individualisation s'opère. Elle se développe en parallèle avec la « féminisation » des journaux. Pour qualifier ce genre littéraire jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, Philippe Lejeune emploie l'adjectif « personnel » plutôt qu'« intime ».

---

34 Carnet 1 [fol. 210].

35 Philippe Lejeune et Catherine Bogaert, *Le journal intime. Histoire et anthologie*, Paris, Textuel, 2006, p. 182.

36 Ms. Turckheim. 179 [fol. 199].

37 *Ibid.*, p. 21.

Ce terme lui semble préférable car il est « large et ouvert » et permet simplement de poser une distinction entre l'usage personnel de journaux et l'usage strictement professionnel<sup>38</sup>.

Ces carnets relèvent donc d'une hybridation des genres. Ils prennent indéniablement la forme d'un journal personnel et pourtant n'en possèdent pas toutes les caractéristiques majeures. En effet, là où l'épanchement personnel aurait sa place, le voyageur ne laisse transparaître aucune émotion, préférant utiliser les carnets de route afin de rendre les contrées qu'il découvre intelligibles et identifiables pour lui-même. Même pour un genre aussi mouvant et protéiforme que celui du journal personnel, les particularités des carnets d'Adrien Brunck ne permettent pas de les ranger, sans nuance, au sein de la catégorie des journaux personnels.

La décision de tenir un carnet de route suggère qu'Adrien Brunck a eu la volonté de conserver des informations de manière pérenne afin de les utiliser. En effet, écrire un carnet de route, est une volonté de l'écrire pour soi-même en premier lieu, et certainement pour pouvoir trier ce vécu, l'organiser et éventuellement le partager. En plus de la fonction d'aide-mémoire – qui est indéniable – l'acte d'écrire des carnets se comprend comme un moyen de transmettre quelque chose de soi, de fournir des informations sur son époque, sur soi-même<sup>39</sup>. Il fait écho aux consignes données par les savants aux naturalistes qui au XVIII<sup>e</sup> siècle se rendent sur le terrain<sup>40</sup>. Cette hypothèse suppose qu'Adrien Brunck avait conscience des processus de conservation. Néanmoins, écrire des carnets dans l'objectif de les transmettre aux générations suivantes ne nous semble pas être la motivation d'Adrien Brunck. En revanche, ces carnets ont pu servir de support aux discussions avec les correspondants lors de son retour en France. En effet, il mentionne une fois à sa tante<sup>41</sup>, et également une fois à son oncle<sup>42</sup> : « J'aurai, comme vous l'observez, bien des choses à vous raconter. » Si les carnets de route apparaissent comme des supports éventuels à des conversations avec sa famille à son retour, nous pouvons comprendre les listes comme des supports, des aides à l'écriture des carnets.

38 Philippe Lejeune, *Écrire sa vie. Du pacte au patrimoine autobiographique*, Paris, Éd. du Mauconduit, 2015, p. 82.

39 Ph. Lejeune et C. Bogaert, *op.cit.*, p. 30.

40 Silvia Collini et Antonella Vannoni (éd.), *Les instructions scientifiques pour les voyageurs (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, L'Harmattan, 2005.

41 Lettre 39 [fol. 306].

42 Lettre 177 [fol. 355].

Pour comprendre ce que sont les listes, il faut prendre en compte le destin de ces énumérations, leurs emplois et leurs contre-emplois. L'époque moderne, des années de la Ligue<sup>43</sup> jusqu'à la Révolution française<sup>44</sup>, est le siècle de la liste. Avec le cas d'Adrien Brunck, on constate que cette tradition se poursuit sous le Directoire. La liste, quelle que soit sa nature, est toujours une énumération, hiérarchiquement ordonnée ou non, ouverte ou close et qui vise à un objectif explicite<sup>45</sup>. La liste selon Staffan Müller-Wille et Isabelle Charmantier est un « moyen pratique pour présenter et préserver les connaissances de manière concise et structurée<sup>46</sup> ». Ce qui la caractérise également est le traitement qu'elle impose à l'information. Cette dernière subit une modification, souvent une réduction à son essentiel par rapport aux autres pratiques d'écriture.

Adrien Brunck pratique l'écriture de deux types de listes distinctes. La plus évidente à repérer associe les noms de ville au nombre de postes parcourues :

Melegnano – 1. ½

Lodi – 1. ½

Caselo – 1. ½

Ce type de liste présente un agencement spatial particulier. La lecture de ce folio peut se faire dans différents sens, de haut en bas, de bas en haut, ou bien de gauche à droite ou de droite à gauche. L'itinéraire retracé dans la première liste<sup>47</sup> est établi à l'inverse de l'itinéraire vraiment effectué : Adrien Brunck est en effet parti de Brugg pour arriver à Milan, et non pas l'inverse<sup>48</sup>, comme pourrait le laisser penser le document. Ainsi cette liste possède deux sens de lecture qui apportent des indications sur les modalités de la constitution de cette liste. Adrien

43 Marco Penzi, « Les listes de proscriptions au temps de la Ligue. Un enjeu politique contemporain et un enjeu historiographique », dans *Pour faire une histoire des listes à l'époque moderne, Mélanges de la Casa Velázquez*. t. 44/2, 2014, p. 105.

44 Jean-Luc Chappey, *Ordres et désordres biographiques. Dictionnaires, listes de noms, réputation des Lumières à Wikipédia*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, considère que « la rédaction, la publication et la diffusion des listes de noms constitue l'un des facteurs majeurs des dynamiques politiques à partir de 1789 » : cité dans *Pour faire une histoire des listes, op.cit.*, « Présentation », p. 12.

45 *Pour faire une histoire des listes, op.cit.*, « Présentation », p. 14.

46 Staffan Müller-Wille et Isabelle Charmantier, « Lists as Research Technologies », *Isis*, vol. 103, n° 4, 2012, p. 743.

47 [fol. 253].

48 Nous pouvons affirmer ce fait grâce aux lieux d'envoi de la correspondance et aux carnets de route.

Brunck l'a construite une fois arrivé à Milan, ville à partir de laquelle il a reconstitué son itinéraire. Ce choix d'établir ainsi son parcours, ne signifie pas une hiérarchie des termes qui y sont placés. Tous les noms de villes ont la même valeur et Adrien Brunck ne cherche pas à effectuer un classement dans une perspective discriminante. Au contraire, le scripteur recherche une certaine exhaustivité et tient à ne pas oublier une ville qu'il aurait traversée.

Le deuxième type de liste prend la forme matérielle d'un carnet de route. Le voyageur indique des dates auxquelles il associe une série de noms de monuments qu'il a vraisemblablement visités. Tous les lieux sont indiqués à la suite l'un de l'autre, sous la forme d'une simple énumération. Toutefois, il convient d'être prudent, il se peut qu'il n'ait pas tout vu de ses propres yeux, mais qu'un guide voyage lui ait servi de support afin de remplir les blancs de ses journées et de se donner l'illusion d'avoir parcouru telle ou telle ville de manière exhaustive – ou tout au moins d'avoir visité la ville des voyageurs des Lumières. Il n'en demeure pas moins que la caractérisation du genre de ce document doit recourir à la notion d'hybridation de la forme associée traditionnellement au journal et de celle des listes.

Si des différences dans la forme sont à noter entre ces deux types de listes, des caractéristiques communes les réunissent et permettent bien de les ranger dans la typologie du genre des listes. Qu'il s'agisse de villes ou de monuments, ces objets sont existants et les listes permettent leur recensement. Ces listes sont finies, dans le sens où elles se réfèrent à ces objets «et à aucun autre<sup>49</sup>» : il ne serait pas possible d'étendre ces listes à l'infini, leur prolongement impliquerait certainement la création d'une nouvelle liste. La seconde caractéristique est le fait qu'elles forment un tout homogène et qui a du sens, «un ensemble acceptable<sup>50</sup>».

## ■ Conclusion

Adrien Brunck, par ses pratiques d'écriture, est un créateur de « technologies de papier » singulières. Son acte d'écrire prend trois grandes formes associées – correspondance, carnets de routes et listes – qui témoignent d'une convergence des écritures du voyage avec les pratiques épistolaires. Elles sont à considérer comme des outils qui servent au voyageur à la fois à acquérir des connaissances, à les mettre

49 Jack Goody, *La raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*, Paris, Éd. de Minuit, 1978, p. 113.

50 *Ibid.*, p. 114.

en scène, et à les mémoriser, simplement afin de mieux se raconter au fil des lettres, sans réelle visée de réutilisation ultérieure. Ces pratiques d'écriture révèlent tant la volonté de montrer son érudition en se mettant en scène par rapport à ses correspondants, que le balbutiement d'un nouveau sentiment esthétique, même si l'Italie vécue n'est pas toujours celle rêvée par Adrien Brunck. Il a construit son voyage en Italie selon son besoin personnel. Il a vu « son » Italie, où se retrouvent des pratiques diverses, les obligations du voyageur-militaire et les curiosités de l'érudit.

## ■ Annexes

### ● Annexe 1<sup>51</sup> : Lettre sur papier à en-tête

[fol. 147] Armée d'Italie  
4<sup>e</sup> Division  
Place de Venise  
Adrien Brunck Commissaire des Guerres

Au quartier général à Venise, le 15 brumaire an six de la République Française [5 novembre 1797]

Pardon mon cher papa, si depuis quelques jours je suis si inexact à vous écrire. Ce Venise est un si [rature] singulier pays que tout en n'ayant rien à faire, on y passe son temps sans savoir à quoi on l'emploie.

J'ai vu hier M. Pindemonte, je tâcherai de le voir le plus souvent que je pourrais et d'obtenir de la complaisance quelques livres italiens pour me perfectionner dans l'étude de cette langue que j'ai commencé à lire entendre et à parler couramment.

Nous n'avons pas encore de nouvelles de la ratification de la paix, vous jugez avec quelle impatience nous l'attendons. Les Vénitiens ne sont pas si pressés que nous à cet égard et une partie d'entre eux paraît [...]

---

<sup>51</sup> L'ensemble des annexes présenté ci-dessous est conservé à la BNUJ. Clichés personnels réalisés avec l'accord préalable des conservateurs de la BNUJ.

ARMÉE  
D'ITALIE*11e*  
DivisionAu Quartier Général à *Vienne*le *15 Brumaire* an Six

de la République Française.

Place  
de *Vienne*

ADRIEN BRUNCK Commissaire des Guerres

N.º

A

Pardieu mon cher Papa, si depuis  
 quelques jours je suis si inconstant à  
 vous écrire. Ce bien est un si grand  
~~grand~~ plaisir pour moi que tout ce n'ayant rien  
 à faire ou à faire tout ce que sans savoir  
 à quoi on s'emploie.

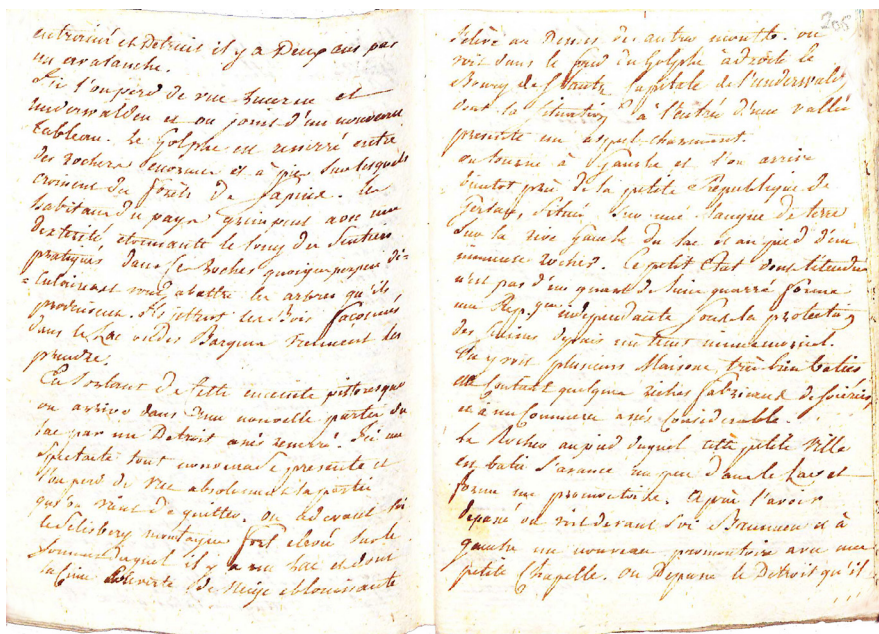
J'ai vu hier M. l'Indemnite, j'attends  
 de le voir le plus souvent que je pourrais et  
 d'obtenir de lui quelques livres  
 d'indemnité pour me perfectionner dans l'étude  
 de votre langue que je commence à bien  
 entendre et à parler couramment.

Nous n'avons pas encore de nouvelles de la  
 ratification de la Paix et vous jugez avec  
 quelle impatience nous l'attendons. Le  
 sentiment ne peut pas se presser que nous n'ayons  
 eu de votre part d'heureuses nouvelles.

● Annexe 2 : Carnet de route

[fol. 199] Journal de voyage commencé le 24 ventôse an 5 [13 mars 1797].

[...] [v° 203] l'Unterwald. Cet aspect est des plus beaux. On voit sur le lac beaucoup de canards sauvages que l'on conserve comme un ornement, un règlement de police défend de les tuer. Outre ce grand pont sur le lac, il y en a encore trois sur la Reuss, dont un est découvert et les deux autres couverts. Sur l'un de ces derniers, on voit des tableaux que l'on dit être du célèbre Holbein mais cette assertion n'est pas bien confirmée. J'ai été voir également l'orgue de la cathédrale de Lucerne qui est très remarquable. Il en est composé près de 700 tuyaux dont les plus gros ont près d'un pied et demi de diamètre. J'ai été ensuite chez M. de Pfeffers. Son plan est placé dans une hollandaise, sur une grande table entourée de balustrades. Il est de mastic, les lacs sont représentés par un mastic [f.204] noir qui imite fort bien la couleur de leurs eaux. Ce relief est composé de 136 tablettes qui se démontent, de sorte qu'on peut le transporter facilement. Cet ouvrage est d'une exactitude qui atteste les travaux inouis qu'il a coûtés à son auteur. Il a travaillé 20 ans à mesurer les dimensions des glaciers et prendre une connaissance parfaite de toutes les positions des différents points qu'il a représentés. Comme il lui fallait une terre claire pour faire ses observations, il était obligé souvent de revenir de ses excursions sans avoir rien fait et n'avait la plupart du temps que 30 jours par an pour faire ses observations. Il est parvenu à donner à son ouvrage une exactitude telle, qui peut servir utilement de guide pour tous les voyageurs qui font la tournée des montagnes.









## La construction du mythe de Rubens et sa réception en Belgique de 1840 à 1910

---

**Caroline Legrand**

Master 2, Université de Lille

**Résumé** – La Belgique du XIX<sup>e</sup> siècle a promu la figure artistique emblématique de l'âge d'or flamand qu'est Rubens, pour renforcer son image de grandeur, la légitimité de son indépendance et de s'imposer parmi les grandes puissances européennes de l'époque. Les propos volontiers nationalistes ont été nuancés par le développement d'une approche plus scientifique de l'œuvre et de la carrière de Rubens à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. L'engouement pour l'artiste a néanmoins trouvé l'une de ses plus spectaculaires manifestations en 1910, lors de l'Exposition universelle de Bruxelles : l'architecte néo-flamand Henri Blomme construisit pour le pavillon de la ville d'Anvers, la Maison de Rubens, quintessence d'un univers baroque imagé et fantasmé.

**Abstract** – 19<sup>th</sup>-century Belgium promoted the emblematic artistic figure of the Flemish Golden Age, Rubens, in order to reinforce its image of greatness, the legitimacy of its independence and to establish itself among the great European powers of the time. This consciously nationalistic promotion was nuanced by the development of a more scientific approach to the work and career of Rubens in the late 19<sup>th</sup> century. The craze for the artist nevertheless found one of its most spectacular manifestations in 1910, during the Brussels International Exhibition: the neo-Flemish architect Henri Blomme built for the pavilion of the city of Antwerp, the House of Rubens, quintessence of a baroque universe imagined and fantasised.

---

Article issu d'un mémoire de deuxième année de master en histoire de l'art moderne, intitulé *La construction du mythe de Rubens et sa réception en Belgique de 1840-1910*, préparé sous la direction de Sophie Raux et soutenu en 2016 à l'Université de Lille.

---

DÈS LE XVII<sup>e</sup> SIÈCLE, Rubens acquiert une renommée hors du commun, qui ne faiblit pas dans les Pays-Bas méridionaux au siècle suivant, comme en témoigne la biographie que lui consacre Jean François Marie Michel en 1771<sup>1</sup>. À la même période, l'exportation des tableaux de Rubens à l'étranger lors de la fermeture des couvents jésuites en 1777 provoque un élan de patriotisme parmi les amateurs et les érudits<sup>2</sup>. Cette conscience patrimoniale ne cesse de croître pour trouver son expression la plus éclatante au XIX<sup>e</sup> siècle, dans le domaine de la peinture d'histoire<sup>3</sup>. Le style troubadour, principalement illustré par les frères Van Brée, favorise la notoriété de Rubens auprès d'un public élargi et annonce une nouvelle génération d'artistes romantiques<sup>4</sup>. La restitution, en 1815, d'une partie des œuvres saisies par les armées napoléoniennes, qui comprenaient de nombreuses œuvres de Rubens, joue également un rôle déclencheur dans cette tendance artistique.

Cette appropriation romancée est confortée par le biais d'une politique nationaliste au moment de l'indépendance de la Belgique. De nombreuses toiles représentent le Maître parmi les personnages illustres du passé, comme en témoigne le tableau monumental *La Belgique couronnant ses enfants illustres* d'Henri de Caisne (fig. 1) (1839). Disparu pendant la Seconde Guerre mondiale, celui-ci est alors accroché dans le Temple des Augustins, affecté aux cérémonies officielles<sup>5</sup>. Rubens se tient au premier rang reconnaissable avec son chapeau à plume, debout, à côté de son collaborateur Van Dyck. Il regarde le spectateur de manière impérieuse, la main posée sur sa taille. Une commission de l'Académie fut chargée en 1838 « de désigner à l'artiste les personnages qui mériteraient le plus de figurer dans cette composition<sup>6</sup> ». Dès

1 Jean François Marie Michel, *Histoire de la Vie de P.P. Rubens, Chevalier, & Seigneur de Steen, Illustrée d'Anecdotes, qui n'ont jamais paru au Public, & de ses Tableaux étalés dans les Palais, Églises & Places publiques de l'Europe & par la Démonstration des Estampes existantes & relatives à ses Ouvrages*, Bruxelles, A. E. De Bel, 1771.

2 Christophe Loir, *La sécularisation des œuvres d'art dans le Brabant 1773-1842. La création du musée de Bruxelles*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1998.

3 *Id.*, *L'émergence des beaux-arts en Belgique : institutions, artistes, public et patrimoine (1773-1835)*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2004.

4 Martial Guédron, « Mathieu-Ignace van Brée et la naissance du mythe romantique de Rubens à Anvers », *Jaarboek Koninklijk museum voor Schone Kunsten Antwerpen*, 1998, p. 401-417, p. 407.

5 Marc Holthof, « Glorifier à jamais la patrie ! L'art romantique belge sous le signe du nationalisme », dans P. Verbraeken (dir.), *Après & d'après Van Dyck*, Anvers, Hessenhuis, 1999, p. 17-24, p. 20.

6 *Bulletin de l'Académie*, t. 5, 1838, p. 474.

la fin des années 1850, des commandes importantes sont passées par les pouvoirs publics qui suivent la thèse recommandée par la revue *L'Artiste* en 1835 : « Puisque nous avons une nationalité, il faut la fortifier : or les œuvres d'art historiques seront des éléments de force et de grandeur pour la nation »<sup>7</sup>. *La gloire de l'École d'Anvers* (fig. 2) réalisée par Nicaise De Keyser, illustre ce type de compositions monumentales en vogue à l'époque.



**Fig. 1 : Charles Billoin (d'après Henri de Caisne),  
*La Belgique couronnant ses enfants illustres*, 1839 (disparu).**

Durant dix années, l'artiste conçoit un ensemble de trois grandes toiles et de douze plus petites évoquant le prestige de l'école d'Anvers, articulé selon trois thèmes : l'historique de l'école, son unicité et, enfin, son rayonnement international. Les trois œuvres présentent un portrait de groupe des peintres, des sculpteurs et des graveurs emblématiques de l'école<sup>8</sup>. La principale toile met en scène une allégorie de

<sup>7</sup> Jean Stengers, *Histoire du sentiment national en Belgique des origines à 1918*, t. I : *Les racines de la Belgique jusqu'à la Révolution de 1830*, Bruxelles, Éd. Racine, 2000, p. 15.

<sup>8</sup> Franciska Beele, « La renommée de l'école artistique d'Anvers. Deux séries picturales de Nicaise De Keyser », dans *Après & d'après Van Dyck*, op. cit., p. 89-95, p. 90.

la Vierge Antwerpia qui tient dans son giron le livre de la guilde de Saint-Luc, avec, à sa droite, les représentants de l'art gothique et l'école de Frans Floris et, à sa gauche, les artistes de la Renaissance ainsi que Rubens et ses contemporains<sup>9</sup>. La figure de Rubens domine largement la moitié droite du tableau central, à la suite du cortège des peintres. Rubens converse avec ses nombreux collègues, dont Antoine Van Dyck. Vêtu comme un prince, il contemple le spectateur avec assurance. La présentation de l'école de Rubens se poursuit sur le volet droit. Au centre, Jan-Erasmus Quellin, le dernier représentant du style rubénien, étudie une planche de Lucas Vorsterman<sup>10</sup>. Plusieurs graveurs sont aussi présents car ils ont participé, dans une large mesure, à la diffusion de la peinture anversoise. Les autres toiles sont un hymne à l'influence internationale qu'exerça l'école de peinture flamande et anversoise. De Keyser détaille avec soin le projet approuvé par l'État et la Ville : « Ce serait un livre constamment ouvert aux yeux du public qui constituerait à la fois un enseignement populaire et un témoignage vivant de la gloire et de l'importance de notre École. Ce travail, disposé chronologiquement, serait susceptible d'être continué, et successivement viendraient s'y ajouter les noms des artistes modernes et futurs, qui, par leur mérite, seraient dignes de figurer dans ce Panthéon de nos gloires artistiques<sup>11</sup>. »



**Fig. 2 :** Nicaise de Keyser, *La gloire de l'École d'Anvers*, 1861-1872, Huile sur toile, 11.15x2.65 m (Anvers, KMSKA, inv. 8001-8039).

<sup>9</sup> M. Holthof, *op. cit.*, p. 22.

<sup>10</sup> F. Beele, *op. cit.*, p. 92.

<sup>11</sup> Notice dans Henri Hymans, *Notice sur la vie des et les travaux de Nicaise de Keyser*, Bruxelles, F. Hayez, 1889, p. 67.



**Fig. 3 :** Nicaise de Keyser, *Rubens peignant la femme dite au chapeau*, 1842, 0.85x1.09 m, Van Ham Kunstauktionen.

Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, les représentations liées à la figure de Rubens se multiplient et varient selon les sujets abordés montrant des scènes de sa vie de manière complètement anecdotique. Ces œuvres montrent le peintre l'air avenant, en bon père de famille attentif aux siens (fig. 3) ou bien, dans la même veine, entouré de son cercle d'amis tels que ses confrères. Les exemples que je citerai, sont pour la plupart des visions très idéalisées et officielles de la relation entretenue par Rubens envers ses amis. Les artistes reçoivent Rubens chez eux, dans un cadre bucolique chez Petrus Kremer, *Daniel Seghers reçoit la visite de Pieter Paul Rubens* (fig. 4) ou bien, dans un style plus réaliste, chez Piet Van der Odera, *Rubens et son épouse chez Frans Snijders de* (fig. 5).

Plus imposante, la figure de Rubens paraît tangible et presque réelle. Le clair-obscur de Van der Odera renforce la présence du maître au premier-plan, illuminé par son épouse, vêtue d'une robe de broderie claire à manches blanches. Dans la toile de Kremer, la composition est plus aérée et s'ouvre sur la cathédrale Notre-Dame d'Anvers. La figure de Rubens se révèle vite identifiable, complètement codifiée, avec le chapeau à plume et l'habit noir, comme dans son autoportrait, reconnaissable instantanément. La présence de la cathédrale d'Anvers est aussi un marqueur spatial.

L'élan de ferveur dont profite l'artiste se manifeste par les ouvrages monographiques et volontiers panégyriques parus à l'occasion du



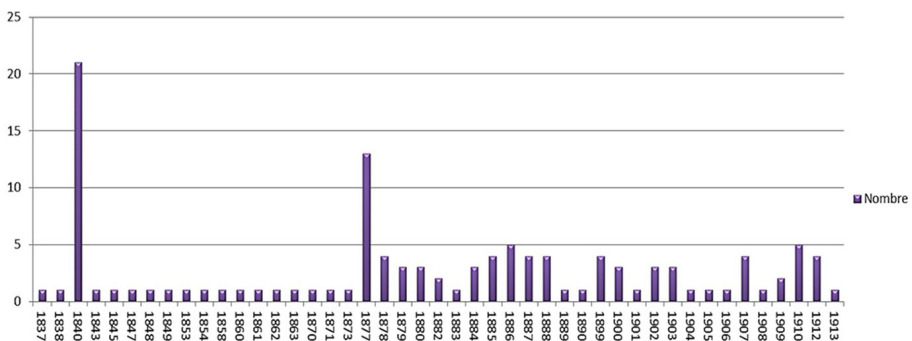
bicentenaire de sa mort, en 1840, et du tricentenaire de sa naissance en 1877. Le graphique que j'ai réalisé témoigne de cet engouement majeur durant les années 1840 et 1877 (fig. 6)<sup>12</sup>.



**Fig. 4 :** Petrus Kremer, *Daniel Seghers reçoit la visite de Pieter Paul Rubens*, Huile sur toile, 1.05x1.20 m, Walem-Malines, collection privée.



**Fig. 5 :** Piet Van der Odera, *Rubens et son épouse chez Frans Snijders*, Huile sur toile, 1,69 x 1,32 m, Oevel, Collection privée.



**Tableau 1 :** nombre de publications parues en Belgique sur Rubens au XIX<sup>e</sup> jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle.

<sup>12</sup> Pour réaliser ce graphique, je me suis fondée sur les catalogues de différentes bibliothèques (Rubenianum, Erfgoedbibliotheek Hendrick Conscience et la Bibliothèque Royale de Belgique) concernant le sujet étudié, sans omettre la date et le lieu de parution.



Nous pouvons remarquer qu'après 1877, le nombre de livres concernant Rubens s'accroît au fil des années. Trois grandes dates sur quatre ont un rapport étroit avec les festivités commémoratives (1840 et 1877) et autres événements nationaux (Exposition universelle de 1910). À partir de 1840, la plupart de ces écrits relèvent plus de l'oraison dithyrambique que de la simple biographie. Ces éloges ont en commun une volonté d'exalter le peintre dans une verve toute nationaliste. L'éloge de Rutgeerts, rédigé en vers à l'occasion du bicentenaire de la mort de Rubens, raconte, dans un récit qui frôle la légende, la vie de l'artiste jusqu'à sa mort. L'aspect patriotique s'exprime dans ce vers en rimes plates « Ton pinceau doit un jour illustrer ta patrie<sup>13</sup> » ou bien encore par l'intermédiaire d'une sorte d'allégorie du génie artistique déclamant à la mère du peintre, l'importance pour son fils de suivre la voie des arts : « [...] Rubens doit devenir le roi de la peinture [...] Ton devoir te l'ordonne et ton pays l'exige<sup>14</sup> ». La mère de Rubens est souvent associée à la Belgique. En témoignent ces propos, qui révèlent son attachement à sa patrie :

« [...] Pour lui ne trouvant plus de chef-d'œuvre nouveau,  
Le ciel de son pays redevient le plus beau,  
Quels que soient ses succès sur le sol italique,  
Le cœur bat sans cesse au nom de la Belgique;  
Il veut revoir sa mère et jouir dans ses bras,  
D'un bonheur qui, loin d'elle, est pour lui sans appas<sup>15</sup> ».

Une autre strophe met la ville d'Anvers à l'honneur, en tant que digne héritière de la tradition flamande, en citant les grands noms de peintres du XIX<sup>e</sup> siècle, dont les frères Van Brée :

« Anvers, l'heureux berceau de l'école flamande,  
D'un cœur reconnaissant vient faire son offrande  
À son illustre chef, au génie inspiré,  
Qui forma ses Herryens, ses Wappers, ses Van Brée,  
Anvers, dont le grand homme a toujours fait la gloire,  
Veut payer noblement sa dette à sa mémoire,  
Et, par un monument<sup>16</sup>, montrer à nos neveux,  
Qu'elle a su réparer l'oubli de nos ayeux [...] ».

13 Louis Joseph Napoléon Marie Rutgeerts, *Éloge en vers de Pierre Paul Rubens : pièce couronnée par la Société Royale des sciences, lettres et arts d'Anvers à l'occasion de la fête bisséculaire et de l'inauguration de la statue de P. P. Rubens, le 15 août 1840*, Anvers, Éd. Jouan, 1840, p. 1.

14 *Ibid.*, p. 3-4.

15 *Ibid.*, p. 6.

16 L'auteur fait référence à la ronde-bosse de Rubens édifée à la Groenplaats.

17 L. J. N. M. Rutgeerts, *Éloge en vers de Pierre Paul Rubens* p. 8 et 9.

Cependant les années 1840 ne comptent pas que ce genre de publications enflammées. On trouve aussi, outre des éditions de lettres et de documents<sup>18</sup>, des ouvrages plus biographiques et moins dithyrambiques, comme les œuvres d'André Hasselt et de Frederic Verachter<sup>19</sup>.

L'autre année faste, 1877, se distingue par une abondante parution d'ouvrages sur Rubens. Néanmoins, la plupart de ces publications se différencient par leur contenu. Les titres se révèlent plus scientifiques et moins élogieux. Le journaliste libéral Max Sulzberger conclut ainsi sur l'importance des modèles nationaux : « [...] Le peuple flamand avait, lui au moins, conservé le souvenir et le culte de Rubens. La mode avait beau encenser les talents du jour, Rubens resta le prototype populaire du génie national<sup>20</sup> ». De plus en plus d'ouvrages sont notamment écrits en néerlandais, sans doute à cause de la « néerlandisation » de l'administration de la ville sous le mandat du bourgmestre de Meeting. La cantate de Peter Benoit, composée à l'occasion du tricentenaire par le conseil municipal et exploitant l'histoire romantique flamingante, en est le parfait exemple. Durant cette période, plusieurs publications d'histoire de l'art, de biographies ou d'essais sont jugés comme des ouvrages de référence.

Parallèlement à ces festivités, des articles rédigés par des chercheurs sont publiés et présentent une ambition nettement plus scientifique dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Rubens, son œuvre, sa famille et son entourage sont le nouveau sujet d'étude et font débat, particulièrement quand il s'agit d'évoquer les origines nationales du peintre<sup>21</sup>. Des annales spécialisées sur Rubens et écrites par des universitaires voient le jour sous le nom de *Rubens-Bulletijn*<sup>22</sup>. C'est également l'époque où certains auteurs néerlandophones revendiquent leur patrimoine régional, à travers les grands personnages de leur histoire, en considérant le peintre comme le symbole de leur idéologie artistique. Ce mouvement littéraire est nourri par

18 Émile Gachet (éd.), *Lettres inédites de Pierre Paul Rubens*, Bruxelles, Hayez, 1840; Louis-Prospér Gachard, *Particularités et documents inédits sur Rubens*, Bruxelles, Wouters, Rospoet et C<sup>ie</sup>, 1842.

19 André Hasselt, *Histoire de P.-P. Rubens*, Bruxelles, Société des Beaux-Arts, 1840; Antoon Van Ruysssevelt, *De roem van Rubens*, Antwerpen, Éd. Stadsbestuur, 1877, p. 34-35.

20 Max Sulzberger, *Pierre-Paul Rubens : un essai à l'occasion du trois-centième anniversaire de sa naissance (19 Juin 1577)*, Bruxelles, Éd. A. N. Lebègue & Cie, 1877, p. 21.

21 De nos jours, les historiens de l'art ont confirmé la ville de Siegen comme lieu de naissance de Rubens, mais, au XIX<sup>e</sup> siècle et jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, certains auteurs le font naître à Cologne et d'autres à Anvers.

22 *Bulletin-Rubens, Annales de la commission officielle instituée par le conseil communal de la ville d'Anvers pour la publication des documents relatifs à la vie et aux œuvres de Rubens*, 1882.

le Vlaamse Beweging, un parti nationaliste qui prend un véritable essor politique dans les années 1870 et dont les membres sont, entre autres, l'écrivain Hendrik Conscience et le spécialiste de Rubens et de son époque, Max Rooses. Malgré leur dimension scientifique, les écrits de Rooses reflètent nettement ces convictions nationalistes. En tant qu'Anversoise, il défend ardemment le glorieux passé de sa ville natale qu'il associe à Rubens. Il suffit de lire ce qu'il dit quand il traite la question du lieu de naissance de l'artiste pour se rendre compte de la fierté qu'il ressent et du chauvinisme, assumé, qui l'habite : « En soi, [le lieu de naissance], cela a peu d'importance [...]. Rubens est de sang anversoise [...] par son art, il appartient à l'école d'Anvers : à Anvers, il a appris, vécu et travaillé [...] il n'y a qu'une ville de Rubens dans le monde et cela est Anvers<sup>23</sup> ».

À ces parutions universitaires, s'ajoutent divers manuels destinés aux élèves de primaire et secondaire, qui voient le jour dans les années 1880 et retracent l'histoire de la Belgique. C'est le cas, par exemple, pour le *Précis de l'histoire de Belgique*, plusieurs fois édité, écrit par le directeur de l'École normale de Bruges, Louis Genonceaux (fig. 7). Cette représentation reflète bien de la dimension symbolique qui se dégage de la figure de Rubens. Le peintre est étroitement lié à son siècle, souvent perçu comme un âge d'or de l'histoire et de la culture belges. Il était donc légitime de le mettre en relation avec le règne prospère des archiducs car ces derniers « faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour favoriser l'ordre, le travail et la sécurité » et savaient dès lors « susciter un nouvel essor des sciences de l'art<sup>24</sup> ». Ces manuels contenaient des illustrations éducatives mettant en scène Rubens dans son atelier, en compagnie des archiducs Albert et Isabelle. Ces visions romancées avaient pour but de véhiculer une image enjolivée du génie de l'artiste, représentatif de l'âge d'or de la Belgique, en soulignant le rôle important joué par les archiducs dans l'épanouissement des arts<sup>25</sup>.

La fin du XIX<sup>e</sup> siècle garde toujours une vision très patriotique du peintre. Celle-ci prévaut encore au début du XX<sup>e</sup> siècle, même si elle devient plus nuancée par la démarche scientifique et rationnelle des chercheurs. Rubens demeure avant tout une figure artistique emblématique de l'histoire de la Belgique, comme les manuels scolaires le

23 Max Rooses, *Rubens 'leven en werken*, Antwerpen, 1903, p. 17.

24 Frank Huygens et Bart Stroobants, « Les peintres flamands cités en exemple », dans *Après & d'après Van Dyck...*, *op. cit.*, p. 301-306, p. 301.

25 *Ibid.*, p. 302.

conçoivent en l'illustrant à travers des dessins, mettant en valeur son génie et ses mécènes, les archiducs Albert et Isabelle. Parallèlement une forme de nationalisme flamand apparaît, dont certains auteurs se revendiquent tels que Max Rooses ou Hendrick Conscience. Les grands noms du passé flamand sont parfois récupérés pour défendre ainsi un patrimoine culturel et régional.



**Fig. 7 :** Dessin d'Henri Hendrickx gravé par S. Hébert, *Albert et Isabelle en visite à l'atelier de Rubens*, dans L. Genonceaux, *Précis de l'histoire de Belgique*, Bruxelles, Callewaert, 1879, p. 106.

La maison de Rubens, reconstruite à l'occasion de l'Exposition universelle de 1910, reflète d'ailleurs le souci des contemporains de sauvegarder un monument qui risquait de tomber en ruines. Conçue par l'architecte

anversois Henri Blomme, cette maison a surtout vocation à servir de modèle pour la reconstitution définitive que la ville d'Anvers pourra alors exécuter au moment de la restauration de la Maison Rubens. Depuis la publication de Max Rooses en 1885, dans le bulletin spécialisé sur Rubens, cette demeure avait connu un regain d'intérêt. L'historien avait attiré l'attention sur son mauvais état de conservation et sur l'importance de sauvegarder le bâtiment : « On ne peut assez déplorer la dévastation de ce palais. On comprend qu'un particulier n'eût pu conserver dans son état primitif l'immense halle où Rubens travaillait, mais la ville d'Anvers aurait dû regarder comme un devoir de ne point laisser profaner le plus illustre de ses ateliers, celui qui a fait rayonner autour du nom de la ville la gloire la plus éclatante<sup>26</sup> ».

Cette prise de conscience nationale a saisi ce projet romantique visant à redonner à la maison sa gloire d'antan et à la rendre accessible au public grâce à la construction de Blomme au pavillon d'Anvers. Cependant la Première Guerre Mondiale a retardé le projet : ce n'est qu'en 1937 que la ville a pu acquérir la maison de Rubens pour des raisons d'utilité publique<sup>27</sup>. Les fêtes de Rubens en 1927 ont joué un rôle non négligeable sur l'accélération de la vente de l'édifice à l'État. Un don d'un million de francs belges par le groupe des Amis des Arts Anversois a permis de trouver les fonds nécessaires pour l'acquisition de l'édifice. L'architecte anversois Emile van Averbeké est choisi pour mener à bien les travaux de conservation. Ceux-ci sont entrepris instantanément et ne sont pas interrompus pendant la Seconde Guerre Mondiale<sup>28</sup>. Le 21 juillet 1946, la demeure devenait officiellement un musée et la Ville présentait une rénovation achevée : la maison de Rubens avait retrouvé son « état antérieur », comme en témoignent les comptes rendus de restauration de l'époque. Elle est dans la situation qui était la sienne avant les dégradations successives, juste avant que le chanoine Hillewerf n'ait fait du musée une chapelle et que le jardin ait l'allure « d'un jardin à la française<sup>29</sup> ».

Lors de cette entreprise, van Averbeké s'est grandement inspiré de la reconstruction utopique de Blomme, ce qui a été fortement critiqué par la suite<sup>30</sup>. En effet, les photos prises de l'intérieur de la maison de Blomme

26 Max Rooses, *La maison de Rubens*, Anvers, Éd. Plasky, 1885, p. 11.

27 Paul Huvenne et Hans Nieuwedorp, *La Maison de Rubens*, Anvers-Bruxelles, Éd. Crédit Communal, 1990, p. 10.

28 Walter De Backer et Paul Huvenne, *Het Rubenshuis: de restauratie van het huis en de historische reconstructie van de tuin*, Antwerpen, Ed. Stad Antwerpen, 1993, p. 8.

29 P. Huvenne et H. Nieuwedorp, *op. cit.*, p. 11.

30 *Ibid.*, p. 10.

(fig. 8 et 9) prouvent une certaine vision d'« un style rubénien », dans un décor néobaroque exubérant et fantasmé, plus proche d'une mise en scène théâtrale que de la réalité historique. La présence des atlantes sur la cheminée, la surcharge de bas-reliefs sur les arcades, les armures et le lustre « napoléonien » sont le produit de l'imaginaire de l'époque. Cette restauration reflète la contradiction entre une approche rationnelle et cette même vision romantique héritée du XIX<sup>e</sup>. En tant que chef de file de l'école flamande, Rubens avait un style qui devait se traduire dans son intérieur. Cet imaginaire fait partie du mythe de l'artiste.



**Fig. 8 : Photo de la salle de réception de la Maison Rubens.**



**Fig. 9 : Photo de l'intérieur de l'atelier côté de la galerie.**

À travers les âges, Rubens ne laisse personne indifférent. Figure emblématique de la Belgique, le peintre marquera encore les esprits tout au long du XX<sup>e</sup> siècle. De nombreux artistes étrangers, tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, lui rendent hommage à leur manière au peintre et à son univers, que Louis Beroud, par exemple, exalte dans sa toile (fig. 10) en mettant en scène les plus célèbres œuvres de Rubens telles que le Cycle de Marie de Médicis. Son image s'imposera dorénavant dans les différentes revues historiques en prenant l'exemple de la série *Historische Verhalen* (Récits historiques)<sup>31</sup>, parues en 1960-1961, qui racontent en deux tomes les jeunes années de Rubens dont le but était de permettre aux jeunes de s'identifier à l'artiste. Cependant il existe aussi d'autres supports plus accessibles où le peintre est représenté en bande-dessinée comme l'atteste la page d'illustration en couverture de *Bob et Bobette* dans *Le Rapin de Rubens* (fig. 11) de 1977, l'année où Anvers fête le quadricentenaire de sa naissance.

<sup>31</sup> F. Huygens et B. Stroobans, *op. cit.*, p. 302.



Fig. 10 : Louis Beroud, *À la gloire de Rubens*, 1905, Huile sur toile, 0.65x0.92 m, Paris, Musée du Louvre, inv. RF 1993-11.

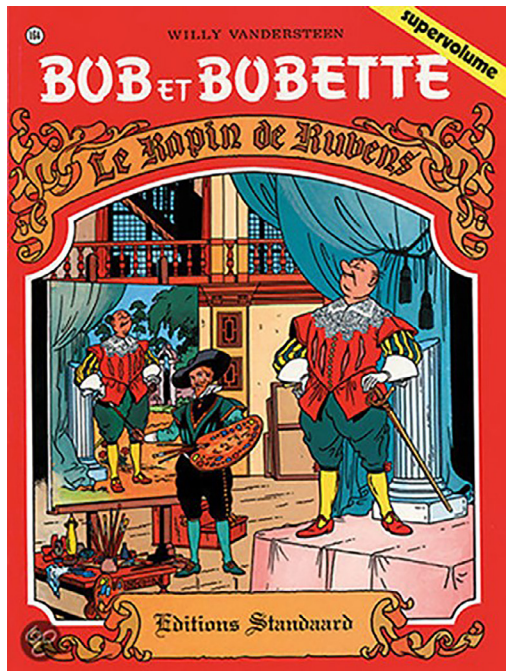


Fig. 11 : Willy Vandersteen, Illustration pour la page de couverture de *Bob et Bobette*, dans *Le Rapin de Rubens*, Namur, Érasme, 1977.





SESSION :

HISTOIRE CONTEMPORAINE (II)

---



## La franc-maçonnerie et la crise boulangiste (1886-1891)

---

**Julien Rycx**

Master 2, Université de Lille

**Résumé** – Le boulangisme, mouvement polymorphe, n’a jamais été considéré sous l’angle de ses rapports à la franc-maçonnerie. Que penser de cet anti-boulangisme maçonnique se dressant contre la « menace césariste et plébiscitaire », porté par l’historiographie traditionnelle ? Derrière sa précocité, son unité et son ardeur, n’occultait-il pas la fragmentation des « mondes maçonniques » ? Quelles mythologies maçonniques et contre-mythologies antimaçonniques la crise boulangiste a-t-elle contribué à façonner ? Quelle place occupe le boulangisme dans le « roman maçonnique national » ? Il s’agira ici, après avoir rappelé l’état des sources dont nous disposons et les hypothèses qui en découlent, d’apprécier les degrés de mobilisation des loges, en proposant une mise en perspective cartographique et lexicométrique.

**Abstract** – Boulangism, a polymorphous movement, has never been considered from the point of view of its relation to Freemasonry. What are we to think of Masonic anti-Boulangism standing up against the “Caesarist and plebiscitary threat” reported by traditional historiography? Behind its precocity, its unity and its ardour, does it not hide the fragmentation of the “Masonic worlds”? What Masonic mythologies and anti-mythological counter-mythologies did the Boulangist crisis help to shape? What place does Boulangism occupy in the “national Masonic narrative”? The intention here is, after having recalled the state of the sources we have and the hypotheses which result from it, to understand the degrees of mobilisation of the lodges, by proposing a cartographic and lexicometric perspective.

---

Article issu d’un mémoire de deuxième année de master en histoire contemporaine, intitulé *La franc-maçonnerie et la crise boulangiste (1886-1891)*, préparé sous la direction de Jean-Marc Guislin et soutenu en 2016 à l’Université de Lille.

---

CENT TRENTE ANS après son accession au ministère de la Guerre, le spectre du général Boulanger semble toujours planer sur la scène politique française. Tentant une analogie « de nature sternihellinienne », *Le Figaro*, par son article du 11 août 2014, intitulé « Marine Le Pen ou le boulangisme 2.0 », ne nous rappellerait-il pas ô combien le général Boulanger a pu marquer l’imaginaire collectif français ? Se caractérisant par la diversité de ses causes, la portée décisive de ses conséquences, cette aventure, parfois rocambolesque, demeure, comme le rappelle Bertrand Joly, sous différents aspects, difficilement déchiffrable, au cœur d’un mystère qui « semble encore loin d’être épuisé »<sup>1</sup>. Pourtant, si cette crise politique polymorphe, regroupant tant les forces de gauche (radicaux et socialistes) que celles de droite (conservateurs et bonapartistes), semble avoir été étudiée sous de nombreux aspects depuis les travaux d’Adrien Dansette<sup>2</sup> en 1939 jusqu’à ceux novateurs de Bertrand Joly en 2008<sup>3</sup>, son étude au prisme de la franc-maçonnerie, société de pensée majeure au temps de la Troisième République, demeure, lui, inédit. L’étude entre l’événement et l’institution maçonnique ne semble avoir trouvé sa place ni chez les historiens de Boulanger ni chez ceux de la maçonnerie.

Longtemps restées en marge des champs de recherche scientifiques de l’histoire, les *Masonic studies* ont pourtant connu, dès les années 1960-70, une réelle dynamique avec les travaux de Pierre Chevallier<sup>4</sup> et de Daniel Ligou<sup>5</sup>. Plus récemment, ceux d’André Combes<sup>6</sup>, d’Éric Saunier<sup>7</sup> et de Pierre-Yves Beaurepaire<sup>8</sup> ont proposé une approche renouvelée des liens entre franc-maçonnerie et histoire, notamment au

1 Bertrand Joly, *Les forces nationalistes et conservatrices en France (1880-1900)*, Thèse d’habilitation à diriger les recherches sous la direction de Jean-Marie Mayeur, Université Paris IV Sorbonne, 2000, p. 8.

2 Adrien Dansette, *Du boulangisme à la révolution dreyfusienne. I. Le boulangisme*, Paris, E. Aubin et fils, 1939.

3 Cette thèse est reprise dans *Nationalistes et conservateurs en France, 1885-1902*, Paris, Les Indes Savantes, 2008.

4 Pierre Chevallier, *Histoire de la franc-maçonnerie française*, Paris, Fayard, tome III (1877-1944), 1975.

5 Daniel Ligou, *Frédéric Desmons et la franc-maçonnerie sous la Troisième République*, Paris, Gédalge, 1966.

6 André Combes, *Histoire de la franc-maçonnerie au XIX<sup>e</sup> siècle*, tome II (1862-1913), Paris, Édition du Rocher, 1999.

7 Éric Saunier, *Révolution et sociabilité en Normandie au tournant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles : 6 000 francs-maçons de 1740 à 1830*, Rouen, Presses universitaires de Rouen, 1999.

8 Pierre-Yves Beaurepaire, *Les francs-maçons à l’orient de Clermont-Ferrand au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Clermont-Ferrand, Université Blaise-Pascal, Institut d’Études du Massif Central, 1991, volume XLI.

travers de l'exploitation des différents fonds d'archives, traditionnels ou inédits. Néanmoins, si quelques courtes synthèses ont été tentées sur la maçonnerie et le boulangisme, elles se heurtent vite aux pesanteurs des représentations héritées d'une mythologie maçonnique (positive comme négative), visant à redéfinir la place de l'ordre maçonnique dans l'histoire de la III<sup>e</sup> République, dans sa gestion des crises comme matrice de la fondation républicaine. Comprendre l'interaction entre ces deux champs historiques, c'est ainsi en extraire le poids des discours, des mythes et des représentations au sein de cette « grande machine à falsifier le réel » (Vanessa Ragache)<sup>9</sup> qu'est l'histoire.

La crise boulangiste (1886-1891) se pose donc comme un jalon essentiel de l'engagement politique de la maçonnerie qui pourtant avait proscrit toute discussion se rapportant aux actes de l'autorité civile et aux luttes des partis politiques. Institution essentiellement philanthropique, elle s'avère en réalité secouée par de profondes mutations sociales (dans son recrutement), philosophiques et religieuses (suppression de la référence à Dieu au sein du Grand Orient, développement de l'anticléricalisme), politiques (politisation et radicalisation des loges), voire par des schismes internes (émergence de la GLSE<sup>10</sup> au sein du Suprême conseil). Dans ce contexte pour le moins troublé, que penser de l'engagement maçonnique antiboulangiste arboré sans faille au nom de la lutte contre la menace césariste et plébiscitaire ? Loin d'être si précoce, unitaire et offensif, cet engagement ne laisserait-il pas transparaître de réelles divisions internes, tant idéologiques qu'institutionnelles ? Face aux boulangismes, quelle fut la réaction des mondes maçonniques à Paris comme en province, des sommets (Conseil de l'ordre) jusqu'à la cellule locale (la loge)<sup>11</sup> ? Quelles mythologies maçonniques et contre-mythologies antimaçonniques la crise boulangiste a-t-elle contribué à façonner ?

Nous nous interrogerons donc sur l'un des aspects les plus sensibles de ce roman maçonnique national : le boulangisme maçonnique est-il un mythe ou une réalité ? Après avoir brièvement rappelé l'état des sources dont nous disposons, nous analyserons l'affaire Frédéric Desmons (président du Conseil de l'ordre), ce dernier mis en cause pour

9 Vanessa Ragache, *Le Grand Orient de France et l'affaire Dreyfus. Mythes et réalités (1894-1906)*, Paris, Éditions maçonniques de France, 1998.

10 Grande Loge Symbolique Écossaise, fondée en 1880.

11 Entendons ici au sein des trois principales obédiences : le Grand Orient de France (GODF), le Suprême Conseil et la Grande Loge Symbolique Écossaise (GLSE), qui regroupent entre 17 000 et 20 000 membres au total à la fin des années 1880.

son boulangisme républicain, avant d'établir un panorama de l'engagement maçonnique, en proposant une mise en perspective cartographique et lexicale.

### ■ État de la question : maçonnerie et boulangisme (sources et historiographie)

Si les archives de l'Ordre, disponibles à Bibliothèque nationale de France (BNF) – site Richelieu, s'avèrent à première vue abondantes et variées, leur dépouillement révèle très vite la quasi-absence de documents biographiques (journaux personnels, autobiographies, correspondances...). Souvent décevants (sauf pour les études prosopographiques), les dossiers de loges parisiennes ne contiennent que des informations purement administratives (tableaux de loges, demandes d'initiation, d'affiliation ou de radiation, procès-verbaux d'élection, plaintes et jugements maçonniques). Les correspondances échangées avec l'institution centrale (le Conseil de l'ordre) semblent étonnamment stériles. Excepté pour six d'entre elles (sur plus de 300) (*L'Avenir*, *Les Disciples du progrès*, *Les Droits de l'Homme*, *La Justice*, *Le Progrès*, *La République démocratique*), on ne trouve aucune référence à l'épisode boulangiste, même parmi les loges plus engagées (*Les Amis de la patrie*, *l'Avant-garde maçonnique*, *l'Étoile polaire...*), dirigées parfois par des acteurs pourtant au cœur même de la crise, tels Camille Dreyfus (*La Fédération universelle*) ou encore Jean-Claude Colfavru (*Les Amis de la Patrie*, *La Constante amitié*). Archives perdues lors de déménagements, ou volontairement égarées par les loges, les correspondances répertoriées ne comprennent que les pièces à convictions des procès maçonniques, ouverts contre les maçons boulangistes Maurice Vergoin (*L'Avenir*, 1888-1889), Georges Laguerre (*La République démocratique* 1890-1891), Charles-Ange Laisant et Émile Goussot (*Les Disciples du progrès* 1890-1891) et d'autres cadres subalternes du boulangisme.

Ce constat reflète ainsi une réalité, la loge est loin d'être, comme on se l'imagine souvent dans la presse antimaçonnique, un théâtre de discussions et de grands débats politiques. Comme le confirme *Bulletin hebdomadaire des travaux de la Maçonnerie en France (1884-1906)*, les planches<sup>12</sup> proposées lors des tenues<sup>13</sup>, durant ces années 1880, portent soit sur des aspects symboliques et ésotériques, soit sur des questions de société telles la laïcité, l'instruction publique, la morale, le travail, la réforme

<sup>12</sup> Tout écrit émanant d'une obédience, d'une loge ou d'un maçon.

<sup>13</sup> Réunions de maçons se déroulant dans une loge.

de l'assistance publique, la condition ouvrière et l'industrialisation, ou encore les réformes agraires... Ainsi, fin avril – début mai 1889, en pleine offensive gouvernementale contre le mouvement boulangiste (fuite de Boulanger à Bruxelles et mise en accusation de la ligue des Patriotes), le bulletin des conférences de la GLSE n'annonce, pour l'ensemble des loges parisiennes, que deux tenues sur des questions politiques. Faut-il, pour cela, croire le maçon Carpentier, orateur de la loge boulangiste *La République démocratique*, affirmant lors de son audition, que « jamais il n'a été question de politique dans aucune tenue solennelle »<sup>14</sup> ? La réalité est beaucoup plus nuancée et varie d'une loge à l'autre, à Paris ou en province, selon son degré de politisation. Il suffit pour s'en convaincre de parcourir les nombreux ordres du jour émis par les loges, parisiennes ou de province, en faveur de la lutte contre la « menace césarienne », durant le printemps 1888. Cependant, les seuls témoignages dont nous disposons se limitent bien souvent aux comptes rendus des périodiques maçonniques (*La Chaîne d'Union*, le *Bulletin maçonnique de la GLSE*) et des *Bulletins officiels du Grand Orient de France* (petits et grands convents<sup>15</sup>, séances ordinaires et extraordinaires du Conseil de l'ordre).

Ce constat nous amène à une seconde interrogation : le boulangisme maçonnique, c'est-à-dire la loge comme élément intégré au sein des structures boulangistes, au même titre que les différents comités et ligues, existe-t-il vraiment ? Ou faudrait-il davantage parler de maçons boulangistes afin de mettre en valeur la part des individualités, sans toutefois sous-estimer leur nombre ? Se limitant à « quelques Maçons, dont le plus notable, [était] Laguerre » (Pierre Chevallier)<sup>16</sup>, ou à « une poignée de Maçons » (André Combes)<sup>17</sup>, la réponse semble évidente : la maçonnerie aurait quasi unanimement condamné le mouvement boulangiste. La surreprésentation des témoignages, des tracts, des discours et des tenues antiboulangistes semblent corroborer l'unité des obédiences dans leur ardent dévouement à défendre la République contre ses ennemis réactionnaires. Pourtant, les convictions républicaines, profondément ancrées dans le radicalisme, d'un Laguerre, d'un Naquet, d'un Laisant ou d'un Michelin, tout comme les réelles hésitations d'un Frédéric Desmons, amènent l'historien à s'intéresser à la place réelle qu'occupe le boulangisme au sein des loges ; une planche de la loge *La Vertu* de Dunkerque ne demande-t-elle pas

14 BNF (FM2) 974, Loge « *La République démocratique* », dossier Laguerre.

15 Assemblée annuelle des représentants des loges d'une obédience.

16 Pierre Chevallier, *op. cit.*, p. 183-189.

17 André Combes, *op. cit.*, p. 220.

au Conseil de l'Ordre si le général Boulanger pourrait être initié ?<sup>18</sup> La présence de maçons boulangistes lors du meeting anti-boulangiste du 3 juin 1888, au Cirque d'hiver, ne peut se réduire à quelques individualités marginales. L'historiographie de l'Ordre, en mettant en lumière le rôle des grandes figures antiboulangistes, n'aurait-elle pas tendance à occulter la séduction boulangiste opérée dans les loges, pour mieux dénoncer les égarements d'une quinzaine de brebis loin du troupeau républicain ? Les lacunes des archives maçonniques nous obligent donc à privilégier d'autres sources, profanes, tels les correspondances privées (lettres de Laisant, Rochefort, Naquet, Laguerre), les quotidiens (*La Presse* de Laguerre, *l'Action* de Michelin, *l'Intransigeant* de Rochefort), les ouvrages et pamphlets (Laisant, Naquet...), sans oublier les mémoires (Mermeix, Vergoin).

### ■ Le cas Frédéric Desmons : du boulangisme républicain à l'antiboulangisme

Ni le Conseil de l'Ordre, ni son président Frédéric Desmons, ne semblent avoir perçu, durant l'hiver 1887/1888, une quelconque menace boulangiste planant sur la République. Si menace il y avait, elle était clairement identifiée comme venant des milieux conservateurs, jugés éternellement hostiles au régime en place. De même, à travers l'étude des *Bulletins officiels du Grand Orient*, force est de constater que, durant le petit convent de mars 1888, les questions administratives et budgétaires, voire événementielles (notamment la célébration du centenaire de 1889) priment nettement sur les considérations politiques du moment ; le nom de Boulanger n'est pas évoqué une seule fois alors même que les événements précipitent la naissance officielle de son mouvement. Il convient donc, à travers les hésitations et l'engagement à reculons d'un Frédéric Desmons, de s'interroger sur les dissensions visibles au sein des instances dirigeantes de la maçonnerie (en particulier du Grand Orient), au cœur même du Conseil de l'ordre. Plus qu'un simple engagement personnel, profane ou maçon, quelles conséquences, politiques et maçonniques, en découleront ? La maçonnerie est-elle vraiment en ordre de bataille, dès le printemps 1888, comme l'affirme l'historiographie traditionnelle ? Son engagement est-il dicté par sa volonté de faire triompher ses convictions propres, ou au contraire davantage imposé et dicté par la force des événements ?

<sup>18</sup> *Bull GODF*, 44<sup>e</sup> année, mars 1888-février 1889, p. 791.



Un rappel du contexte politique du tournant 1887-1888 s'avère donc nécessaire. Jusqu'en 1888, il n'y a pas encore de boulangisme, juste un général ambitieux (ministre de la Guerre de janvier 1886 à mai 1887), écarté du pouvoir (depuis son envoi à Clermont-Ferrand à la tête du 13<sup>e</sup> corps d'armée, en juillet 1887), véritable représentant du « syndicat des mécontents ». S'il est encore soutenu par les radicaux, nombre d'entre eux ne lui pardonnent toutefois pas son engagement électoral lors des élections partielles de février 1888. Bien que se présentant comme « la victime d'une intrigue électorale »<sup>19</sup>, orchestrée par le bonapartiste Thiébaud, sa candidature illégale, comme militaire en activité, dans sept élections partielles organisées le 26 février, sonne tant comme une provocation tant administrative que politique

L'ambiguïté de la situation est pourtant très vite levée avec l'annonce du rapport Logerot, ministre de la Guerre, proposant de placer le général Boulanger en situation de non-activité, par retrait d'emploi. Autant la presse radicale avait vigoureusement dénoncé le supposé complot opportuniste visant à mettre à l'écart le Général en mai 1887, autant cette décision semble être unanimement approuvée au sein des rédactions opportunistes, radicales (à l'exception de *L'Intransigeant* de Rochefort et de *La Lanterne* de Meyer bien entendu) et conservatrices, même si certaines soulignent la disproportion de la sanction face à la faute commise.

Dans cette perspective, réunis le 16 mars au matin chez Laguerre, rue Saint-Honoré, en présence des députés Laisant, Laur, Le Hérissé et de Rochefort, Boulanger refuse de donner sa démission ou de se mettre en retraite, laissant, par là même, ses soutiens poser sa candidature aux législatives partielles dans l'Aisne et les Bouches-du-Rhône, prévues le 25 mars<sup>20</sup>. Anticipant la sanction, les soutiens de Boulanger annoncent la constitution d'un Comité républicain de protestation nationale, le 18 mars, entendant soutenir celui qui a été victime « d'une mesure inqualifiable, dès à présent condamnée par tous les patriotes », celui qui reste « un soldat républicain »

Deux jours plus tard, le 20 mars, 51 députés de l'extrême gauche, dans une déclaration commune, prennent officiellement position contre la candidature Boulanger et adjurent « tous les bons citoyens de se refuser à une manifestation dangereuse, au nom des traditions et

19 *L'Intransigeant*, article « La manœuvre continue », 26 février 1888.

20 Largement battu par Félix Pyat à Marseille, il arrive cependant en tête dans l'Aisne, avant de se retirer au second tour, du fait de son inéligibilité, laissant la victoire au radical et maçon Paul Doumer.

des principes de la démocratie, dans l'intérêt de la République et de la Patrie »<sup>21</sup>. Si l'on y retrouve le nom des grandes figures du radicalisme, parmi lesquelles de nombreux maçons (Dreyfus, Guyot, Hubbard, De La Forge, De Lanessan, Maret, Mesureur, Millerand, Pelletan, Révillon), le nom de Frédéric Desmons semble étonnamment absent. Comment expliquer cette attitude ? Par pure « candeur » ou « aveuglement » (Jacques Kayser)<sup>22</sup> ou par souci de « n'écarter de lui aucun républicain de principes », persuadé que les litiges pouvaient toujours être résolus par des contacts humains (Daniel Ligou)<sup>23</sup> ? La vérité se situe sûrement entre les deux, Desmons semble se laisser le temps de la réflexion et préfère jouer la carte de la réconciliation entre deux de ses amis proches, Camille Pelletan et Georges Laguerre. Pensant que le temps arrangerait les choses et refusant de prendre officiellement position en son nom, de peur peut-être d'y exposer le Grand Orient en sa qualité de président du Conseil de l'Ordre, il adopte une bienveillante neutralité.

C'est dans ce climat politique, houleux et troublé, qu'est publiée, le 24 avril 1888, la première lettre de Frédéric Desmons. Datée du 22 avril et adressée à l'un de ses commettants dont l'identité reste anonyme, nullement destinée à être publiée, malgré les dires de Rochefort, la lettre de Desmons se retrouve en première page de *l'Intransigeant*, quotidien boulangiste tirant à près de 40 000 exemplaires, dans son édition du 24 avril 1888. Reposant sur le modèle thèse/antithèse, ce long plaidoyer en faveur du boulangisme républicain n'est finalement pas si éloigné de celui de Laisant adressé à ses électeurs à quelques mois plus tôt<sup>24</sup>. Reprenant les critiques formulées contre les boulangistes, pour mieux les repousser les uns après les autres (« la dictature », « le coup d'État », « le régime du sabre », « la résurrection du régime plébiscitaire »), il affirme tant son attachement à la République que sa profonde divergence de vues avec sa propre formation politique. Se refusant à céder devant les « craintes chimériques » de ses amis (entendons ici celles de Camille Pelletan), Desmons renouvelle au contraire sa confiance en Boulanger, « ancien ministre de la Guerre qui avait eu l'immense mérite d'inspirer la confiance au soldat et au pays tout entier », homme « poursuivi par la haine de ses adversaires »,

21 *La Justice*, article « Déclaration de l'Extrême gauche », 20 mars 1888.

22 Jacques Kayser, *Les grandes batailles du Radicalisme, des origines aux portes du pouvoir (1820-1901)*, Paris, Marcel Rivière, 1962, p. 167.

23 Daniel Ligou, *op. cit.*, p. 134.

24 A. Laisant, *À mes électeurs. Pourquoi et comment je suis boulangiste*, Paris, Librairie de France, 1887.

qui « à la suite d'un décret inqualifiable, se voit définitivement rayé des cadres ». Plus qu'une justification, la lettre s'apparente davantage à un témoignage d'affection pour un soldat et un ministre qui a servi avec dévouement la République et la patrie. Sa conclusion est sans appel, revendiquant son attachement à un boulangisme républicain, Desmons s'inscrit bien plus dans une adhésion nostalgique et affective, confortant par là même quelques aspects du mythe de l'homme providentiel<sup>25</sup> : le ministre proche du peuple, le général revanche, le martyr du système. Habilement intitulée « l'adhésion », la lettre permet à Rochefort de bénéficier pleinement de la caution de Desmons comme garant de la légitimité républicaine du Comité de protestation nationale. Si dans une seconde lettre, publiée le 26 avril dans *La Justice*, il refuse l'invitation du général et réaffirme sa foi républicaine, il maintient tant son affection que sa confiance envers un général profondément républicain et le supplie de mettre, une fois pour toutes, un terme aux rumeurs qu'on lui prête. Face à ces propos, les maçons Camille Dreyfus, Fernand Faure et Severano de Heredia sollicitent auprès de Desmons une séance extraordinaire du Conseil de l'ordre, le 1<sup>er</sup> mai, afin de lui demander des explications sur ses écrits publiés dans la presse profane. Renouvelant finalement sa pleine confiance envers son président, fidèle républicain, le Conseil de l'ordre renvoie le débat sur l'engagement de la maçonnerie dans l'arène politique (politisation assumée ou neutralité revendiquée ?) à la séance du 23 mai 1888.

### ■ Panorama de l'engagement maçonnique au printemps 1888

Quelles que soient les sources, l'engagement officiel des loges dans la lutte politique n'est pas attesté avant le mois d'avril 1888. Malgré les premiers appels au soutien du gouvernement Floquet, encore hypothétique, lancés dès le mois de février<sup>26</sup> par Hubert, rédacteur en chef de *La Chaîne d'union*, il faut attendre la publication du mois de mai<sup>27</sup> pour voir fleurir les soutiens des loges. De plus, par « engagement officiel », il faut entendre la mise au vote d'ordres du jour politiques engageant la loge tout entière, et non plus seulement quelques maçons à titre individuel. Dans cette optique, il convient de différencier la GLSE du GODF.

25 Jean Garrigues, «Boulangier, ou la fabrique de l'homme providentiel», *Parlement[s], Revue d'histoire politique* 2010/1 (n° 13), p. 8-23.

26 *La Chaîne d'union*, février 1888, p. 35 et avril 1888, p. 160-161.

27 *La Chaîne d'Union*, «Le ministère Floquet et le boulangisme», mai 1888, p. 180-185.

La première (la GLSE) se prononce, dès le 23 avril, la veille de la publication de la lettre de Desmons, dans une déclaration formelle de soutien et d'unité derrière le gouvernement Floquet, afin « de se grouper autour de lui, pour inaugurer l'ère des réformes républicaines et démocratiques » et de « mettre fin à l'agitation plébiscitaire »<sup>28</sup>. Rédigée et signée par E. Mamelle, président de l'obédience, cette déclaration engage unanimement les 26 loges qu'elle compte dans la lutte politique, soit 14 loges parisiennes et 12 en province. L'appartenance à l'obédience de Floquet lui-même et de son ministre de l'Instruction publique, Lockroy, tous deux affiliés à la loge *La Justice*, comme celle des maçons radicaux Gustave Mesureur (ancien président de la GLSE), François Opportun (*La Justice*) et Georges Martin (*La Jérusalem Écossaise*), la placent aux avant-postes du combat antiboulangiste. Le second (le GODF) s'engage, lui, plus prudemment, voire à reculons, dès le début du mois d'avril, en réponse au positionnement largement diffusé dans la presse profane de quelques loges parisiennes éminemment politisées (*La Fédération universelle* de Camille Dreyfus et *Les Droits de l'Homme* d'Edmond Lepelletier)<sup>29</sup> dont les membres, « répudiant les idées plébiscitaires et fidèles à la République radicale »<sup>30</sup>, « profondément attristés par le mouvement plébiscitaire provoqué ces derniers temps, confiants dans le patriotisme éprouvé et la fermeté républicaine du frère Charles Floquet »<sup>31</sup> affirment leur soutien au gouvernement. Quelques jours plus tard, le 17 avril, une réunion de 500 maçons de Bordeaux, réunie hors tenue, sous la direction de Ferdinand Sarrat et Fernand Faure, tous deux membres du Conseil de l'Ordre, appelle, elle aussi, à lutter contre « les promoteurs de ce mouvement [qui] poursuivent à n'en pas douter [...] l'anéantissement, au profit d'un homme, de la souveraineté nationale »<sup>32</sup>. La loge *Les Amis des hommes* de Lyon organise à son tour un rassemblement unitaire, au sein d'une tenue le 30 avril, durant laquelle les maçons protestent « contre toutes les tentatives plébiscitaires et dictatoriales »<sup>33</sup>. Les manifestations de soutien se multiplient donc tout naturellement au sein des loges du GODF, parisiennes ou de province, durant les mois d'avril et mai 1888. Toutefois, à la différence de la GLSE,

28 *Bull GLSE*, « Déclaration du 23 avril 1888 », avril 1888, n° 97, p. 12.

29 *La Chaîne d'Union*, « Le ministère Floquet et le boulangisme », mai 1888, p. 180-185.

30 *Le Mot d'ordre*, 12 avril 1888. Loge Les Droits de l'Homme, tenue du 11 avril 1888.

31 *Ibid.* Loge La Fédération universelle, tenue du 10 avril 1888.

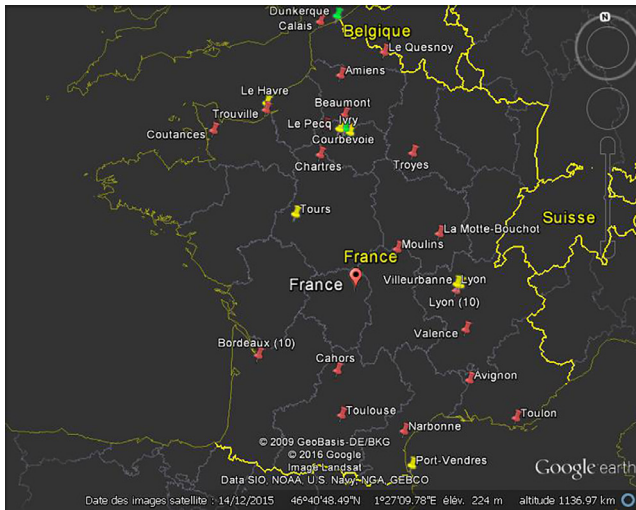
32 *Le Radical*, « Les francs-maçons de Bordeaux », 6 mai 1888.

33 *BNF FM2 (912) : Loge « Les disciples du progrès »*, correspondance GO (1885-1894), lettre du 2 mai 1888.

la mobilisation des loges du GODF s'avère plus limitée. Sur les 281 loges métropolitaines, seules 50 se mobilisent, dont 14 sur les 68 loges que comptent Paris et sa banlieue, et 36 sur les 213 loges de province. Ainsi, cette mobilisation métropolitaine reste partielle et ne concerne, durant ce printemps 1888, qu'à peine 18 % des loges.

À l'inverse, certaines loges n'hésitent pas à se déclarer ouvertement boulangistes à l'instar de la *Fraternité universelle* de Courbevoie, de *la Vertu* de Dunkerque et de la *République démocratique* de Paris. Si le phénomène reste extrêmement marginal, de nombreuses loges parisiennes, parmi les plus influentes (*La Constante amitié*, *L'Alsace-Lorraine*, *Les Disciples du progrès*, *L'Avenir*, *l'Avant-garde maçonnique*, *Le Progrès*), comprennent, elles aussi, des éléments ouvertement boulangistes, parfois membres de l'état-major de Boulanger comme Borie, Laguerre, Laisant, Le Hérissé, Mayer, Michelin, Naquet et Vergoin qui font ainsi partie du Comité de protestation nationale fondé le 18 mars, transformé en Comité républicain national le 27 avril. Bien sûr l'absence de sources nous empêche d'établir un recensement plus approfondi des forces en présence, mais une chose est sûre, le boulangisme n'est nullement restreint à une petite loge parisienne d'une trentaine de membres (*La République démocratique*), comme le sous-entend l'historiographie traditionnelle, et connaît certaines ramifications en province, même modestes, autour de certains députés tels Jourde en Gironde, Saint-Martin dans le Vaucluse et Clovis Hugues dans les Bouches-du-Rhône.

Enfin, il convient de s'interroger sur la neutralité adoptée par 82 % des loges du GODF en ce printemps 1888. Si elle n'implique nullement leur adhésion au boulangisme, elle renvoie pourtant à deux problématiques différentes. La première laisse entrevoir les réelles hésitations que connaissent certaines loges dans l'attitude à adopter vis-à-vis de Boulanger. La loge de Desmons, ce dernier député radical et président du Conseil de l'Ordre, est ainsi absente de la liste des soutiens au gouvernement. La seconde témoigne bien plus d'une volonté émise par nombre d'entre elles de s'abriter derrière l'article XV de la constitution de 1884 afin de maintenir, par un apolitisme sincère ou feint, une réelle neutralité leur permettant d'assurer leur cohésion interne, loin des tumultes nationaux. Aussi, à partir de ces informations éparées, on peut tenter de proposer une cartographie de l'engagement maçonnique à l'égard du boulangisme.



**Fig. 1 : Cartographie de l'engagement (Annexes 1 et 2 – cartes France et Paris).**

En blanc, loges antiboulangistes (GLSE)  
 En noir, loges antiboulangistes (GODF)  
 En gris, loges boulangistes  
 (Dunkerque, Courbevoie, Paris)

En résumé, l'engagement maçonnique dans la lutte anti-boulangiste répond davantage à une impulsion politique locale émise par certaines loges politisées (à Paris ou en province) plutôt qu'à une directive émise par des institutions centrales, adoptant davantage un cheminement de la base vers le sommet de l'Ordre. Peut-être plus réactives aux enjeux politiques à venir, et sûrement moins sensibles à l'aura du général Boulanger (encore en grande partie parisienne), certaines loges entendent quitter le terrain de l'atelier pour celui de la scène politique locale, voire nationale. S'il s'avère délicat de dresser le portrait type de la loge anti-boulangiste, il n'est pourtant pas impossible d'en faire ressortir quelques caractéristiques. Se localisant essentiellement au sein de l'agglomération parisienne, ainsi que dans les grandes villes du Sud-Ouest (Bordeaux, Toulouse), du Sud-Est (Narbonne, Toulon, Avignon, Valence et Lyon) et sur les côtes de la Manche (du Havre jusqu'à Calais), les loges engagées sont avant tout urbaines. Les deux principaux centres maçonniques (hors Paris) sont représentés (Bordeaux et Lyon), même si l'absence d'autres grandes villes telles Marseille, Nantes et Rouen est plus étonnante. À l'inverse, les loges rurales d'un Ouest moins déchristianisé, véritables terres de mission maçonnique, ainsi que celles de l'Est, peut-être plus réceptives au patriotisme revendiqué du « général revanche », sont absentes de

ce panorama. La région septentrionale, quant à elle, se partage entre partisans (Dunkerque) et adversaires (Calais) de Boulanger.

Les loges boulangistes se posent, en réalité, bien plus comme des têtes de pont en territoire hostile que comme de véritables pôles de diffusion de l'idéologie du mouvement. Il aurait été intéressant de mettre en perspective les victoires de Boulanger lors des élections partielles en Dordogne (8 avril) et dans le Nord (15 avril) avec le positionnement des principales loges locales. Toutefois, comme nous allons le voir, ce n'est pas tant le nombre de loges engagées qui compte le plus, mais bien la nature du combat qu'elles entendent mener (de la simple protestation au plus ardent militantisme).

Paradoxalement, les ordres du jour émanant des loges, durant ce mois d'avril, ne mentionnent que très rarement l'ennemi à combattre et consistent essentiellement à affirmer leur soutien formel au gouvernement Floquet, reconnaissant chez ce dernier « un défenseur éloquent et dévoué », tout en saluant « ses efforts démocratiques en vue de la prospérité du gouvernement », son « patriotisme éprouvé » et sa « fermeté républicaine »<sup>34</sup>. Seules quelques loges parmi les plus avancées, telles *La Fédération universelle* de Camille Dreyfus, les loges bordelaises et lyonnaises, ainsi que celles de la GLSE, mentionnent leur combat contre une menace clairement identifiée : « l'agitation plébiscitaire »<sup>35</sup> et « les fauteurs de plébiscites et de coups d'État »<sup>36</sup>. De même, si le nom de l'adversaire est sous-entendu, il n'en est pas pour autant nommé : « une tentative destinée à placer un homme au-dessus de la représentation nationale »<sup>37</sup>. Le nom même de Boulanger n'est jamais expressément cité<sup>38</sup>. L'analyse lexicométrique d'un corpus regroupant les principales sources maçonniques (*Bull GODF*, *Bull GLSE*, *Chaîne d'Union*), pour l'année 1888, semble aller dans ce sens.

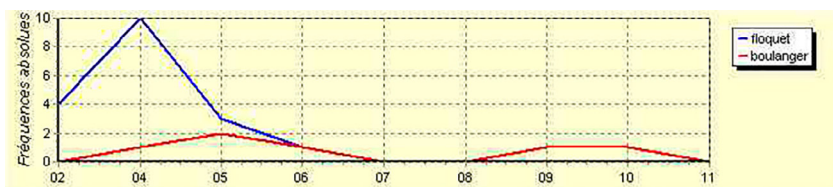


Fig. 2 : Graphique de distribution des formes simples.

34 *La Chaîne d'union*, «Le ministère Floquet et le boulangisme», mai 1888, p. 180-185.

35 *Bull GLSE*, « Déclaration du 23 avril 1888 », avril 1888, n° 97, p. 12.

36 *Le Radical*, « Les francs-maçons de Bordeaux », 6 mai 1888.

37 *La Chaîne d'union*, «Le ministère Floquet et le boulangisme», mai 1888, p. 180-185.

38 Il n'est utilisé qu'une seule fois par Hubert pour annoncer la manifestation des maçons de Bordeaux.

## ■ Corpus : Lexico 1888 (Bull GODF, Bull GLSE, Chaîne d'Union)

### ● Les formes « floquet, boulangier » par mois (fréquences absolues)

Charles Floquet (cité 18 fois) : président du Conseil, d'avril 1888 à février 1889. Les motions de soutien provenant des loges sont nombreuses au printemps 1888 (surtout en avril, mois de sa nomination). Ce dernier est perçu comme le chef d'un cabinet de combat face à la menace boulangiste. Cette mise en avant dans les périodiques se clôt avec le duel entre Floquet et Boulanger en juillet.

Boulanger : Le nom de Boulanger n'apparaît pas avant le mois d'avril. De même, il n'est que très rarement mentionné, à peine 6 fois sur l'ensemble de l'année 1888 (annexe 4).

Corpus : Lexico 1888 (Bull GODF, Bull GLSE, Chaîne d'Union)  
 Concordance de : floquet (18)  
 (tri ordre du texte)

r notre pays français , c ' est le frère floquet , francmaçon par excellence ,  
 qui n ' a  
 politique se rallient a ce nom du frère floquet , le désigne , permettez - moi  
 ce langage  
 . Ja avais constamment signalé le frère floquet comme l ' homme nécessaire de  
 la situation  
 , mais parce que , au pouvoir , le frère floquet restera franc - maçon , citoyen  
 français  
 nions si déplorablement . « Le ministere floquet et le boulangisme " Le frère  
 floquet , quoique  
 ere floquet et le boulangisme " Le frère floquet , quoique homme politique au  
 premier chef  
 ut pas déduire de la que ce que le frère floquet est au Pouvoir , la franc -  
 maçonnerie soit  
 t se tromper étrangement . Mais monsieur floquet étant au pouvoir , nous pouvons  
 être assurés  
 anchise Beauceronne présentent à charles floquet les vœux les plus ardents pour  
 le succès  
 vril saluent dans la personne de Charles floquet , leur président d ' honneur ,  
 l ' avènement  
 t avec joie l ' arrivée du frère charles floquet ; - ils adjurent tous les  
 républicains dans  
 la fermeté républicaine du frère charles floquet . . . " Suivi par la loge " La  
 fédération  
 le à la République radicale ( soutient a floquet et lockroy ; participation de  
 lanessan à  
 Le Radical 8 mai Soutien du gouvernement floquet Mot d ' ordre du 7 mai lutter  
 contre " une  
 du 23 avril 1888 : « Donne au ministère floquet son adhésion , sous la réserve  
 absolue qu  
 rient de Clichy soutient le gouvernement floquet La Loge de saint germain , non  
 boulangiste  
 l ' arrivée au pouvoir du frère charles floquet ; ils adjurent tous les  
 républicains , dans  
 xception , de l ' appuyer [ le ministère floquet ] constamment et énergiquement . . . »

### Annexe 4 : Concordances des segments répétés « floquet » « boulangier ».

## ■ Corpus : Lexico 1888 (Bull GODF, Bull GLSE, Chaîne d'Union)

### ● Concordance de : floquet (18) (tri ordre du texte)

**Analyse** : On retrouve globalement l'emploi d'un vocabulaire mélioratif et une présentation vertueuse (**en rouge**) du président du Conseil, considéré comme le seul apte, durant le printemps 1888, à affronter



Boulangier, recueillant par là même la forte adhésion des loges (**en vert**).

● **Concordance de : boulangier (tri ordre du texte)**

**Concordance de : boulangier  
(tri ordre du texte)**

créait le **malaise général** . . . Monsieur **boulangier** , quoiqu'on veuille faire accroire , affiche prime la **ferme conviction que le général boulangier restera ce qu ' il est : un citoyen libre** it boulangiste , il a comparé le général **boulangier à garibaldi** les « **parasites** de la politique , propagande active en faveur du général **boulangier** , surtout lors des élections pour le département **réactionnaires** ont voté pour le général **boulangier** [ . . . ] En vue de prémunir les frères e , de ne pas avouer qu ' il s ' agit de **boulangier** . [ . . . ] Cette politique là , les uns

**Analyse** : Si les périodiques utilisent un vocabulaire plus péjoratif (**en rouge**) pour qualifier le Général, on remarque toutefois les hésitations ambiantes de certains maçons vis-à-vis du « citoyen libre », du « nouveau Garibaldi » (**en vert**).

En conclusion, comme sous la Révolution française, et une décennie avant l’Affaire Dreyfus, la maçonnerie, intimement liée à la conscience républicaine, se présente comme le glaive et le bouclier d’une République en proie à une menace autoritaire et dictatoriale. Pourtant, loin d’être unitaire en 1888, l’anti-boulangisme maçonnique ne s’impose réellement qu’en janvier 1889, lors de l’élection partielle à Paris. Le parcours d’un Desmons, de ses illusions boulangistes du printemps 1888 à son engagement contre Boulangier lors de l’élection du 27 janvier 1889, en passant par ses silences durant l’été 1888, témoigne d’un cheminement idéologique parfois difficile à saisir pour l’historien. De même, derrière une précocité et une immédiateté revendiquées, l’anti-boulangisme maçonnique s’avère en réalité souvent imposé au nom de l’intérêt commun, par des procédés qui ne semblent pas toujours en phase avec l’idéal maçonnique, notamment lors du Congrès du Cirque d’Hiver en juin 1888, ou encore lors du convent de septembre 1888. Contrairement aux hypothèses longtemps émises par l’historiographie traditionnelle, le boulangisme maçonnique existe bel et bien, même s’il s’agrége bien plus au mouvement boulangiste qu’il n’impulse les décisions prises par son état-major.



## De la bande dessinée à l'histoire, l'intégration des immigrés algériens en France

### À partir de l'œuvre de Farid Boudjellal

**Anouk Valette-Philippot**

Licence 3, Université de Lille

**Résumé** – Se confronter à la bande dessinée qui associe étroitement l'image et les mots, permet de se pencher sur des fragments de vie qui se présentent comme des enquêtes à résoudre. L'œuvre étudiée ici est celle de Farid Boudjellal, notamment la trilogie de *L'Oud*. Il s'agit d'apprécier le particularisme de l'immigration algérienne à travers le prisme d'une triple distance : géographique, culturelle et historique. Bien que révélant les obstacles auxquels doivent faire face les immigrés algériens, Farid Boudjellal est loin de dresser un constat pessimiste. Il montre qu'il y a un progrès dans leur intégration à la société française à travers le temps, de la première génération d'immigré aux couples mixtes incarnant une France arc-en-ciel.

**Abstract** – Looking at the comic strip, which closely associates images and words, enables us to look at fragments of life which appear as investigations to be solved. The work studied here is that of Farid Boudjellal, particularly his trilogy of the *Oud*. The aim is to analyse the characteristics of the Algerian immigration from a triple perspective: geographical, cultural and historical. Although he shows the obstacles faced by Algerian immigrants, Farid Boudjellal is far from making a pessimistic statement. He shows that there is progress in their integration into French society over time, from the first generation of immigrants to mixed couples embodying a rainbow France.

---

Article issu d'un travail d'études et de recherche (TER), intitulé *De la bande dessinée à l'histoire, l'intégration des immigrés algériens dans les années 1960-1990 à travers les chroniques de Farid Boudjellal* et préparé sous la direction de Sylvain Lesage, dans le cadre de la troisième année de la Licence « Histoire » de l'Université de Lille.

---

« FAIRE ÉMERGER DES PROPOS de raison, en ce domaine où très souvent ne s'expriment que des passions, c'est bien, on le reconnaîtra, un enjeu scientifique en même temps qu'un enjeu politique<sup>1</sup>. » Je me suis penchée sur ce sujet, brûlant par son actualité, à la fois en tant qu'étudiante en histoire qu'en tant que citoyenne. Les problématiques liées à l'intégration des immigrés dans la société française sont au cœur d'enjeux actuels. Il me semble primordial de se pencher sur cette question, à l'heure de l'accroissement de violence physique et verbale contre les immigrés d'origine maghrébine et leurs descendants.

Je vais ici m'intéresser à l'implantation des immigrés algériens en France entre les années 1950 et les années 1990 : de l'immigration économique des pères dans les années 1950 aux lendemains de la seconde guerre mondiale à la politique de regroupement familial en 1974 qui amena les mères et les enfants sur le sol français. Le bédéiste s'attache aussi à montrer les sensations des enfants d'immigrés qui vivent dans l'entre-deux, écartelés entre le rêve de retour et la culture algérienne diffusée par leurs parents et les différents groupes de pairs qui les relie à la société française. Les immigrés furent tous engagés dans un lent processus d'assimilation et d'intégration à la société française. L'immigration algérienne est caractérisée par une triple distance<sup>2</sup>. Il y a en effet une distance structurale qui sépare les immigrés algériens de la société française, mais aussi une distance géographique : la mer Méditerranée, et enfin une distance culturelle dans la mesure où les Algériens sont fils de l'Islam, et même lorsqu'ils renoncent à certains rites religieux, ils restent profondément attachés à cette culture que la masse des Français ignore superbement. La spécificité de l'immigration algérienne est également liée à l'histoire des relations entre la France et l'Algérie, depuis 1830, de ces deux peuples marqués par la colonisation, et la guerre d'Algérie. Les immigrés algériens et leurs filles et fils sont les héritiers de ce drame, à la recherche de leur propre identité.

Pour traiter ce sujet, je me suis appuyée sur une source particulière, la bande dessinée, qui permet d'explorer les problématiques de l'intégration des immigrés algériens par l'image<sup>3</sup>. Cette source, pour le moins

1 Jacquelin Costa-Lascoux et Émilie Temime (éd.), *Les Algériens en France. Genèse et devenir d'une migration*.

2 « La distance qui est la marque de l'immigration algérienne en France est à la fois géographique, culturelle et historique. » ; citation tirée de Jacquelin Costa-Lascoux et Émilie Temime (éd.), *Les Algériens en France, genèse et devenir d'une migration*.

3 Voir « Bulle d'exil, Farid Boudjellal, *La Saga des Slimani* ou témoigner de la présence des immigrés algériens en France », dans Gilles Ollivier (dir.), *Des histoires dessinées entre ici et*

originale, ouvre bien des perspectives, sous l'angle de l'histoire culturelle et des représentations. La bande dessinée, moyen de communication de masse associant étroitement l'image et les mots, est dotée d'un répertoire d'expressions extrêmement complet et varié<sup>4</sup>. Se pencher sur les planches de bande dessinée « conduit l'historien iconographe, plus que jamais « enquêteur », à pousser ses investigations jusqu'à détecter derrière le sens manifeste une signification cachée<sup>5</sup>. »

Farid Boudjellal est considéré comme l'un des précurseurs de la littérature de l'immigration. Au travers de ses nombreux personnages, il traite avec humour et légèreté les problématiques des immigrés de classe sociale défavorisée vivant en France à la fin des années 1970-1980. Farid Boudjellal est lui-même issu de l'immigration algérienne. Né de parents algériens en 1953, il grandit à Toulon au cours de la guerre d'Algérie. Farid Boudjellal publie chez Futuropolis la trilogie de *L'Oud* dont les trois tomes, *L'Oud*, *Le Gourbi* et *Ramadan*, sont publiés entre 1983 et 1988. L'intrigue de la trilogie de *L'Oud* se déroule à Toulon puis à Paris. On y suit les pérégrinations de Nourredine, qui joue de l'oud pour un mariage, recherche sa sœur et vit dans le gourbi de la famille Slimani. Je me suis également appuyé sur les albums *Ratonnade*, *Jambon-Beur*. *Les couples mixtes* et *Petit Polio* qui traitent de la question des violences, des rejets, de la guerre d'Algérie. Par l'usage d'une fiction, Farid Boudjellal est l'artisan d'une vérité historique, dessinant avec acuité la vie quotidienne des immigrés algériens. Il convient dès lors de se demander, en quoi Farid Boudjellal au travers de la trilogie de *L'Oud* et des autres ouvrages évoqués interroge le quotidien de l'intégration des immigrés algériens au sein de la société française ? Dans quelle mesure, la bande dessinée parvient-elle à mettre en image les obstacles à l'intégration des immigrés algériens à la société française ?

Stigmatisés et exclus de l'espace public, les immigrés grandissent dans les années de récession et subissent le poids des représentations qui les assimilent à des Français de papiers. Abdelmalek Sayad évoque à ce propos la « double absence<sup>6</sup> ». Pour lui, les contradictions de l'immigration se retrouvent dans les principes qui fondent ces politiques culturelles à mi-chemin entre l'illusion partagée du retour des immigrés et l'impératif d'intégrer ces populations. Ainsi, bien que motivés pour s'intégrer, les immigrés algériens ou enfants d'immigrés se

---

ailleurs. *Bande dessinée et immigration, 1913-2013*.

4 Benoît Peeters, *Case, planche, récit*.

5 Annie Duprat, *Images et histoire. Outils et méthodes d'analyse des documents iconographiques*.

6 Abdelmalek Sayad, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, 3.

trouvent face à des obstacles qui freinent leur incorporation à la société française. Le détour par la fiction et la bande dessinée permettent de dénoncer cette réalité.

### ■ **Mémoire et histoire, la blessure narcissique de la colonisation et de la guerre d'Algérie : l'instauration d'une double méfiance**

La spécificité de l'immigration algérienne est liée à l'histoire des relations entre la France et l'Algérie. Depuis 1830, ces deux peuples sont en conflit ou en rapport de force. Ils sont marqués par la colonisation, la guerre d'indépendance et la décolonisation. Des rapports de domination se sont établis, qui ont soumis l'Algérie à la France et les Algériens aux Français pendant plus de 130 ans. Lorsque l'on étudie l'immigration algérienne en France dans les années 1960-1990, il est nécessaire de revenir sur ces événements antérieurs, la guerre sanglante franco-algérienne a soulevé des passions violentes, encore perceptibles de nos jours. La mémoire de la guerre d'Algérie et de la colonisation ont engendré des rejets, des relations de méfiance qui s'accompagnent d'un racisme latent dans la société française.

Tout d'abord, depuis la campagne d'Alger de 1830, ces deux peuples sont en conflit ou en rapport de force. Ces 130 ans de colonisation et de rapports de domination violents ont laissé une plaie à vif ne cicatrisant pas. Une scène de *L'Oud* montre bien l'impact de la colonisation sur les mémoires des immigrés algériens. Lorsque la mère et le père de Nadia apprennent que leur fille quitte le domicile familial pour habiter avec un Français, cela provoque une crise au cours de laquelle ressurgissent les blessures héritées de l'histoire franco-algérienne. Le père de Nadia pris de colère s'indigne « ça leur suffit pas qu'ils nous font la colonisation pendant 130 ans, maintenant ils ont pris ma fille... ils sont tombés sur Nadia, tu penses que c'était pas difficile<sup>7</sup>. » Cette phrase souligne les rapports de défiance entre ces deux peuples, nés de la colonisation.

Les liens entre les Algériens et les Français ont également été marqués par une des plus longues et de plus dures guerres de décolonisation qu'a connu la France : la guerre d'Algérie entre 1954 et 1962. Les 3 albums de *Petit Polio* de Farid Boudjellal évoquent la problématique de la mémoire douloureuse de la guerre d'Algérie. César, appelé du contingent perd son ami dans une embuscade. Une planche fait un zoom sur le visage de César. Farid Boudjellal nous fait ressentir toute la haine et l'amertume qui se dégage de ce visage à la mâchoire crispée, aux yeux noirs et aux

<sup>7</sup> *L'Oud*, planche 12, vignette 5 (annexe 1).

sourcils froncés. Ces compagnons d'armes déclarent. « En voilà un qui ne pourra plus voir les arabes en peinture pendant un bout de temps<sup>8</sup> ! » En effet, la guerre d'Algérie a suscité des traumatismes indélébiles sur les esprits. Ces souvenirs douloureux sont cultivés par des mémoires divergentes, algériennes et françaises qui déforment la vérité historique. Écrire l'histoire de la guerre d'Algérie est un moyen de réconcilier ces deux peuples en tension.

L'identité franco-algérienne, des immigrés algériens, ou des Français d'origine algérienne, est une identité aliénée. Je reprends ici l'expression d'Abdelmayek Sayad qui met en exergue le mal-être de certains immigrés algériens en France, relégués socialement. La trilogie de *L'Oud* met en avant le thème de l'aliénation identitaire et de la crise qui en résulte. Les immigrés sont plongés dans la société française, profondément assimilationniste, mais tentent cependant de faire émerger leur identité plurielle, multiculturelle. Les immigrés algériens, emprunts d'une double culture, et donc d'une double identité peinent cependant à trouver une paix intérieure. La réalisatrice et femme politique Yamina Benguigui utilise à ce titre une métaphore très visuelle, « Nous, les immigrés, nous avons un bras par ici, et un bras de l'autre côté<sup>9</sup> » mimant ainsi un écartèlement douloureux, d'autant plus grand lorsqu'il touche les enfants d'immigrés. Ces derniers vivent dans l'entre-deux, ils sont décrits dans la trilogie de *L'Oud* comme des individus partagés entre le rêve de retour et la culture algérienne diffusés par leurs parents et les différents groupes de pairs et lieux de socialisation qui les intègrent à la société française. Cela est d'autant plus vrai en 1976 lorsque le gouvernement français annonce qu'il accorde une aide de 10 000 francs aux immigrés qui retourneront en Algérie. C'est à ce titre que les enfants sont élevés dans le provisoire. Dans le tome 2 de *Petit Polio* est décrite une scène dans un bar. Deux hommes se passent le fameux bon de 10 000 francs. Cette vignette est à mon sens frappante pour son esthétique dans la mesure où elle représente deux mains en mouvement qui se qui se donnent ce bon, sous les yeux ébahis de Mahmoud, enfant immigré, qui se situe au centre de ces deux mains. Son regard, et sa position centrale soulignent la question du retour au pays d'origine. Cette vignette illustre bien la sensation de l'entre-deux et d'écartèlement que vivent les enfants de seconde ou de troisième génération<sup>10</sup>.

8 *Petit Polio*, tome 2, planche 20 (annexe 2).

9 Yamina Benguigui, *Mémoires d'immigrés*.

10 *Petit Polio*, tome 2, planche 22, vignette 9 (annexe 3).

## ■ La difficulté de s'intégrer dans une société française raciste et xénophobe

La crise économique en 1973 enclenche une vague de racisme qui porte largement préjudice à l'intégration des immigrés algériens à la société française. Stigmatisés, brimés, insultés, ils peinent à exister en France, où fusent les coups ou une agression verbale parfois très violente. La planche 42 du second tome de *Petit Polio* m'a à ce titre beaucoup touchée. Sorti de prison, Abdelsalem est défiguré par les coups, cause des mauvais traitements qu'il a reçus. Cette planche, et notamment les trois dernières vignettes montrent Abdelsalem sur un banc aux côtés du médecin qui regarde son visage horrifié. « Les ordures ! Ils t'ont même cassé des dents ! » [Abdel, rétorque avec une voix souffrante] « Ils m'ont frappé avec tout ce qu'ils ont trouvé... » « Les poings, les pieds, les matraques, les pistolets... » « Les mots<sup>11</sup>. » Ces vignettes ont une force de synthèse incroyable. Elles résument avec émotion, la violence exacerbée des Français d'origine française à l'égard des Français d'origine maghrébine, qui s'exprime à la fois par les coups mais aussi par des mots qui blessent comme des couteaux.

La violence du langage est indéniable et relègue les immigrés algériens à « des Français de papier ». Une scène dans *le Gourbi* a attiré mon attention<sup>12</sup>. Cette dernière se déroule dans le salon de coiffure d'Abdelsalem qui fait la barbe d'un de ses clients, M. René. Ce personnage abject qui respire le racisme est largement caricaturé par Farid Boudjellal. Il se moque de l'incohérence des propos de ce personnage. « Vous comprenez, j'veux pas du tout défendre les idées de Le Pen !... Chasser les étrangers non ! On en a encore besoin... Mais si y'en avait un peu moins on se sentirait plus chez nous... » « Si encore ils étaient tous comme vous : ... Un exilé politique, un affamé, un poseur de bombes sait pas où aller, bonjour la France ! On est trop sympa... La France terre d'accueil, l'hôtel oui ! ». Le trait de Farid Boudjellal est acerbe. Impitoyable, il dessine ce personnage de face, avec un visage boursoufflé et ridé, qui n'inspire guère la sympathie. Son style est au service de la défense d'idées militantes. Il s'applique par ses dessins à déconstruire cette violence verbale nauséabonde, à la ridiculiser en poussant la bêtise de M. René à son paroxysme. La lame du rasoir et le bruit tranchant qu'elle provoque, expriment la volonté de l'auteur de mettre fin au racisme. On peut également interpréter cette

<sup>11</sup> *Petit Polio*, tome 2, planche 42, vignettes 7,8, 9 (annexe 4).

<sup>12</sup> *Le Gourbi*, planche 31, vignettes 3, 4 (annexe 5).



vignette comme étant un retournement comique du stéréotype de l'Algérien égorgé.

Une série de strips appelée *Ratonnade* met en lumière le quotidien d'Abdulah, immigré qui subi des ratonnades si traumatisantes et violentes qu'il ne trouve pas les mots pour les raconter. Le terme de ratonnade désigne des violences racistes perpétrées en France contre des immigrés ou des personnes d'origine algériennes. Elles furent très nombreuses dans les années 1950 et 1960, firent de nombreux morts et blessés. Abdulah, personnage de fiction, a du mal à parler de la ratonnade qu'il a subi, et décide donc devant cette violence ineffable de la comparer à un jeu. Se succèdent des vignettes représentant Abdulah roué de coups. On note ici la maîtrise parfaite du trait de crayon de Farid Boudjellal, le réalisme du visage douloureux d'Abdulah. La troisième planche montre en gros plan le visage d'Abdulah ensanglanté, en pleurs. La troisième vignette est très puissante, tant par l'expression de visage très réaliste que par le cartouche qui l'accompagne « Dans ce jeu, tu rigoles tellement que des fois tu pleures. » Ici est poussée à son paroxysme la tension dramatique entre la véritable histoire qui s'est produite et celle racontée par Abdulah. Abdulah ne trouve pas les mots pour exprimer cette horreur et les coups, le bédéiste intervient ici, en citoyen engagé pour restaurer par plume la parole à ces êtres souffrants. Les potentialités de la bande dessinée sont ici parfaitement exploitées. Le cartouche et l'image ne racontent pas la même histoire. Quand le cartouche minimise la violence, la douleur, pour effacer de la mémoire ces souvenirs effroyables, l'image vient rappeler la vérité.

### ■ La place de l'homme et de la femme : des traditions qui rompent avec la pensée occidentale actuelle

La place de la femme est différente dans la société maghrébine et dans la société occidentale. Farid Boudjellal dresse au travers de la trilogie de *L'Oud* un tableau des rapports inégalitaires et de domination entre les hommes et les femmes existant dans la plupart des familles immigrées algériennes.

Dans *Le Gourbi* et *Ramadan*, la mère du foyer des Slimani, Salima, est emblématique de ces rapports de genre inégalitaires. Farid Boudjellal dresse un portrait positif de cette femme qui veille sur le confort de ses enfants et de son mari. Opulente, douce, souriante, aux yeux rieurs, attentionnée et drôle, elle incarne une certaine joie de vivre et se plie en quatre pour le bonheur de toute sa famille. Une scène de dispute a

retenu mon attention. Les personnages, Salima, la mère et Abdelsalem, le père, sont face à face, combatifs. La tension monte, ils se hurlent dessus en surenchérissant. Salima s'élève contre son mari en disant « Djamila peut-être elle fréquente, mais elle est libre... Y'a des hommes ils ont la femme et les enfants et ils sortent tous seuls le dimanche! ». [Hors de lui, Abdelsalem rétorque] « Ma femme ? Tu es ma femme toi... Tu es mon commandant! » Cette phrase est éloquente. En employant les pronoms possessifs « ma » et « mon » Abdelsalem réifie Salima. La femme est ainsi considérée comme sa possession. Ce dernier s'indigne de sa prise de parole rejetant ses ordres et ses actions. Salima est figurée sur cette planche avec un regard angoissé sous l'œil féroce d'Abdelsalem. Cela montre directement le parti pris de l'auteur dénonçant cette inégalité de genre fortement présente dans la culture maghrébine.

Farid Boudjellal caricature le père de la famille Slimani, Abdelsalem, sorte de figure patriarcale tyrannique. Une scène du *Gourbi* fait son portrait en évoquant l'attente craintive puis l'arrivée du père de famille à l'heure du repas. Le bédéiste emploie une alternance de deux plans, suggérant deux points de vue, pour montrer l'entrée triomphante et angoissante du père dans l'appartement. Sa toute-puissance est représentée avec un plan en plongée, vu d'en haut, regard que le père porte sur la famille. Il rappelle qu'il en est le chef incontestable. Au premier plan sont figurées ses épaules et de sa tête, au second plan, on distingue les enfants et Salima qui baissent les yeux avec soumission. La vignette suivante retourne le plan, on perçoit Abdelsalem de face. Ses traits sont durs, Boudjellal semble ici emprunter au registre des caricatures en forçant ses traits. Il a de petits yeux méchants et noirs, un front ridé, un sourire moqueur, et le doigt levé vers le ciel signant son autorité. En deux vignettes, Boudjellal a réussi sa démonstration. Il a montré le rôle tyrannique de ce père de famille, auquel on obéit au doigt et à l'œil<sup>13</sup>. Cela est un moyen de s'affirmer en tant que figure masculine virile. Le bédéiste se moque du comportement d'Abdelsalem qui est l'incarnation même de la puissance patriarcale. Ainsi, la place de la femme dans certaines familles algériennes immigrées est-elle un frein à l'intégration à la société française, où l'image des femmes est différente, par leurs droits et leur statut dans la vie publique et privée.

Cependant, loin de porter un regard déformé, fondamentalement pessimiste sur le sort des femmes issues de familles d'origine maghrébines, Farid Boudjellal choisit de présenter deux héroïnes, Djamila et

<sup>13</sup> *Le Gourbi*, planche 8, vignette 5, 6 (annexe 7).

Nadia, qui luttent contre leurs pères autoritaires. Ces femmes rebelles, libres nuancent le constat selon lequel les femmes issues d'une culture maghrébine sont automatiquement soumises aux hommes qu'elles côtoient. Certaines s'émancipent. Cela passe tout d'abord par l'opposition à la figure paternelle. Dans *le Gourbi*, à la suite de la dispute décrite précédemment, où Abdelsalem frappe Djamila, cette dernière au lieu de se taire et de se soumettre répond avec insolence à son père. Un très gros plan sur le visage de Djamila, sourcils froncés, aux yeux noirs et au regard profond transperçant de face son père déclame « Je suis majeure et je travaille ! T'as pas le droit de me frapper<sup>14</sup> ! » Osant tenir tête à son père, Djamila lutte héroïquement pour obtenir son indépendance et un espace de liberté. Une autre scène montre l'opposition à la figure paternelle, dans l'attente de son arrivée à l'appartement, Salima appelle les enfants à s'asseoir à table pour accueillir en cœur leur père. Ils s'asseyent tous à table en attendant l'arrivée du « chef de famille ». Djamila qui arrive plus tard que ses autres frères et sœurs se fait crier dessus par sa mère « Djamila, tu viens ?! C'est encore toi la dernière ! », [elle réplique en haussant le ton] « Tu nous fais toujours speeder pour que m'ossieur soit le dernier à poser le cul sur la chaise ! » Ainsi, Djamila s'élève contre la place prééminente de son père dans la famille, qui détient tous les privilèges et le pouvoir. Elle incarne cet esprit de rébellion, qui se bat pour obtenir des libertés. Elle lutte contre la pression morale et sociale imposée par le Coran qui définit une femme comme étant impure si elle a des relations sexuelles hors mariage. Nadia, qui apparaît principalement dans *L'Oud*, est également une figure de femme émancipée. Son père refuse catégoriquement de la voir avec des hommes. Ce dernier vient de la surprendre en train d'embrasser un garçon et s'indigne de ses amours. Nadia se rebelle et l'insulte « Gros con ! Plein le cul de tes principes ! ... On est pas en Algérie ici... J'ai pas l'intention de porter le voile ! ... » L'injonction « On est pas en Algérie ici » est pleine de sens. Elle montre sa volonté de s'intégrer à la société française, à ses mœurs, de rejeter un patriarcat dérivant de certaines pratiques de la charia. Elle en veut à son père de reproduire la réalité algérienne en France. Ainsi, ces deux femmes, esprits libres se soulevant contre les dogmes oppressants issus de la tradition de la charia sont des héroïnes qui refusent la domination masculine.

---

14 *Le Gourbi*, planche 26, vignettes 5-6 (annexe 8).

■ **Conclusion : un bédéiste engagé qui fait l'éloge d'une société arc-en-ciel et qui répond avec sensibilité aux problématiques de l'intégration des immigrés dans la société française**

La trilogie de *L'Oud* souligne avec émotion et raison les problématiques culturelles liées à l'immigration, c'est-à-dire l'intégration dans la société des immigrés algériens qui sont toujours dans un entre-deux, entre la perpétuation des traditions algériennes et la volonté de s'en émanciper, par les études, par le travail, par l'opposition des femmes à un pouvoir patriarcal coercitif. C'est toute la beauté d'un monde qui rejailit sur le lecteur, qui entre sourires et rires s'interroge profondément sur la portée de l'immigration et ses enjeux. Il publie dans les années 1980 ses albums dans le contexte social et politique de la crise économique, qui contribue au rejet des immigrés algériens ou des descendants d'immigrés algériens. En ce sens, son trait de crayon, parfois grossier, tirant vers la caricature a pour objectif de dénoncer et de faire réfléchir ses contemporains. Nous introduisant de manière fictive dans le gourbi de la famille Slimani, dans le quotidien d'Abdulah, brimé par les mots et les coups, Farid Boudjellal traduit une vérité historique. Précurseur explorant un nouveau champ d'expression et de représentation dans la bande dessinée, celui des immigrés algériens, il compte avant de divertir ou d'instruire précisément sur l'histoire de ces immigrés témoigner d'une présence, celle de l'immigration algérienne en France avec ses spécificités. Il est également précurseur de « la bande dessinée du réel » (*La Revue dessinée*, Davodeau) et de l'autobiographie (*Persépolis*, Marjane Satrapi). Cependant, ce bédéiste reste significativement méconnu en France, on peut supposer que c'est parce qu'il s'agit d'un enfant d'immigré racontant des histoires d'enfants d'immigrés...

Farid Boudjellal, loin de dresser un constat pessimiste, montre que de la première à la seconde génération d'immigrés, jusqu'aux enfants d'origine algérienne se produit un phénomène fort d'intégration. Les enfants d'immigrés revendiquent leur reconnaissance en tant que Français. Pour cela ils marchent pour l'égalité, en 1983. Il s'agit d'une véritable quête de reconnaissance identitaire, d'un immense cri de protestation de toute une jeunesse voulant exprimer au grand jour, par sa fraternité interethnique, un désir très fort d'égalité et de liberté. Contrairement à leurs pères, ces derniers refusent le mutisme et attendent qu'on les reconnaisse comme des Français. « Nous étions épuisés mais triomphants,

nous avons montré que nous étions vivants, que nous refusions d'être des ombres, comme l'avaient été nos pères<sup>15</sup>. »

## ■ Bibliographie

### ● Sources

- Benguigui, Yamina, *Mémoires d'immigré* (film), Paris, Bandits et Canal+, 1997.
- Boudjellal, Farid, *L'Oud*, Paris, Futuropolis, 1983.
- Boudjellal, Farid, *Le gourbi*, Paris, Futuropolis, 1985.
- Boudjellal, Farid, *Ramadan*, Paris, Futuropolis, 1988.
- Boudjellal, Farid, *Jambon-Beur. Les couples mixtes*, Paris, Futuropolis, 1995.
- Boudjellal, Farid, *Petit polio*, 1, Toulon, Soleil, 1998.
- Boudjellal, Farid, *Petit polio*, 2, Toulon, Soleil, 1999.
- Boudjellal, Farid, *Ratonnades*, Paris, Futuropolis, 1985.

### ● Ouvrages spécialisés

- Costa-Lascoux, Jacqueline, « La nationalité des enfants d'Algériens en France : identité et appartenance », dans *Id.* et Émile Temime (éd.), *Les Algériens...*, 1985, p. 345-369.
- Costa-Lascoux Jacqueline ; Temime Émile (éd.), *Les Algériens en France. Genèse et devenir d'une migration*, Paris, Publisud, 1985.
- Duprat, Annie, *Images et histoire, outils et méthodes d'analyse des documents iconographiques*, Paris, Belin, 2007.
- Meynier, Pierrette et Gilbert, Cairn, « L'immigration algérienne en France : histoire et actualité », *Confluences Méditerranée*, n° 77, 2011/2, p. 219-234.
- Ollivier, Gilles (dir.), *Des histoires dessinées entre ici et ailleurs. Bande dessinée et immigration 1913-2013*, Paris, Futuropolis et Musée de l'histoire de l'immigration, 2013.
- Peeters, Benoît, *Case, planche, récit. Lire la bande dessinée*, Tournai, Casteran, 1998.
- Sayad, Abdelmalek (dir.), *L'immigration algérienne en France, une immigration exemplaire*, Alger, CNRPAH, 2012.
- Sayad, Abdelmalek, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Paris, Raisons d'agir, 2006-2014.

<sup>15</sup> Yamina Benguigui, *Mémoires d'immigrés*.

■ Annexes



Annexe 1, *L'Oud*, planche 12, vignette 5.

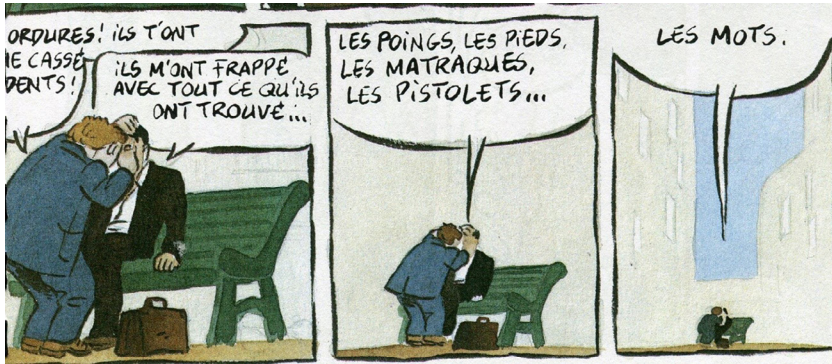


Annexe 2, *Petit Polio*, tome 2,  
planche 20, vignette 2-3.





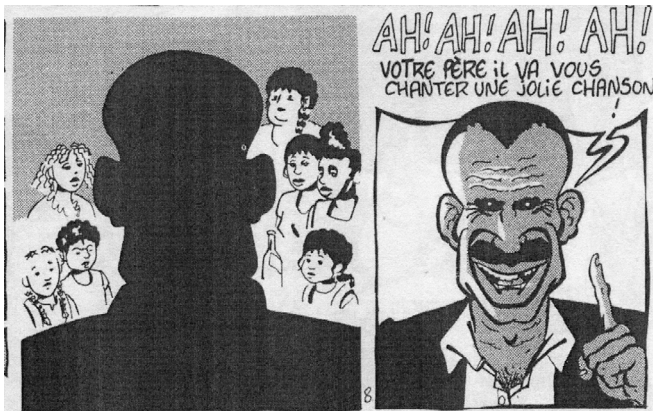
Annexe 3, *Petit Polio*, tome 2, planche 22, vignette 9.



Annexe 4, *Petit Polio*, tome 2, planche 42, vignettes 7, 8, 9.



Annexe 5, *Le Gourbi*, planche 31, vignettes 3-4.

Annexe 6, *Le Gourbi*, planche 27, vignette 5.Annexe 7, *Le Gourbi*, planche 8, vignettes 5-6.Annexe 8, *Le Gourbi*, planche 26, vignettes 5-6.



SESSION :

HISTOIRE MODERNE (II)

---



## Célébrité et honneur dans les Causes célèbres de l'espace septentrional sous le règne de Louis XVI

---

**Madeleine Tieghem**

Master 2, Université de Lille

**Résumé** – Le XVIII<sup>e</sup> siècle voit s'affirmer le «tribunal de l'opinion publique», dont le rôle fut essentiel en matière de vie académique, de vie littéraire, mais aussi de justice. Par l'intermédiaire de procès médiatisés (presse, factums), des débats académiques ont investi les prétoires. En étudiant des journaux spécialisés dans le droit comme la *Gazette des Tribunaux*, nous verrons ici quels sont les procès évoqués et, en l'occurrence, la place des causes dans lesquelles l'honneur est en jeu, afin de saisir celle de l'honneur dans la société du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce qu'il recouvre, de même que la façon dont les avocats l'utilisent pour défendre leurs clients.

**Abstract** – The 18<sup>th</sup> century saw the affirmation of the “tribunal of public opinion”, whose role was essential in academic life, literary life, but also justice. Through publicised trials (press, memoirs), academic debates invaded the courtrooms. By studying law journals such as the *Gazette des Tribunaux*, we will see which trials are mentioned and, coincidentally, the place of the causes in which honour is at stake, in order to understand the place of honour in 18<sup>th</sup> century society, what it covers, as well as how lawyers used it to defend their clients.

---

Article issu d'un mémoire de deuxième année de master en histoire moderne, intitulé *Causes Célèbres dans l'espace septentrional sous le règne de Louis XVI*, préparé sous la direction de Hervé Leuwers et soutenu en 2016 à l'Université de Lille.

---

L'honneur n'est évidemment pas une invention de l'Ancien Régime, mais sa formalisation et l'exacerbation de ses manifestations ont créé une situation singulière entre le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle et la Révolution<sup>1</sup>.

**L**E PROPOS D'HERVÉ DRÉVILLON nous permet de comprendre que l'honneur au XVIII<sup>e</sup> siècle revêt une importance telle qu'il régit la société entière. Toutefois, Benoît Garnot nuance en écrivant que la société du XVIII<sup>e</sup> ne fait plus « de compromis entre les exigences de la loi et celles de l'honneur », et tend davantage à faire respecter les premières<sup>2</sup>. Au travers des factums, documents qui permettent d'approcher certaines causes célèbres du XVIII<sup>e</sup> siècle, il est possible de reprendre ce débat entre historiens de deux manières; d'abord en mesurant la place de l'honneur dans les procès, et ensuite en isolant la nature de l'honneur qui y est évoqué, tant par les juges que par les avocats, qui n'en ont pas toujours la même perception.

### ■ Les factums comme source

Pour ce travail sur l'honneur dans les procès, les sources utilisées sont des factums. Les factums, ou mémoires judiciaires, rédigés par les avocats en vue de défendre leurs clients. Ces imprimés sont distribués dans un premier temps aux magistrats à convaincre et à la partie adverse : les avocats y présentent les faits, mais aussi leurs arguments ; en général, ils y dénoncent aussi les agissements de la partie adverse. Ces écrits sont donc subjectifs. Dans un second temps, il arrive que certains factums soient imprimés en un plus grand nombre et distribués au public. Pendant ma première année de master, j'avais travaillé sur un procès se déroulant sous le règne de Louis XVI : l'affaire Dupond<sup>3</sup>. J'avais cherché, entre autres, à savoir si cette affaire pouvait être considérée comme une Cause célèbre : a-t-elle intéressé un large public, national, voire européen, et ses enjeux ont-ils rejoint des préoccupations majeures des hommes des années 1780 ? Pour cette seconde année de master, mon étude porte sur les procès célèbres dans l'espace septentrional entre 1774 et 1792. Ce travail se conçoit comme un prolongement, à la modeste échelle du

1 Hervé Drévilleon, « L'âme est à Dieu et l'honneur est à nous. Honneur et distinction de soi dans la société d'Ancien Régime », dans *Revue historique*, n° 654, 2010, p. 361-395, ici p. 363.

2 Benoît Garnot, *Questions de justice, 1667-1789*, Paris, Belin, 2006, p. 36.

3 Madeleine Tieghem, « L'affaire Dupond : de la critique des abus à la dénonciation des lettres de cachet », mémoire de master en recherche Histoire, sous la direction de Hervé Leuwers, Lille 3, 2015.

master, du travail de Sarah Maza sur les « Causes célèbres<sup>4</sup> ». Alors que l'historienne a travaillé sur des procès jugés dans la capitale, je me suis demandé si des affaires judiciaires se déroulant dans des petites villes du nord de la France ont pu être un jour considérées comme « célèbres » ; il s'agit également de comprendre pourquoi elles ont le plus souvent été oubliées depuis. Je me concentre pour cela sur six affaires qui ont connu un certain écho, ce qui n'en fait pas nécessairement des causes célèbres ; dans cette contribution, j'évoquerai deux de ces affaires, en resserrant l'analyse sur la problématique de l'honneur. La première affaire concerne un rapt, la seconde un différend familial.

Dans l'une et l'autre, des avocats parviennent à captiver leurs lecteurs grâce au thème de l'honneur : il apparaît que celui-ci est présent dans chaque procès, bien que certains ne soient pas intentés, au départ, dans le but de restaurer une dignité perdue. Par ailleurs, l'analyse des factums montre que, jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'honneur n'occupe pas la même place pour les avocats et les juges. D'une part, on observe que les avocats parvenaient toujours à utiliser l'honneur ou le déshonneur de leurs clients en leur faveur et afin d'intéresser le public. D'autre part, il existe une rupture dans la justice entre les clients qui demandent à recouvrer leur honneur et les juges qui ne souhaitent pas intervenir prioritairement pour sauver la réputation d'une famille, déshonorée par une tierce personne.

Toutes les causes peuvent déclencher l'indignation d'une partie et sa volonté de recouvrer sa fierté, sans laquelle elle ne peut vivre dignement. Par exemple, c'est parce qu'un avocat a bonne réputation qu'on le consulte ; c'est parce qu'il est estimé qu'un homme va être soutenu par sa famille ou ses voisins. Ces éléments renvoient à la *fama* du Moyen Âge, c'est-à-dire à la renommée d'une personne et du groupe auquel elle appartient. : Arlette Farge et Michel Foucault expliquent que la famille possède un honneur commun qui peut être entaché par un seul de ses membres<sup>5</sup>. À l'époque moderne, l'honneur est donc ce qui donne une place au sein de la famille et, de la société. Pour Diderot,

4 Sarah Maza, *Vies privées, affaires publiques. Les causes célèbres dans la France pré-révolutionnaire*, Paris, Fayard, 1997.

5 Arlette Farge et Michel Foucault, *Le désordre des familles. Lettres de cachet des archives de la Bastille au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 1982, p. 168 : « On peut être surpris de l'insistance avec laquelle sont invoquées les raisons de l'honneur dans ces documents qui étalent, avec tant de détails, les petits désordres de la vie de famille. [...] il est remarquable que de toutes petites gens – marchands sans fortune, artisans très modestes, domestiques gagnedeniers – aient recours à une rhétorique qu'on pourrait retrouver aussi bien dans la grande bourgeoisie ou chez les aristocrates ».

il y a deux formes d'honneur : celui qui est fondé sur ce que l'on pense de soi et celui qui s'appuie sur ce que les autres pensent de nous<sup>6</sup>. Les deux aspects ont une égale importance pour comprendre les motivations des procès. Plusieurs termes sont en usage pour rendre compte de l'honneur : on note en particulier l'usage des mots « considération » et « réputation », qu'il convient de distinguer : la première procède de l'entourage, alors que la seconde correspond à ce que l'opinion ou les rumeurs colportent<sup>7</sup>.

Afin de rétablir les événements et les enjeux des deux procès ici étudiés, j'ai dépouillé les factums. À la lecture de ces mémoires judiciaires, nous pouvons constater que la défense des avocats s'organise souvent de la même façon. Après avoir rappelé aux lecteurs le terreau du procès et l'ensemble des faits antérieurs à la rédaction du factum, les avocats présentent leurs « moyens », c'est-à-dire leurs arguments. Dans cette partie des mémoires judiciaires, les avocats cherchent à rallier les lecteurs à leur cause de différentes façons qui relèvent des pratiques classiques de l'argumentation et de la rhétorique. Ainsi, les avocats usent du *logos* qui fait appel à la raison afin de convaincre leurs lecteurs. D'autres fois, ils cherchent à persuader en jouant sur les émotions et les sentiments : c'est le *pathos*. Ainsi, lorsque les avocats présentent leurs clients et les faits, ils n'hésitent pas à émouvoir les lecteurs afin de faire naître de la compassion. Les avocats usent également de l'image qu'ils se sont construite auprès du public, c'est-à-dire leur *ethos* : Robespierre par exemple se présente comme l'avocat des pauvres<sup>8</sup>.

### ■ L'honneur, un sujet omniprésent dans les procès

Les affaires judiciaires recouvrent souvent des motifs sous-jacents qui ne sont pas toujours évoqués par les parties en conflit. Il s'agit ici de démontrer, dans un premier temps, que l'honneur est presque toujours présent dans les procès, même s'il ne s'affiche pas nécessairement comme leur première raison. Les historiens comme Hervé Drévilion accordent beaucoup de place à l'honneur dans la société. Peu d'auteurs, cependant, se sont pour le moment intéressés à place de l'honneur dans les procès dont ce n'est pas le principal motif. Or, l'honneur est plus présent qu'on ne pourrait le croire au premier abord. La première affaire est celle du sieur Louis-Mairie-Hyacinthe Dupond, enfermé par lettre de cachet

6 Denis Diderot et Jean Le Rond d'Alembert, « Honneur » dans *Encyclopédie*, VIII, 1765, p. 288.

7 *Ibid.*, « Réputation », t. 14, 1765, p. 161.

8 Hervé Leuwers, *Robespierre*, Paris, Fayard, p. 77-81.

à la demande de son frère pour avoir déshonoré sa famille. Ce procès se déroule au Conseil d'Artois à la demande d'Hyacinthe Dupond qui demande réparation pour les douze ans qu'il a passés à la maison de force d'Armentières. La seconde concerne la famille Hamilton qui intente un procès au sieur Beresford pour l'enlèvement de leur fille, Sidney, puis son mariage. Les parents de la jeune fille de seize ans souhaitent recouvrer leur honneur perdu après sa fuite. Le procès se déroule cette fois au Parlement de Flandre puis au Parlement de Paris et atteint le Conseil des Parties. Dans la première affaire, les sources sont entièrement des factums conservés aux archives départementales du Pas-de-Calais ; dans la seconde, la majorité a été numérisée et est trouvable sur internet.

Pour justifier l'enfermement par lettre de cachet d'Hyacinthe Dupond aux Bons-Fils d'Armentières, en 1774, sa famille insiste sur le déshonneur de son parent qui, après avoir déserté à lors de la Guerre de Sept Ans (1756-1763), a mené une vie aventureuse au service de différents souverains. Hyacinthe Dupond reste correctionnaire, soit incarcéré en maison de force, pendant douze ans ; à sa sortie, il intente un procès à sa famille, et réclame des dommages et intérêts. Devant le tribunal, en 1787, les défendeurs prétendent de leur côté que leur parent a eu un comportement honteux et violent. Le sieur Téroutte, avocat de la famille, témoigne :

Quand il est venu chez moi, il m'a paru ivre ; il m'a paru en colère ; il m'a dit qu'il alloit sur le champ chercher son frère par tout où il seroit ; qu'il se feroit justice à lui-même, quand il en devoit être pendu, & qu'il s'embarrassoit fort peu de déshonorer sa famille<sup>9</sup>.

C'est donc parce qu'il serait violent, ivrogne et qu'il jetterait le déshonneur sur sa famille que Hyacinthe Dupond est officiellement enfermé. L'ivrognerie n'étant pas suffisante, la famille l'accuse également d'autres torts. Comme l'expliquent Arlette Farge et Michel Foucault, l'enfermement est destiné à faire cesser « le scandale dont les voisins sont témoins, et dont les parents sont peu ou prou partie prenante<sup>10</sup> ». Pour la partie adverse, cependant, la famille a agi pour éviter de réviser le partage de l'héritage d'un oncle décédé pendant l'absence de Hyacinthe.

D'autres fois, l'honneur complique grandement le déroulement des procès. Le phénomène s'observe dans l'affaire Hamilton, où une jeune femme noble épouse un roturier sans l'accord de ses parents. Sydney Hamilton est enlevée chez ses parents en Angleterre, avec ou contre son

<sup>9</sup> ADPC, 18J302, *A messieurs les grands baillis...*, p. 44.

<sup>10</sup> Arlette Farge et Michel Foucault, *op. cit.*, p. 36.

consentement, par Benjamin Beresford, qui l'épouse ensuite. Quelques mois plus tard, la famille de la jeune femme retrouve les deux époux et convainc Sydney de fuir en France afin de se faire oublier. Les parents de Sidney Hamilton ne peuvent accepter que la jeune femme se soit mariée sans leur autorisation, et surtout avec un homme qu'ils n'ont pas choisi. Comme l'explique Jean-Marie Constant, «le mariage est un élément essentiel à la stratégie sociale de la famille noble pour perpétuer le nom, conserver le prestige et la puissance de la maison et si possible l'accroître<sup>11</sup>». Le procès peut alors se comprendre de la façon suivante. D'une part, le sieur Beresford souhaite sauver sa dignité d'époux en récupérant sa femme. De leur côté, les parents Hamilton tentent de restaurer leur honneur en faisant passer la conduite de leur fille pour un rapt d'enlèvement. Sydney Hamilton se trouve alors partagée entre son honneur d'épouse, qui lui commande de rester auprès de son mari, et celui de fille, qui lui ordonne de retourner auprès de son père en Angleterre et de condamner son époux comme ravisseur. Cette idée de double rôle s'appuie sur l'ensemble des factums de cette affaire, ainsi que sur un article de Joseph Hudault<sup>12</sup>. Le départ pour la France de Sydney Hamilton paraît d'autant plus justifié qu'elle est enceinte; ses parents, peut-être, souhaitent ne pas ébruiter sa grossesse, qui deviendrait illégitime en cas d'annulation du mariage<sup>13</sup>. Comme le souligne Isabelle Vissière, «la grossesse illégitime est toujours perçue comme un drame<sup>14</sup>». Ainsi, la fuite en France de Sidney Hamilton doit permettre à sa famille d'éviter le scandale. Or, la publication de nombreux articles de journaux sur le procès ne laisse pas la jeune femme et ses parents dans l'anonymat. Au contraire, la famille devient célèbre pour la fuite et la grossesse de Sydney Hamilton; leur célébrité apparaît indissociable de leur déshonneur.

Si la famille Hamilton est déshonorée par la publicité autour du procès, Élie de Beaumont, l'avocat du ravisseur, profite de la situation

11 Jean-Marie Constant, *La noblesse française aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hachette, 1985, p. 115.

12 Joseph Hudault, «Une affaire de droit international privé devant les juridictions de Flandre : l'affaire Beresford (1781)», dans *Revue du Nord*, n° 54, 1972, p. 203-211.

13 Alain Lottin, «Naissance illégitimes et filles-mères à Lille au XVIII<sup>e</sup> siècle», dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 17, 1970, p. 279-322. Philippe Daumas explique également que la majorité des filles-mères ne trouvent pas d'époux : *Familles en Révolution. Vie et relations familiales en Île-de-France, changement et continuité, 1775-1825*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, p. 136-142.

14 Isabelle Vissière, *Procès de femmes au temps des philosophes*, Paris, Éd. des Femmes, 1985, p. 14.



pour décrire le déshonneur de l'enfermement par lettre de cachet de son client, à la demande de sa belle-mère :

Le moindre de tous [les outrages] a été une prison d'un mois, pendant l'hiver le plus rigoureux. Mais le voir confondu dans cette prison, maintenant uniquement destinée au crime, avec les plus vils scélérats, être présenté à toute la France comme un monstre abominable, qui a mis en œuvre les moyens les plus respectés pour atteindre à la plus horrible fin ; [...] mais le voir chargé, aux yeux des deux nations, d'un grand crime, d'un de ces crimes qui réunissent les peuples contre un coupable pour ordonner son supplice ; sont-ce là des maux assez cruels ?<sup>15</sup>

Pour Élie de Beaumont, le sieur Beresford est une victime ; c'est sous cette identité-là que l'avocat va faire connaître son client. Benjamin Beresford doit devenir le mari bafoué le plus célèbre d'Europe. L'avocat présente un homme injustement déshonoré, enfermé et séparé de sa femme, par les parents de celle-ci ; on comprend que, pour lui, l'image du mari malmené est seule capable d'effacer le soupçon de vénalité qui pèse sur le client, accusé d'avoir épousé de force une jeune femme pour sa dot. L'avocat retourne la situation et rend responsable la famille Hamilton du déshonneur de son client. Ainsi, l'honneur permet de justifier certaines actions et d'accuser la partie adverse. Mais ce n'est pas tout ; l'honneur permet également d'intéresser le public à un procès.

### ■ L'honneur pour captiver les lecteurs

Dans de nombreux cas, les défenseurs présentent les faits de façon manichéenne. Plus une personne est déshonorée par un adversaire au passé incertain, fourbe et malhonnête, plus le procès intriguera le public. Rien de plus passionnant que le rapt de séduction d'une jeune innocente noble par un sombre roturier, ou que les menaces d'un déserteur violent et alcoolique envers sa famille qui l'héberge. C'est le fossé créé par les avocats entre les deux parties, qui fait de ces affaires des sujets intéressants : à un client innocent et juste s'opposent des adversaires nombreux aux crimes abominables et à la réputation douteuse. Sarah Maza, dans l'introduction de son ouvrage *Vies privées, affaires publiques*, explique que « les ragots et le scandale ont toujours existé et se sont toujours bien vendus<sup>16</sup> » ; or, la création de telles oppositions tend à assombrir les parties adverses, à transformer leurs actes et donc à faire des procès des objets de curiosité et de rumeurs. De ce fait, si la partie adverse a

<sup>15</sup> *Mémoire pour Benjamin Beresford...*, *op. cit.*, p. 514.

<sup>16</sup> S. Maza, *op. cit.*, p. 7.

mauvaise réputation, l'avocat pourra plus facilement noircir les faits et donc attirer la curiosité, parfois malsaine, du public.

Ainsi, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'honneur et le déshonneur font vendre. Si l'affaire de la demoiselle Hamilton fait couler beaucoup d'encre, celle du sieur Dupond ne connaît pas un tel succès est n'est connu qu'en Artois. Les lecteurs de factums ou de journaux prennent plaisir à suivre un procès avec ses coups de théâtre; telle une série policière où les vies, les actions et les arguments de chaque acteur du procès sont peu à peu dévoilés au public. L'honneur crée alors une surenchère; au-delà des dommages ou des blessures physiques, les parties d'un procès sont également touchées dans leur dignité. Le procès n'est pas seulement un lieu où l'on s'affronte pour obtenir des dommages et intérêts, c'est aussi l'occasion de rétablir son honneur. Cependant, à cette même époque, il semble exister une rupture judiciaire.

### ■ L'honneur des avocats, l'honneur des juges

À travers les procès étudiés, il apparaît que les avocats utilisent l'honneur pour alimenter la défense de leurs clients alors que cela a de moins en moins de poids auprès des juges. Selon Benoît Garnot, au XVIII<sup>e</sup>, l'État n'a plus pour rôle de sauver l'honneur mais de faire respecter la loi, parfois au détriment de celui-ci. Ce changement s'accompagne d'une évolution des mœurs. Des hommes de plus en plus nombreux ne « perçoivent plus forcément l'honneur comme la première des nécessités, même s'ils ne nient pas qu'il reste souhaitable... Mais pas à tout prix<sup>17</sup>. » Concernant les jeunes femmes, Benoît Garnot explique qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les dommages et intérêts pour rapt ou grossesse plafonnent à 100 livres, contre plusieurs milliers au XVI<sup>e</sup>! Ainsi, « l'honneur d'une jeune fille ne vaut donc plus très cher auprès des juges<sup>18</sup> »; il y a donc, selon l'auteur, une dévaluation de l'honneur en justice. Or, les avocats continuent d'utiliser le *logos* pour convaincre leurs lecteurs, et donc les juges, qu'il est nécessaire de sauver la dignité de leurs clients. Dans les procès choisis ici, il apparaît que l'honneur reste un sujet important, et que sa blessure mérite réparation. La famille Hamilton demande 300 000 livres pour le mariage et la grossesse de leur fille Sydney; cependant c'est Benjamin Beresford qui remporte le procès et réclame 50 000 livres pour son enfermement. De l'affaire Dupond, Hyacinthe touche 8 000 francs pour son enfermement de douze ans. Dans un procès pour injure entre

<sup>17</sup> B. Garnot, *op. cit.*, p. 51.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 49.

deux médecins, que nous n'avons pu détailler ici, celui qui a été insulté demande 12 000 livres<sup>19</sup> !

S'il existe une dépréciation de l'honneur des jeunes femmes visible dans les décisions des juges, on peut cependant se demander si ce n'est pas avant tout l'honneur commun à la famille qui est dévalué ; l'honneur individuel, quant à lui, conserverait une importance forte. On pourrait parler d'une sorte d'individualisation de l'honneur, qui va de pair avec la réflexion sur l'individualité des peines. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, il naît un débat pour que le déshonneur ne s'abatte plus que sur le coupable et non plus sur sa famille. Si la justice ne sanctionne plus toute une famille pour les crimes d'un seul, pourquoi devrait-elle sauver l'honneur de tout un groupe quand une seule personne s'est déshonorée ? Au XVIII<sup>e</sup>, les juges estiment-ils que les femmes séduites n'ont déshonoré qu'elles seules, et que la justice n'a donc pas à se mêler de l'honneur familial ? Les parents de la demoiselle Hamilton demandent réparation pour un mariage effectué sans leur consentement et donc déshonorant. Or, ils n'obtiennent rien ! Au contraire, ils doivent verser 50 000 livres au sieur Beresford pour l'avoir fait enfermer par lettre de cachet au Châtelet. Les juges estiment donc que les parents et leur nom n'ont pas été déshonorés à travers les actions de leur fille.

Dans le procès du sieur Dupond, c'est également Hyacinthe, enfermé par lettre de cachet, qui obtient réparation. Dans cette affaire, les juges n'accordent plus d'importance à l'honneur de la famille qui perd le procès en 1792 devant le Tribunal de district d'Arras. Le Mais le contexte historique peut expliquer la victoire d'Hyacinthe Dupond. En effet, les lettres de cachet sont fortement critiquées à la fin du siècle et la Révolution les supprime. Sans doute s'agit-il ici, de la part des juges, à la fois d'une baisse d'intérêt pour l'honneur commun des familles, et d'un refus de cautionner un enfermement par lettre de cachet.

## ■ Conclusion

En insistant sur les questions d'honneur, les avocats de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle cherchent à justifier ou à critiquer les actions des parties en présence, mais aussi à toucher le public présent aux audiences ou les lecteurs de factums. L'honneur demeure ainsi particulièrement central dans les causes dites célèbres, car un large public les suit. Pour autant, il semble que cet honneur familial, s'il est toujours fortement présent dans les mémoires judiciaires, n'est plus défendu avec la même vigueur par

19 Madeleine Tieghem, *op. cit.*, p. 94-103 / ADPC, BHC 1034 11-14.

les juges. Dans les cas étudiés ici, l'honneur individuel prime désormais sur l'honneur des familles. Ce n'est pas seulement l'honneur des jeunes filles qui est dévalué, comme l'explique Benoît Garnot, c'est également celui des parents. Là où les avocats et leurs clients évoquent toujours avec force leur honneur, les juges paraissent moins considérer comme prioritaire la défense de l'honneur commun des familles.

## La justice au travail : la préparation des audiences d'après l'exemple de Foacier de Ruzé, avocat général au Conseil Provincial d'Artois (1760-1790)

**Toinon Ledoux**

Master 2, Université de Lille

**Résumé** – L'histoire du monde du travail a fait l'objet d'un grand nombre de travaux, ce dès le siècle dernier. En nous inscrivant dans ce courant historiographique, nous verrons ici comment travaillait un avocat général au XVIII<sup>e</sup> siècle, par l'étude d'une figure connue : Auguste-Joseph-Marie Foacier de Ruzé, dernier avocat général en titre du Conseil Provincial d'Artois.

**Abstract** – The history of the working world has been the subject of several studies since the last century. Relying on this historiographical current, we will see here how a general advocate worked in the 18<sup>th</sup> century, by studying a well-known figure: Auguste-Joseph-Marie Foacier de Ruzé, the last general advocate of the Provincial Council of Artois.

---

Article issu d'un mémoire de deuxième année de master en histoire moderne, intitulé *Un magistrat au travail. Foacier de Ruzé, avocat général au conseil provincial d'Artois (1760-1790)*, préparé sous la direction de Hervé Leuwers et soutenu en 2016 à l'Université de Lille.

---

**L**E TRAVAIL EST UN OBJET HISTORIQUE clairement identifié. Récemment encore, deux centres de ressources explicitement voués à l'histoire du travail en France ont été créés : le *Centre d'Histoire du Travail*, basé à Nantes, et le *Centre des Archives du monde du Travail*, de Roubaix. Bien qu'ils ne soient pas directement affichés dans l'intitulé des laboratoires du CNRS, certains axes de recherches font explicitement référence au travail. C'est le cas pour le *Centre d'études et de recherche sur les savoirs, les arts, les techniques et les sociétés* à l'Université de Lille III, qui comportait un pôle consacré à l'histoire économique du monde du travail du XVI<sup>e</sup> siècle au XXI<sup>e</sup> siècle. Loin de se limiter aux institutions,

c'est toute l'histoire sociale contemporaine qui consacre ou a consacré une grande partie de ses recherches au travail. Nous pouvons ainsi citer *Le Mouvement Social*, associant sociologues et historiens, dont les numéros spéciaux mettent en évidence un intérêt très fort dans les années 1960 et 1970 pour la « classe ouvrière » et les usines. En 2002, la revue fait une place plus que conséquente à l'histoire du travail à l'époque contemporaine sous la plume de Christian Chevandier et Michel Pigenet<sup>1</sup>. Dans le monde anglophone, nous pouvons également évoquer le courant de *Labour History*, plus ou moins lié encore une fois au mouvement ouvrier. Cet aperçu laisse apparaître que le travail demeure, dans une large mesure, l'apanage des spécialistes de l'histoire sociale contemporaine et qu'il est d'abord envisagé du point de vue de la condition et des organisations ouvrières, même si une histoire du travail existe aussi en histoire rurale (travail de la terre, outillage agricole, etc...). Relevons par exemple les travaux de Malherwein Gunter sur le rôle du travail dans la révolution agricole<sup>2</sup>.

Ces orientations soulèvent une question : celle de la définition du travail et de son historicité. Parmi les multiples sens du mot « travail » présentés par Alain Cottureau<sup>3</sup>, les historiens ont davantage retenu le travail salarié industriel. Émile Levasseur voit dans l'histoire du travail une histoire des travailleurs, des classes laborieuses et des classes ouvrières<sup>4</sup>. Alors que, plus ponctuellement, on voit apparaître des travaux sur le commerce avec notamment Béatrice Perez qui s'intéresse aux marchands de Séville<sup>5</sup>, ou sur les architectes, avec Bernard Marrey<sup>6</sup>.

Quelle est donc la place faite au travail intellectuel, et notamment aux professionnels de la justice ? Pierre Jaccard ne l'évoque pas dans son histoire du travail<sup>7</sup>. Maurice Bouvier-Ajam place le personnel judiciaire aux côtés du personnel enseignant, mais n'écrit que deux lignes à leur

1 Michel Pigenet et Christian Chevandier, « L'histoire du travail à l'époque contemporaine : clichés tenaces et nouveaux regards », *Le Mouvement Social*, n° 200, juillet-septembre 2002, p. 163-169.

2 Malherwein Gunter, « Le rôle du travail dans la révolution agricole. L'exemple de la Hesse-Rhénanie aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles », *Histoire et Sociétés Rurales*, 2/2002, p. 41-63.

3 Alain Cottureau, « Théories de l'action et notion de travail. Note sur quelques difficultés et quelques perspectives », *Sociologie du travail*, XXXVI, Hors-série, 1994, p. 73-89.

4 Émile Levasseur, *Histoire des classes ouvrières en France depuis la conquête de Jules César jusqu'à la Révolution*, Paris, Guillaumin, 1859 ; Id., *Histoire des classes ouvrières en France depuis 1789 jusqu'à nos jours*, Paris, Hachette, 1967.

5 Béatrice Perez, *Les marchands de Séville : une société inquiète (XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2016.

6 Bernard Marrey, *Architecte : du maître de l'œuvre au disagneur*, Paris, Éd. du Linteau, 2013.

7 Pierre Jaccard, *Histoire sociale du travail de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Payot, 1960.

sujet<sup>8</sup>. Pour se rendre compte du travail fourni par les professionnels de la justice d'Ancien Régime, il faut se tourner vers des monographies, qui lui accordent une place plus ou moins importante. Je citerai à ce titre les travaux de Frédérique Pitou<sup>9</sup>, d'Olivier Chaline<sup>10</sup>, de David Feutry<sup>11</sup>, ou encore de Gauthier Aubert<sup>12</sup>. Nous pouvons également nous appuyer sur l'étude des cours de justice elles-mêmes, qui s'intéresse au personnel judiciaire, avec notamment les travaux de François Bluche<sup>13</sup>, de Clarisse Coulomb<sup>14</sup> ou encore de Monique Cubells<sup>15</sup>.

Le présent article se veut une contribution à cette histoire du travail intellectuel, en abordant la question du travail d'un magistrat : en l'occurrence, celui d'un avocat général. Foacier de Ruzé (1735-1794) est avocat général au Conseil Provincial d'Artois de 1760 à 1790, date à laquelle le Conseil est supprimé. Si les charges d'avocat général sont habituellement nombreuses dans les cours souveraines, le Conseil Provincial d'Artois n'en dispose que d'une seule. Appartenant, aux côtés du procureur général et de ses substituts, aux gens du roi, c'est-à-dire au ministère public, il a une double fonction. En effet, si ce ministère représente les intérêts du roi et de la société à l'audience, dans les causes où le roi, l'Église, les communautés religieuses et laïques, les hôpitaux, les mineurs et le public, sont intéressés, il est également le gardien de la loi, veillant au bon enregistrement des textes royaux et à leur juste application. Nous laisserons ici de côté la fonction politique de ce magistrat qui ne constitue pas la majorité de son temps de travail, contrairement à sa fonction judiciaire dont la tâche est quotidienne, chaque semaine étant scandée par la succession des nombreuses audiences.

Ce travail judiciaire consiste à rédiger les conclusions qu'il présentera lors des audiences, avant le verdict des juges. Quelles sont ces

- 
- 8 Maurice Bouvier-Ajam, *Histoire du travail en France des origines à la Révolution*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1981.
- 9 Frédérique Pitou, *La robe et la plume : René Pichot de la Graverie, avocat et magistrat à Laval au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003.
- 10 Olivier Chaline, *Godart de Belbeuf. Le parlement, le roi et les Normands*, Luneray, Bertout, 1996.
- 11 David Feutry, *Guillaume-François Joly de Fleury (1675-1756). Un magistrat entre service du roi et stratégies familiales*, Paris, École nationale des chartes, 2011.
- 12 Gauthier Aubert, *Le Président de Robien, gentilhomme et savant dans la Bretagne des Lumières*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001.
- 13 François Bluche, *Les magistrats du Parlement de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Economica, 1986.
- 14 Clarisse Coulomb, *Les pères de la patrie. La société parlementaire en Dauphiné au temps des Lumières*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2006.
- 15 Monique Cubells, *La Provence des Lumières : les parlementaires d'Aix au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses du Palais-Royal, 1984.

conclusions ? Comment sont-elles rédigées ? Quels outils de travail permettent à Foacier de Ruzé de mener à bien cette tâche ? Voici les questions auxquelles nous nous efforcerons de répondre dans cet article afin de présenter la préparation d'une audience par un avocat général. Plusieurs sources peuvent être sollicitées. Dans la collection Laroche des Archives Départementales du Pas-de-Calais, nous avons d'abord retrouvé six dossiers contenant une importante quantité de brouillons ou de résumés finaux de conclusions de Foacier de Ruzé<sup>16</sup>. Nous disposons également de références à même les conclusions, de fiches, de notices bibliographiques réalisées par Foacier de Ruzé lui-même, qui nous amènent à réfléchir à la notion d'arrestographie, particulièrement étudiée par Serge Dauchy et Véronique Demars-Sion<sup>17</sup>.

Dans un premier temps, nous présenterons la préparation de l'audience par l'avocat général en nous efforçant de définir les conclusions, d'en présenter le mode de rédaction et d'en expliquer le classement mis en place par Foacier de Ruzé. Dans un second temps, nous examinerons les outils de travail dont se sert l'avocat général pour préparer une audience.

### ■ Participer aux audiences : la rédaction des conclusions

Dans son *Répertoire Universel et Raisonné de Jurisprudence Civile, Criminelle, Canonique et Bénéficiale*, Joseph-Nicolas Guyot définit les conclusions comme étant « les avis que donnent, lors de l'audience, les procureurs et avocats généraux dans les affaires qui ne peuvent être jugées sans l'intervention de leur ministère<sup>18</sup> ». Ces affaires sont celles dans lesquelles le roi, l'Église, les communautés religieuses ou laïques, ou encore la cause publique, sont intéressés ; le ministère public, et donc l'avocat général, donne ses conclusions dans ces affaires dites « civiles », mais également dans toutes les matières criminelles. Ces conclusions sont de deux types : « préparatoires », lorsque le ministère public « requiert quelque chose concernant l'instruction et la procédure » ; « définitives », lorsqu'elles ont pour objet la décision et le jugement du procès<sup>19</sup>. Elles sont par ailleurs un moyen pour le ministère public d'éclairer les juges sur les questions de droit. Les conclusions interviennent lors de l'audience, lors de

16 AD Pas-de-Calais, 18 J 214.

17 AD Pas-de-Calais 18J 214. Serge Dauchy et Véronique Demars-Sion, *Les recueils d'arrêts et dictionnaires de jurisprudence (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, La Mémoire du Droit, 2005.

18 Joseph-Nicolas Guyot (dir.), *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale*, Paris, Librairie J. Dorez, 1775-1783, t. 4, p. 352.

19 *Ibid.*



l'assemblée des juges réunis pour écouter les parties – ou les avocats plaidant devant eux – afin de juger les causes dites « faciles »<sup>20</sup>.

Le calendrier des audiences laisse entrevoir un rythme soutenu que l'avocat doit suivre. Celles-ci ont lieu essentiellement le matin, l'horaire étant fixé depuis 1530 : de sept heures à dix heures en été, de huit heures à onze heures en hiver. Elles sont réparties dans la semaine, de sorte que les magistrats ne disposent que d'une demi-journée pour préparer l'audience du lendemain. L'avocat général assume seul certaines audiences : celles concernant les « causes à communiquer au ministère public » qui concernent l'Église, les communautés religieuses (régulières ou séculières), le monarque, la police, les mineurs, les tutelles, les curatelles, la substitution ou le *fidéicommiss*. De même, il assure la communication de certaines causes qui ne sont pas concernées par le calendrier (causes exceptionnelles)<sup>21</sup>. Ainsi, on peut aisément imaginer l'accumulation de papiers, de notes, de brouillons à laquelle doit faire face Foacier de Ruzé chaque semaine. D'autant plus que les audiences ne constituent pas l'unique travail du magistrat qui doit, l'après-midi, assister aux réunions de chambres assemblées. À ce titre, François Bluche qualifie la vie des magistrats de « fiévreuse »<sup>22</sup>. Travailler au service de la justice, c'est parfois y consacrer ses soirées, voire ses nuits, et quand les magistrats ne travaillent pas au Palais, ils travaillent chez eux. Un travail fiévreux qui n'empêche pas une critique largement répandue au XVIII<sup>e</sup> siècle, celle d'un absentéisme notoire des magistrats ; critique largement démentie par les travaux de Vincent Meyzie<sup>23</sup>. Foacier de Ruzé faisait-il partie de ces magistrats absents au Conseil Provincial d'Artois ? Il est difficile d'y répondre avec précision. Bien que les multiples conclusions dont nous disposons soient un bon témoignage du travail de Foacier de Ruzé au sein de cette Cour de Justice, nous ne disposons que d'une partie d'entre elles, qui ne sont d'ailleurs pas datées. Il semble hasardeux de déterminer uniquement par ce biais à combien de procès, dans une année judiciaire, Foacier de Ruzé assiste, et donc d'en déduire s'il fait partie des présents ou des absents au Conseil. Cependant, rigueur

20 Philippe Sueur, *Le Conseil Provincial d'Artois (1640-1790). Une cour provinciale à la recherche de sa souveraineté*, Arras, Mémoires de la commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais, t. XVIII, 1982, p. 57.

21 *Ibid.*, p. 158.

22 F. Bluche, *op. cit.*, p. 218.

23 Vincent Meyzie, *Les illusions perdues de la magistrature seconde. Les officiers « moyens » de justice en Limousin et en Périgord (vers 1660-vers 1810)*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2004.

et efficacité ressortent de ces conclusions, preuve d'une conscience professionnelle particulièrement tangible.

Foacier de Ruzé met très vite en place une technique de rédaction. Il rédige ses conclusions d'une seule et même manière, comme le montrent ses brouillons ou extraits qui suivent tous un même plan. La présentation est toujours la même : les parties en présence sont mises en évidence dans la partie supérieure de la feuille, dans un caractère plus grand que le reste du texte, la partie « contre » succédant à la partie « pour », selon une logique évidente. Il faut à ce titre préciser que les conclusions sont toutes au même format de page, soit le format in-4°. Afin de présenter le plus précisément possible ce mode de rédaction proposé par Foacier de Ruzé, nous allons nous appuyer sur les conclusions rédigées dans le cadre d'une affaire d'escroquerie, que l'avocat général assimile à de la sorcellerie ; elles datent de 1765 et sont les plus complètes que nous ayons à notre disposition<sup>24</sup>. Dans cette affaire, le Conseil Provincial d'Artois cherche à savoir si l'affaire doit être considérée comme un cas royal, et ainsi être portée au Parlement de Paris, ou s'il s'agit uniquement d'un cas privilégié qui, dans ce cas, doit être jugé devant le Conseil. Le développement est entièrement rédigé ; l'écriture est claire, soignée, et les expressions employées par Foacier de Ruzé sont travaillées. Il débute par un résumé de l'affaire, présente les accusés, puis rappelle les faits. La procédure suivie fait l'objet d'un second récit. Cette observation est importante puisqu'elle sous-entend que l'avocat général a accès au sac du procès (sac en tissu contenant tous les éléments de l'affaire à des fins d'archivage), ce que Jean-Baptiste Denisart confirme dans son article « gens du roi »<sup>25</sup>. Il connaît les aboutissants de l'instruction préparatoire : le constat des faits et le procès-verbal du juge<sup>26</sup>, le rapport d'un expert, la saisie de pièces à conviction, l'information par laquelle les témoins sont interrogés<sup>27</sup>. Dans les conclusions de cette affaire de sorcellerie, Foacier de Ruzé n'expose que quelques extraits des interrogatoires. Sous l'Ancien Régime, le ministère public est le seul accusateur en titre. Les témoins sont entendus à sa requête. D'après Christiane Plessix-Buisset, ce n'est que lorsqu'il a pris connaissance de l'information

24 AD Pas-de-Calais, 18J 214, Sous dossier 2 : « A5, sorcellerie, 1765 ».

25 Jean-Baptiste Denisart, *Collection des décisions nouvelles et des notions relatives à la jurisprudence présente*, volume 6, 7<sup>e</sup> édition, 1771, Paris, Chez la veuve Desaint, p. 402.

26 Dans une autre conclusion (AD Pas-de-Calais, 18J 214, Sous dossier 1 : « Ferme. Procès-verbal nul. Conclusions dans l'affaire opposant le sieur de la Derrière à Coblèche », 3 p.), on trouve la mention « voir si le procès-verbal fait mention de refus ».

27 Hervé Leuwers, *La justice dans la France moderne*, Paris, Ellipses, 2010, p. 125.

des témoins que le ministère public est en mesure de fonder ses conclusions<sup>28</sup>. Il apparaît donc normal de retrouver des extraits de l'information des témoins dans les conclusions de Foacier de Ruzé. Ce sont les dépositions qui vont permettre d'établir l'élément « personnel » de l'infraction, c'est-à-dire l'implication de certains individus, et non plus seulement l'élément « matériel », mis en évidence lors de la phase d'investigation, supervisée par le juge, sur le lieu du délit<sup>29</sup>.

Après s'être attaché à l'affaire en elle-même, Foacier de Ruzé répond aux questions de droit qui lui ont été posées en amont ; en ce sens, il apparaît comme un véritable « consultant en droit ». Il doit éclairer les juges sur la loi à appliquer dans tel ou tel cas. Ses « éclairages » suivent toujours le même ordonnancement : il cite la question générale, puis revient à la ligne pour y répondre. Le développement sur les questions de droit est rédigé à la première personne. Si l'objectif des conclusions est de rappeler ce que le droit met en place pour répondre à une situation particulière, on constate ici qu'il n'en reste pas moins que c'est l'avis de l'avocat général qui est précisé. Ce dernier s'implique donc personnellement dans ses conclusions. Il s'agit pour lui de présenter tous les cas de droit pouvant être rapprochés de la présente affaire afin de réfléchir à la bonne application de la loi et de ne commettre aucune erreur. Finalement, Foacier de Ruzé avance ses propres conclusions. Il a dressé une sorte de tableau complet des possibles interprétations, au regard du droit (englobant coutume, droit romain, droit canon, etc.), de l'affaire, en vue d'un jugement, et donne désormais ses conclusions. La présence de résumés parmi les différentes archives retrouvées sous-entend que l'avocat général fait parvenir aux juges, avant l'audience, un extrait de ses conclusions, procédé classique sous l'Ancien Régime.

Une fois rédigées, les conclusions de Foacier de Ruzé sont conservées et sont destinées à être réutilisées par le magistrat. En effet, l'avocat général classe de façon rigoureuse ses travaux et ce classement est directement visible, preuve qu'il compte pouvoir retrouver aisément certaines de ses conclusions. Deux éléments de classement apparaissent très nettement : un classement chiffré et un classement lettré, allant de la lettre A à la lettre Z. Si cette méthode de classement interroge, au vu de plusieurs incohérences, elle est la preuve que l'avocat général est amené à se servir des affaires anciennes afin d'en

---

28 Christiane Plessix-Buisset, *Le criminel devant ses juges en Bretagne aux XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Maloine, 1988, p. 282.

29 *Ibid.*, p. 278.

travailler de nouvelles<sup>30</sup>. Peu à peu, Foacier de Ruzé retravaille ce classement, le perfectionne. Par exemple, l'avocat général choisit de mettre la lettre sur la droite et non plus sur la gauche<sup>31</sup>. On peut imaginer qu'il a fait des essais avant de choisir la forme finale qu'il adoptera ensuite tout au long de sa carrière. On s'aperçoit donc que le travail des conclusions devient avec le temps une sorte d'automatisme pour l'avocat général qui prend des habitudes. Cette constance dans la rédaction, et finalement dans ses méthodes de classement, peut être le signe d'un processus judiciaire intégré et bien rodé. Nous avons d'autre part retrouvé un recueil de modèles de différentes conclusions rédigé de la main même de Foacier de Ruzé, et qui semble être destiné à tout avocat général<sup>32</sup>. Cet outil fait partie des nombreux outils de travail dont l'avocat général se sert pour rédiger ses conclusions.

### ■ Les outils de travail

Les outils dont dispose l'avocat général sont nombreux et apparaissent très nettement dans ses conclusions. Ils sont de trois types : les recueils d'arrêts, les ouvrages de droit coutumier et les arrêts rendus par les cours de justice géographiquement proches du Conseil Provincial d'Artois.

Dans ses conclusions, Foacier de Ruzé multiplie les références bibliographiques, précisant la page à laquelle il faut se référer ; il s'appuie particulièrement sur les travaux des arrêtistes d'Ancien Régime. On retrouve à ce titre cités Bornier, Rousseaud de la Combe, Muyart de Vouglans, Loisel, Denisart, Brillon, Ferrière, Basnage, ou encore Gayot de Pitaval. Les recueils d'arrêts d'Ancien Régime occupent une place tout à fait particulière au sein de la littérature juridique. Ils ont été particulièrement étudiés par les historiens du droit, et notamment par Serge Dauchy et Véronique Demars-Sion<sup>33</sup>. Dès le développement d'une justice royale rationnelle et centralisée, à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, les professionnels du droit réunissent toute information pouvant leur être utile dans l'exercice de leur fonction : arrêts de règlements, affaires étonnantes, controverses juridiques, etc. Ainsi, de nombreux praticiens se constituent une documentation dont le caractère personnel devient rapidement illusoire. Circulant peu à peu au sein du Palais, des copies sont réalisées. Avec

30 Toinon Ledoux, *Un magistrat au travail. Foacier de Ruzé, avocat général au Conseil Provincial d'Artois (1760-1790)*, Université Lille III-Charles de Gaulle, 2016.

31 AD Pas-de-Calais, 18J 214, Sous dossier 1 : « M. Pension alimentaire à un interdit. Conclusions dans l'affaire opposant la veuve Renard au Sieur Segond », 3 p.

32 AD Pas-de-Calais, 18 J 234, « Modèles des différentes conclusions », 99 p.

33 S. Dauchy et V. Demars-Sion, *op. cit.*, 2005.

la réforme de l'enseignement juridique au XVII<sup>e</sup> siècle et avec l'instauration de l'enseignement du droit français ordonné par l'édit de Saint-Germain de 1679, l'arrestographie devient un élément à part entière de la formation des juristes et les recueils d'arrêts font leur entrée dans les facultés de droit. Les informations réunies par les arrêtistes apparaissent rapidement comme essentielles à la formation des nouveaux juges et des futurs avocats ; d'où une véritable émulation repérable chez de nombreux praticiens pour la rédaction de recueils de notes sur les décisions judiciaires. L'objectif de ces ouvrages est de constituer un outil pédagogique indispensable à la compréhension et à l'interprétation des coutumes et des lois du royaume, et de permettre aux jeunes praticiens de se familiariser avec les cours et les tribunaux. Toutefois, ils sont également destinés aux juges expérimentés, les recueils d'arrêts pouvant fournir des arguments tirés de la jurisprudence et de la doctrine, susceptibles d'enrichir les plaidoyers, les factums et les conclusions d'audience. Il convient de rappeler que sous l'Ancien Régime, les décisions de justice ne sont pas motivées, comme elles pouvaient l'être au Moyen Âge. Il est donc difficile pour les juristes qui n'ont pas participé aux délibérations de connaître les raisons et les motifs qui déterminent la décision finale du juge. Par conséquent, dégager des principes généraux qui peuvent être appliqués dans d'autres affaires similaires s'avère impossible. Les arrestographes déduisent ces motifs. D'où un questionnement autour de la fiabilité de ces recueils d'arrêts, basés sur une simple intuition. D'ailleurs, le chancelier D'Aguesseau lui-même, dans ses *Instructions sur les études à former un magistrat*, déconseillait vivement la lecture de ces ouvrages. Cependant, d'après une étude de Véronique Demars-Sion, et fondée sur une confrontation entre les archives judiciaires et les recueils publiés, on s'aperçoit que les arrêtistes sont dans l'ensemble une source plutôt fiable. À partir de ces différents recueils arrestographiques, Foacier de Ruzé réalise des fiches ayant pour thèmes des questions de droit auxquelles il répond en faisant une synthèse des différents ouvrages consultés. Nous en avons ainsi retrouvé une concernant la rescision, une autre sur la « juste raison et l'avantage du partage égal », et enfin, une sur « les principes en matière de séparation de corps ».

S'appuyant également sur les textes normatifs, Foacier de Ruzé travaille à partir des coutumes qu'il compare. Nous avons retrouvé des fiches de comparaison entre la coutume d'Artois et celle du Boulonnais<sup>34</sup>.

---

34 AD Pas-de-Calais, 18 J 214, « Correspondances et différences entre la coutume du boulonnais et la coutume d'artois au sujet des successions, des donations, de la communauté et du douaire, du droit réel, des autres points de coutume et du retrait lignager », 12 p.

Comme l'a écrit Jean-Louis Thireau<sup>35</sup>, la coutume est un droit non-écrit introduit par les usages<sup>36</sup>. Au XV<sup>e</sup> siècle, les autorités politiques de la majorité des pays d'Europe occidentale ordonnent la mise par écrit de cette source immatérielle de la justice ; le droit coutumier prend alors un caractère plus fixe puisque l'écrit ne peut être modifié avec autant de facilité que l'oral. Grâce à cette mise par écrit des coutumes, les magistrats y ont plus facilement accès au sein des cours. On peut imaginer que les coutumiers ont été produits en plusieurs exemplaires pour être distribués à travers le royaume, dans les différentes cours de justice. C'est donc ainsi que Foacier de Ruzé peut avoir accès aux coutumes. Outre la coutume officielle d'Artois, Foacier de Ruzé travaille à partir d'études sur les coutumes réalisées par ses contemporains. Pour l'Artois, on peut citer les travaux de Pierre Desmazure, avocat général du Conseil Provincial de 1637 à 1638, qui est l'auteur des *Observations tant sur les Coutumes générales du Pays d'Artois et pratiques y sont observées que d'autres Provinces de ces Pays Bas*, publiées en 1636, ainsi que ceux d'Albert-Emmanuel Bultel, second président du même conseil de 1728 à 1759, qui a publié anonymement en 1748 une *Notice de l'État Ancien et Moderne du Pays et Comté d'Artois*. Enfin, on peut citer les *Remarques sur Plusieurs Articles de la Coutume d'Artois et sur Quelques Questions de Droit et de Pratique*, publiées en 1700 par Guillaume-François Hébert, conseiller en la même compagnie<sup>37</sup>.

Enfin, Foacier de Ruzé peut s'inspirer des arrêts et des sentences des juridictions géographiquement proches. Nous avons à ce titre retrouvé un carnet dans lequel il recense, pour différents cas de droit, les arrêts ou sentences qui ont été rendus dans des juridictions géographiquement proches du Conseil Provincial d'Artois : l'Échevinage d'Arras, le Parlement de Flandre et le Bailliage de Lens, etc. Cette proximité l'a sans doute aidé à se les procurer.

Se pose alors la question de l'accès du magistrat aux outils de travail. S'il nous est impossible de savoir si Foacier de Ruzé possède les documents à son domicile, on peut supposer qu'il se documente directement au Conseil Provincial d'Artois. En effet, vers 1720 y est constituée une bibliothèque. Son importance quantitative est faible, autant qu'on puisse en juger par les rares sources qui la mentionnent ; elle ne contiendrait que 52 volumes. Mais sa qualité est remarquable. On peut y consulter

35 Jean Louis Thireau, *Coutumes, doctrine et droit savant*, Paris, LGDJ, 2006.

36 Philippe Sueur, *Histoire du droit public français, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, t. 1 : *La constitution monarchique*, Paris, PUF, 1989, p. 39.

37 Sueur, *Le Conseil Provincial d'Artois, op.cit.*, p. 336-337.

tous les ouvrages de droit concernant les provinces septentrionales et les Pays-Bas. De plus, on y trouve des classiques tels que Bourdot de Richebourg, de Ferrière, Bornier, Brillon, Charondas le Caron, Domat, Jousse, Pothier, Muyart de Vouglans, Guyot, La Roche-Flavin, Tessereau, Savary, etc., ainsi que les collections habituelles de jurisprudence telles que le *Journal du Palais*<sup>38</sup>.

## ■ Conclusion

La fonction judiciaire de Foacier de Ruzé lui impose un travail quotidien conséquent. Au service de la Cour de Justice dans laquelle il évolue, il remplit des tâches essentielles au bon déroulement du procès et à la recherche du meilleur jugement possible : la rédaction des conclusions d'audience et des réquisitoires, et le traitement des questions de droit. Sorte de référent en matière de droit auprès des juges du siège, il veille à la légalité des décisions de justice et combat l'arbitraire. Afin de réaliser ce travail quotidien, Foacier de Ruzé a à sa disposition un certain nombre d'outils lui permettant de mener à bien les différentes tâches qui lui incombent. S'inspirant des avis et observations des arrestographes de son temps ou des sentences rendues dans des juridictions géographiquement proches de sa compagnie, il se crée des sortes de fiches répondant à des questions de droit afin de les comprendre dans leur globalité et d'éviter de tomber dans un arbitraire qu'il combat. De plus, il s'appuie sur les textes normatifs et notamment sur les coutumes. Grâce aux archives personnelles de Foacier de Ruzé, il nous a été possible d'appréhender un magistrat au travail et, en l'occurrence, de reconstituer la préparation d'une audience par un avocat général. Le travail d'un magistrat est certes lié à l'organisation de la vie du Conseil, mais, comme le travail ouvrier, il est également une succession de gestes, reproduits chaque jour pour remplir une tâche, répétée dans le temps. Mais nous avons également pu saisir une réalité commune aux tribunaux d'Ancien Régime, qui est la naissance d'un droit commun dans le royaume, par-delà la diversité des provinces et de leurs coutumes. L'évocation de ces recueils d'arrêtés, de comparaisons de coutumes et de la mise au jour de règles de droit partagées, illustre le développement d'un droit commun dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle. À partir d'une étude sur un magistrat, il est ainsi possible d'approcher au plus près le quotidien professionnel de l'ensemble d'une profession, mais aussi de rappeler l'attention des juges aux grands enjeux de leur temps.

---

38 *Ibid.*, p. 338.





## La « cueillette des pièces d'Inde » au début du XVIII<sup>e</sup> siècle d'après les journaux de bord du navire négrier l'Annibal (1723-1724)

Jérôme Caron

Master 1, Université du Littoral Côte d'Opale

**Résumé** – Au début de XVIII<sup>e</sup> siècle, les nations européennes avaient un grand besoin de main-d'œuvre, pour mettre en valeur et exploiter leurs colonies américaines. Elles avaient alors recours à l'esclavage des Africains. En France, durant les années 1720, la Compagnie des Indes détenait le monopole de cette traite. Une expédition, celle de l'Annibal, qui quitte Belle-Île en mars 1723, est connue par le journal de bord du capitaine, Jean Dutertre-Hardouin, et celui de son premier pilote, Jean-Baptiste Boucaud. La présente étude propose d'en faire le bilan et d'en évaluer le coût pour, ensuite, la comparer aux autres voyages entrepris à la même époque.

**Abstract** – At the beginning of the 18<sup>th</sup> century, the European nations had a great need for manpower, in order to develop and exploit their American colonies. They then resorted to the enslavement of Africans. In France, during the 1720s, the East India Company held the monopoly of this trade. An expedition, that of the *Annibal*, which left Belle-Île in March 1723, is known through the logbook of Captain Jean Dutertre-Hardouin and that of his first pilot, Jean-Baptiste Boucaud. The present study proposes to review the voyage and to evaluate its cost, in order to compare it to other journeys undertaken at the same time.

Article issu d'un mémoire de deuxième année de master en histoire moderne, intitulé *Le voyage de l'Annibal – Navire négrier de la Compagnie des Indes 1723-1726*, préparé sous la direction d'Éric Roulet et soutenu en 2016 à l'Université du Littoral Côte d'Opale.

**E**N CE PREMIER XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE, les nations européennes ayant un grand besoin de main-d'œuvre pour mettre en valeur et exploiter leurs colonies américaines<sup>1</sup> recourent à l'esclavage des Africains. Le commerce négrier est confié en France à des compagnies qui fonctionnent sur le modèle de la *British East India Company* (EIC) de 1600<sup>2</sup> et de ses homologues hollandaises, la *Vereenigde Oostindische Compagnie* (VOC) de 1602 et la *Geoctroyeerde Westindische Compagnie* (WIC) de 1621<sup>3</sup>. Les premières compagnies françaises créées par Jean-Baptiste Colbert en 1664, la Compagnie des Indes Occidentales et la Compagnies des Indes Orientales, ne connaissent cependant pas le succès escompté. Une nouvelle Compagnie des Indes est créée en 1719, avec le désir de soutenir la relance économique insufflée par le système de John Law<sup>4</sup>. Elle détient de nombreux monopoles dont celui de la traite des Noirs. Elle envoie régulièrement ses navires sur les côtes de l'Afrique pour acquérir des esclaves pour les colonies françaises d'Amérique. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 1723, elle n'accorde plus d'autorisation de traiter aux armateurs privés et exerce pleinement son monopole.

C'est au mois de mars 1723 que l'*Annibal* quitte Lorient, son port d'attache pour le comptoir de Juda (c'est-à-dire Ouidah, dans le golfe de Guinée). C'est une frégate de 150 tonneaux et 18 canons. Ce type de navire est celui le plus fréquemment utilisé pour la traite, sa taille lui permet d'emporter une cargaison importante tout en étant rapide, ce qui est primordial pour la réussite du voyage<sup>5</sup>. Deux documents exceptionnels, le journal de bord du capitaine de l'*Annibal*, Jean Dutertre-Hardouin, et celui de son premier pilote, Jean-Baptiste Boucaud<sup>6</sup>, nous permettent de reconstituer ce voyage et de tenter grâce aux indices donnés qu'ils contiennent de dresser un bilan d'une campagne négrière au XVIII<sup>e</sup> siècle.

1 Fernand Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, t. 1, *Les structures du quotidien*, Paris, Armand Colin, 1979, p. 49.

2 René Estienne (dir.), *Les Compagnies des Indes*, Paris, Gallimard/Ministère de la Défense, 2013, p. 28-41.

3 Philippe Haudrière et Gérard Le Bouèdeç, *Les Compagnies des Indes*, Rennes, Ouest-France, 1999, p. 11-24.

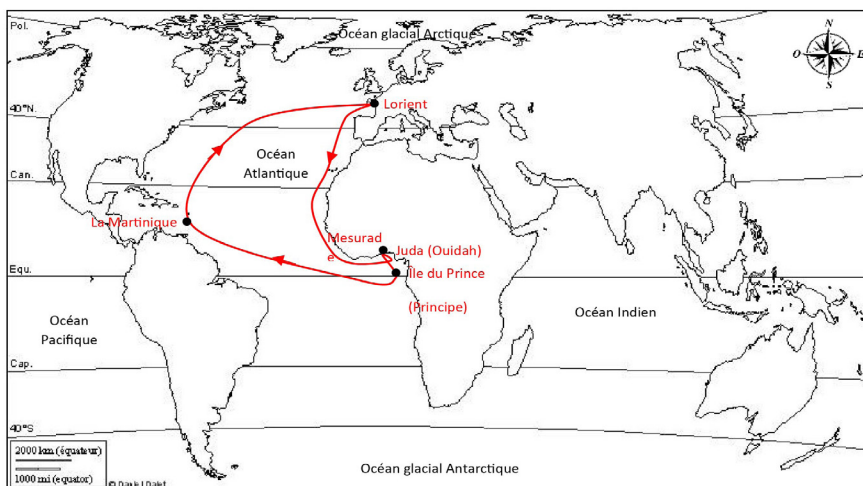
4 Philippe Haudrière, «La Compagnie perpétuelle des Indes», dans R. Estienne (dir.), *op. cit.*, p. 62-75.

5 Patrick Villiers, *Traite des Noirs et navires négriers au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Grenoble, Éditions des 4 seigneurs, 1982, p. 98.

6 Archives Nationales, Paris [désormais AN], MAR/4JJ/69/9, *Journal de bord de Jules Dutertre-Hardouin, capitaine*, fol. 69 [Il y a erreur sur le prénom du capitaine, car son vrai prénom est Jean]; AN, MAR/4JJ/69/10, *Journal de bord de Jean-Baptiste Boucaud, 1<sup>er</sup> pilote*, fol. 70.

## ■ La cueillette des pièces d'Inde

L'*Annibal* suit les routes maritimes bien connues pour ce type de voyage. Il descend vers le sud et longe les côtes de l'Espagne et du Portugal, puis celles de l'Afrique jusqu'au golfe de Guinée, faisant plusieurs haltes pour trouver des captifs. Une fois la cargaison embarquée, il profite des courants et des vents de la zone tropicale pour rejoindre l'Amérique, en l'occurrence la Martinique. Le retour se fait par l'Atlantique Nord, profitant du courant de la dérive Nord-Atlantique (doc. 1).



**Doc. 1 : Carte du trajet de l'*Annibal*.**

Fond de carte © <http://histgeo.ac-aix-marseille.fr>.

L'*Annibal* arrive dans la rade de Juda, au Bénin actuel, le 17 juin 1723. C'est un site très fréquenté puisqu'il y a à Juda un fort français, un anglais, un portugais et un hollandais<sup>7</sup>.

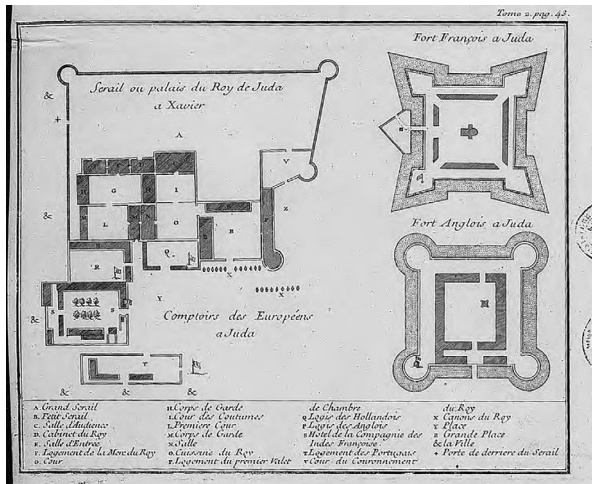
Une tente est installée sur la plage pour veiller au bon déroulement du débarquement des marchandises et à l'embarquement des captifs car le comptoir commercial est situé à plusieurs kilomètres à l'intérieur des terres à Xavier, la capitale du royaume de Juda (doc. 2).

Les marchandises sont ensuite acheminées dans la capitale au moyen de porteurs locaux qu'il faut rétribuer. Cela fait partie des obligations des marchands européens s'ils veulent commercer dans le royaume<sup>8</sup>. Le

7 AN, MAR/4JJ/69/9, *Journal de bord de Jules Dutertre-Hardouin, capitaine*, fol. 36 ; AN, MAR/4JJ/69/10, *Journal de bord de Jean-Baptiste Boucaud, 1<sup>er</sup> pilote*, fol. 33-37.

8 Simone Berbain, *Le Comptoir français de Juda (Ouidah) au XVIII<sup>e</sup> siècle : études sur la traite des noirs au golfe de Guinée*, Paris, Larose, 1942, p. 70-71.

capitaine doit acquitter la coutume. C'est une somme, en marchandises, que doit verser au roi tout capitaine désireux de commercer dans son royaume. Cette somme peut atteindre 10 à 12 % de la valeur totale des marchandises de traite, mais se situe le plus souvent autour de 5 à 6 %<sup>9</sup>. La campagne de traite peut alors commencer.



**Doc. 2, Plan du fort français à Juda de 1725, par le R. Père Labat.**

Bibliothèque Nationale de France, département Cartes et plans, CPL GE DD-2987 (8229).

Les achats de captifs se font au comptoir français situé dans la capitale Xavier. Les marchands viennent proposer leurs captifs, qui sont examinés par le chirurgien du navire déterminant ainsi leur valeur en fonction de leur état de santé. Il cherche surtout à déceler d'éventuelles maladies, des problèmes physiques réduisant sa force de travail et une débilité incapacitante selon les termes utilisés à l'époque<sup>10</sup>. Les captifs sont acquis par lots dits de « pièces d'Inde<sup>11</sup> ». Les marchandises prisées des Africains sont les tissus (notamment indiens), les soieries (de Chine ou de Lyon), les alcools (vin, eau-de-vie), le fer en barres (venant

9 Olivier Pétré-Grenouilleau, *La traite des Noirs*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997, p. 47. Voir également Id., *Les traites négrières. Essai d'histoire globale*, Paris, Gallimard, 2004.

10 Marcus Rediker, *À bord du négrier : une histoire atlantique de la traite*, trad. A. Blanchard, Paris, Seuil, 2013, p. 280-281.

11 La pièce d'Inde est à l'origine le nom donné à un ensemble de marchandises nécessaires à l'achat d'un captif, qui proviennent d'Inde pour les tissus. Par extension, ce sera le nom donné aux captifs par les négriers pour éviter de prononcer le mot « esclaves ». Un autre terme utilisé pour les mêmes raisons servant à désigner les captifs est « bois d'ébène ». Cela fait référence à la couleur sombre de ce bois qui rapproche la couleur de peau des captifs africains.

principalement de Suède et d'Espagne), les armes et munitions, les cauris (coquillages de l'Océan indien servant de monnaie en Afrique) et de la verroterie (des billes de verre colorées et percées qui servent à faire des colliers, bracelets, et autres pendentifs)<sup>12</sup>. Le prix d'achat d'un captif forme un paquet, d'où le terme de pacotille, qui n'a alors aucune connotation péjorative. Ces marchandises sont plutôt de bonne qualité et les Africains sont de plus en plus exigeants au fil des décennies<sup>13</sup>. Cette variété de marchandises met en lumière la complexité des échanges internationaux mis en jeu pour la traite. De nombreuses marchandises viennent d'Inde ou de Chine *via* la Compagnie des Indes Orientales, d'autres viennent de pays européens comme le fer ou les fusils : en effet les fusils français avaient mauvaise réputation auprès des Africains et il fallait leur fournir des fusils anglais ou néerlandais. Une fois la transaction effectuée, les captifs sont marqués au fer rouge puis embarqués sur le navire.

Mais le capitaine Dutertre-Hardouin traite aussi à la côte avec des Africains venus à sa rencontre en pirogues quand il approche du littoral pour se ravitailler en eau douce et en bois. Un jeune garçon est ainsi acheté à Mesurade (aujourd'hui Monrovia au Libéria) le 13 mai, donc avant d'arriver à Juda, et un second au Grand Sestre le 19 mai<sup>14</sup>. Cela ne représente qu'un petit nombre de captifs, il s'agit d'achats d'opportunité ne pouvant que constituer un complément de cargaison.

Dutertre-Hardouin achète aussi des captifs à d'autres négriers européens quand il veut écourter la campagne : il s'agit en effet de préserver l'équipage et les captifs embarqués qui souffrent des maladies et des fièvres, et le bateau qui est attaqué par les vers et les coquillages qui prolifèrent dans les eaux tropicales et endommagent la coque. Ainsi mi-septembre, après presque trois mois de présence à Juda, il monte à bord d'un négrier anglais et achète deux captifs contre de la poudre à canon. L'un d'eux mourra deux jours plus tard de maladie. Le lendemain, le chirurgien négocie 28 captifs sur un autre navire de nationalité inconnue<sup>15</sup>. Pourquoi ces négriers cèdent-ils leur marchandise à des concurrents ? Dans le cas du navire anglais on peut supposer qu'ils n'étaient pas très vaillants. Dans l'autre cas, il peut y avoir plusieurs

12 Société typographique de Bouillon, *Dictionnaire portatif de commerce*, t. 4, Liège, C. Plomteux, 1770, p. 684-685..

13 Gaston Martin, *L'ère des Négriers (1714-1774), Nantes au XVIII<sup>e</sup> siècle* [1<sup>e</sup> éd. 1931], Paris, Karthala, 1993, p. 81-85.

14 AN, MAR/4JJ/69/10, *Journal de bord de Jean-Baptiste Boucaud, 1<sup>er</sup> pilote*, fol. 21,23.

15 AN, MAR/4JJ/69/10, *Journal de bord de Jean-Baptiste Boucaud, 1<sup>er</sup> pilote*, fol. 37.

hypothèses. La première est celle d'une ethnie trop représentée à bord : les négriers préféraient panacher leur cargaison pour éviter les mutineries. Deuxième hypothèse, ces captifs s'étaient mutinés et l'on voulait s'en débarrasser. Troisième hypothèse, ils ont été achetés à un corsaire qui cherchait à revendre sa cargaison : en effet la présence de corsaires ostendais est signalée dans le journal de bord<sup>16</sup>.

### Doc. 3 : Liste d'embarquement des captifs par date.

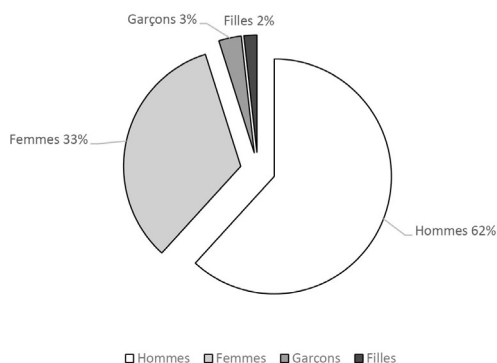
Date	Nombre de captifs	Hommes	Femmes	Garçons	Filles
13 mai 1723	1			1	
19 mai	1			1	
28 juin	26	?	?	?	
16 juillet	5	1	4		
29 juillet	19	15		4	
30 juillet	40	?	?	?	?
3 août	25	?	?		
18 août	65	35	30		
6 septembre	15	5	6	3	1
16 septembre	2	2			
17 septembre	28	28			
19 septembre	49	21	28		
<b>TOTAL</b>	<b>276</b>				

D'après AN, MAR/4JJ/69/10, Journal de bord de Jean-Baptiste Boucaud, 1<sup>er</sup> pilote, fol. 34-37.

### ■ Les captifs achetés

Le premier pilote Jean-Baptiste Boucaud dresse dans son journal, à la fin du séjour sur la côte de Guinée, un descriptif de la composition de la cargaison. Il mentionne l'arrivée de chaque groupe de captifs. Les dix groupes sont de taille variable. L'achat des captifs, même s'il se fait par groupes, est réparti de façon régulière dans le temps. 92 captifs, soit un tiers du total, sont présents à bord fin juillet ; ils sont 182, soit deux tiers, à la fin du mois d'août ; et en septembre, 94 nouveaux captifs sont embarqués. On voit bien une volonté du capitaine de hâter son départ, car du 16 au 19 septembre, ce sont 79 captifs qui rejoignent le navire : c'est un afflux sans précédent.

<sup>16</sup> AN, MAR/4JJ/69/10, Journal de bord de Jean-Baptiste Boucaud, 1<sup>er</sup> pilote, fol. 33.



#### Doc. 4 : Répartition des captifs de l'Annibal par âge et par sexe.

D'après AN, MAR/4JJ/69/10, Journal de bord de Jean-Baptiste Boucaud, 1<sup>er</sup> pilote, fol. 34-37.

On constate une très nette disproportion entre les sexes. Il y a plus d'hommes que de femmes, 65 % contre 35 %, ce que l'on constate ailleurs à cette époque. On voit aussi qu'il y a une surreprésentation des femmes au détriment des jeunes filles, mais la distinction entre les deux catégories est laissée à l'appréciation du pilote, il n'y a pas de critère précis départageant ces deux catégories. Ces répartitions sont-elles conformes à ce que l'on peut constater à cette époque ? Pour cela nous avons relevé les répartitions sur les navires de 1720 à 1730 données par Jean Mettas<sup>17</sup>. Parfois il est mentionné des « enfants à la mamelle » : ces informations sont partielles et ne précisent pas le sexe des nourrissons, nous ne les avons pas prises en compte. Les chiffres que nous avons trouvés sont donc assez proches de ceux dont nous disposons pour l'*Annibal*, qui apparaît assez représentatif de ce début du siècle.

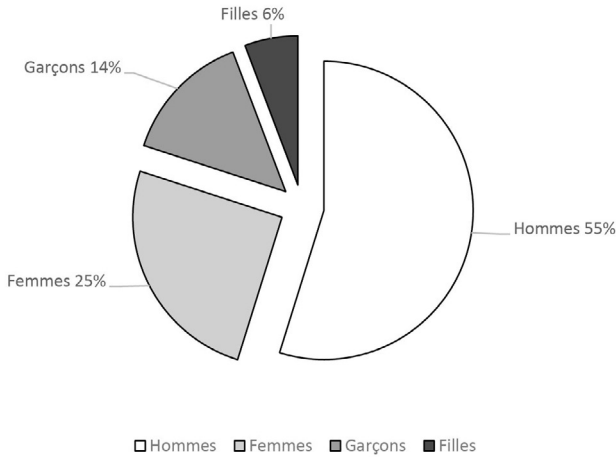
Le nombre d'enfants présents dans la cargaison de l'*Annibal* apparaît en revanche faible. Mais comme nous l'avons signalé précédemment, les critères de classement ne sont pas précis.

Les prix des captifs sont très divers. Le jeune garçon acheté à Mesurade est acquis pour « 10 fusils et 3 couteaux ». Celui acquis au Grand Sestre l'est pour « 2 fusils et 3 couteaux »<sup>18</sup>. Pourquoi une telle

<sup>17</sup> Jean Mettas, Répertoire des expéditions négrières françaises au XVIII<sup>e</sup> siècle, t. 1, Nantes, Paris, SFHOM, 1978, p. 79-152, et t. 2, Ports autres que Nantes, 1984, p. 9-10, p. 240-245, p. 403-409, p. 553-586, p. 687-702.

<sup>18</sup> AN, MAR/4JJ/69/10, Journal de bord de Jean-Baptiste Boucaud, 1<sup>er</sup> pilote, fol. 21,23.

différence de prix ? Les captifs sont achetés en fonction de leur valeur marchande à la revente. Les plus recherchés, et par conséquent les plus chers, sont des hommes de 18 à 25 ans, car ils ont la plus grande force de travail. Par conséquent plus le garçon est jeune, moins il coûte cher, de même pour les filles. Les « Négrillons<sup>19</sup> », que le futur acheteur devra nourrir pendant plusieurs années avant qu'ils ne puissent fournir leur pleine force de travail, sont d'un prix moindre. Le prix d'achat est donc variable en fonction du sexe et de l'âge.



**Doc. 5 : Répartition des captifs par âge et par sexe de 1720 à 1730.**

D'après Jean Mettas, *Répertoire des expéditions négrières françaises au XVIII<sup>e</sup> siècle*, t. 1, Nantes, Paris, SFHOM, 1978, p. 79-152, et t. 2, *Ports autres que Nantes*, 1984, p. 9-10, 240-245, 403-409, 553-586 et 687-702.

Les captifs vendus par les royaumes côtiers sont de trois types. Le premier relève de la guerre. Ce sont des guerriers capturés pendant la bataille au cours d'expéditions menées contre les tribus rivales, mais aussi des femmes et des enfants razzés lors d'incursions en territoire ennemi. Les royaumes côtiers sont encouragés et équipés par les Européens pour faire de nombreux captifs. Certes des conflits existaient auparavant en Afrique de l'Ouest, mais ils ont pris une tout autre ampleur avec l'essor de la traite. Les conséquences furent durables sur ces sociétés et les chercheurs sont encore partagés à propos de leur influence durable sur cette région de l'Afrique<sup>20</sup>. Le deuxième type de

<sup>19</sup> Négrillon est le terme utilisé par les négriers pour désigner des garçons ou des adolescents.

<sup>20</sup> La ponction démographique est estimée à 0,3 % de la population au plus fort de la traite alors que le taux d'accroissement naturel sur cette période est aux alentours de 1 % (O.





celui constaté par Serge Daget, mais en dessous de celui calculé par Gaston Martin : on peut donc estimer qu'il se situe dans la moyenne de ce qui se pratique alors.

### ■ La vie à bord de l'*Annibal*

Les captifs sont placés dans l'entrepont, sous le pont et au-dessus de la cale du navire. Les conditions de vie à bord étaient exécrables. Pour que le lecteur puisse se faire une image de ce qu'était l'entrepont de ce navire, nous avons fait des recherches sur ses dimensions. L'*Annibal* est désigné comme étant une frégate, de plus on sait par le contrat du constructeur qu'il a une longueur de quille de 72 pieds, soit 23,40 m environ<sup>25</sup>. Selon le *Traité du navire* de 1746 dû à Pierre Bouguer, la longueur de la quille est le 31/36<sup>e</sup> de la longueur du bateau<sup>26</sup>. On doit donc faire le calcul  $(23,40 \times 36) / 31 = 27,17$  m. La partie la plus large du navire, le maître bau, mesure habituellement le quart de la longueur de la quille. Cela nous donne une largeur maximale de  $23,40 / 4 = 5,85$  m. Ces mesures sont théoriques, mais elles nous donnent une bonne indication des proportions du navire. En arrondissant, nous avons donc un navire de 27 m de longueur pour une largeur maximale de 6 m, sur lequel on a enfermé 276 captifs dans un entrepont de 1,50 m de haut.

La coupe du navire négrier nantais, la *Marie-Séraphique* de 1769, peut nous apporter quelques renseignements complémentaires. C'est une aquarelle réalisée vers 1770 par René Lhermitte à la demande de l'armateur du navire Jacques Barthélémy Gruel. C'est un navire comparable à l'*Annibal* de 150 tonneaux, et même si un demi-siècle sépare ce navire de notre période d'étude, nous pensons qu'il n'y a pas eu de changements majeurs dans l'aménagement du navire, on y retrouve tous les éléments décrits dans les navires négriers du début du siècle. Les vivres se trouvent à fond de cale dans des tonneaux et sur le pont sont installés des animaux vivants qui procurent de la viande fraîche. L'on voit bien la répartition entre l'eau et les vivres secs qui sont entreposés à l'arrière, partie moins sujette aux infiltrations d'eau de mer. La nature de ces vivres est indiquée : pain, manioc, fèves et riz. La viande salée est entreposée dans des tonneaux. Remarquons la soute à poudres, ou Sainte-Barbe, à l'extrémité arrière du navire. Les captifs sont dans l'entrepont,

25 Bruno Cailleton, *La construction navale civile dans l'Amirauté de Nantes au XVIII<sup>e</sup> siècle : Nantes, Basse-Indre, Indret, Paimbœuf, Cholet, Hérault*, 1999. Nous prenons ici le pied de roi fixé par Colbert en 1668, qui faisait 32,5 cm. Ce pied fut en vigueur entre 1668 et 1799.

26 Pierre Bouguer, *Traité du navire, de sa construction, et de ses mouvemens*, Paris, Jombert, 1746, p. 14.

les hommes à l'avant et les femmes à l'arrière, séparés par la soute aux voiles. La hauteur de cet entrepont ne dépasse généralement pas les 1,50 m, ce qui empêche les Noirs de se tenir debout ; par conséquent, sur le pourtour, là où était réalisé un plancher à mi-hauteur, le plafond était à 0,75 m, empêchant même de s'asseoir. L'entassement des captifs est saisissant, ils ne peuvent pas allonger leurs jambes et sont obligés de se mettre sur le côté tellement ils manquent de place. Une telle promiscuité favorise évidemment les épidémies. Il est intéressant de constater également que les esclaves ne sont apparemment pas attachés. On ne voit pas de fers, ni aux poignets ni aux chevilles. Cette pratique s'est développée au fil du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais devait être très rare dans les années 1720 car l'enchaînement deux par deux est alors la règle<sup>27</sup>. Les chaînes, colliers et menottes sont des éléments distinctifs du négrier. Le pont est aménagé avec de nombreux caillebotis permettant d'aérer l'entrepont.

On peut voir aussi l'aménagement du poste d'équipage sur le pont. La cabine du capitaine et une autre plus petite, probablement pour les officiers majors, sont situées à l'arrière. Les femmes et les enfants sont juste au-dessous, ce qui procure des désagréments olfactifs et auditifs. Les esclaves ont une hygiène très sommaire, car la quantité d'eau douce est très limitée, par conséquent l'odeur dégagée est extrêmement forte<sup>28</sup>. Sur les côtés de la grande pièce, des matelas doivent servir aux matelots qui se reposent à tour de rôle après leur quart. L'utilisation des hamacs est surtout répandue dans la Marine Royale, mais elle est plus rare sur les navires marchands. La cuisine est située dans cette pièce, alors que les fourneaux et chaudières qui servent à la préparation des repas des matelots et des captifs se trouvent sur le pont.

L'embarquement des captifs à Juda dure presque trois mois, du 28 juin au 19 septembre. Les premiers embarqués supporteront donc trois mois de captivité à bord avant le départ du navire.

Les captifs sont amenés sur le pont une ou deux fois par jour afin qu'ils prennent l'air et fassent de l'exercice, c'est-à-dire une danse imposée par l'équipage. Le pont est aménagé et les marins sont protégés par une barricade en bois derrière laquelle des hommes en armes sont postés. On craint les révoltes en permanence, et ce à juste titre car entre 1723 et 1726, 7 % des navires négriers de la Compagnie

---

27 L'absence de chaînes est indiquée dans le journal de bord de *l'Espérance* en 1762 comme étant un moyen de préserver la qualité des captifs et d'essayer d'éviter les révoltes par le dialogue et l'encadrement. Voir Bernard Plasse, *Journal de bord d'un négrier*, Marseille, Le mot et le reste, 2005.

28 M. Rediker, *op. cit.*, p. 109.

des Indes connaissent une révolte<sup>29</sup>. Les marins de l'*Annibal* sont d'ailleurs les témoins d'un grave incident le dimanche 25 juillet 1723 en rade de Juda. Le capitaine écrit : « Les noirs du vaisseau l'*Amériquin* se sont révoltés, les vaisseaux de la rade leur ont été donner secours ». Nous avons plus de détails grâce au premier pilote :

Il y a eu une révolte à bord de l'*Amériquin* sur les 9 heures du matin et n'a fini que sur les midi, ayant trois hommes blancs blessés à coups de hache, un garçon jeté à la mer par les nègres. Elle a été apaisée par quantité de chaloupes et canot, aussi la quantité de monde qu'il s'est trouvé<sup>30</sup>.

Le bilan de cette journée s'alourdira le lendemain avec le décès du capitaine de l'*Amériquin*, M. Piednoir, qui succombera à ses blessures. Nous n'avons aucune précision sur le bilan de la révolte du côté des Noirs, mais nul doute qu'il eut des victimes. Ces révoltes marquent bien le désespoir qui saisit ces Africains qui n'ont pour la plupart jamais vu la mer et encore moins navigué, les captifs provenant le plus souvent de l'intérieur des terres. La répression de ces révoltes est sévère mais mesurée, le capitaine voulant faire un exemple pour prévenir de nouvelles révoltes, tout en préservant la valeur de la marchandise. C'est ce qui s'est produit sur un autre navire de la Compagnie des Indes, le *Dauphin*, le 14 mars de cette même année 1723. Les esclaves qui se sont révoltés ont été maîtrisés au moyen de pistolets et de fusils mais aussi de grenades, ce qui a blessé une dizaine de Noirs, dont un a eu la main arrachée. Une dizaine de mutins ont résisté plus longtemps que les autres, mais le capitaine ne châtie que le captif estropié, il « fait un exemple de celui qui avait le poing coupé par l'avoir pendu au bout de la vergue de misaine et tiré plusieurs coups de fusil dessus, puis on l'a fait manger aux requins<sup>31</sup> ». Il est intéressant aussi de constater la solidarité des négriers, qui viennent au secours de leurs semblables, quelle que soit leur nationalité. Ils sont avant tout des Blancs face à des Africains.

<sup>29</sup> Trois révoltes se sont produites sur quarante-deux campagnes de 1723 à juillet 1726, soit 7 %. Il s'agit du *Dauphin* (J. Mettas *op. cit.*, t. 2, p. 560-561), de l'*Amériquin* (AN, MAR 4JJ/69/10 *Journal de bord de Jean-Baptiste Boucaud, 1<sup>er</sup> pilote*, fol. 35) et du *Courier de Bourbon* (J. Mettas *op. cit.*, t. 2, p. 562).

<sup>30</sup> AN, MAR/4JJ/69/10, *Journal de bord de Jean-Baptiste Boucaud, 1<sup>er</sup> pilote*, fol. 35.

<sup>31</sup> J. Mettas, *op. cit.*, t. 2, p. 560-561. Sur les révoltes d'esclaves à bord des négriers voir Bernard Grunberg, « La révolte des esclaves à bord de l'*Affricain* (1738), Réalité et relativité de l'appréhension de la violence dans le trafic négrier » dans Mickaël Augeron et Mathias Tranchant (dir.), *La violence et la mer*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 221-233 ; Philippe Haudrière, « La révolte des esclaves à bord des bâtiments négriers français au XVIII<sup>e</sup> siècle : essai de mesure », *ibid.*, p. 191-200.

Lors du séjour de l'*Annibal* à Juda, il y a de nombreux bateaux de différents pays, des français, des anglais, des hollandais, des portugais et des ostendais. L'entente est plutôt bonne entre ces marins marchands loin de leur patrie en ces temps de paix entre nations européennes.

### ■ La vente des captifs

L'*Annibal* quitte Juda le 21 septembre 1723. Il gagne l'île de Principe, pour y faire une étape de « rafraîchissement » avant d'entamer la traversée de l'Atlantique. Cette étape sur une île portugaise permet de faire le plein de vivres et d'eau, ainsi que de refaire une santé aux captifs en les descendant quelques jours à terre. Il touche la Martinique le 1<sup>er</sup> décembre. Durant les deux mois en mer, le capitaine ne déplore « que » 15 morts parmi les 276 captifs embarqués, soit un taux de perte de 5,4 %, alors que les historiens estiment le taux de mortalité moyen autour de 13 %<sup>32</sup>. Ce voyage est donc de ce point de vue un succès. Il y a eu également 7 décès parmi les 63 membres d'équipage. Le taux de mortalité des marins est donc de 11,11 % sur l'ensemble du voyage depuis le départ de Lorient jusqu'au retour en France. Là aussi on peut parler de voyage réussi car le taux de mortalité moyen des équipages calculé sur plus de mille navires négriers nantais est de 18 %<sup>33</sup>.

Une fois le navire arrivé à la Martinique, le capitaine procède à la vente des captifs qui deviendront des esclaves. On essaie de les mettre en valeur pour en tirer le meilleur prix possible. Quelques jours avant de débarquer, ils sont mieux nourris, on rase les hommes, on les coiffe. Avant de procéder à la vente, on enduit le corps des hommes avec de l'huile de palme pour mettre en valeur leur musculature. Ils sont échangés contre des lettres de change, ou le plus souvent contre des marchandises, essentiellement de la canne à sucre. Après cinq mois, l'*Annibal* repart vers la France où il accoste dans le courant du mois de juin 1724, quinze mois après son départ de Lorient<sup>34</sup>. Nous ne connaissons pas le prix auquel les captifs sont vendus à la Martinique, ni les noms de leurs nouveaux maîtres.

32 La traite atlantique, toutes nations européennes confondues, a concerné environ 11 700 000 Africains dont 1 500 000 sont décédés pendant la traversée de l'Atlantique (O. Pétré-Grenouilleau, *La traite des Noirs*, op. cit., p. 100).

33 Jean-Marc Masseur, « Les marins de l'Atlantique au XVIII<sup>e</sup> siècle, la violence et la traite », dans *Cahiers des Anneaux de la Mémoire*, n° 4, 2002, p. 63.

34 AN, MAR/4JJ/69/9, *Journal de bord de Jules Dutertre-Hardouin, capitaine*, fol. 69.

## ■ Conclusion

Les risques du voyage en mer et les pertes humaines durant la traversée de l'Atlantique n'arrêtent pas ce trafic ni ne semblent engendrer une quelconque remise en cause. La traite engendrait-elle des masses de capitaux justifiant toutes ces souffrances? Nous avons pu calculer à l'aide d'un *Mémoire sur le commerce de Guinée* le taux de rentabilité de ce voyage, qui est aux alentours de 20 %<sup>35</sup>. Les études de J. Postma et Jean Meyer le situent entre 5 et 10 % en moyenne, ce qui est cohérent avec le chiffre que nous avons trouvé, car il faut tenir compte des naufrages et des catastrophes sanitaires qui ont marqué de nombreuses expéditions<sup>36</sup>. Ce commerce négrier est rentable, même s'il l'est moins que ce qui a pu être parfois avancé. Cela explique sa poursuite jusqu'à son abolition en 1815, et même ensuite de façon illégale.

Le capitaine de l'*Annibal* Jean Dutertre-Hardouin décède dix jours après le retour du navire à Lorient à l'âge de quarante-deux ans. On peut penser, sans pouvoir l'affirmer, que ce sont les suites du voyage qui lui ont été fatales<sup>37</sup>.

---

35 Archives Nationales d'Outre-Mer, Aix-en-Provence, C<sup>o</sup> 25-55, *État général des navires expédiés pour la Guinée (1725)*.

36 O. Pétré-Grenouilleau, *La traite des Noirs*, *op. cit.*, p. 78.

37 Archives départementales du Morbihan, Lorient, Registre BMS 1724, *Sépulture de Jan Du Tertre Hardouin*, fol. 54.

SESSION :  
HISTOIRE DE L'ART MÉDIÉVAL

---





## La cathédrale Notre-Dame de Tournai. Analyse du corpus architectural et datation

---

**Léna Lermuseau**

Licence 3, Université de Lille

**Résumé** – Dans cette étude consacrée à la cathédrale Notre-Dame de Tournai (Hainaut), il s’agit de préciser les diverses campagnes de construction de l’édifice, puis d’aborder les innombrables épisodes de restaurations mises en place pour lui rendre son aspect originel. Une analyse des décors principaux est également menée pour comprendre l’évolution de la décoration de la cathédrale, en définissant les influences stylistiques qu’elle a pu subir et, ainsi, vérifier la circulation des modèles dans les édifices de culte des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles en Europe occidentale.

**Abstract** – In this study devoted to the cathedral of Notre-Dame of Tournai (Hainaut), the aim is to specify the various campaigns of construction of the building, then to tackle the innumerable episodes of restorations, in order to recover its original aspect. An analysis of the main decor is also conducted to understand the evolution of the cathedral’s decoration, by defining the stylistic influences that it may have undergone and thus to check the circulation of models in the religious buildings of the 12<sup>th</sup> and 13<sup>th</sup> centuries in Western Europe.

---

Article issu d’un travail d’études et de recherche (TER), intitulé *La cathédrale Notre-Dame de Tournai : Analyse du corpus architectural et datation* et préparé sous la direction d’Arnaud Timbert, dans le cadre de la troisième année de la Licence « Histoire » de l’Université de Lille.

---

**L**A BELGIQUE EST UN PETIT PAYS, qui n’est pas aussi réputé pour ses édifices religieux que le sont la France, l’Angleterre, l’Italie ou l’Allemagne. Cependant, on y recense quelques beaux édifices, souvent mis en avant, comme les cathédrales Saints-Michel-et-Gudule de Bruxelles, Saint-Rombaut de Malines, Saint-Bavon de Gand, Saint-Paul de Liège ou encore Notre-Dame de Tournai. Située dans la province du Hainaut, cette dernière trône au centre de la ville gallo-romaine, à deux pas

de la Grand-Place et du beffroi. On estime à six le nombre d'édifices ayant été construits successivement à son emplacement entre le V<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle, de la basilique mérovingienne à la cathédrale actuelle; celle-ci garde la trace, dans son architecture, de tous les courants ainsi que de toutes les influences dont elle fut l'objet. Ce chef-d'œuvre architectural est au centre d'une attention particulière depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle ont commencé les fouilles du sous-sol et la campagne de restaurations toujours en cours.

L'étude, résultat d'un premier travail de recherches, porte sur la datation de la cathédrale Notre-Dame de Tournai et pose la question de sa place dans l'histoire de l'art, l'édifice étant un élément majeur pour l'architecture religieuse médiévale qui demeure pourtant assez mal compris et méconnu, voire oublié. En effet, la cathédrale, absente des ouvrages généraux ou spécialisés traitant du sujet, ne fait à ce jour l'objet que de quelques publications scientifiques, comme celles de Raymond Brulet<sup>1</sup> ou de Pierre Héliot<sup>2</sup>, les actes du 1<sup>er</sup> colloque scientifique international autour de la cathédrale et, enfin, l'étude de Laurent Deléhouzée et Jeroen Westerman parue en 2013<sup>3</sup>.

## ■ Le massif occidental et la nef

La cathédrale Notre-Dame de Tournai a subi différentes interventions, à diverses époques, y compris dans les années qui ont suivi son érection. La façade occidentale (fig. 1), qui se dresse face à la Place de l'Évêché, en est un exemple tout à fait représentatif dès lors que l'on considère ses trois niveaux d'élévation : le premier, qui mesure un tiers de la hauteur totale de la façade, est occupé par un porche hors-œuvre gothique datant du XIV<sup>e</sup> siècle dont l'apparence actuelle est le fruit de travaux plus tardifs entrepris aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles ; le second niveau présente, au centre, un grand arc brisé encadrant une niche peu profonde de part et d'autre de laquelle se déploie une série d'arcatures ; enfin, le troisième et dernier niveau est orné d'une imposante rose néo-romane, dont les

1 Raymond Brulet, *La cathédrale Notre-Dame de Tournai. L'archéologie du site et des monuments anciens*, Jambes, Direction générale opérationnelle de l'aménagement du territoire, du logement, du patrimoine et de l'énergie, 4 vol., 2012 ; *Id.*, *La cathédrale de Tournai à cœur ouvert*, Namur, Institut du Patrimoine Wallon, 2014.

2 Pierre Héliot, *La cathédrale de Tournai*, Société française d'archéologie, s.l., 1962 ; *Id.*, *Le chœur de la cathédrale de Tournai et l'architecture de l'église du XIII<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, Palais des Académies, 1963.

3 Laurent Deléhouzée, Jeroen Westerman, «Tournai, la cathédrale Notre-Dame aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Histoire de la construction», *Congrès Archéologique de France : Lille, le Nord et Tournai*, Paris, Société Française d'Archéologie, 2013, p. 179-202.

vitraux furent réalisés par l'artiste Jean-Baptiste Capronnier, également auteur des vitraux XIX<sup>e</sup> siècle du chœur et restaurateur des verrières médiévales placées dans les absides du transept. Au-dessus de la rose, les demi-pignons des tribunes soutiennent deux tourelles circulaires parées de deux niveaux d'arcatures serrées. Un modeste pignon coiffe l'ensemble de la composition.



Fig. 1 : Façade occidentale de la cathédrale (cl. L.L.).

Le portail qui permet de rentrer dans l'édifice, masqué par le porche, est percé de deux portes en plein cintre (fig. 2) ; c'est un *unicum*, un modèle peu répandu puisque, d'ordinaire, les portails occidentaux comptaient une ou trois portes, mais très rarement deux ouvrant sur la nef. À chacune des extrémités du porche, deux petites portes discrètes et sobres donnaient, quant à elles, accès aux collatéraux.

La première travée de la nef diffère des autres, tant dans son élévation à deux niveaux que dans les éléments qui la constituent. Le rez-de-chaussée est occupé par un vestibule couvert de deux voûtes d'arêtes qui font écho aux deux portes du portail (fig. 3), tandis que l'étage de la tribune occidentale est le



Fig. 2 : Portail de la façade occidentale (cl. L.L.).



**Fig. 3 : Vue intérieure du porche (cl. L.L.)**

siège des grandes orgues. Cette travée est, de plus, séparée du reste de la nef par deux piliers à ressauts multiples sur lesquels est greffé un grand pilastre, qui délimite la travée de façade de celles de la nef. Tous ces éléments montrent que la première travée de la nef fait partie du même projet architectural que la façade.

Une fois la travée occidentale passée, la nef étale son vaisseau central bordé de bas-côtés simples sur une longueur de 46 mètres, pour une largeur totale de 22,50 mètres. Cela équivaut aux neuf travées rectangulaires du plafond voûté d'arêtes (fig. 4), culminant à une hauteur de 26 mètres, qui ont remplacé le plafond de bois original en 1753. Le plan de la nef, très simple, ressemble à celui d'une basilique tandis que son élévation, qui comprend quatre niveaux (fig. 5), est inhabituelle pour l'époque. Le premier niveau est occupé par les grandes arcades; celles-ci sont constituées de trois rouleaux qui reposent sur des piliers cruciformes à colonnes engagées et colonnettes octogonales en délit dans les angles rentrants. Les bas-côtés sont couverts de voûtes d'arêtes retombant, du côté du mur extérieur, sur de larges pilastres flanqués de colonnettes octogonales en délit comportant des bases et des chapiteaux sculptés; le mur extérieur est percé d'une fenêtre en plein cintre par travée. Le second niveau d'élévation est



**Fig. 4 : Voûte de la nef (cl. L.L.).**



**Fig. 5 : Élévation de la nef (cl. L.L.).**

consacré aux tribunes, aussi hautes et larges que les bas-côtés qu'elles surmontent. Les arcades qui ouvrent sur le vaisseau central s'appuient sur des piliers octogonaux entourés de colonnettes en délit et présentant un aspect particulier : deux rouleaux à arêtes vives encadrent un large ressaut médian taillé en biseau prolongeant les pans obliques des piliers (fig. 6). Comme pour les bas-côtés, les travées sont séparées par des arcs doubleaux, mais simples cette fois. Le troisième niveau est composé d'une série d'arcatures en plein cintre, au nombre de deux par travée et séparées par de petites colonnettes cylindriques. Le dernier niveau d'élévation, enfin, est celui des fenêtres hautes qui illuminent toute la nef. L'élévation intérieure se transpose aisément au dehors (fig. 7). En effet, le mur extérieur est divisé en deux registres superposés de fenêtres, correspondant aux bas-côtés et à l'étage des tribunes ; un toit en appentis sépare les fenêtres de celles-ci des fenêtres hautes. Le niveau de ces dernières est doté, à l'extérieur, d'une petite coursière continue passant discrètement derrière des groupes de colonnettes octogonales en délit, et permettant de longer la nef sans rentrer dans le bâtiment (fig. 8).



**Fig. 6 : Vue sur le niveau des tribunes (cl. L.L.).**

Enfin, dans un souci de restaurer l'édifice comme dans son état d'origine, le toit en bâtière du vaisseau central de la nef ainsi que celui des bas-côtés ont récemment perdu leur couverture d'ardoises au profit d'une couverture en plomb semblable à celle de la cathédrale romane.

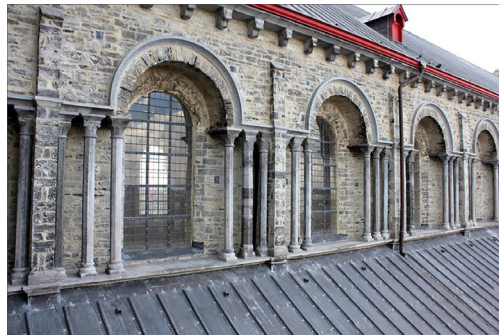
Outre l'aspect purement architectural, l'aspect artistique est également à aborder ; en effet, les trois espaces principaux que sont la nef, le transept et le chœur sont propices au développement sculptural.





**Fig. 7 : Élévation extérieure de la nef (cl. L. L.).**

La nef et le transept romans comptabilisent plus de 1500 chapiteaux dont la plupart sont des originaux, ainsi que deux portails latéraux et un ensemble de sculptures en pierre de Tournai. Les chapiteaux peuvent être divisés en trois groupes selon leur emplacement dans l'édifice et leur composition : le premier se situe dans les souches des tours occidentales et dans les murs extérieurs des bas-côtés de la nef ; il présente des pièces variées sur le thème du chapiteau à volutes (fig. 9). Le second se rencontre dans la nef, plus précisément aux arcades des bas-côtés des tribunes ; les corbeilles de ces chapiteaux sont couvertes d'un décor de rinceaux et d'enroulements foliagés en faible relief (fig. 10). Le dernier groupe rassemble les chapiteaux se trouvant dans la zone orientale des tribunes, dans celle des deux niveaux supérieurs de la nef et dans l'ensemble du transept ; les corbeilles sont – sur la majeure partie de ces chapiteaux – sphéro-concaves et portent une décoration à base de feuilles d'acanthé lisses stylisées et de volutes (fig. 11). Les compositions de ce troisième groupe sont bien moins élaborées que celles des deux précédents.



**Fig. 8 : Vue sur la coursière extérieure, au niveau des fenêtres hautes (cl. L.L.).**

La datation de la nef ne peut être réalisée, faute de sources écrites sûres et précises, que par l'analyse du contexte architectural et artistique ou, autrement dit, par la comparaison avec d'autres édifices contemporains, voire antérieurs.

La nef de la cathédrale a depuis longtemps été rapprochée de l'architecture normande et anglaise ; effectivement, de nombreuses similitudes existent, tant pour l'architecture que pour la sculpture. Le

projet originel de reconstruction de la cathédrale, qui était certainement celui d'une façade à deux tours suivie d'un schéma basilical comprenant de grandes tribunes et un transept coiffé d'une tour-lanterne, renforce l'idée d'une liaison avec l'architecture de la fin du XI<sup>e</sup> siècle, étant donné que la façade à deux tours, qui ne se retrouve pas à Tournai en raison d'un changement de projet durant la construction de la façade occidentale, était fréquemment employée dans



**Fig. 9 : Chapiteau du groupe 1 (d. L.L.).**

l'architecture anglo-normande. L'intégration du socle des tours dans les collatéraux de la travée occidentale de la nef de Notre-Dame frappe par les similarités avec Canterbury ou le transept de Winchester – la datation pour ces deux édifices se trouvant être aux alentours de 1066-1090 – et renforce l'hypothèse qu'une façade à deux tours était initialement



**Fig. 10 : Chapiteau du groupe 2 (d. L.L.).**

prévue. À l'intérieur de la nef, ce sont la forme des piliers, la tribune de la façade occidentale, les ouvertures indivises des tribunes sur le vaisseau central ou encore l'ancien plafond de bois de celui-ci qui affirment le lien. Que ce soit dans l'esprit du projet originel ou dans le parti pris de marquer l'horizontalité dans l'articulation intérieure, l'architecture semble donc s'être tournée davantage vers les espaces anglais que normands.

Cependant, l'inspiration propre à la sculpture de la cathédrale – et notamment celle des quelque 1 500 chapiteaux – est à chercher ailleurs qu'outre-Manche. Les chapiteaux du premier groupe, qui présentent des variations sur le thème du chapiteau à volutes, montrent une forte ressemblance avec les exemples normands de la crypte de La Trinité de Caen ou de Notre-Dame de la Couture au Mans, datant du premier



**Fig. 11 : Chapiteau du groupe 1 situé dans la première travée de la nef et servant d'exemple pour le chapiteau du groupe 3 en raison de leurs similitudes (cl. L. L.).**

tiers du XI<sup>e</sup> siècle. Pour ce qui est des deux autres groupes, leur comparaison est rendue difficile et sommaire en raison de la disparition de la quasi-totalité des édifices antérieurs à 1100 en Flandres, en Artois et en Picardie.

En prenant en compte le fait que les exemples anglais de la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle ont eu une incidence sur l'architecture tandis que les exemples normands, du dernier tiers du XI<sup>e</sup> siècle, ont eu une influence sur le programme décoratif des parties romanes, il est possible de situer la construc-

tion de la nef de la cathédrale Notre-Dame de Tournai dans le début de la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle.

### ■ Le transept, la Tour Lanterne et les quatre tours d'angles

La jonction de la nef et du transept s'opère grâce à un double collatéral, les bas-côtés extérieurs menant aux deux portails latéraux : au nord la Porte Mantile, dont le programme iconographique sur les piédroits, les voussures et l'arc trilobé qui les surmonte, aborde le thème des Vices et des Vertus, tandis qu'au sud, la Porte du Capitole, avec son décor sculpté, présente un Jugement Dernier. Les travées de jonctions suivent le même schéma que celles de la nef, en reprenant le même type de supports et de voûtes, ce qui démontre la recherche d'unité de l'ensemble. Le transept en lui-même mesure 63 mètres et fut entièrement voûté dès sa construction. Sa croisée rectangulaire repose sur quatre énormes piliers composés de colonnes engagées alternant avec des colonnettes en délit (fig. 12). Ces quatre piliers montent du sol jusqu'aux retombées des voûtes – du côté du vaisseau central – pour soutenir la Tour Lanterne. L'arc occidental de la croisée est légèrement brisé tandis que les arcs ouvrant sur les bras, qui prennent de ce fait leur départ plus bas, le sont davantage. Au nord comme au sud, la croisée rectangulaire donne accès à deux bras composés chacun d'une



travée double voûtée d'ogives, d'une travée rectangulaire couverte en berceau brisé et d'une abside coiffée en « côtes de melon<sup>4</sup> » (fig. 13). En ce qui concerne l'élévation, elle est semblable à celle de la nef, le parti pris ayant très certainement été de retrouver la même élévation dans tout l'édifice, y compris dans le chœur roman aujourd'hui disparu. Les quatre niveaux s'étagent dans les deux bras du transept, à cette différence près que l'arcature aveugle de la nef s'amplifie pour devenir un triforium; pour que la transition se fasse de manière esthétique, la mise en place de colonnettes traversantes rappelant l'arcature aveugle de la nef fut employée. L'élévation des hémicycles comprend également quatre niveaux : le



Fig. 12 : Pilier de croisée (cl. L.L.).



Fig. 13 : Abside du transept nord coiffée en « côtes de melon » (cl. L.L.).

déambulatoire et les tribunes, dont les grandes arcades sont à deux rouleaux et retombent sur des colonnes; ce premier niveau est plus élevé, mais moins large que celui de la nef et comprend sept travées de plan trapézoïdal couvertes de voûtes d'arêtes. Le second niveau, plus étroit, alterne voûtes de plan carré et voûtains triangulaires. Le triforium qui prend place au troisième niveau d'élévation alterne pilastres simples et pilastres à ressauts flanqués de colonnettes; il est le seul niveau d'élévation à ne pas posséder une fenêtre en plein cintre par travée. L'élévation extérieure des hémicycles est de quatre niveaux, à l'instar de celle de la nef qu'elle prolonge, tout en étant plus élancée et d'exécution plus modeste que celles-ci

4 *Ibid.*, p. 188.

(fig. 14). Une coursière extérieure est placée, comme pour la nef, au niveau des fenêtres hautes.

Le transept est dominé par cinq tours : quatre flanquent ses bras et une le surmonte en son centre : l'imposante tour carrée, ou Tour



**Fig. 14 : Élévation extérieure de l'hémicycle nord (cl. L.L.).**

Lanterne. Ce monstre de plusieurs tonnes, dont la flèche romane culmine à 27 mètres de hauteur, est coiffé d'un toit pyramidal octogonal flanqué de quatre pyramidions rectangulaires placés aux angles. La tour

centrale est entourée de quatre tours plus élancées qui, disposées de part et d'autre des deux absides du transept, favorisent à créer, au nord comme au sud, une « façade harmonique »<sup>5</sup>. Chacune de ces quatre tours porte un nom et possède une spécificité : du côté de la nef s'élèvent les tours Brunin, au nord, et de la Treille, au sud. La première est célèbre pour la prison qu'elle abritait, tandis que la seconde a la particularité d'être entièrement gothique. Du côté du chœur se dressent les tours Saint-Jean, au nord, et Marie, au sud ; cette dernière, entièrement romane, contient depuis toujours les cloches de la cathédrale. Sans prendre en compte leur base presque aveugle, les tours s'élèvent sur quatre niveaux : le premier est orné d'une arcature aveugle tandis que les trois autres possèdent un nombre croissant de baies par étage, suivant un rythme binaire au nord et ternaire au sud. Chaque tour est dotée d'une flèche pyramidale à quatre pans culminant à environ 83 mètres et terminée par une grande croix en plomb dorée.

La comparaison du transept avec d'autres bâtiments peut se faire de différentes manières. Premièrement, en considérant les tours couronnant le transept. Durant le bas Moyen Âge, la multiplication des tours était destinée aux églises occupant un rôle important, comme celles de Cluny ou de Saint-Martin de Tours. Cependant, ces exemples ne peuvent être employés ici puisque les tours ne se situent pas au même emplacement qu'à Notre-Dame de Tournai. En revanche, l'Angleterre possède des exemples de tours ou tourelles de transept en façade, comme à Ely ou Durham. À Winchester, bien qu'elles soient inachevées, les tours

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 190.

possèdent la même implantation que dans la cathédrale étudiée. La tendance serait, donc, à Tournai, davantage à la mode anglaise.

Deuxièmement, concernant le transept en lui-même : l'analyse architecturale et stylistique le rapproche des édifices normands, comme les abbayes de Lessay ou de Saint-Georges de Boscherville, mais également et surtout celle de La Trinité de Caen. Le transept est donc, tout comme la nef, le fruit d'un mélange subtil d'influences anglaises et normandes.

La datation du transept et de sa coiffe est due aux multiples études d'archéologie du bâti et aux analyses dendrochronologiques réalisées sur les charpentes, ce qui donne une idée plus précise qu'une simple comparaison d'édifices. Le bois abattu pour les charpentes a été daté aux alentours de 1138-1146 ; celles-ci reposant, grâce à un ingénieux système, sur les grandes voûtes du transept, elles ont été obligatoirement construites avant de recevoir la structure de bois. Le gros œuvre du transept était donc sûrement terminé vers 1140-1145. La datation de la Tour Lanterne est fournie de la même manière. L'analyse du bois utilisé pour la charpente de la flèche montre qu'elle fut montée immédiatement après l'achèvement du transept, puisque l'abattage date des années 1150-1158. En ce qui concerne les quatre tours d'angles, leur étude permet de définir que les tours orientales sont de parfaites œuvres romanes tandis que les tours occidentales sont, à l'exemple de la tour de la Treille, de style gothique. Cela implique donc que les tours orientales aient été terminées avant les tours occidentales.

### ■ Le chœur gothique de la cathédrale

Le chevet gothique est adossé à la face orientale du transept, plus précisément contre la Tour Lanterne et les tours Saint-Jean et Marie. Il repose sur des fondations très profondes en forme de fer à cheval dont la partie supérieure apparaît à l'extérieur du déambulatoire.

Les premières travées du chœur architectural, de plan irrégulier, permettent de joindre les parties romanes du transept aux parties gothiques du nouveau chœur. L'arc triomphal marquant l'entrée de celui-ci a été aménagé dans la paroi orientale de la Tour Lanterne ; une croix sculptée massive y est suspendue. Le plan du chœur, simple, se dévoile alors : sept travées droites à bas-côté et une abside à cinq pans ceinte d'un déambulatoire ouvrant, à l'est, sur cinq chapelles rayonnantes ; l'ensemble est voûté d'ogives et mesure 55 mètres de longueur pour 34 mètres de largeur.

L'élévation du vaisseau central a été ramenée à trois niveaux – contrairement aux quatre des parties romanes – visant à étager les grandes arcades, le triforium et les fenêtres hautes (fig. 15). Au premier niveau, les grandes arcades se composent d'arcs brisés moulurés reposant sur des piliers fasciculés. Au second niveau, le mur du fond du triforium est ajouré de deux quadrilobes vitrés par travées, tandis que l'espace le séparant du chœur affiche une arcature à cinq lancettes trilobées, elle-même

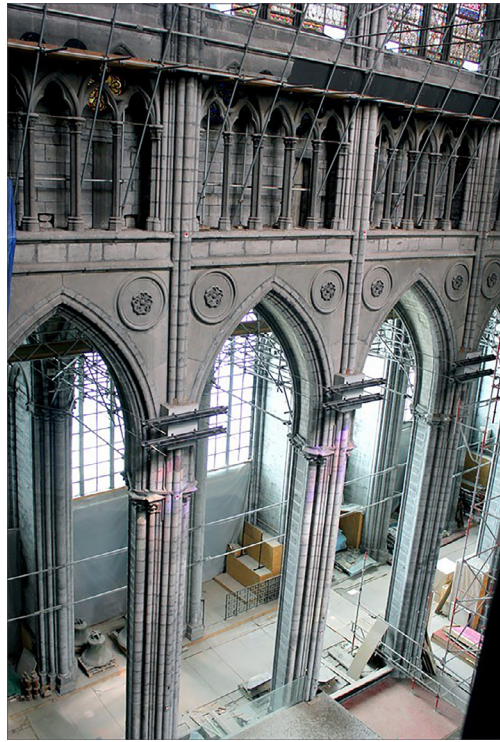


Fig. 15 : Élévation du chœur gothique (cl. L.L.).

composée de deux lancettes jumelées flanquant une lancette centrale. Le dernier niveau est celui des fenêtres hautes qui occupent toute la place disponible entre le triforium, les piliers et les voûtes (fig. 16), comme un étage de verre dont le squelette serait fait de pierre. Les piliers fasciculés enserrant le rond-point de l'abside, au nombre de six, sont plus sveltes que ceux des travées droites du vaisseau central du chœur, car ceux-ci ont été renforcés lors d'une campagne de stabilisation intervenue fort probablement au cours du XIV<sup>e</sup> siècle. Comme en témoignent les chapiteaux, la décoration d'origine et ses différents profils ont été respectés lors des interventions postérieures.

Les cinq chapelles rayonnantes, qui prennent place derrière le chœur liturgique et sont accessibles grâce au déambulatoire, sont articulées par une arcature trilobée à redents et décorées de fresques; elles ne font pas office de véritables chapelles, à l'exception de la chapelle rayonnante axiale, plus profonde que les autres et possédant un autel dédié à Notre-Dame Flamande. Cette chapelle, séparée du déambulatoire par un arc-doubleau, est couverte par sa propre voûte sexpartite.

Dans la partie droite du chœur, de véritables chapelles latérales sont installées entre les contreforts ; couvertes par des berceaux brisés, elles ont des murs latéraux parés d'un haut arc trilobé.

Malgré les différentes interventions ayant eu lieu dans le chœur, la spatialité interne a globalement été préservée, bien qu'un système de



Fig. 16 : Vue sur l'étage des fenêtres hautes (cl. L.L.).

coffrage en bois ait été installé récemment pour éviter que les voûtes des grandes arcades ne s'abîment davantage (fig. 17). L'aspect et l'état extérieur du chœur résultent, en revanche, des multiples restaurations, renforcements et consolidations subis par cette partie de l'édifice depuis son érection. Il offre une

apparence sobre, rigide et très droite due aux lignes verticales structurant et dominant la composition, l'impression de sobriété venant de la discrétion de la sculpture ornementale. Cependant, le décor sculpté ne reflète pas la situation médiévale étant donné qu'il date, pour la majeure partie, du XIX<sup>e</sup> siècle. Une coursière est également aménagée au niveau des fenêtres hautes, ce qui permet grâce aux coursières de la nef et du transept de faire le tour du bâtiment par l'extérieur. Le vaisseau central du chœur est contrebuté par deux volées d'arcs-boutants retombant sur les culées qui prolongent les contreforts. Lors des restaurations du XIX<sup>e</sup> siècle, nombre de volées, supérieures comme inférieures, furent remplacées dans leur intégralité. De plus, après analyse, il s'avère que le chœur ne comportait, à l'origine, qu'une volée d'arcs-boutants, butant un peu plus haut que la retombée des voûtes, et pas deux.

Architecturalement parlant, le chœur de la cathédrale de Tournai est à rapprocher de celui de la cathédrale de Soissons : les deux édifices ont notamment en commun leur plan ainsi que le soubassement massif du mur extérieur du transept. Bien que Soissons soit la principale source d'inspiration du chœur, il est nécessaire de rapprocher le chœur de Tournai de ce qui s'impose à l'époque de Saint Louis, le chœur de la cathédrale de Tournai devant l'essentiel de son *corpus* stylistique à l'abbatiale



de Saint-Denis<sup>6</sup>. La nécessité d'appuyer sur les verticales et l'abondance des grandes surfaces de verres sont, entre autres, deux points communs importants aux deux édifices. Le nouveau chœur de la cathédrale Notre-Dame s'inscrit donc parfaitement dans l'architecture gothique du domaine royal ; faisant partie de ce domaine, Tournai s'inspira spontanément des dernières réalisations connues en Île-de-France à l'époque.



**Fig. 17 : Squelette de bois créé pour maintenir les voûtes (d. L.L.).**

La datation du chœur gothique est rendue assez simple grâce aux sources écrites que l'on peut croiser avec les données archéologiques recueillies par les relevés et analyses. De nombreux textes font mention de Gauthier de Marvis, élu évêque en 1220 ; ce Tournaisien d'origine, qui fut également émissaire du roi et légat du pape durant quelques

<sup>6</sup> L. Deléhouzée, J. Westerman, *op. cit.*, p. 200.

années, voyagea à travers la France, ce qui lui permit de visiter des villes importantes telles qu'Amiens ou Beauvais. Ainsi, en 1243, Gauthier de Marvis aurait décidé de faire bâtir un nouveau chœur à l'exemple de ceux qu'il avait vus en France lors de ses pérégrinations, et ce bien que le chœur roman soit en place et achevé depuis plusieurs générations. Une mention dans les archives du chapitre cathédral indique que le 25 août 1247, la translation des reliques de saint Éleuthère dans la châsse en argent doré conservée actuellement au Trésor de la cathédrale eut lieu et qu'elles furent placées dans le nouveau sanctuaire du chœur, peu de temps après. Une autre mention de ces mêmes archives apprend qu'après la mort de Gauthier de Marvis, survenue le 16 février 1252, son corps fut enseveli dans le sanctuaire du chœur, près de l'autel majeur du chœur liturgique, du côté de l'Évangile. Ces informations sont à mettre en rapport avec l'analyse dendrochronologique de la charpente – toujours en place – du grand comble, dont le bois semble avoir été abattu entre 1252 et 1259 : cela permet de savoir que le gros œuvre du chœur a été clôturé aux alentours des années 1250 car les charpentes n'ont pu être mises en place qu'après l'achèvement des voûtes.

La construction de Notre-Dame de Tournai est un projet d'une envergure colossale pour l'époque, qui peut s'expliquer de diverses manières : la forte croissance démographique de la région à ce moment de l'histoire, l'afflux de fidèles venant assister à la Grande Procession organisée chaque année depuis la fin de la grande peste en 1092, ou encore le fait qu'une des routes vers Saint-Jacques de Compostelle traversait la ville et y amenait des pèlerins. Enfin, c'est également très certainement dû au besoin d'émancipation du chapitre cathédral face à l'évêque de Noyon, la division du double siège épiscopal du diocèse de Noyon et de Tournai n'ayant eu lieu que dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle ; ces motifs sont autant de raisons valables qui conduisirent à l'édification de la nouvelle cathédrale, qui fut d'ailleurs construite comme telle dès le départ.

Le chantier de Notre-Dame s'est déroulé en trois étapes majeures : la construction de la nef précédée du massif occidental dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle ; l'érection du transept surmonté de cinq tours, juste après la nef, vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle ; la reconstruction d'un chœur gothique, environ un siècle après l'achèvement du premier chœur roman.

Les travaux commencèrent par la façade occidentale et se poursuivirent en direction du chœur, dans une continuité d'ouest en est, en

partant des espaces d'accueil que sont le porche et la nef jusqu'à l'endroit le plus important de l'édifice, le chœur, où est célébrée l'Eucharistie.

De l'ensemble du bâtiment émane une sensation étrange, venant certainement du fait que les différentes parties de l'édifice, qui appartiennent toutes à un style défini et ont souvent été modifiées, sont confrontées les unes aux autres dans une dynamique parfois étonnante, qui peut même paraître anarchique. En cela, la façade occidentale évoquée dans la première partie de cette étude représente tout à fait l'esprit de la vieille dame.

La cathédrale Notre-Dame de Tournai est un monument emblématique de sa ville et de l'histoire de celle-ci, mais elle est également un monument clé dans l'histoire de l'art médiéval, notamment pour l'architecture de la France capétienne des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Elle servit de modèle en son temps : l'exemple de sa nef comprenant quatre niveaux d'élévation fut repris dans de grandes cathédrales comme celles de Laon ou de Noyon, mais aussi dans des églises monastiques telles Saint-Germer de Fly ou Saint-Rémi de Reims. Malgré cela, la cathédrale de Tournai n'est que très rarement citée, peut-être en raison de la place méconnue qui est la sienne. Avec l'avancée des restaurations et des études qui les précèdent, tous les aspects de l'édifice seront de mieux en mieux renseignés et documentés, ce qui lui permettra peut-être, finalement, d'obtenir la place qu'elle mérite dans l'histoire de l'art médiéval et architectural.



SESSION :  
HISTOIRE MÉDIÉVALE

---



## Que peut apporter le texte dit « de Farfa » (ms. Rome BN 341, IX<sup>e</sup> -X<sup>e</sup> s.) à l'histoire du culte des saints Trijumeaux de Langres ?

François-Xavier Caillet

Master 2, Université de Lille

**Résumé** – Cette étude vise à préciser la naissance et le développement du culte d'un groupe de martyrs : les saints Trijumeaux (Speusippe, Éleusippe et Mélasippe), en considérant le texte dit « de Farfa » qui offre une version complète et cohérente du cycle hagiographique de saint Bénigne de Dijon, auquel les Trijumeaux prennent part. Il s'agit, par une analyse philologique, de rattacher ce document aux origines du culte des Trijumeaux pour aboutir à l'élaboration d'un scénario hypothétique de la composition de ce texte.

**Abstract** – This study aims to clarify the beginning and development of the cult of a group of martyrs: the martyred Triplets (Saints Speusippus, Eleusippus and Melasippus), considering the so-called "Farfa" text, which offers a complete and coherent version of the hagiographic cycle of Saint Benignus of Dijon, in which the Triplets have a role. The aim is, through a philological analysis, to relate this document to the origins of the cult of the Triplets, in order to elaborate a hypothetical scenario for the composition of this text.

Article issu d'un mémoire de deuxième année de master en histoire médiévale, intitulé « *Quasi tres rosae ex una virga* ». *Étude du dossier hagiographique des saints Trijumeaux*, préparé sous la direction de Michèle Gaillard et soutenu en 2016 à l'Université de Lille.

**A**U SUD DE LANGRES s'est développé un culte assez particulier : celui des saints Speusippe, Éleusippe et Méleusippe, communément appelés saints Trijumeaux. Le lieu qui a vu naître cette dévotion tire d'ailleurs son nom de ce culte : Saints-Geosmes, déformation de « saints Jumeaux. » Alors qu'ils ont été longtemps tenus pour des

martyrs locaux<sup>1</sup>, il est aujourd'hui bien établi que ces saints, comme leurs noms l'indiquent, sont d'origine orientale. Personne n'est toutefois en mesure d'expliquer de manière convaincante leur présence en ce point de la Gaule.

Quiconque veut s'intéresser à ces questions et étudier ce culte se heurte d'emblée à un premier obstacle : le caractère purement hagiographique de l'essentiel des sources relatives à ces saints. Nous avons pu recenser pas moins de cinq récits hagiographiques : trois en latin (BHL 7828, BHL 7829<sup>2</sup>, BHL 7830<sup>3</sup>), un en grec (BHG 1646<sup>4</sup>) et un dernier en langue géorgienne (BHO *vacat*<sup>5</sup>). À ces documents hagiographiques s'ajoutent d'autres sources liturgiques (calendriers liturgiques orientaux ou latins) et archéologiques. Mais nous disposons aussi d'un texte hagiographique bien particulier auquel nous pouvons nous intéresser : il s'agit du texte dit « de Farfa<sup>6</sup> ». Ce document peut sembler de prime abord d'un intérêt très limité pour l'étude du culte des saints Trijumeaux. En effet, voici *in extenso* le seul passage de ce document qui en fasse mention<sup>7</sup> :

*Habebat vir inlustrissimus [Faustus] sororem sibi germanam Lingonice civitatis matronam, nomine Leonillam, christianam iam, cuius erant parvuli gemini nepotes ex filio tres viri, aspectu pulchri, sed animo pulchriores, id est Iosipphus et Eleosipphus et Meleosipphus, quos divinis litteris erudiebat. Erat in eis gratia plena sed baptismi ablutionem non erat qui pręberet. Tunc prestantissimus vir sanctum Benignum presbiterum sicut margaritam prețiosam aut munus cęleste sorori transmisit, sicut manam cęlestem Leonilla excepit. Quo excepto, hi tres gemini fratres baptismatis gratia consecrati sunt, accepto Spiritu Sancto. Cum fuissent viginti quinque annorum, a persecutoribus sunt comprehensi. Longum est*

1 Comme le montre clairement le très éloquent titre de l'ouvrage d'Alfred Toussaint, *Les Saints Jumeaux sont Langrois. Nouvelle étude*, Langres, Rallet-Bideaud, 1889.

2 Ces deux premiers textes sont édités (bien que partiellement pour BHL 7828) dans les *Acta Sanctorum*, *lan.*, II, p. 73-80.

3 Édité dans François-Xavier Caillet, « Quasi tres rosae ex una virga » *Étude du dossier hagiographique des saints Trijumeaux. Annexes*, Mémoire de master en histoire, sous la direction de Michèle Gaillard, Villeneuve d'Ascq, Université SHS Lille III-Charles de Gaulle, 2016.

4 Édité dans Henri Grégoire, *Saints Jumeaux et dieux cavaliers. Étude hagiographique*, Paris, Picard, 1905.

5 Édité dans N. Marr, *Acta iberica sanctorum Geminorum martyrum Speusippi, Eleusippi, Meleusippi*, Saint-Pétersbourg, 1906.

6 Étudié et édité dans Joseph van der Straeten, « Les Actes des martyrs d'Aurélien en Bourgogne. Étude littéraire », *Analecta Bollandiana*, n° 79, 1961, p. 115-144 ; « Les Actes des martyrs d'Aurélien en Bourgogne. Le Texte de Farfa », *ibid.*, p. 447-468.

7 Toutes les traductions citées dans la présente étude sont les nôtres.

*enarrare quantas perpessi sunt poenas, sed victricem accipiunt coronam. Hii sequuntur agnum quocumque ierit, quos ipsius agni sinceritas gemmis insignibus coronavit. Quod passio eorum plenissime declaravit*<sup>8</sup>.

[Fauste] l'homme très illustre avait une sœur, une mère de famille de la cité des Lingons du nom de Léonille qui était déjà chrétienne. Elle avait par son fils trois petits-enfants, de tout jeunes jumeaux, trois hommes, beaux de corps mais plus beaux encore par leurs âmes, Josippe, Éleusippe et Méleusippe qu'elle instruisait dans les lettres divines. La grâce était entière chez eux mais il n'y avait personne pour leur offrir la purification du baptême. Alors le très éminent homme envoya à sa sœur le saint prêtre Bénigne comme s'il était une perle précieuse ou un cadeau du Ciel. Léonille l'accueillit comme la manne céleste. Une fois celui-ci accueilli, les trois frères jumeaux furent consacrés par la grâce du baptême après avoir reçu l'Esprit Saint. Quand ils eurent vingt-cinq ans, ils furent arrêtés par les persécuteurs. C'est une longue entreprise que de raconter quelles peines ils endurèrent mais ils reçurent la couronne de la victoire. Ceux-ci suivent l'Agneau où qu'il aille, eux que la pureté de ce même Agneau a couronnés de remarquables gemmes. Ce que leur Passion a dévoilé de manière très complète.

Dès lors, que dire de ce texte ? Que peuvent nous apprendre ces quelques lignes d'un texte bien plus long sur le culte des saints Trijumeaux ? Le contenu de cet extrait était déjà connu par la Passion BHL 7829, la « *passio* » citée<sup>9</sup>.

Deux possibilités s'offrent à nous pour étudier ce document. Nous pouvons en premier lieu limiter notre étude au contenu immédiat du texte : cela revient à considérer qu'il n'est pas possible d'obtenir davantage d'informations de cette source, si ce n'est qu'elle vient confirmer l'existence d'une Passion langroise des saints Trijumeaux, Passion qui nous est parvenue. Mais ce serait priver les études consacrées aux saints Trijumeaux de l'une des rares sources relatives à l'émergence de ce culte.

Nous pouvons aussi choisir de dépasser l'apparente faiblesse informative du document en l'interrogeant différemment, en nous intéressant non à son contenu immédiat mais à sa composition, sa construction, sa structure afin d'apporter quelques idées nouvelles à la réflexion sur le corpus des saints Trijumeaux.

C'est sur cette seconde voie que nous allons nous engager dans cette étude. Il nous faudra pour ce faire exploiter les apports possibles de

8 Joseph van der Straeten, *op. cit.*, p. 461. Nous avons commis toutes les traductions du texte latin présentes dans cette étude.

9 Nous discuterons de ce point plus loin.

la philologie à l'histoire, la philologie étant comprise comme l'analyse critique des textes, non seulement dans leur contenu mais aussi dans leur forme au sens large du terme. Il nous faudra ainsi rechercher dans ce texte des indices textuels qui pourraient nous permettre d'en saisir la composition, voire d'en reconstituer l'histoire sans toutefois courir le risque de faire dire au texte ce qu'il ne dit pas. Pour cela, il convient en premier lieu de présenter ce document.

### ■ Présentation d'un texte d'un genre très particulier

Nous devons au savant allemand Wilhelm Meyer d'avoir, au début du XX<sup>e</sup> siècle, attiré l'attention sur ce texte dans son étude consacrée au corpus hagiographique de saint Alban de Verulam<sup>10</sup>. Il l'avait découvert dans le manuscrit 341 de la Bibliothèque Nationale de Rome (ff<sup>o</sup> 192-200v), autrefois connu sous le nom de *Codex Farfensis* 29 puisqu'il provenait de la bibliothèque du monastère Sainte-Marie de Farfa dans le Latium.

Ce manuscrit, daté du IX<sup>e</sup> siècle par Bernhard Bischoff<sup>11</sup>, n'est pas l'un de ces manuscrits appelés par les savants « légendier », « légendaire » ou « passionnaire » où ont été rassemblées dans l'ordre du calendrier des Vies de saints ou des Passions de martyrs. Ces manuscrits étaient destinés à un usage liturgique : à l'occasion du *dies natalis* d'un saint ou d'un martyr, le récit de sa vie ou de sa passion était lu dans le cadre de la liturgie, ce qui explique aisément leur organisation. Or le manuscrit 341 de la Bibliothèque Nationale de Rome n'est pas du nombre de ces légendiers : il renferme des textes variés classés sans respect de l'ordre du calendrier<sup>12</sup>. Ce caractère désordonné du manuscrit ainsi qu'une inscription ont conduit Wilhelm Meyer<sup>13</sup> à conclure que ce manuscrit n'avait aucune fonction liturgique mais qu'il était une sorte de collection de textes rassemblée par les copistes du monastère dans un volume à part car ils ne les possédaient pas dans leur *scriptorium*.

10 Wilhelm Meyer, *Die Legende des h. Albanus des Protomartyr Angliae in Texten vor Beda*, Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1904.

11 Cité par Joseph van der Straeten, *op. cit.*, p. 448.

12 J. van der Straeten, *op. cit.*, p. 452-453 : « Considère-t-on le contenu du légendier, on y retrouve bien, d'une part, la Passion de quelques saints particulièrement honorés à l'abbaye tels S. Anthime et ses compagnons (11 mai), S. Restitut, martyr à Rome (29 mai), les martyrs de Viterbe SS. Valentin et Hilaire (3 nov.) ; par contre, plus nombreux sont les saints, des plus célèbres, qu'on aurait dû, semble-t-il, y trouver et qui n'y figurent pas : S. Thomas de Maurienne, le fondateur (10 déc.), S. Étienne et ses fils, martyrs en Lucanie (1<sup>er</sup> juin), S. Gétule et ses compagnons (10 juin), S. Catalde, évêque de Tarente (10 mai), S. Euty chius, abbé de Nursie (23 mai). »

13 Wilhelm Meyer, *op. cit.*, p. 66.

Sans doute est-ce là la raison pour laquelle un document aussi atypique que le texte « de Farfa » y a été conservé et est parvenu jusqu'à nous. Nous parlons d'un texte « atypique » car, contrairement à la grande majorité des Passions médiévales qui nous ont été conservées, celui-ci ne relatait pas la passion d'un martyr mais celles d'un ensemble de martyrs, constituant ainsi un cycle hagiographique, c'est-à-dire un ensemble de passions de martyrs rassemblées en vertu de leur cadre géographique<sup>14</sup> ou d'un personnage (souvent le persécuteur) récurrent dans ces récits<sup>15</sup>. Le texte « de Farfa » présente un récit continu et cohérent du cycle « bénignien », marqué par l'importance de saint Bénigne de Dijon dont la mission en Gaule est le fil conducteur du récit. Il s'ouvre sur un éloge de saint Polycarpe de Smyrne et relate (ou évoque) ensuite les passions de saint Irénée de Lyon, de saint Symphorien d'Autun, des saints Andoche, Tyrse et Félix de Saulieu, de saint Bénigne de Dijon et, comme nous avons déjà eu l'occasion de le mentionner, des saints Trijumeaux de Langres.

Ces récits n'avaient alors rien d'inédit car ils étaient très largement conservés séparément dans les légendiers et avaient été édités comme tels dans les éditions modernes, dotés chacun d'un classement dans la *Bibliotheca Hagiographica Latina* des Bollandistes. Notons également que plusieurs savants, sans avoir en main le texte « de Farfa », avaient déjà pressenti leur grande proximité : le bollandiste van Hooff pensait que les récits des passions de saint Andoche (BHL 424) et de saint Bénigne (BHL 1153) étaient « tissés d'un même fil mais d'une trame différente par un seul et même tisserand<sup>16</sup> » ; Louis Duchesne avait lui aussi noté qu'« il n'est pas possible de méconnaître la parenté des quatre légendes (ou remaniements de légende) des saints de Saulieu, Dijon, Autun et Langres (...)»<sup>17</sup> En effet, un certain nombre de personnages interviennent dans plusieurs récits et confèrent au texte une certaine cohérence. L'exemple le plus manifeste est la réponse de saint Bénigne adressée à son persécuteur qui l'interroge sur son identité et sur ses

14 Voir par exemple Georges Bardy, « Les Actes des martyrs bourguignons et leur valeur historique », *Annales de Bourgogne*, II, 1930, p. 235-253.

15 Voir par exemple Georges Bardy, « Recherches sur un cycle hagiographique : les martyrs de Chrocus », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 21, 1935, p. 5-39. Ou encore : Michèle Gaillard, « Un « cycle » hagiographique du haut Moyen Âge en Gaule septentrionale : les Passions des martyrs de Riciovar », *Hagiographica*, n° 21, 2014, p. 1-28.

16 AASS, Nov., I, p. 138

17 Louis Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. 1, Paris, Fontemoing, 1907, p. 53.

origines : « *Ab Oriente venimus ego et fratres mei, quos jam tu occidisti*<sup>18</sup> », « Mes frères que tu as déjà mis à mort et moi, nous venons d'Orient. » À qui n'aurait pas connaissance du cycle bénignien, cette réponse pourrait sembler sibylline : qui sont ces « frères » ?

La découverte du texte « de Farfa » est donc venue apporter la confirmation que les pièces les plus anciennes du cycle bénignien étaient le produit du démembrement d'un texte originel quand il a fallu classer ces Passions dans l'ordre du calendrier au sein des légendiers qui nous les ont transmis.

Mais à quelle époque ce texte a-t-il été rédigé ? S'appuyant sur des arguments d'ordre linguistique, Wilhelm Meyer avait établi un lien entre ce texte et la Passion d'Alban de Verulam qu'il pensait avoir été rédigée entre 515 et 540. Si ses conclusions sont aujourd'hui discutées<sup>19</sup>, cette datation ne semble pas invalide en vertu de certains indices. Le premier est la date de l'émergence du culte de saint Bénigne à Dijon que Grégoire de Tours<sup>20</sup> situe sous l'épiscopat de son aïeul Grégoire de Langres (506/7-539/40). Si cet élément est exact (et aucun autre indice ne semble le contredire pour le moment), le début du VI<sup>e</sup> siècle constitue un bon *terminus post quem* pour la rédaction de notre texte. D'autre part, ce même Grégoire de Tours semble utiliser dans son *Histoire des Francs* la *Passio Irenaei* (BHL 4458) contenue dans le texte « de Farfa »<sup>21</sup> : il relate en effet la mission de saint Irénée par saint Polycarpe (I, 29). Or, le texte « de Farfa » contient la seule Passion de saint Irénée connue pour cette époque, Passion dont la diffusion fut probablement très limitée car Grégoire le Grand a dû adresser une lettre à Aetherius de Lyon en 601 pour se procurer une Passion de son prédécesseur<sup>22</sup>. Il semble donc que ce texte existait déjà du temps de Grégoire de Tours. Cela nous permet d'avancer pour la rédaction de notre texte une datation au cours du VI<sup>e</sup> siècle, entre l'épiscopat de Grégoire de Langres et la mort de Grégoire de Tours (594).

18 *assio Benigni*, 5. Paul Lejay, « Saint-Bénigne de Dijon », *Revue d'histoire et de littérature religieuse*, n° 7, 1902, p. 76 avait déjà souligné ce point : « L'expression des Actes : *fratres mei quos tu jam occidisti*, suppose l'existence du cycle. » Avec la découverte du texte « de Farfa », cette intuition prend une autre dimension.

19 Voir Alban Gautier, « À qui appartient saint Alban ? Mémoires affrontées des martyrs de la Bretagne romaine », dans P. Depreux, F. Bougard et R. Le Jan (dir.), *Compétition et sacré au haut Moyen Âge : entre médiation et exclusion*, Turnhout, Brepols, 2015, p. 39-66. Voir en particulier la note 3, p. 41.

20 Grégoire de Tours, *Liber in Gloria Martyrum*, 50, MGH, SRM, I, 2, p. 72-74.

21 Grégoire de Tours, *Historiarum Libri decem*, MGH, SRM, I, 1, p. 21-22.

22 Grégoire le Grand, *Epistulae*, IX, 40, MGH, Ep., II, p. 314.



Nous ne pouvons, dans l'état actuel des connaissances, être plus précis et nous ne le devons pas : ce serait une erreur de croire que ce texte est le produit d'une rédaction unique.

### ■ Un texte composite

S'appuyant sur les intuitions de ses devanciers que semblait venir confirmer la découverte du texte « de Farfa », Joseph van der Straeten a repris l'idée selon laquelle l'ensemble du texte serait l'œuvre d'un auteur unique<sup>23</sup>, mais ne s'est pas assez intéressé à la composition de ce texte. Or, une simple lecture du texte latin suffit à démontrer que ce texte est le fruit d'une rédaction à plusieurs mains ou, du moins, en plusieurs étapes. Nous ne prétendons pas ici faire un inventaire complet des indices textuels de cette forme de rédaction. Nous nous contenterons pour l'heure de mettre en évidence quelques manifestations significatives de ce processus d'écriture même si, à l'avenir, une étude exhaustive de la composition du texte pourrait s'avérer précieuse et riche d'enseignements.

### ● Une interpolation insérée dans le récit

Dans le récit de la passion de saint Irénée, un passage assez troublant vient interrompre le récit de l'attaque de Lyon par l'empereur Antonin pour relater un rêve du saint martyr :

8. *Undique eos circumdari precepit dicens : « Precludite portas, circumdate domicilia et quicumque diis nostris non sacrificaverint universos gladio jubeo finire vitam. »*

8. Il leur ordonna de les encercler de toute part : « Condamnez les portes, encercler les maisons et j'ordonne que l'on mette un terme par le glaive à la vie de quiconque n'aura pas sacrifié à nos dieux ! »  
(Suit le récit d'un songe de saint Irénée.)

14. *Tunc iniquissimus Cesar circumdari urbem suis militibus jubet, dicens : « Circumdate civitatem et comprehendite christianos ; et quicumque diis nostris non sacrificaverint, gladii jubemus finire sententia (...)»<sup>24</sup>*

14. Alors le très inique César ordonna à ses soldats d'encercler la ville : « Encercler la cité et arrêtez les chrétiens. Quiconque n'aura pas sacrifié à nos dieux, nous le condamnons à périr par le glaive. (...) »

Pourquoi voyons-nous à deux reprises dans ce récit l'empereur ordonner d'encercler la ville, avant et après le récit du songe saint Irénée ? Tout cela semble s'expliquer par le fait que nous avons probablement

<sup>23</sup> J. van der Straeten, *op. cit.*, p. 119

<sup>24</sup> Joseph van der Straeten, *op. cit.*, p. 457-458.

là deux textes à l'origine bien distincts, qui ont ici été télescopés pour n'en plus former qu'un seul. En effet, le chapitre 8 pourrait tout à fait être suivi directement par le chapitre 15 de la même Passion dont voici la traduction :

15. Une fois l'ordre donné, la très bienheureuse ville fut encerclée par les soldats et tous furent raflés par les persécuteurs. Le frère livrait son frère à la mort, le père son fils, la mère offrait sa fille au nom du Christ et tous les sexes, toutes les conditions et tous les âges reçurent la très éminente couronne du martyr éternel.

L'ablatif absolu « *data sententia* » qui ouvre ce chapitre pourrait tout à fait renvoyer à l'ordre du chapitre 8. Si cette hypothèse est solide, le chapitre 14 ne serait qu'une « cheville » permettant à l'interpolateur du récit initial de reprendre le cours du récit du siège de Lyon qu'il avait interrompu par le songe de saint Irénée que rien n'annonce et dont il n'est plus question par la suite. Cette interpolation assez évidente est une première manifestation du mode de rédaction du texte « de Farfa. »

### ● Un pronom relatif de liaison « fossile »

Dans la Passion d'Andoche, le noble Fauste d'Autun, père de saint Symphorien, reçoit saint Bénigne accompagné de ses compagnons Andoche et Tyrse. Voici ce que dit le texte :

4. *Habebat tunc temporis vir inlustrissimus Faustus filium quasi trium annorum nomine Synforianum, quos suppliciter exoravit ut eum baptis-  
matis gratia consecrarent*<sup>25</sup>.

4. En ce temps-là, le très illustre Fauste avait un fils de presque trois ans du nom de Symphorien. Il **les** supplia humblement de le consacrer par la grâce du baptême.

Nous avons mis en caractères gras un terme qui n'est pas sans poser problème au lecteur. Nous voyons dans *quos* un pronom relatif de liaison, procédé qui permet à l'auteur latin de renvoyer à un terme qu'il a employé plus haut sans avoir à utiliser de pronom, et d'assurer ainsi la cohésion des deux phrases qui se succèdent (en un temps où la ponctuation moderne n'existe pas). Seulement, les relatifs de liaison doivent reprendre un antécédent présent dans la phrase qui précède immédiatement – c'est ce qui distingue l'usage d'un pronom relatif de celui d'un

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 461. Soulignons ici que nous ne reprenons pas dans la traduction la ponctuation introduite par l'éditeur : *quos* est un pronom relatif qui ne peut renvoyer à aucun antécédent dans ce qui précède, aussi préférons-nous y voir un pronom relatif de liaison qui ouvre une nouvelle phrase.

simple pronom. Ici, dans la logique du récit, il est clair que ce pronom renvoie aux prêtres Bénigne, Andoche et Tyrse. Or au moment où apparaît ce relatif, il n'a pas été question d'eux dans le récit depuis près d'une quinzaine de lignes dans l'édition de Joseph van der Straeten. Il est tout à fait permis d'y voir un ancien relatif de liaison qui aurait survécu à un possible remaniement du passage, autre indice qui tend à prouver que le texte est le fruit d'une rédaction progressive.

### ● Une certaine confusion dans les personnes

Dans le récit qui est fait de la passion de saint Irénée, il est possible de constater que l'auteur passe du singulier au pluriel sans explication apparente. Nous mettons en gras dans la traduction les troisièmes personnes qui subissent cette surprenante alternance :

*Sanctum vero Hereneum episcopum jussit suis conspectibus presentari tantaque crudelitate tanta carceris septa † ut longum sit enarrare quantas pro Christo peressus sit poenas ; attamen passio ipsius ipsius plenius declarat. Sed quantam ipsi videbantur inferre poena, angelo confortante nullam inimici cont[r]actibus nec carnem corporis sui potuit nocere. Sed postquam gloriosam consummavit passionem, nocte a sancto Zaccharia in crypta abditissima sanctum corpus recondit ; super quo sepulchro sanctum altarium aedificavit<sup>26</sup>.*

Il ordonna que le saint évêque Irénée fût présenté à sa vue et sa cruauté, l'enceinte de sa prison était si grande qu'il serait bien long de raconter quelles peines **il** subit au nom du Christ. Cependant, sa Passion le révèle de manière plus complète. Mais quelle que fût la souffrance qu'**ils** semblaient supporter, elle ne put même pas nuire à aucune chair de leur corps par les caresses de l'ennemi car un ange les réconfortait. Après qu'**il** fut parvenu au terme de sa glorieuse passion, son saint corps fut enterré nuitamment par saint Zacharie dans une crypte parfaitement cachée. Sur ce sépulcre, il édifia un autel sacré.

Plusieurs hypothèses peuvent expliquer l'apparition de cette troisième personne du pluriel. La première est que nous pouvons nous trouver face à un nouveau télescopage de deux textes. Ce pluriel serait une survivance d'un texte originel. L'autre hypothèse est que cette phrase serait une interpolation car elle pourrait, sans dommage pour le texte, être retranchée. En outre, il est même possible d'envisager, compte tenu du contenu de cette phrase, qu'il s'agisse d'une annotation marginale, d'un commentaire, qui se serait retrouvé intégré au corps du texte au cours de la copie du manuscrit. Quelle qu'en soit

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 459.

l'explication, ce passage témoigne lui aussi de la rédaction complexe du texte « de Farfa. »

Nous pourrions citer encore d'autres passages qui démontrent à l'envi que notre texte, loin d'être le produit d'un seul auteur et d'un seul élan, est constitué de différentes « strates » d'écriture ; mais que pouvons-nous en déduire sur l'intérêt de ce texte ? Que peuvent apprendre à l'historien ces remarques philologiques, particulièrement en ce qui concerne la tradition hagiographique des saints Trijumeaux ?

### ■ Un texte à l'histoire très complexe

Il apparaît clairement en lisant le texte latin à la lumière de ce que nous venons de démontrer que l'ambition des auteurs du texte qui nous est parvenu était, au gré de remaniements et interpolations successifs, de disposer d'un récit cohérent et complet du cycle bénignien, depuis la passion de saint Irénée jusqu'à la mort de saint Bénigne.

C'est sans doute la Passion de saint Symphorien d'Autun, datée du V<sup>e</sup> siècle (BHL7967-7968), qui a servi de base à ce récit dans l'objectif d'« acclimater » le récit de la passion de saint Bénigne au contexte de l'actuelle Bourgogne<sup>27</sup>. Il s'était agi pour les premiers auteurs de rattacher ce saint nouveau (quelle que soit son origine) à un saint local déjà bien implanté. C'est ainsi que Bénigne et ses compagnons ont porté le jeune Symphorien sur les fonts baptismaux. Par la suite, d'autres saints et d'autres récits sont venus s'ajouter à cette base.

Mais c'est surtout la comparaison de ce texte « de Farfa » avec la Passion BHL 7829 des saints Trijumeaux qui peut s'avérer riche d'enseignements sur ce premier texte et sur sa genèse car elle en est un témoin extérieur. Les premiers chapitres de la Passion langroise des saints Jumeaux ne sont en effet rien d'autre qu'un résumé de la trame du texte « de Farfa. » Est-ce à dire que ce texte existait déjà au moment de la rédaction de cette Passion ? La Passion est-elle postérieure au texte « de Farfa » ? C'est ce que pensait en son temps Joseph van der Straeten<sup>28</sup> mais ce dernier texte semble prouver le contraire en disant dans le passage déjà cité : « quod passio eorum plenissime **declaravit** », « ce que leur Passion a **dévoilé** de manière très complète ».

27 Henri Grégoire soutient avec de bons arguments que saint Bénigne de Dijon correspond à un saint oriental qu'il a retrouvé dans le Synaxaire de Constantinople : Ménignos de Parion. Voir Henri Grégoire, « Saint Bénigne de Dijon et son prototype byzantin, le mégalomartyr Bénignos (Ménignos) de Parion (Hellespont) », *Comptes-rendus des séances de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1952, p. 204-213.

28 Joseph van der Straeten, *op. cit.*, p. 131.

Nous avons mis en gras le verbe *declarare* car il est le nœud du problème. Ce verbe est en effet au parfait, ce qui semble impliquer qu'au moment de la rédaction de ces lignes la Passion existait déjà. Dès lors, que penser ? Probablement faut-il voir là le résultat d'une série de remaniements. Le rédacteur de la Passion BHL 7829 s'est peut-être appuyé sur une version du texte « de Farfa » pour rédiger le début de son texte. Ce n'est qu'ensuite que le texte « de Farfa » aurait été remanié pour intégrer au cycle les saints nouvellement acclimatés au contexte langrois qu'étaient les saints Jumeaux : ce serait la version du texte qui nous est parvenue.

Fait remarquable : les saints Trijumeaux de Langres ont fait l'objet de la rédaction d'une Passion indépendante et le récit de leur passion n'a pas été pleinement intégré à la trame du cycle bénignien telle que reflétée par le texte « de Farfa. » Faut-il y voir une évolution dans les pratiques hagiographiques ? Il est impossible de répondre à cette question. Notons de plus que saint Irénée a subi le même traitement : si un long récit le concerne dans le texte « de Farfa », celui de sa passion *stricto sensu* est renvoyé à un texte à part (qui ne nous est pas parvenu).

Un indice semble plaider pour une pratique postérieure à la première rédaction de ce texte et aux premiers remaniements : le début de la Passion BHL 7829 des saints Trijumeaux ne connaît pas saint Irénée. Très probablement, la version du texte « de Farfa » dont disposait le rédacteur de cette Passion ne le mentionnait pas. Il semble donc que ces deux récits, ceux qui concernent saint Irénée et les saints Trijumeaux, aient été ajoutés succinctement à une rédaction primitive du texte « de Farfa » qui a pu leur servir de base.

Nous voyons donc bien à quel point la Passion BHL 7829 et le texte « de Farfa » sont intimement liés dans leur composition (ce dernier texte ne fait pas que citer la Passion) et comme il est possible d'en entrevoir le processus de rédaction. La comparaison de ces deux textes à la lumière de la critique textuelle permet d'accéder à des phénomènes que ces deux textes pris séparément ne permettent pas de voir.

## ■ Conclusion

Nous voyons donc bien qu'une étude philologique de ce texte en apparence de peu d'intérêt pour comprendre l'émergence du culte des saints Trijumeaux à Langres permettait de l'interroger différemment et de pouvoir obtenir des informations qu'aucun document ne peut nous donner sur son processus de rédaction. Démontrer que ce texte n'est pas le produit d'un seul élan de rédaction nous a permis de replacer la

rédaction de la Passion BHL 7829 dans son contexte intellectuel, celui du dynamisme hagiographique des diocèses bourguignons au cours du VI<sup>e</sup> siècle, qui a vu se mettre en place plusieurs cycles hagiographiques et également la recension dite « gallicane » du martyrologe hiéronymien<sup>29</sup>. Notre analyse permet d'entrevoir la manière dont s'est constitué le cycle bénignien, à savoir par des ajouts successifs à une base narrative à laquelle les nouveaux récits puisent afin de se rattacher à ce cycle préexistant en un mouvement de va et vient. Il est désormais clair que cette Passion et l'histoire du culte des saints Trijumeaux à Langres sont intimement liées à ce texte auquel ils étaient auparavant à peine associés dans les travaux savants. Le texte « de Farfa » et la Passion BHL 7829 sont les produits sinon d'un même *scriptorium*, du moins d'un même milieu et d'une même époque, ce qui rend caduque toute idée de concurrence entre les différents théâtres supposés des persécutions en Bourgogne, soutenue entre autres par Jean-Charles Picard<sup>30</sup>.

Ce texte « de Farfa » peut s'avérer extrêmement précieux pour comprendre la constitution du cycle bénignien et, plus largement, du cycle dit « de Bourgogne ». C'est pourquoi un nouveau travail d'édition critique, qui renoncerait à toute idée d'unité d'auteur et qui s'attacherait à mettre en relief toute trace de remaniement et d'interpolation, sera nécessaire à l'avenir.

---

29 Pour une synthèse des travaux sur cette question, voir René Aigrain, *L'Hagiographie. Ses sources, ses méthodes, son histoire*, Bruxelles, Société des Bollandistes, 2000 (1<sup>re</sup> éd. 1953), p. 32-50.

30 Jean-Charles Picard, « Langres et Dijon au haut Moyen Âge : christianisation et réseau urbain en Bourgogne », dans *Actes du 109<sup>e</sup> congrès national des sociétés savantes*, t. 1 : *La Bourgogne*, Paris, CTHS, 1984, p. 85-99.

## « Sacrifie aux dieux ou je te ferai souffrir les pires supplices » : supplices et peines de chair dans la *Légende dorée*

**Matthieu Delecroix**  
Master 1, Université de Lille

**Résumé** – Rédigée par le dominicain Jacques de Voragine dans les années 1261-1266, la *Légende dorée* est un recueil compilant plusieurs vies de saints. L'attention sera portée, ici, sur les violences ordonnées par l'empereur ou son représentant. Pour atteindre les objectifs, il nous faut faire la distinction entre les diverses peines, en considérant la nature du supplice, le sens de celui-ci, mais également les différences hommes/femmes. Nous nous interrogeons aussi sur le cadre au sein duquel la violence s'exerce, puis sur l'accumulation des sévices pour en saisir les modalités et la portée.

**Abstract** – Written by the Dominican Jacobus da Varagine in the years 1261–1266, the *Golden Legend* is a collection compiling several saints' lives. The focus here will be on the violence ordered by the emperor or his representative. To achieve the objectives, we have to make the distinction between the various penalties, by considering the nature of torture and its meaning, but also the differences between men and women. We also examine the framework within which this violence was employed, then the accumulation of abuses to understand its modalities and scope.

Article issu d'un mémoire de deuxième année de master en histoire médiévale, intitulé *Perception de la violence publique dans la Legenda Aurea*, préparé sous la direction d'Esther Dehoux et soutenu en 2016 à l'Université de Lille.

« **LS** ENDURÈRENT À ROME de nombreux supplices sous le règne de Dioclétien. Pour finir la sentence les concernant fut prononcée : ils furent décapités et leurs corps furent jetés dans le Tibre »<sup>1</sup>. Cette citation extraite de la vie des saints Simplicien,

<sup>1</sup> Jacques de Voragine, *La Légende dorée*, édition sous la direction d'Alain Bourreau, Gallimard « Bibliothèque de la Pléiade », Paris, 2004, p. 554. « *Sub Diocletiano multa Rome*

Faustin et Béatrice, morts sous Dioclétien, pourrait parfaitement illustrer l'idée que l'on se fait du martyr, spécialement dans la *Légende dorée*, recueil de vies de saints compilé dans la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> siècle par Jacques de Voragine.

Jacques de Voragine, né en 1226 ou 1228 à Varazze, dans l'actuelle province de Ligurie, entre dans l'ordre des Dominicains, appelés aussi frères prêcheurs, probablement vers l'âge de 16 ans, et grimpe dans la hiérarchie, devenant provincial de l'ordre en Lombardie en 1267. Envoyé à Gênes par le pape Honorius IV en 1287, pour apaiser les tensions dans la ville, il y est nommé archevêque en 1292 et il y meurt quelques années plus tard en 1298. Voragine a laissé de nombreux sermons, mais il est surtout connu pour être l'auteur de la *Légende dorée*, dont il débute probablement la rédaction vers 1260<sup>2</sup> et qu'il ne finit que trente ans plus tard, en ayant remanié certains chapitres.

Si le Dominicain ne se dispense pas de donner son avis ou de faire des commentaires, il se livre surtout à un travail de compilation quand il compose la *Légende dorée*. Regroupant des récits hagiographiques, il propose un ouvrage qui connaît un succès évident. Son œuvre dépasse très vite les frontières de l'ordre et se propage rapidement à travers toute l'Europe jusqu'à devenir un véritable best-seller, édité plus souvent que la Bible au XVI<sup>e</sup> siècle et, surtout, diffusé en latin – plus de 1000 manuscrits ont été retrouvés<sup>3</sup> – puis amplement traduit.

Sur les 178 chapitres de la *Légende dorée*, 145 sont consacrés à des saints ou des saintes. Ces récits sont des sources quasi-intarissables de miracles, plus de 500 au total, mais c'est avant tout la violence que j'ai souhaité étudier, plus spécifiquement les violences infligées aux chrétiens par les autorités de l'Empire, alors païen, et la représentation qu'en donne Voragine.

Sur les 145 chapitres consacrés à des saints, 102 comptent en effet au moins un acte de violence et 93 font état d'une mort violente. Dès lors plusieurs questions se posent : exécute-t-on le saint rapidement ou, au contraire, veille-t-on à lui faire subir de nombreux sévices avant de l'achever ? Les sévices et les peines sont-ils originaux ou, au contraire,

---

*supplicia pertulerunt. Tandem data super eos sententia decollati sunt et in Tyberim corpora eorum projecta*», Jacopo da Varazze, *Legenda aurea*, éd. Giovanni Paolo Maggioni, Sismel, Édition del Galluzzo, Florence, 1998, p. 682.

2 Jacques Le Goff, *À la recherche du temps sacré : Jacques de Voragine et la « Légende Dorée »*, Paris, Perrin, 2014, p. 8.

3 Brenda Dunn-Lardeau, « Introduction », dans *Legenda aurea : sept siècles de diffusion*, Montréal, Bellarmin, 1986, p. 19.



représentatifs de l'ordinaire judiciaire ? Y a-t-il des supplices que ne connaissent pas les martyrs et, le cas échéant, pourquoi ?

Il s'agira ici, dans un premier temps, de faire un bilan des violences présentées par Voragine, puis d'apprécier le cadre dans lequel celles-ci s'exercent et, enfin, d'évoquer les situations plus exceptionnelles, marquées par l'excès du juge et, donc, l'accumulation des violences infligées au saint ou à la sainte.

### ■ État des violences dans la *Légende dorée*

Toutes peines confondues, la violence est évoquée plus de 400 fois et vise 46 types de violence différents. Ces peines sont très variées, de la lapidation pour Étienne et Mathias, à la brûlure pour Anastasie, Barnabé ou encore Prothe, voire aussi, plus singulière car unique, la pendaison pour Gorgon. La plupart des peines sont très peu signalées : 8 le sont juste une fois, tels l'utilisation de lames de fer rougies au feu pour Thomas<sup>4</sup>, le coup de perche de foulon sur la tête pour Jacques le Mineur<sup>5</sup> ou l'inhumation vivant pour Vital<sup>6</sup> ; 27 peines (soit plus de 58 % des peines) sont évoquées moins de 5 fois, comme l'action de rompre/briser les membres ou l'empoisonnement, tandis que 35 peines (76 % de l'ensemble), comme l'exil ou encore la privation de nourriture, le sont moins de 10 fois.

L'éventail de peines est donc large, mais on remarque que les 35 types de peine repérés moins de 10 fois ne représentent que 123 attestations de violence, soit 1/3 de l'ensemble. Les 11 autres – pour un ensemble de 46 – se partagent donc les 2/3 des évocations du récit. Plusieurs peines se distinguent : celle qui consiste à « frapper de verges », signalée 25 fois, puis la décapitation, attestée 49 fois, et, enfin, l'emprisonnement, mentionné 53 fois. Ces chiffres permettent surtout de mettre en avant une chose : les violences sont multiples, diverses, mais si certaines s'avèrent exceptionnelles, d'autres sont, au contraire, fréquentes (Annexe 1), comme la décapitation. En effet, la décapitation est le mode de mise à mort réservé aux citoyens de l'Empire<sup>7</sup> : 12 des 49 saints décapités sont d'ailleurs explicitement citoyens ou nobles. Les autres, par cette peine que les médiévaux associent aussi au groupe aristocratique, acquièrent un statut social privilégié, peu de saints appartenant aux catégories les plus

4 « *Tunc iratus rex iussit afferri ardentis laminae ferreae et apostolum stare nudis pedibus super eas* », Jacopo da Varazze, *op. cit.*, p. 61.

5 « *Tunc unus ex ipsis perticam fullonis arripiens valido ictu caput eius impetiit et cerebrum excussit* », Jacopo da Varazze, *op. cit.*, p. 450.

6 « *Beatum Vitalem ibidem uiuum sepelierunt* », Jacopo da Varazze, *op. cit.*, p. 414.

7 Jean-Marie Carbasse, *La peine de mort*, Paris, PUF, 2011, p. 25.

modestes de la société. Barbara Morel ajoute que, traditionnellement, la décapitation est aussi le supplice des traîtres<sup>8</sup>, et ce quelle que soit leur origine sociale. En ce sens, nous pouvons aisément imaginer que le saint, à défaut de trahir sa parole et sa foi, trahirait l'Empire. Ainsi au Moyen Âge, tout comme dans l'Antiquité, la trahison est un acte impardonnable pour laquelle il faut savoir répondre fermement.

Si l'on considère ces violences et le nombre de vies de saints, on peut calculer une moyenne : les saints connaissent, en moyenne, 3,62 supplices. Certains, 29 précisément, n'en subissent qu'un, comme Fabien qui est décapité ou Lambert qui est battu à mort, mais d'autres en subissent bien davantage, jusqu'à 12 différents pour Christine qui est successivement battue, emprisonnée, écorchée, brûlée, de nouveau emprisonnée, jetée à l'eau, emprisonnée encore, plongée dans une chaudière remplie d'huile puis dans un four, se voit trancher les seins, puis couper la langue avant d'être, enfin, transpercée de flèches.

Il est aussi intéressant de comparer le traitement fait aux hommes et celui réservé aux femmes. Il y a 24 vies de femmes dans la *Légende dorée* : 11 de ces femmes décèdent de mort naturelle, soit 45 % si on exclut la vierge d'Antioche sur la mort de laquelle nulle information n'est donnée et si l'on exclut le cas d'Agathe, qui meurt de mort « naturelle » après torture ou dit différemment, qui laisse son âme s'envoler après avoir été torturée<sup>9</sup>. Sur les 121 récits consacrés à des saints, hommes donc, la mort naturelle est évoquée 43 fois, représentant donc 35 % des décès. De prime abord, les femmes semblent donc plus épargnées par les violences que les hommes, mais si l'on refait les moyennes en distinguant les hommes et les femmes, on remarque que les hommes sont touchés 3,44 fois par la violence tandis que les femmes le sont 4,71 fois. De plus, hommes et femmes sont atteints dans leur dignité, mais l'honneur est, pour la femme, une des premières choses touchées. En effet, il existe des supplices qui n'existent que pour les femmes : la condamnation au lupanar pour trois d'entre elles, Lucie, Euphémie et la vierge d'Antioche, mais aussi l'arrachement des seins pour Agathe et Christine alors qu'on ne retrouve pas de peine attendant directement à la virilité des hommes<sup>10</sup>. Les hommes peuvent être parfois dévêtus et

8 Barbara Morel, *Une iconographie de la répression judiciaire, le châtiment dans l'enluminure en France du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, CNRS Éditions, 2007, p. 53.

9 « *Hec cum orasset cum ingenti uoce spiritum tradidit* », Jacopo da Varazze, *op. cit.*, p. 260.

10 Esther Dehoux, « Couper les seins des femmes : du supplice à la monstruosité », dans *Le Corps en lambeaux. Violences sexuelles et sexuées faites aux femmes*, Bodiou Lydie, Chauvaud Frédéric, Gaussot Ludovic, Grihom Marie-José et Soria Myriam (dir.), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, p. 191-200, p. 194-195.

exposés nus – Hippolyte par exemple est dépouillé de ses vêtements<sup>11</sup> – mais les femmes, telles Christine, Agnès ou Marguerite, le sont plus souvent. Indéniablement, ces atteintes à l'honneur visent d'abord, par l'humiliation que cela implique, *a fortiori* pour des femmes attachées à leur honneur et à leur virginité, à les faire fléchir. D'ailleurs, pour reprendre la formule de Françoise Perrot, la nudité est le premier des outrages<sup>12</sup>. Pourtant, alors qu'elles sont réputées être le sexe faible et que la première des femmes, Ève, parce qu'elle fut sensible aux paroles du serpent dans l'Éden, fut à l'origine de la Chute, les femmes résistent aussi bien que les hommes et partagent ensuite les mêmes peines qu'eux, de la prison à la mort.

### ■ Cadre légal et mises en œuvre

La *Légende dorée* met donc en avant des hommes et des femmes qui succombent sous les assauts répétés de juges ou autres représentants de justice un peu partout, en Occident notamment. Pour autant, Voragine n'omet pas d'évoquer le cadre au sein duquel s'inscrit l'action des juges. Un passage de la vie de saint Clément le montre. Voragine note : « Alors [le préfet] Mamertin écrivit à ce sujet à l'empereur Trajan et en reçut cette réponse : Clément devait sacrifier, ou bien il fallait l'exiler au-delà de la mer Noire dans un désert voisin de la cité de Tersona »<sup>13</sup>.

Cet extrait nous permet de tirer deux conclusions : premièrement, Trajan est considéré comme un des premiers à avoir voulu donner un cadre légal aux procès impliquant des chrétiens, mais Voragine laisse penser que l'exil est la peine associée au refus de sacrifier alors que Trajan dans sa correspondance n'a pas fait référence à l'exil. Trajan a seulement vivement incité à contraindre les chrétiens à sacrifier et à condamner ceux qui le refusaient, n'évoquant pas de peines précises. Pourtant, on retrouve cette idée d'exil dans la vie d'Apollinaire, quand Voragine écrit : « quand l'empereur apprit cela, il écrivit au préfet du prétoire de faire sacrifier Apollinaire ou de l'envoyer en exil »<sup>14</sup>,

11 « *Tunc Decius furore repletus precepit ut habitu quo ut christianus utebatur expoliaretur* », Jacopo da Varazz, *op. cit.*, p. 774.

12 Françoise Perrot, « L'image du corps outragé dans le vitrail » dans Bodiou Lydie, Mehl Véronique, Soria Myriam (dir.), *Corps outragés, corps ravagés de l'Antiquité au Moyen Âge*, Turnhout, Brepols, 2011, p. 83-88, p. 83.

13 « *Tunc Mamertinus de eo Traiano imperatori scribens responsum accepit quod aut sacrificaret aut trans Pontum mare in heremo quod adiacet ciuitati Tersone ipsum in exilium mitteret* », Jacopo da Varazze, *op. cit.*, p. 1199.

14 « *Quod audiens cesar scripsti ad prefectum pretorii ut Apollinarem aut sacrificare faceret aut in exilium mitteret* », Jacopo da Varazze, *op. cit.*, p. 644.

puis « quand les prêtres eurent dénoncé le juge [qui s'est converti] à Vespasien, ce dernier ordonna que quiconque insulterait les dieux doive soit donner réparation, soit quitter la ville »<sup>15</sup>. Notons malgré tout un paradoxe : l'exil, dans les faits, n'est ordonné que 7 fois, pour Thomas de Cantorbéry, Jean Chrysostome, Apollinaire, Nazaire, Loup, l'apôtre Jean devant la Porte-latine et Corneille. Il n'empêche pas la mort car Nazaire, exilé de Milan, y est ramené de force pour y être jugé, comme Corneille, qui est rappelé par Dèce. Apollinaire, exilé après avoir été torturé, survit à un naufrage et retourne sans hésitation à Ravenne où il est, finalement, mis à mort. Si l'exil est peu fréquent, il n'est surtout pas un moyen d'échapper au martyre.

Voragine cite encore Trajan dans la vie de saint Ignace. Il note : « Après avoir reçu de Pline le Jeune une lettre dans laquelle il recommandait vivement des chrétiens que l'empereur avait fait mettre à mort, celui-ci [Trajan, donc] regretta ce qu'il avait infligé à Ignace et ordonna qu'on arrête de rechercher les chrétiens, mais qu'on punisse ceux qui tomberaient par hasard entre ces mains »<sup>16</sup>. Bien que cette lettre semble purement inventée, elle démontre bien une volonté certaine de réhabiliter l'empereur. Cette volonté, attestée dès le IX<sup>e</sup> siècle chez Jean Diacre au moins et présente aussi chez Dante quelques décennies plus tard, apparaît encore plus dans la vie de Grégoire : Voragine rappelle la sensibilité de Trajan à l'exercice d'une bonne justice, sa mansuétude également, puis souligne que Grégoire, attentif à cela, tout en regrettant le paganisme de l'empereur, pria et obtint que Trajan échappe aux tourments de l'enfer. Il est intéressant de noter aussi que selon Gaston Paris, Jacques de Voragine reprend la même construction du récit que Jean de Salisbury, un des premiers à transmettre ce récit<sup>17</sup>. Ce passage reflète parfaitement la volonté de récupération de la figure impériale. Si le pouvoir a pu être corrompu, il existe, même chez les empereurs païens, des empereurs remplis de bonté.

Pour les empereurs ou leurs représentants, la priorité est que les chrétiens renient leur foi et sacrifient aux divinités de l'Empire. L'ordre de sacrifier touche le saint 64 fois, soit dans presque deux tiers des récits

15 « *Post hoc cum pontifices apud Vespasianum eum accusassent, misit Vespasianus ut quicumque diis iniuriam irrogaret aut satisfaciatur aut urbe priuetur* », Jacopo da Varazze, *op. cit.*, p. 645.

16 « *cum autem Traianus quasdam litteras recepisset in quibus Plinius secundus christianos quos imperator occidi iusserat plurimum commendabat, doluit de hiis que Ignatio intulerat et precipit ut nullus christianus inquireretur et si quis tamen incidere puniretur* », Jacopo da Varazze, *op. cit.*, p. 236.

17 Gaston Paris, *La légende de Trajan*, Paris, Impr. Nationale, 1878, p. 271.

où la violence est présente. Toutefois, plus que l'ordre de sacrifier, c'est le refus d'obéir qui est mis en avant : la seule expression « *sacrificare nollet* » (« il/elle refusait de sacrifier ») revient plus d'une quinzaine de fois. Il s'agit, pour Voragine, comme pour les auteurs dont il a compilé les récits, de souligner la fermeté des chrétiens : le refus de sacrifier est volontaire, explicite et assumé. Un contre-exemple pourtant, celui de Marcellin, qui accepte de sacrifier par peur des souffrances, avant de revenir sur sa décision et d'obtenir la palme du martyr en étant décapité. La situation des femmes est différente : pour 7 d'entre elles, plus que le refus de sacrifier et de renier leur foi, c'est leur volonté de demeurer vierges et chastes, consacrées à Dieu, qui motive leur refus, face aux demandes des préfets, gouverneurs et autres consuls. C'est le cas pour Agathe notamment, qui s'oppose à la demande en mariage du gouverneur de Catane, ou encore pour Pétronille, qu'un certain comte Flaccus souhaite prendre pour épouse, car il est attiré par sa grande beauté.

Le saint n'est, pourtant, pas juste sommé de sacrifier, puis immédiatement condamné à cause de son refus. La plupart du temps, la fermeté de sa foi est, en quelque sorte, « testée », mise à l'épreuve de la persévérance. Dans près de la moitié des récits, le saint passe par la case prison. La prison est un lieu fermé et gardé, mais est, loin d'être une fin en soi, la cellule n'étant qu'une étape entre deux supplices. La vie de Blaise en livre un parfait exemple : le saint est d'abord envoyé en prison, puis battu de verges, renvoyé en prison, de nouveau torturé et ainsi de suite<sup>18</sup>. La prison, pour le juge, comme on le trouve dans le Digeste, « sert à contenir les hommes, pas à les punir »<sup>19</sup> : Voragine, d'ailleurs, n'utilise pas de vocabulaire négatif à l'encontre du juge et de la peine de prison. Pour signifier cette mise en prison, il recourt à des formules aussi classiques que neutres comme « il est conduit en prison » (qui dans le texte peut prendre plusieurs formes comme : *carceri traditur*, *carcerem reclusit* ou encore *carcerem mitti iussit*).

Le juge, quand il ordonne les supplices, vise à convaincre le saint de revenir sur « le droit chemin » : les moyens utilisés peuvent être rudes, mais le cadre légal est respecté et la mission confiée accomplie. Voragine emploie essentiellement trois verbes pour désigner l'action de commander : *mandare*, « confier la tâche à quelqu'un », attesté 13 fois, *iubere*, « ordonner », retrouvé 11 fois et *facere*, verbe plus

18 « *Vero ciuitatem iussi principis carceri mancipatur [...] iratus preses eum festibus cedi iussit et in carcerem recludi fecit [...] et carnes eius ferreis pectinibus laniani et sic iterum in carcerem reportari* », Jacopo da Varazze, *op. cit.*, p. 253.

19 « *Carcer enim ad continendos homines, non ad puniendos haberi debet* », Digeste, XIX, 19-9.

complexe et plus vague aussi qu'on peut traduire par « faire/ exécuter » ou « soumettre », employé plus d'une cinquantaine de fois. Ces verbes, surtout les premiers, montrent que le juge agit en vertu du pouvoir dont il est détenteur, qu'il donne un ordre qui, même s'il conduit à la mise à mort d'un chrétien, s'inscrit dans un cadre légal, légitime et n'est en aucun cas condamné par Voragine.

Pour Voragine, comme pour les auteurs des textes hagiographiques plus anciens, les supplices ordonnés et mis en œuvre ne relèvent pas d'un usage abusif, voire tyrannique, et donc condamnable de la violence. La violence, variée, est une possibilité légale qu'exploite le juge pour faire ce qui lui semble juste.

### ■ Situations exceptionnelles

Hélas, tous les juges ne sont pas toujours des modèles de vertu. La prison, qui n'était qu'un lieu d'attente, peut parfois devenir une peine. Lorsque la peine de prison devient abusive ou s'apparente à un supplice, le texte perd sa neutralité. Le récit rappelant la vie de Saturnin le montre bien. Voragine, voulant signaler une mise en prison trop longue, note « Il y eut un autre Saturnin, que le préfet de Rome fit moisir en prison... »<sup>20</sup>, puis dans la suite du récit, il reprend une formule plus neutre, plus habituelle aussi « ils furent jetés en prison »<sup>21</sup>. Dans le chapitre consacré à Pétronille, le reproche pointe aussi et vise les conditions de l'emprisonnement : « le préfet la fit emprisonner pendant sept jours sans boisson ni nourriture »<sup>22</sup>. Mais ces cas ne sont pas les plus fréquents : on n'en repère que 8 sur 53 passages évoquant l'emprisonnement, dans les chapitres consacrés à Vincent, Agathe, Pétronille, Pierre l'exorciste, Prothe, Crisant, Théodore et Catherine.

Le donneur d'ordre, responsable de la justice, peut aussi être affublé d'adjectifs péjoratifs, comme « furieux » (*iratus*), et l'on signale sa colère pour faire comprendre qu'il a perdu la raison et, par là, la modération. Si le juge est corrompu, il pervertit son âme<sup>23</sup>. Dans 35 récits où il est qualifié péjorativement, la moyenne des violences faites aux saints s'élève à 4,90 et s'avère bien supérieure, donc, à celle, générale, de 3,62 : la violence est extra-ordinaire au sens strict, Voragine montrant là qu'il distingue la violence nécessaire ou, du moins, légitime du juge, qu'il

20 « *Fuit alius quem Rome prefectus diu in carcere maceratum in eculeum leuari* », Jacopo da Varazze, *op. cit.*, p. 1216.

21 « *in carcerem missi sunt* », Jacopo da Varazze, *op. cit.*, p. 1216.

22 « *Prefectus septem diebus sine cibo et potu in carcere eam* », Jacopo da Varazze, *op. cit.*, p. 518.

23 Barbara Morel, *Une iconographie... op. cit.*, p. 23.

ne condamne en aucun cas, de la violence excessive, qu'il dénonce. Si l'on reprend le cas de l'emprisonnement comme supplice, on constate que, sur les 8 cas repérés, 5 sont le fait d'un juge qualifié péjorativement, pour Catherine, Prothe, Pierre l'exorciste, Agathe et Vincent. Les juges sont alors un consul, deux préfets, un gouverneur, mais aussi un empereur. Rois et empereurs ne sont pas épargnés puisque 7 rois, dont le roi d'Angleterre Henri II, commanditaire de la mort de Thomas Beckett, et 4 empereurs sont signalés comme ayant fait preuve d'une violence démesurée. Ces quatre empereurs sont nommés : Aurélien, Dioclétien, Maximien, Maxence sont les empereurs ainsi dénoncés, les noms ne surprennent pas puisqu'ils sont, pour les trois derniers au moins et dans les récits hagiographiques en particulier, connus comme des persécuteurs acharnés. S'ils ne sont pas épargnés, rois et empereurs représentent cependant moins du tiers des cas repérés (11/35) : il s'agit, pour les 2 autres tiers, de préfets, de consuls et de gouverneurs, d'agents du pouvoir, donc, exerçant leur fonction de manière dévoyée.

Un autre constat conforte l'idée d'une violence exceptionnelle. En effet, les saintes victimes de la colère des juges sont souvent associées à des violences qui n'apparaissent que rarement. Certaines sont attestées une fois, comme l'inhumation, vivant, de Vital, ou signalées à moins de 5 reprises, comme l'ablation de la langue (2 fois sur 3), le fait d'écorcher vif (2 sur 2), mais aussi les torsions mammaires, subies par Agathe et Christine. Ces sévices sont, cependant, sauf dans six cas où leur cumul mène au décès, rarement mortels. Toutefois la mort peut être donnée autrement, par la crucifixion (3 fois), la lapidation (2 fois), la crémation (4 fois), le passage à tabac (6 fois), l'utilisation d'animaux au sein de l'arène (1 fois), des coups d'épée (par exemple le coup d'épée dans la gorge pour Lucie), ou de poignard dans la poitrine pour Pierre le nouveau (8 fois), l'écorchement (1 fois)...

Les peines, mortelles ou non, sont pour la plupart connues et encore utilisées. Nous avons évoqué le cas de la décapitation. Pourtant des peines connues sont sous-exploitées dans la *Légende dorée*. C'est le cas de l'ablation de la langue, prévue pour les blasphémateurs<sup>24</sup>, s'applique dans le récit de Voragine à ceux qui, parce qu'ils exposent la doctrine chrétienne, peuvent être considérés comme tels et, pour cela, contraints au silence : Grégoire, Christine et Léger. Toutefois, il est nécessaire de préciser qu'aucun des trois ne perd l'usage de la parole. Certains supplices ont, en revanche, disparu du « panel » à disposition des officiers de

24 Barbara Morel, *Une iconographie... op. cit.*, p. 86.

justice, comme la crucifixion, attestée dans les récits consacrés à Philippe, Pierre, André, mais privilège du Christ et des apôtres, ou la lapidation, signalée 11 fois, mais surtout associée au premier des martyrs, Étienne. Certaines peines n'étaient probablement pas employées à l'époque des faits : la crémation par exemple, si elle existait déjà comme le prévoit le *Digeste* pour les transfuges et les incendiaires<sup>25</sup>, se généralise selon J.-M. Carbasse après Théodose<sup>26</sup>, soit à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, mais elle est signalée dans 4 récits, tous réputés rapporter des faits antérieurs à 287 et pour des cas qui ne correspondent pas aux dispositions du *Digeste*.

On notera enfin la quasi-absence d'une peine bien connue, celle qui consiste à trancher la main. Elle est attestée une fois, dans le récit consacré à Adrien. Adrien a déjà eu les pieds coupés, les jambes brisées, mais le texte précise que Nathalie « lui demanda de se laisser couper la main afin qu'il devienne comme les autres saints »<sup>27</sup>. Cette phrase est singulière. Il peut s'agir d'une sorte de compétition : il ne faudrait pas qu'Adrien souffre moins que ses compagnons, qui d'ailleurs, ayant vu Adrien se faire trancher la main et mourir, réclament d'avoir, à leur tour, les pieds coupés, obtiennent satisfaction et rendent l'âme. Il est cependant étonnant que Nathalie demande à son mari de se laisser couper la main. La peine, si elle est rarement signalée dans le récit de Voragine, n'est pas exceptionnelle, mais elle n'est pas pour autant banale. De fait, cette peine est étroitement liée au vol<sup>28</sup> ou au parjure<sup>29</sup> : or, s'il a manqué au potentiel serment prêté à l'empereur, le saint meurt précisément parce qu'il refuse le parjure et demeure fidèle à l'engagement pris lors de son baptême.

Jacques de Voragine livre un panel de violence plutôt cohérent : son récit, comme ceux qu'il a compilés, n'est – sur ce point au moins – pas incompatible avec la potentielle réalité historique.

Voragine, de plus, comme les hagiographes dont il utilise les écrits, ne critique pas le pouvoir : le juge applique la loi, accomplissant la mission qui est la sienne, et n'est qu'exceptionnellement violent, dans

25 « *hostes autem item transfugea ea poena adiciuntur, ut uiui exurantur* », *Digeste*, XLVIII, XIX, 8, 2. « *Incendiarium capite puniuntur [...], et plerumque uiui exurantur* », *Digeste*, XLVIII, XIX, 28, 12.

26 Jean-Marie Carbasse, *op. cit.*, p. 26.

27 « *Natalia ut manum sibi absidi permitteret quatenus alii sanctis qui plura passi fuerant compar esset* », Jacopo da Varazze, *op. cit.*, p. 922.

28 Karin Ueltschi, « Punir et réparer. Main coupée, corps *mehaigné* et réinvestiture royale », dans Bodiou Lydie, Mehl Véronique, Soria Myriam (dir.), *Corps outragés... op. cit.*, p. 89-102.

29 Esther Dehoux, Karin Ueltschi, « La main du parjure », *La Trahison au Moyen Âge*, Billoré Maité, Soria Myriam (dir.), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 319-329.



35 récits sur 102, et c'est l'homme qui est condamné, pas l'institution. Voragine ne dénonce pas davantage la mise à mort des saints, présentée comme une libération pour celui ou celle qui est supplicié(e) puisque la mort marque la fin des souffrances, mais aussi la fin d'une existence terrestre vue comme un combat alors que l'éternité promise n'est que paix et repos. La mort fait aussi partie du dessein divin, pour l'individu concerné et, plus généralement, pour l'Église, car ces martyrs sont des exemples par la fermeté de leur foi et leur persévérance. Leurs vies sont source d'exhortation, d'édification. On pourra alors se demander si Voragine, représentant essentiel de ce qu'André Vauchez a appelé la « nouvelle hagiographie », celle qui offre aux fidèles l'exemple de saints anciens ayant préféré mourir plutôt que de renier leur foi, a opéré des sélections ou allongé la liste quand les supplices s'accumulent, mais le travail de comparaison avec les textes anciens reste à faire.

Jacques de Voragine semble avoir brossé un panel de violence plutôt cohérent qui reste dans l'ensemble représentatif des peines qui pouvaient exister dans l'antiquité. Ce panel fait aussi souvent écho à des peines qui pouvaient exister à l'époque de la rédaction. Toutefois comme nous avons pu le voir, il a pu aussi limiter l'importance de certaines peines par exemple avec l'exil, bien plus souvent employé qu'il n'est cité. Et même si la violence peut être jugée excessive, le saint s'y soumet volontiers, en redemandant parfois et se riant du juge – comme le fait saint Vincent – et rappelant l'épître de Paul aux Romains 13, 1 : « Que toute âme soit soumise aux autorités supérieures ; car il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu, et celles qui existent ont été instituées par lui ».

Le deuxième point important à tirer de la *Légende dorée* reste le traitement du juge. Il est loin d'être partial si l'on compte que seuls 35 chapitres sur 102 (soit 33 %) présentent un juge ou un persécuteur violent. Dans une grande majorité de ces récits, Voragine semble limiter le juge à une application stricte de la loi, comme peut l'illustrer la vie de saint Clément. Ce qui permet de dire que jamais Voragine ne critique ni le pouvoir ni même les mises à mort. Il se contente de rejeter la démesure de certains juges. D'ailleurs pour lui, la mort est plus souvent associée à la fin des supplices et à l'obtention de la sainteté *via* la palme du martyr, sainteté une nouvelle fois mise en avant par la persévérance des saints, qui jamais ne flanche face aux violences souvent nombreuses.

## ■ Annexes

### Annexe 1 : Représentation du panel des violences.

Nombre d'occurrences par violence	1	<5	<10
Nombre des violences	8	27	35
En pourcentage des différentes violences totales	17,00 %	58,00 %	76,00 %

### Annexe 2 : Liste des saints subissant des violences.

En surligné gris : persécuteur zélé.

En gras, mention d'une obligation de sacrifier.

NA : Non applicable.

N°	Nom	Sexe	Statut	État de vie	Type de mort	Persécuteurs	Persécutions
2	André	H	NA	Apôtre	Crucifiement	Proconsul Égée	<b>6</b>
4	Lucie	F	Noble	NA	Coup d'épée	Consul Pachase	<b>5</b>
5	Thomas	H	NA	Apôtre	Coup d'épée	Roi Indien	<b>6</b>
7	Anastasie	F	Noble	NA	Brûlée vive	Préfet / Empereur	<b>5</b>
8	Étienne	H	NA	Apôtre	Lapidation	Les juifs	2
9	Jean	H	NA	Apôtre	Naturelle	NA	<b>1</b>
11	Thomas de Cantorbery	H	Noble	Évêque	Coup d'épée	Roi d'Angleterre	2
12	Sylvestre	H	NA	Pape	Naturelle	Préfet Tarquin	<b>2</b>
19	Félix	H	NA	NA	Naturelle ou tué par des élèves	NA	<b>2</b>
21	Antoine	H	NA	Ermite	Naturelle	NA	1
22	Fabien	H	Citoyen	Pape	Décapitation	Decius	1
23	Sébastien	H	Citoyen	Soldat	Battu à mort	Préfet /Dioclétien	<b>3</b>
24	Agnès	F	NA	NA	Arme blanche	Préfet	<b>4</b>
25	Vincent	H	Noble	Diacre	Naturelle	Gouverneur Dacien	5
36	Ignace	H	NA	Évêque	Tué par des lions	Trajan	<b>8</b>
38	Blaise	H	NA	Évêque	Décapitation	Gouverneur de Cappadoce	<b>8</b>
39	Agathe	F	Noble	NA	Naturelle	Consul Quintien	<b>8</b>
42	Valentin	H	NA	Prêtre	Décapitation	Claude	<b>2</b>
43	Julienne	F	Citoyen	NA	Décapitation	Préfet	8

N°	Nom	Sexe	Statut	État de vie	Type de mort	Persécuteurs	Persécutions
45	Mathias	H	NA	Apôtre	Décapitation	Juifs	1
47	Longin	H	Noble	Soldat	Décapitation	Gouverneur de Cappadoce	<b>3</b>
48	Benoît	H	NA	Abbé	Naturelle	NA	2
53	Second	H	NA	Soldat	Décapitation	Préfet Sapricius	<b>6</b>
56	Georges	H	NA	Soldat	Décapitation	Préfet Dacien	<b>7</b>
57	Marc	H	NA	Prêtre	Torture	Juifs et païens d'Alexandrie	<b>4</b>
58	Marcellin	H	NA	Pape	Décapitation	Dioclétien/ Maximien	<b>1</b>
59	Vital	H	Noble	Soldat	Enterré	Juge Paulin	<b>3</b>
60	Vierge d'Antioche	F	NA	NA	NA	NA	<b>3</b>
61	Pierre le Nouveau	H	NA	Prêcheur	Arme blanche	NA	<b>1</b>
62	Philippe	H	NA	Apôtre	Crucifiement	NA	<b>3</b>
63	Jacques le Mineur	H	NA	Apôtre	Coup de marteau	Juifs	3
65	Jean Porte-Latine	H	NA	Apôtre	Exil	Proconsul	<b>2</b>
69	Gordien	H	Noble	Soldat	Décapitation	Julien	<b>2</b>
70	Nérée/ Achillée	H	NA	Eunuque	Décapitation	Consul	<b>2</b>
71	Pancrace	H	Noble	noble	Décapitation	Dioclétien	1
72	Urbain	H	NA	Pape	Battu à mort	Préfet Almache	<b>5</b>
73	Pétronille	F	NA	NA	Torture	Flaccus	<b>3</b>
74	Pierre l'Exorciste	H	NA	NA	Décapitation	Préfet	<b>6</b>
75	Prime/ Félicien	H	NA	NA	Décapitation	Préfet	<b>8</b>
76	Barnabé	H	NA	Apôtre	Brûlé vif	Juifs	3
77	Vit/ Modeste	H	NA	NA	Naturelle	Préfet Valérien	<b>4</b>
78	Cyr/ Julite	H/F	Noble	NA	Décapitation	Préfet Alexandre	<b>6</b>
80	Gervais/ Protais	H	NA	NA	Décapitation	Comte Astate	<b>4</b>

N°	Nom	Sexe	Statut	État de vie	Type de mort	Persécuteurs	Persécutions
82	Jean/ Paul	H	Noble	Soldat	Décapitation	Terentien	1
84	Pierre	H	NA	Apôtre	Crucifiement	Simon	4
85	Paul	H	Citoyen	Apôtre/ citoyen	Décapitation	Néron	8
86	Fils de Félicité	H	NA	NA	Torture	Préfet Publius	1
88	Théodore	F	Noble	Moine	Naturelle	NA	1
89	Marguerite	F	Noble	NA	Décapitation	Préfet Olybrius	8
93	Apollinaire	H	NA	NA	Battu à mort	NA	9
94	Christine	F	Noble	NA	Tuée par flèches	Père/ juge Julien	12
95	Jacques le Majeur	H	NA	Apôtre	Décapitation	Hermogène/ Hérode Agrippa	3
96	Christophe	H	NA	Soldat	Décapitation	Roi de Samos	10
97	7 dormants	H	NA	NA	Naturelle	Decius	2
98	Nazaire/ Celse	H	Noble	NA	Décapitation	Préfet/ Gouverneur Cornelius	7
99	Félix	H	NA	Pape	Décapitation	Constance	1
100	Simplice/ Faustin	H	NA	NA	Décapitation	Préfet Lucrèce	1
101	Marthe	F	Noble	NA	Naturelle	NA	1
102	Abdon/ Sennen	H	NA	NA	Arme blanche	Decius	4
104	Eusèbe	H	NA	Évêque	Lapidation	Constance	5
107	Étienne	H	NA	Pape	Décapitation	Valérien/ Gallien	2
109	Dominique	H	NA	Prêcher	Naturelle	NA	1
110	Sixte	H	NA	Pape	Décapitation	Decius	2
111	Donat	H	NA	Évêque	Décapitation	Goths	2
112	Cyriaque	H	NA	Diacre	Décapitation	Préfet/ Maximien	8
113	Laurent	H	NA	Archidacre	Torture	Tribun Parthenius/ Préfet Valérien	6
114	Hippolyte	H	NA	NA	Torture	Decius	7
116	Bernard	H	Noble	Abbé	Naturelle	NA	1

N°	Nom	Sexe	Statut	État de vie	Type de mort	Persécuteurs	Persécutions
117	Timothée	H	NA	NA	Décapitation	Préfet de Rome	1
118	Symphorien	H	NA	NA	Décapitation	Préfet Héraclius	<b>3</b>
119	Barthélemy	H	NA	Apôtre	Écorché vif	Roi Astyage	<b>3</b>
122	Félix/ Aduct	H	NA	Prêtre	Décapitation	Préfet	<b>5</b>
123	Gilles	H	Noble	Abbé	Naturelle	NA	1
124	Savinien/ Savine	H/F	Noble	NA	Décapitation	Aurélien	<b>5</b>
125	Loup	H	Noble	Évêque	Naturelle	Sénéchal	1
128	Adrien	H	NA	Soldat	Torture	Maximien	<b>8</b>
129	Gorgon/ Dorothee	H	NA	Soldat	Pendaison	Dioclétien	3
130	Prothe/ Hyacinthe	H	NA	Moine	Décapitation	Préfet	<b>9</b>
132	Jean Chrysotome	H	Noble	Évêque	Naturelle	Consul Eutrope/ Eudoxie	2
133	Corneille	H	NA	Pape	NA	Decius	<b>3</b>
134	Euphémie	F	Noble	NA	Coup d'épée	Juge Priscus	<b>3</b>
135	Lambert	H	Noble	Évêque	Battu à mort	NA	1
137	Maurice	H	NA	Soldat	Décapitation	Maximien	<b>2</b>
138	Justine	F	Noble	NA	Décapitation	Mage Cyprien	<b>4</b>
139	Côme/ Damien	H	NA	NA	Décapitation	Proconsul Lysias	<b>10</b>
144	Léger	H	NA	Évêque	Décapitation	Sénéchal Ebroin	4
149	Denis/ Rustique/ Eleuthère	H	NA	Évêque	Décapitation	Préfet Fescennius	<b>10</b>
150	Calixte	H	NA	Pape	Jeté dans un puits	Consul Palmace	<b>4</b>
153	Crisant/ Daria	H/ F	Noble	NA	Écrasés sous des pierres	Préfet Numérien	5
155	Simon/ Jude	H	NA	Apôtre	Crucifiement	Général Baradac/ Consul Atticus	<b>2</b>
156	Quentin	H	Noble	NA	Décapitation	Préfet	4
157	Eustache	H	Noble	Soldat	Brûlé vif	Adrien	<b>3</b>
160	Quatre Couronnés	H	NA	NA	Battu à mort	Dioclétien	<b>3</b>

N°	Nom	Sexe	Statut	État de vie	Type de mort	Persécuteurs	Persécutions
161	Théodore	H	NA	NA	Brûlé vif	Préfet	<b>6</b>
165	Cécile	F	Noble	NA	Décapitation partielle	Préfet Almaque	<b>5</b>
166	Clément	H	Noble	Pape	Noyade	Préfet Mamertin/ Trajan	<b>3</b>
167	Chrysogone	H	NA	NA	Décapitation	Dioclétien	<b>3</b>
168	Catherine	F	Noble	NA	Décapitation	Maxence	<b>6</b>
169	Matthieu	H	NA	Apôtre	Coup d'épée	Roi Hirtacus	1
169	Saturnin	H	NA	Prêtre	Décapitation	Préfet	<b>8</b>
170	Jacques l'Intercis	H	Noble	NA	Décapitation	Roi Perse	1

## La place des *hommes de trait* dans les armées françaises, bourguignonnes et anglaises (v. 1415-v. 1477<sup>1</sup>)

François Lenhof

Master 2, Université de Caen Normandie

**Résumé** – Cette étude est consacrée à la place des *gens de trait* (c'est-à-dire les archers, arbalétriers et coulevriniers) dans les armées occidentales du XV<sup>e</sup> siècle. Il s'agit de montrer en quoi l'étude conjointe des armes utilisées et de la façon dont les *gens de trait* étaient impliqués dans les tactiques de l'époque présente un intérêt certain pour ce genre de sujet, puis de cerner la place de ces *gens de trait* dans les armées, en considérant des sources comptables et en présentant une base de données élaborée à partir de ce corpus comptable.

**Abstract** – This study is devoted to the place of the *gens de trait* (viz. the archers, crossbowmen and culveriners) in the Western armies of the 15<sup>th</sup> century. We show how the joint study of the weapons used and the way in which the *gens de trait* were involved in the tactics of this time is of interest for this kind of topic. We then define the place of these *gens de trait* in the armies, by considering accounting records and presenting a database developed from this collection of accounts.

Article issu d'un mémoire de deuxième année de master en histoire médiévale, intitulé *La place des gens de trait dans les armées anglaises, bourguignonnes et françaises, v. 1415-v. 1477*, préparé sous la direction de Grégory Combalbert et soutenu en 2016 à l'Université de Caen.

**P**OURQUOI ÉTUDIER LES *hommes de trait*? Il s'agit, dans le cadre de cet article, de présenter deux années de recherche sur ce sujet. Le projet s'est peu à peu affiné, précisé, raffiné, par des lectures et

<sup>1</sup> Cet article est issu d'un travail mené, en Master 1 et Master 2, sous la direction de Grégory Combalbert, maître de conférences en histoire médiévale à l'Université de Caen-Basse-Normandie.

par un travail approfondi sur les sources : les potentialités en ont ainsi été découvertes, tout comme les limites imposées par la répartition des sources, leur nombre et leur qualité. Ce court texte n'a donc pas seulement pour objectif de présenter les recherches à quelques semaines de la soutenance, mais également d'éclairer le parcours qui y a mené.

Cet exposé se tiendra en trois parties. Tout d'abord, on présentera le contexte de cette étude originale : pourquoi un tel sujet trouve-t-il son intérêt dans le paysage historiographique actuel ? Quel en est le cadre et, surtout, pourquoi un tel cadre ? L'étude en elle-même sera ensuite détaillée dans ses deux versants complémentaires : une réflexion sur les armes et la manière de les utiliser, liée à une réflexion sur la composition des armées, afin de brosser un panorama aussi exhaustif que possible des *hommes de trait* au XV<sup>e</sup> siècle.

Sans doute convient-il, avant d'aborder le sujet lui-même, de donner une courte définition de *l'homme de trait* car ce terme médiéval recouvre de multiples réalités, chacune porteuse d'enjeux propres. Historiquement, la première acception du terme est avant tout militaire : *l'homme de trait*, c'est celui qui utilise des *armes de trait* (sur notre période, ce terme recouvre donc les archers et arbalétriers bien sûr, mais également les porteurs d'armes à feu manuelles, désignés la plupart du temps par les sources sous le nom de *coulevriniers*). Le terme s'oppose ainsi à celui d'*homme d'armes*, dans une perspective à la fois militaire, mais également sociale et symbolique. Mais *l'homme de trait* correspond également, dans les ultimes siècles médiévaux, à une catégorie de solde, équivalent la plupart du temps à une demi-solde d'homme d'armes.

Ces *hommes de trait*, pourquoi donc les étudier ? Le constat historiographique est frappant : alors que l'histoire militaire médiévale est tenue en haute estime chez les Anglo-saxons, les chercheurs français tournent bien peu souvent leur attention vers ce domaine pourtant fort riche en sources diverses. Si ce n'est pas ici le lieu pour chercher une explication à ce phénomène tant culturel que circonstanciel, il faut établir le fait. L'espace franco-bourguignon a cependant connu deux thèses majeures dans ce domaine : celle de Philippe Contamine sur les armées du roi de France<sup>2</sup> et celle de Bertrand Schnerb sur les armées de la principauté bourguignonne<sup>3</sup>. La volonté affichée dans cette étude est donc de se

2 Philippe Contamine, *Guerre, État et société à la fin du Moyen Âge. Étude sur les armées des rois de France 1337-1494*, Paris, Mouton, 2 vol., 1972.

3 Bertrand Schnerb, *Aspects de l'organisation militaire dans les principautés bourguignonnes (v. 1315-v. 1420)*, Thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Henri Dubois, Université Paris IV-Sorbonne, 1988.



placer dans l'héritage de ces travaux majeurs, tout en s'inspirant des nombreux travaux anglais et américains sur le sujet, dont le plus récent est le projet porté par Anne Curry et son équipe, ayant abouti à la création de la base de données *Medieval Soldier*<sup>4</sup> et à la publication associée *The Soldier in Later Medieval England*<sup>5</sup>.

Au sein de ce domaine foisonnant que constitue la chose militaire (qu'on pourrait même qualifier de méta-domaine, tant la guerre englobe de considérations différentes), le choix des *hommes de trait* comme objet d'étude offre une perspective nouvelle en termes de recherche, mais également en termes de vision de la chose militaire. Là encore, c'est une lacune historiographique qui a forcé cette décision. Crécy voit, en 1346, l'irruption des archers anglais sur la scène militaire continentale : ils infligent une cuisante défaite au plus puissant prince d'Europe. Près d'un siècle plus tard, en 1445, apparaît en France un système d'armée permanente, les compagnies d'ordonnance, dont les archers constituent les deux tiers de l'effectif. On passe ainsi d'une force militaire française totalement désarmée face à la nouveauté tactique anglaise, à une armée (osons le singulier) qui s'est complètement approprié ces nouveaux principes militaires, au point de figurer comme le modèle européen. C'est de cette évolution qu'il s'agit à présent de rendre compte, car la volonté, derrière cette étude, est de présenter les hommes de trait comme caractéristiques du passage des armées médiévales aux armées modernes, au moins autant que l'artillerie à poudre.

Pour la compréhension de ce processus de modernisation militaire, le XV<sup>e</sup> siècle est un moment-clé : entre la reprise des hostilités en 1415, suivie du désastre d'Azincourt, et la mort de Charles le Téméraire, grand adversaire de la construction étatique française en 1477, les données politiques et militaires sont complètement redistribuées en à peine plus de 60 ans, formant un siècle très court, mais aussi très dense. Sur le plan purement politique, on assiste ainsi à la chute militaire de la France delphinale, puis à son redressement spectaculaire, ainsi qu'à la formation d'une construction politique tout à fait exceptionnelle, « l'État bourguignon<sup>6</sup> », dont le poids sur la scène militaire européenne est considérable. D'un point de vue proprement militaire, les deux phénomènes caractéristiques de ce court siècle sont la professionnalisation des armées et

---

4 <http://www.medievalsoldier.org/database/maindbsearch.php>.

5 Adrian Bell, Anne Curry, Andy King, David Simpkin, *The Soldier in Later Medieval England*, Oxford, Oxford University Press, 2013.

6 Cette formule est empruntée à Bertrand Schnerb, *L'État bourguignon, 1363-1477*, Paris, Perrin, 1999.

l'essor de l'artillerie à poudre – deux phénomènes dont les liens avec les hommes de trait sont particulièrement intéressants.

Trois espaces ont été retenus pour cette étude : le royaume d'Angleterre et ses dépendances françaises, le royaume de France et la principauté bourguignonne. Le but est de se placer dans une démarche comparative, car les évolutions militaires de chaque espace n'ont de sens que dans leur contexte politique : la pression exercée par l'adversaire est un puissant moteur de changement dans ces sociétés médiévales qui sont, contrairement à la vision populaire, en constante mutation. Cette démarche se justifie d'autant plus que les hommes de trait sont caractéristiques du modèle militaire anglais, modèle dont l'adoption et l'adaptation par la France et la principauté bourguignonne sont l'un des phénomènes marquants du XV<sup>e</sup> siècle militaire.

À travers ces premiers paragraphes on perçoit clairement la problématique qui anime ce projet : il s'agit de s'interroger sur la guerre durant ces ultimes siècles médiévaux *via* l'étude d'un de ses éléments-clés : *l'homme de trait*.

Afin de livrer une étude englobant suffisamment de thématiques pour donner un aperçu complet du sujet, le parti a été pris de proposer deux focales, en allant de l'arme à l'armée. Il convient toutefois de préciser que ce travail de Master n'a aucune prétention à l'exhaustivité : sur ces trois espaces durant 62 ans, la documentation est raisonnable, mais les sources potentielles sont en quantité extrêmement conséquente. L'objectif est donc avant tout, pour ce travail de deux ans, de donner un aperçu des potentialités, de présenter une sorte de sondage approfondi.

### ■ **De l'arme au soldat : les armes de trait en usage dans les armées et leur utilisation sur le terrain**

Dans la première partie de cette étude, la focale a été posée sur le soldat lui-même : ses armes et sa place dans la tactique, toujours dans une perspective évolutive et comparative. Étudier ces thématiques est important : les travaux d'Anne Curry, Philippe Contamine et Bertrand Schnerb, plus orientés vers la composition des troupes, n'ont pas abordé le thème de l'arme, mais il semble bien que l'étude des armes et des tactiques permette une compréhension plus complète de *l'homme de trait*, par-delà une historiographie un peu datée d'*histoire-bataille*. Après tout, le soldat sujet de notre étude se définit avant tout par l'arme qu'il tient dans sa main.

Pour mieux connaître les armes de trait, il a fallu se pencher sur les sources comptables, associées aux sources archéologiques (le fameux *Mary Rose*), narratives et iconographiques. Entreprise ardue s'il en est, car bien peu de témoignages matériels ont été conservés de cette époque, et ceux qui sont encore existants soulèvent de vives problématiques. Deux traités ont également pu être utilisés à profit : *Toxophilus*<sup>7</sup>, un traité anglais de 1545, et *l'Art d'Archerie*<sup>8</sup>, un traité français de la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Ces diverses sources ont permis, par exemple, d'affirmer que le grand arc anglais, le fameux *longbow*, était le modèle le plus répandu dans les trois espaces étudiés. Les effets de ces armes étaient également l'une des grandes problématiques de cette première réflexion, car cela constitue une question cruciale, qui divise beaucoup les chercheurs (le *longbow* est-il la raison des succès anglais ? est une des questions ayant nourri la controverse entre Clifford Rogers et Kelly DeVries<sup>9</sup>, par exemple). Le côté *archéologie expérimentale* présentant autant d'intérêt que de problèmes non résolus, a été laissé de côté, au profit des sources iconographiques ainsi que des chroniques, qui ont permis d'évaluer l'effet des volées de projectiles. L'aspect *course à l'armement* des deux derniers conflits mondiaux a sans doute trop influencé notre manière d'envisager la technologie militaire du passé, en nous faisant croire que le succès ou l'échec d'un mode de combat pouvait se réduire au résultat de l'équation « armement contre protection », aussi ce thème doit-il être intégré dans la réflexion, sans pour autant y apparaître comme un élément déterminant.

L'étude des tactiques a également souffert d'une vision trop téléologique, et trop absolue, mettant là encore une confiance aveugle dans le potentiel de la technologie, vue comme nécessairement supérieure par rapport aux armes plus anciennes. En croisant les différentes chroniques, on peut remarquer un paysage tactique bien plus nuancé que celui brossé dans les manuels de Licence par exemple, qui semble se décomposer en trois temps. Les années 1415-1428 voient l'adoption progressive du modèle anglais par les armées delphinales

7 Roger Ascham, *English Reprints: Toxophilus, 1545*, Londres, éd. E. Arber, 1868.

8 Vincent Deluz, *L'Art d'archerie ou la façon de tirer l'arc à main. Édition critique et commentaire du premier traité de tir à l'arc de l'Occident à partir de l'imprimé parisien du début du XVI<sup>e</sup> siècle conservé à la bibliothèque universitaire de Genève*, Mémoire de maîtrise sous la direction d'O. Collet, Université de Genève, 2013.

9 Voir Clifford Rogers, « The Efficacy of the English Longbow: a reply to Kelly DeVries », *War in History*, 1998, n° 5/2, p. 233-242; Claude Gaier, « L'invincibilité anglaise et le grand arc après la Guerre de Cent Ans », dans Claude Gaier, *Armes et combats dans l'univers médiéval*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2 vol., t. 1, 1995, p. 327-336.

et bourguignonnes. Entre les années 1430 et 1450, on remarque que ce modèle est adapté par les armées de Charles VII, créant ainsi un modèle français distinct, basé sur une tactique plus mobile. Les deux dernières décennies de notre cadre montrent une nouvelle évolution, au bénéfice de la France et de la principauté bourguignonne, qui exercent leur influence sur le modèle anglais : on remarque notamment une articulation plus poussée entre les hommes de trait et l'artillerie, la tactique se complexifie. Au sein de ces évolutions successives, la place de l'artillerie a également été l'objet d'une étude particulière : bien qu'elle soit considérée comme un élément tactique crucial (vision sans doute imputable aux travers de notre société technologique, qui résume volontiers les conflits comme une escalade de moyens militaires culminant avec la bombe atomique), il apparaît que son importance réelle a été surévaluée. Il faut garder à l'esprit que les hommes de trait et l'artillerie partagent la même chronologie : leur essor commence dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle, et leur apogée est atteinte au XV<sup>e</sup> siècle. Mais cet apogée ne prend son sens qu'au sein d'un modèle militaire dont ils ne sont pas les seuls éléments : l'artillerie, de par son organisation longtemps particulière et tardivement incorporée dans l'administration militaire classique, apparaît même à la marge des forces armées.

### ■ **Du soldat à l'armée : Quelle place pour les hommes de trait dans les armées anglaises, bourguignonnes et françaises ?**

Dans la seconde partie, la focale s'est élargie aux armées toutes entières : l'homme de trait y est vu comme partie intégrante des forces militaires, et c'est en tant que tel qu'il est étudié.

Le principal travail sur les sources a ici été la réalisation de deux bases de données complémentaires. La principale d'entre elles est celle des compagnies : pour chaque espace, ce sont entre 600 et 900 compagnies qui ont été relevées sur toute la période. Les données proviennent des sources comptables émanant de l'administration financière de chaque espace (montres, quittances...), ainsi que de la base de données *Medieval Soldier* citée plus haut. Cependant, si le volume des sources survivantes est impressionnant, il est aussi fort inégal et les données sont lacunaires. La France souffre ainsi de sérieuses lacunes dans les années 1430, dues à la carence circonstancielle de l'administration militaire delphinale, mise en évidence dans la thèse de Philippe Contamine<sup>10</sup>. L'Angleterre dispose de bien peu de sources après 1449 : là

<sup>10</sup> P. Contamine, *op. cit.*, p. 242-281.

encore, le contexte des affrontements dits « Guerre des deux Roses » a contribué à cette pauvreté textuelle. Quant à la Bourgogne, les décennies 1450 et 1460 sont particulièrement mal dotées, à cause des vicissitudes de conservation des archives. L'ensemble reste cependant tout à fait exploitable. Le principal intérêt de cette base de données est de suivre le taux d'hommes de trait au sein des armées, afin de prendre la mesure de leur importance, mais aussi du processus.

La seconde base de données est celle des hommes de trait eux-mêmes. Pour chaque espace, 200 noms ont été sélectionnés pour chaque dizaine d'années, soit entre 1000 et 1400 noms par espace, en fonction du niveau de précision des sources conservées. Il s'agit ici de mieux connaître l'homme derrière l'arme si l'on peut dire, en relevant son origine géographique, sociale ou professionnelle : entreprise difficile car l'onomastique médiévale est trop complexe et particulière à chaque région pour espérer tirer des règles générales solides. L'ensemble permet cependant d'apercevoir un processus cohérent, celui de la professionnalisation croissante des soldats.

Ces deux bases de données permettent donc de donner un aperçu assez précis des hommes de trait dans les armées du XV<sup>e</sup> siècle. Pour compléter la vision ainsi donnée des armées régulières, une réflexion parallèle a été consacrée aux unités militaires ayant participé à l'essor des hommes de trait : les compagnies urbaines privilégiées, les francs-archers et les armées permanentes. C'est la partie qui est en travaux actuellement, aussi est-il trop tôt pour en donner plus que des potentialités. Beaucoup reste cependant à dire sur ce sujet, car si les armées permanentes ont déjà reçu un certain éclairage de la part des chercheurs, ce n'est pas le cas des francs-archers et des compagnies urbaines, pénalisés par l'extrême dispersion des sources.

Il est encore tôt pour donner une conclusion à ce projet. Beaucoup reste encore à ajouter avant de parvenir à un panorama complet et exhaustif de cette catégorie de soldats si particulière, et si caractéristique des armées médiévales dans leurs mutations. Il y a fort à parier que les recherches futures sur ce thème viendront profondément modifier la vision que les chercheurs peuvent avoir aujourd'hui de la guerre médiévale.

L'étude des hommes de trait est un point-clé dans la compréhension du processus par lequel l'armée médiévale devient moderne. Durant les XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, beaucoup de caractéristiques récurrentes des armées que nous connaissons actuellement se mettent en place : la permanence de forces armées soldées, le rôle de la technologie, le monopole de la

violence armée par l'État, la réflexion tactique avec une recherche de complémentarité entre les différentes unités. Mettre les hommes de trait au centre d'un projet de recherche permet ainsi d'envisager un nouveau moteur de cette *révolution militaire* dans cette marche vers la modernité qui ne se fait pas seulement dans la fumée de l'artillerie, mais aussi sous les volées de flèches.

## L'entrée de Charles VII à Rouen en 1449 d'après la Chronique de Gilles le Bouvier

---

**Morgane Bon**

Licence 3, Université de Lille

**Résumé** – L'entrée de Charles VII à Rouen en 1449 s'inscrit dans l'histoire d'un royaume de France en guerre depuis 1337 contre l'Angleterre, dans le contexte de la Guerre de Cent Ans. Charles VII, victorieux à Rouen le 29 octobre 1449, est entré triomphalement dans la ville le 10 novembre. Dans sa chronique, Gilles Le Bouvier décrit l'événement et profite de l'occasion pour exalter le pouvoir du prince et inscrire cette entrée dans une politique de propagande et d'affirmation du pouvoir royal sur un territoire nouvellement reconquis.

**Abstract** – The entry of Charles VII into Rouen in 1449 is part of the history of a Kingdom of France at war since 1337 against England, in the context of the Hundred Years War. Charles VII, victorious in Rouen on the 29<sup>th</sup> of October 1449, made a triumphal entry into the city on the 10<sup>th</sup> of November. In his chronicle, Gilles Le Bouvier describes the event and takes the opportunity to exalt the power of the prince and to include this entry in a policy of propaganda and assertion of royal power over a newly reconquered territory.

---

Article issu d'un travail d'études et de recherche (TER), intitulé *L'entrée de Charles VII à Rouen en 1449 d'après la chronique de Gilles le Bouvier* et préparé sous la direction de Bertrand Schnerb, dans le cadre de la troisième année de la Licence « Histoire » de l'Université de Lille.

---

**G**ILLES LE BOUVIER, CONTEMPORAIN DU ROI Charles VII, dignitaire et écrivain français, devient le héraut de Charles VII réfugié à Bourges en 1420, d'où son nom « d'Héraut Berry ». Il rédige la *Chronique du roi Charles VII*<sup>1</sup> qui retrace la vie du souverain de sa naissance, en

---

<sup>1</sup> Gilles le Bouvier, *Les Chroniques du roi Charles VII*, Paris, Klincksieck, 1979.

1403, à l'année 1455. Cette chronique raconte l'histoire de Charles VII, la reconquête du royaume, mais également la légitimité retrouvée du roi dans un royaume meurtri par une guerre qui fait rage depuis 1337, contre un ennemi héréditaire, l'Angleterre. La prise de Rouen en 1449 marque un tournant majeur dans l'histoire de la Guerre de Cent Ans et du royaume de France. Après de nombreuses victoires remportées par le dauphin Charles avec l'aide de Jeanne d'Arc, le roi est couronné le 17 juillet 1429 à Reims et reconnu comme le roi de France légitime. Au début de l'année 1449, Charles VII décide de rompre les Trêves de Tours et de reprendre la guerre en Normandie. Le roi se présente avec l'armée royale devant Rouen le 9 octobre 1449. L'insurrection éclate le 19 octobre, mais le comte de Somerset s'incline le 29 octobre et Charles VII fait son entrée triomphale dans la ville le 10 novembre 1449. Cette entrée est considérée comme l'un des sommets de son règne. Charles se sent victorieux et cette entrée a pour but de manifester son pouvoir, d'impressionner la population : l'entrée dans Rouen est alors la récompense de tous ses efforts.

### ■ **Charles VII : un roi triomphant, reconnu et soutenu par les plus grands du royaume, son armée et son peuple**

Charles VII est présenté comme un roi victorieux et auréolé de gloire. Gilles le Bouvier, en précisant que le roi entre dans « sa cité de Rouen<sup>2</sup> », admet que Charles VII a reconquis une partie du duché de Normandie et, notamment, la capitale normande. Ville stratégique, Rouen était depuis 1419 et sa prise par Henri V, sous domination anglaise, ce qui avait entraîné la soumission du duché de Normandie dans son intégralité. Le chroniqueur décrit de façon majestueuse Charles VII, monté sur un coursier et portant son armure (fig. 1). Cette représentation du roi est visible dans *Les vigiles de Charles VII*<sup>3</sup> de Martial d'Auvergne qui, réalisées à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, racontent l'histoire de Charles VII et illustrent la reconquête du royaume de France. Comme on peut le constater sur l'enluminure, son cheval est vêtu d'un caparaçon aux armes de France, des fleurs de lys d'or sur un fond d'azur. La symbolique des couleurs étant très importante à l'époque médiévale, les couleurs brillantes et riches, comme l'or, montrent l'importance du personnage qui les porte et fondent sa supériorité autant qu'elles la manifestent. Les nombreux chroniqueurs présents

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 323.

<sup>3</sup> Martial d'Auvergne, *Les Vigiles de Charles VII*, Paris, BnF, ms. fr. 12 148 (disponible sur : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10720761s/f8.image>).



sur les lieux s'accordent pour décrire un roi victorieux, véritable héros du défilé, symbolisant dans sa personne la puissance du royaume de France. Le succès rapide de la reconquête du royaume par le roi de France peut s'expliquer par le fait que celui-ci fait preuve de sagesse, menant une politique de modération qui permet de faire rentrer les Normands dans le jeu de la couronne française. Le roi pratique une politique de modération, maintient les honneurs, les libertés, les franchises et les droits des villes. Ainsi, sur le plan militaire comme diplomatique, Charles VII est présenté comme un roi victorieux et soutenu dans son royaume.

Charles VII se présente à Rouen entouré des grands de l'époque, comme nous en informe la description des membres du cortège faite par Gilles le Bouvier<sup>4</sup>. Parmi ces hommes, on peut citer le « roy de Cecille », René d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, mais aussi beau-frère du roi de France après le mariage de ce dernier avec Marie d'Anjou. Le roi de Sicile participe aux opérations de la guerre contre l'Angleterre. La reconquête de la Normandie par Charles VII s'appuie sur l'ensemble des différents duchés ou comtés qui composent le royaume de France à l'époque. Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, Charles de Bourgogne, comte de Nevers, Charles d'Anjou, comte du Maine, et Jean II de Bourbon, comte de Clermont, accompagnent le roi. Certains de ces hommes sont des proches du roi qui le soutiennent depuis le début tandis que d'autres font partie de la famille royale.

Gilles le Bouvier réalise également une description très précise des hommes proches du roi dont ceux de son hôtel<sup>5</sup>. On peut ainsi relever le nom de Charles de Culant, maître de l'hôtel du roi, de Jean Havart, écuyer tranchant, de Jacques Cœur, argentier du roi depuis 1435, ou encore de Jean Poton, seigneur de Xaintrailles et maître de l'écurie du roi. En plus des hommes de son hôtel, le roi est entouré par un



Fig. 1 : Martial d'Auvergne, *Les Vigiles de Charles VII : L'entrée de Charles VII à Rouen* (Paris, BnF, ms. fr. 12 148, f° 186v°, fin du XV<sup>e</sup> siècle).

<sup>4</sup> Gilles Le Bouvier, *op. cit.*, p. 323-327.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 324-328.

grand nombre de personnes de son armée. Ainsi, dans le cortège, se présentent des hommes d'armes, des hérauts, des poursuivants, des trompettes et des archers. Toute cette armée est réorganisée par le roi au moment des Trêves de Tours avec la création de 15 compagnies d'ordonnances, qui sont des troupes permanentes formées par des gens de guerres professionnels, choisis selon des critères de compétence, de loyauté et de fidélité car payés par le roi, représentant environ 10 000 hommes. Les francs-archers viennent également se greffer à ces compagnies pour leur apporter leur soutien. Charles VII développe les archers pour contrer ceux du roi d'Angleterre, connus pour être de redoutables tireurs. On a ainsi une image très militaire du cortège, où on ne retrouve que des combattants et dont les femmes sont absentes. Tous ces hommes reconnaissent l'autorité du roi de France, mais ce ne sont pas les seuls car les Rouennais, libérés de l'occupation anglaise, lui sont très reconnaissants et lui font aussi allégeance. Il ne faut pas non plus oublier que la réussite de la prise de Rouen est due à ses habitants qui ont aidé le roi en élevant des barricades dans les rues, en prenant les armes et en poussant les Anglais à se réfugier dans les trois forteresses de la ville<sup>6</sup>. Pour l'entrée du roi, les Rouennais ont remplacé les léopards anglais par les lys de France, symbole de la monarchie comprise par tous, et montrent ainsi leur ralliement à Charles VII.

### ■ Le respect du protocole traditionnel de la joyeuse entrée

Le protocole de la joyeuse entrée peut se diviser en trois parties distinctes avec, dans un premier temps, l'arrivée d'un cortège hiérarchisé devant Rouen, puis l'entrée du roi devant la ville et, enfin, la visite du roi qui s'accompagne de cinq jours de fêtes.

L'entrée royale est une cérémonie fondamentale qui permet aux sujets du roi de voir leur seigneur, et au roi de réaffirmer son pouvoir ainsi que de montrer ses réussites<sup>7</sup>. Charles VII rentre en tant que libérateur à Rouen, libérateur de l'occupation anglaise et non en conquérant comme Henri V trente ans plutôt. Le roi prend le temps d'organiser son entrée solennelle, qui a pour but de l'assurer de la confiance et de l'admiration de la population rouennaise.

Le cortège qui se présente devant Rouen, le « dixième jour<sup>8</sup> » du mois de novembre, veille de la Saint-Martin, est très hiérarchisé, chacun

6 Ivan Gobry, *Charles VII : la reconquête de la France*, Paris, Tallandier, 2001, p. 111.

7 Christopher Allmand, *La Guerre de Cent Ans*, Paris, Édition Point, 2013, p. 234.

8 Gilles le Bouvier, *op. cit.*, p. 323.

étant place, selon son degré, son rang et son importance, et vêtu de manière spécifique. Sont présents les archers du roi et des autres princes ou seigneurs, au nombre de 600, précédés de neuf trompettes, qu'accompagnent des hérauts et des poursuivants au nombre de 24. Devant eux, seigneurs et princes français tels Guillaume des Ursins, chancelier de France, le comte de Saint-Pol et le comte de Nevers. Le roi les précède, avec ses pages et ses hommes d'armes, mais aussi, à sa droite, le roi de Sicile et, à sa gauche par le comte du Maine. Puis, derrière les princes du sang, se présentent les hommes de l'hôtel du roi. Les plus proches conseillers du roi, comme Pierre de Brézé, Jacques Cœur et Dunois, portent la croix blanche sur des vêtements rouges ou violets (fig. 2). L'utilisation de cette croix dans les insignes héraldiques remonte au XIV<sup>e</sup> siècle avec l'insigne des soldats français. Charles VII se place sous la protection de saint Michel et reprend la croix blanche<sup>9</sup>, qui est identifiée à l'emblème de l'archange en opposition aux soldats anglais qui portent la croix rouge de saint Georges. Les trois couleurs de Charles VII, le rouge, le vert et le blanc, étaient, elles, portées en tête du cortège par six cents archers du roi et d'autres seigneurs.



Fig. 2 : Martial d'Auvergne, *Les Vigiles de Charles VII : Dunois, Pierre de Brézé et Jacques Cœur viennent au-devant du roi* (Paris, BnF, ms. fr. 12 148, f<sup>o</sup> 189v, fin du XV<sup>e</sup> siècle).

Le roi et son cortège arrivent à Rouen ; ils longent les remparts de la ville jusqu'à la porte Beauvoisine, où l'insurrection des Rouennais

9 Philippe Contamine, « La croix droite blanche de France au XV<sup>e</sup> et au début du XVI<sup>e</sup> siècle », dans D. Turrel et al. (dir.), *Signes et couleurs des identités politiques du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 23-44.

a débuté. Gilles Le Bouvier nous présente une série de personnes qui vont au-devant du roi dont l'archevêque de la cité, Raoul Roussel, accompagné par plusieurs évêques, abbés et autres gens d'Églises (fig. 3). Dans la *Chronique de Charles VII*<sup>10</sup>, Jean Chartier les présente comme les évêques de Lisieux, Thomas Basin, de Bayeux, Zénon de Castiglione, et de Coutances, Jean de Castiglione. Les hommes d'Église viennent à la rencontre du roi, le saluent humblement et se retirent. La religion est présente au sein des entrées royales, la présence d'évêques provenant de divers évêchés de Normandie montre bien que le duché et la Normandie tout entière reconnaissent l'autorité de Charles VII. Ces prélats sont accompagnés par le comte de Dunois, nommé lieutenant général de la ville de Rouen. Derrière eux vient une série de bourgeois et de marchands de Rouen qui sont des notables de la ville. Vêtus aux couleurs de la ville, le rouge et le bleu, ils présentent « les dictes clefs<sup>11</sup> » de la ville de Rouen et portant les couleurs de la



**Fig. 3 :** Martial d'Auvergne, *Les Vigiles de Charles VII : procession conduite par l'archevêque de Rouen au-devant du roi* (Paris, BnF, ms. fr. 12 148, f° 188r°, fin du XV<sup>e</sup> siècle).



**Fig. 4 :** Martial d'Auvergne, *Les Vigiles de Charles VII : les bourgeois de Rouen apportent les clés à Charles VII* (Paris, BnF, ms. fr. 12 148, f° 189r°, fin du XV<sup>e</sup> siècle).

ville, le rouge et le bleu (fig. 4). La remise des clefs de la ville est un moment important lors d'une entrée royale : d'une part le roi reconnaît un certain nombre de privilèges contenus dans la charte de franchise et jure de défendre la ville contre ses ennemis; d'autre part la population de la ville reconnaît son autorité, lui jure fidélité et s'engage à le servir. La remise des clefs symbolise la soumission de la ville par rapport aux rois de France. Le prince y fait reconnaître ses droits : il

<sup>10</sup> Jean Chartier, *Chronique de Charles VII*, Paris, Jannet, 1858, t. 2, p. 167.

<sup>11</sup> Gilles le Bouvier, *op. cit.*, p. 326.

s'agit ainsi d'un acte politique. Charles VII reçoit les clefs de la ville et les remet à Pierre de Brézè, nouveau capitaine de la ville, qui présente dix bourgeois dont Guillaume Cousinot de Montreuil, diplomate, ambassadeur, secrétaire et commis-saire du roi, qui devient bailli de la ville de Rouen, exerçant donc, par délégation, un pouvoir administratif, militaire et judiciaire. Les gens d'Église se mettent alors en première position du cortège et rentrent dans la ville en grande joie, suivis du roi et de ses hommes. Ils « chantoient le *Te Deum Laudamus*<sup>12</sup>», hymne latin chanté à l'occasion de services solennels ou d'action de grâce lors de cérémonies, processions ou victoires, pour remercier Dieu. Enfin, le roi entre dans la cité de Rouen où « quatre des plus notables de la dicte cité lui mistrent ung ciel sur lui a l'entrée de la dicte porte »<sup>13</sup>, soit une étoffe tendue sous laquelle on pouvait recevoir le roi lors d'une entrée solennelle (fig. 5). L'utilisation du dais date de l'entrée royale de Charles VII à Paris de 1437. Ces hommes conduisent ensuite le roi à travers la ville et l'amènent jusqu'à la cathédrale de Rouen.



**Fig. 5 : Martial d'Auvergne, *Les Vigiles de Charles VII* : les bourgeois mettent le ciel sur le roi (Paris, BnF, ms. fr. 12 148, f° 191v°, fin du XV<sup>e</sup> siècle).**

Enfin, Charles VII se trouve dans la ville de Rouen décorée de ses armes, les trois lys de France. La ville est richement décorée en l'honneur du roi, qu'elle reconnaît et soutient désormais. Toutes les rues sont ornées de riches tentures, de tapisseries et l'on y joue scènes et spectacles. Tout le peuple rouennais est présent pour acclamer le roi, tous criant « Noël de Joie ». Ce cri du peuple est un élément essentiel pour Charles VII, il manifeste sa reconnaissance par le peuple. Le cri « Noël » a « un triple enjeu » : il représente une « situation de passage, une expression de la joie » mais aussi une « reconnaissance du pouvoir qui se retrouve dans le cri de Noël pour la paix<sup>14</sup> ». Il fait également référence à la venue du Christ. Le roi parcourt la ville qui est jalonnée d'étapes et de cérémonies. Charles VII circule dans Rouen et rencontre

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 326.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 327.

<sup>14</sup> Nicolas Offenstadt, *Faire la paix au Moyen Âge*, Paris, Odile Jacob, 2007, p. 295.

« une fontaine aux armes d'icelle ville, qui sont ung *Agnus Dei*, gectant beuvrage par ses cornes<sup>15</sup> ». En effet, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, l'agneau pascal, emblème de la confrérie des drapiers, remplace les armoiries de Rouen : de gueules à deux léopards d'or, celles-ci sont désormais de « gueules à un agneau pascal d'argent auréolé d'or tenant une banderole d'argent chargée d'une croisettes d'or ». À chacune des étapes de la visite du roi, se tient un spectacle, mais, depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, on enrichit le déroulement de la parade. On ajoute sur le chemin du roi des mystères ; on met en avant les hauts faits de ses ancêtres comme on joue des scènes tirées de la Bible. S'il s'agit de montrer la soumission de la ville, il est aussi rappelé, discrètement, quels sont les devoirs du roi. Celui-ci se déplace dans la ville pour arriver à la cathédrale Notre-Dame. L'archevêque, Raoul Rousse, accueille le roi pour son oraison : Charles VII remercie Dieu pour son succès et se retire au palais de l'archevêque. Le roi prête aussi serment, sur les reliques, de maintenir les privilèges ecclésiastiques. Du lundi au vendredi, sont allumés des feux de joie : les habitants se réunissent pour fêter ensemble cette entrée royale et la « liberté » retrouvée sous la royauté française.

### ■ La mise en scène du pouvoir royal : magnificence extérieure et célébration de la grandeur d'un prince victorieux et du royaume de France

Avec l'entrée de Charles VII à Rouen, c'est le pouvoir royal qui est mis en scène.

Les insignes royaux sont essentiels lors de la cérémonie. Parmi eux, l'étendard de satin cramoisi semé de soleil d'or, sur lequel est figuré saint Michel, qui doté d'une armure, d'une lance et d'un écu, combat un dragon. Comme pour ses prédécesseurs, Saint Michel est l'ange gardien de Charles VII et du royaume de France. Archange, il a pour but de guider et d'inciter les hommes vers le bien et protège la nation de l'invasion, de l'occupation anglaise et veille sur elle. Il est notamment visible sur *La tapisserie des cerfs ailés* (fig. 6), conservée à Rouen et datée du milieu du XV<sup>e</sup> siècle.

<sup>15</sup> Gilles le Bouvier, *op. cit.*, p. 327.





Fig. 6 : Rouen, Musée départemental des Antiquités : *La tapisserie des cerfs ailés*, 347x380 cm, vers 1450.

Est mentionnée également la grande épée de parement remise au roi lors de son sacre. Composée d'un pommeau et d'une croix en or, rangée dans un fourreau de velours azuré semé de fleurs de lys d'or, elle symbolise la défense de l'Église et du royaume.

Le grand sceau, autre attribut majeur de la royauté, occupe une place centrale dans les cérémonies des entrées royales. Déposé sur un cheval blanc<sup>16</sup>, il porte les armes aux trois lys des armes de France qui auraient été apportées du ciel, symbolisant le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Il manifeste à la fois l'existence et la permanence de l'État, ainsi que le pouvoir attaché à tous les actes royaux<sup>17</sup>. Suivant le roi dans tous ses déplacements, le sceau montre l'autorité et le pouvoir du monarque sur son royaume. Il permet ici de montrer le retour dans la ville de l'autorité et de justice du roi.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 325.

<sup>17</sup> Colette Beaune, *Naissance de la nation France*, Paris, Gallimard, 1985, p. 347.

La mise en scène du pouvoir royal passe aussi par l'évocation d'un « serf volant »<sup>18</sup>, c'est-à-dire un cerf ailé, qui porte sur son cou une couronne et s'agenouille devant le roi (fig. 7). Beaucoup de mystères se développent autour de cet événement car si cet épisode est relaté par plusieurs chroniqueurs, il n'est pas certain. Or, ce qui est sûr, c'est que le cerf est un animal singulier. Il est depuis longtemps associé à l'image royale dans la symbolique médiévale. Considéré comme le gibier le plus noble, il devient l'emblème des rois Charles VI et Charles VII. Il est également vu comme une allégorie du Christ, symbolisant la victoire sur la mort et le mal, qu'incarnent ici, les Anglais, puisqu'il est réputé ressusciter tous les trente-deux ans. Toutefois, ce n'est qu'à partir du règne de Charles VI qu'apparaît la figure du « cerf-volant ».



Fig. 7 : Martial d'Auvergne, *Les Vigiles de Charles VII : le miracle du cerf de Rouen* (Paris, BnF, ms. fr. 12 148, f° 191r°, fin du XV<sup>e</sup> siècle).

Un élément essentiel de la mise en scène du pouvoir royal est l'évocation de la fleur de lys. Il faut savoir que c'est sous le règne de Louis VII que l'expression « fleur de lis » apparaît et que les fleurs de lys d'or sur champ d'azur deviennent les armes de France. La fleur de lys est considérée comme la plus noble figure de toutes dans de nombreux traités de l'époque car le lys, signe de pureté et renvoyant à l'essence divine, est associé à la Vierge Marie, mais reflète également l'éclat royal. Ainsi les armoiries françaises sont « d'essence divine<sup>19</sup> » et non ordinaires, comme en témoignent les légendes qui gravitent à son sujet, signalant notamment leur envoi par Dieu à Clovis. Ces fleurs de lys montrent le caractère sacré de la monarchie française. Ainsi, à travers cet élément, on a la promesse de grandeur, de domination temporelle des rois de France, mais aussi la mise en avant de leur légitimité à l'heure où celle-ci est contestée par les Anglais. Symbole de puissance et d'affirmation d'une identité nationale, la représentation

<sup>18</sup> Gilles le Bouvier, *op. cit.*, p. 327.

<sup>19</sup> Michel Pastoureau, *Les emblèmes de la France*, Paris, Éditions Bonneton, 1998, p. 129.



des trois lys sur le blason français se veut un signe héraldique fort et le symbole héréditaire des rois de France.

Le texte de Gilles le Bouvier révèle un étalement du luxe de la couronne de France<sup>20</sup> : on parle du luxe royal ou princier. Étymologiquement, le mot « luxe » vient du latin *luxus* qui signifie abondance et raffinement. Le luxe est considéré comme l'apanage de la supériorité, c'est-à-dire que c'est un bien exclusif au roi et à la noblesse du royaume. Son ostentation permet de montrer qui on est, d'affirmer son rang. Or il est important pour Charles VII – qui bénéficie, pour cela, du soutien financier de Jacques Cœur – d'étaler le luxe de la couronne de France pour affirmer son importance et son pouvoir. Cela lui permet aussi d'éblouir et d'honorer son hôte, ici les habitants de Rouen, que l'on remercie du soutien qu'ils apportent au roi de France.

Charles VII se lance dans la reconquête du duché de Normandie en juillet 1449 et reprend les villes les unes après les autres. L'un des points forts de cette reconquête est la prise de la ville de Rouen, capitale normande, le 19 octobre 1449 et l'entrée triomphale du roi dans celle-ci le 10 novembre 1449. Charles VII est montré comme un roi triomphant, par le soutien que lui apportent les grands du royaume de France, mais aussi son armée et le peuple rouennais. Charles VII est présenté comme le roi de France délivrant les villes de l'occupation anglaise. Son entrée dans Rouen respecte la tradition de la joyeuse entrée. Elle est l'occasion pour Charles VII de mettre en scène le pouvoir royal. Cette cérémonie a une grande importance pour le pouvoir politique de Charles VII et la symbolique de son pouvoir. Toutefois, il serait bon d'étudier plus en détail les symboles de la monarchie, tel que le cerf. L'entrée royale à Rouen va servir de référence pour les autres entrées royales dans les villes reconquises sur les Anglais jusqu'à la fin de la Guerre de Cent Ans, notamment en Guyenne. Charles VII avait repris Paris le 17 avril 1436, mais son entrée à Paris, le 12 novembre 1437, avait été beaucoup moins importante, moins riche et moins symbolique que celle de Rouen en 1449. La différence peut s'expliquer par la volonté du roi de France d'affirmer sa domination sur la Normandie anglaise et d'en voir le souvenir bien noté dans les chroniques officielles. Le contexte politique de l'entrée dans Paris était aussi différent. À Rouen, Charles VII flatte les bourgeois de la ville, qui financent la cérémonie qui l'émerveille, mais son entrée lui permet aussi de s'assurer la fidélité de la population dans

---

20 Gilles le Bouvier, *op. cit.*, p. 323-325.

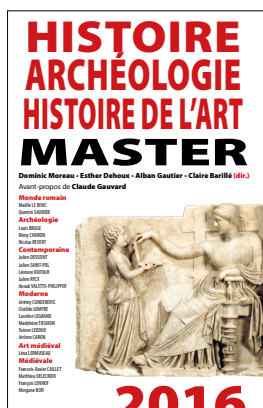
une période où la reconquête n'est pas finie. Charles VII a, pour cela, voulu que soit mis en scène le retour de la légitimité royale dans une ville de Rouen « libérée ».

# HISTOIRE – ARCHÉOLOGIE – HISTOIRE DE L'ART Master 2016

Dominic Moreau, Esther Dehoux, Alban Gautier et Claire Barillé (dir.)

Disponible au format Livre broché (10 €).

Retrouvez-nous  
sur [www.septentrion.com](http://www.septentrion.com)  
sur notre [page Facebook](#)  
et sur [Twitter](#)



**Avec la collaboration de**

Esther Dehoux et Claire Barillé, Maîtres de conférences en  
Histoire médiévale et en Histoire contemporaine,  
Université de Lille / IRHiS – UMR 8529  
et Alban Gautier, Professeur en Histoire médiévale  
Université de Caen / CRAHAM – UMR 6273

**Ouvrage composé par**

Dominic Moreau & Jonas Mazot

**Ouvrage réalisé avec**

La chaîne d'édition XML-TEI Métopes  
Méthodes et outils pour l'édition structurée

*avec la/les police(s) : Myriad Pro*

**Dépôt légal**

avril 2019

**1919<sup>e</sup> volume édité par**

les Presses universitaires du Septentrion  
59654 Villeneuve d'Ascq – France